



Rapport
d'engagement
sociétal 2022



Abréviations utilisées dans ce rapport : EP : Établissement public Caisse des Dépôts, BPI : Bpifrance, BDT : Banque des Territoires, BDT DI : direction de l'investissement de la Banque des Territoires, BDT DP : BDT DI : direction des prêts de la Banque des Territoires, GDA : Gestions d'actifs, DPS : direction des politiques sociales, LP : Groupe La Poste, LBP : La Banque Postale, ICDC : CDC Informatique, CDCB : CDC Biodiversité, CDCH : CDC Habitat, SF : Société Forestière, CNP : CNP Assurances, SGG : secrétariat général du Groupe, CDCCROIS : CDC Croissance, CDA : Compagnie des Alpes, Tréso : Trésorerie.

Crédits : couverture : photo @ Didier Bizet - Caisse des Dépôts - 2022 - illustrations : © Beya Rebaï.

Sommaire

1	<i>Profil du Groupe</i>	6
1.1	Un groupe à l'intersection du domaine public et du secteur privé concurrentiel	7
1.1.1	Un modèle unique.....	7
1.1.2	Des mandats spécifiques.....	10
1.2	Notre raison d'être au cœur de notre modèle d'affaires.....	11
1.2.1	Notre raison d'être déclinée en 14 engagements et 20 indicateurs.....	11
1.2.2	Modèle d'affaires	12
1.3	Notre écosystème	13
1.3.1	Nos parties prenantes	13
1.3.2	Relations institutionnelles.....	13
1.3.3	Partenariats institutionnels européens et internationaux.....	14
1.3.4	Une participation active à la recherche	15
2	<i>Notre stratégie durable</i>	17
2.1	Un engagement de longue date pour la transformation vers une économie plus soutenable	18
2.1.1	Une ambition de transformation durable de l'économie renforcée autour de 5 axes.....	18
2.1.2	Les principaux engagements du Groupe.....	19
2.1.3	Les faits marquants de 2022 en matière de durabilité	23
2.2	La durabilité ancrée dans les processus de décision et les instances de gouvernance du Groupe.....	24
2.2.1	Impulsion, contrôle et évaluation par la Commission de surveillance.....	24
2.2.2	Pilotage par la direction générale	25
2.2.3	Le Comité des parties prenantes du Groupe.....	25
2.2.4	Une politique durable incarnée dans un département dédié qui travaille en étroite coordination avec les autres entités du Groupe.....	26
2.3	Un pilotage intégré de la durabilité	28
2.3.1	Intégration des enjeux de durabilité à la gestion des risques du Groupe.....	28
2.3.2	Des objectifs ODD intégrés à la planification stratégique du Groupe	30
2.3.3	Prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'échelle des décisions d'investissement et dans le pilotage des filiales	31
2.4	Favoriser l'engagement des collaborateurs.....	32
2.4.1	Des efforts de formation et de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de durabilité.....	32
2.4.2	La prise en compte de critères ESG dans l'intéressement et la rémunération	34
2.5	Des performances reconnues	36
2.5.1	Notations externes.....	36
2.5.2	Certifications	37
3	<i>L'ESG dans les activités d'investissements et de financements</i>	38
3.1	Une pratique responsable de la finance	39
3.1.1	Intégration des enjeux ESG dans la stratégie de finance responsable.....	39
3.1.2	Notre cadre de référence pour les investissements	41
3.1.3	Des financements encadrés par des principes d'intervention	46
3.2	Une gestion responsable des filiales et des participations stratégiques.....	50

4	<i>Axe transformation écologique</i>	53
4.1	Être acteur de la neutralité carbone 2050 en France.....	54
4.1.1	Empreinte carbone des activités du Groupe.....	54
4.1.2	Objectif d’alignement 1,5 degré.....	59
4.1.3	Contribution aux objectifs climatiques nationaux	62
4.1.4	Annexe – Synthèse des principaux produits et services en faveur de la transformation écologique 68	
4.2	Évaluer et gérer les risques climatiques	73
4.3	Être un groupe résilient face aux dérèglements climatiques et acteur de l’adaptation des territoires.....	78
4.4	Être un groupe pionnier sur la préservation de la biodiversité et la sobriété dans l’utilisation des ressources	80
4.4.1	Préserver la biodiversité : réduire nos impacts négatifs et augmenter nos impacts positifs	80
4.4.2	Favoriser l’économie circulaire et protéger la ressource en eau	83
4.4.3	Faire preuve de sobriété dans l’utilisation des ressources	84
5	<i>Axe transformation sociale</i>	95
5.1	Être un employeur responsable	96
5.1.1	Effectifs.....	96
5.1.2	Qualité du dialogue social	99
5.1.3	Diversité et égalité des chances	100
5.1.4	Santé et qualité de vie au travail.....	107
5.1.5	Développement et renouvellement des compétences	114
5.1.6	Rémunérations et partage de la valeur	117
5.2	Être un acteur de la cohésion sociale et territoriale.....	120
5.2.1	Accompagner les parcours de vie par des mandats de confiance	120
5.2.2	Développer la formation professionnelle et soutenir le secteur éducatif	122
5.2.3	Se mobiliser en faveur de la santé et du bien vieillir.....	125
5.2.4	Agir pour l’inclusion et l’accessibilité financière	126
5.2.5	Agir pour l’accès aux services publics et l’inclusion numérique.....	128
5.2.6	Soutenir le logement abordable pour tous	130
5.2.7	Soutenir tous les territoires.....	134
5.2.8	Annexe – Synthèse des principaux produits et services en faveur de la cohésion sociale et territoriale	138
5.3	Soutenir le développement et la souveraineté économiques.....	141
5.3.1	Soutenir les PME et les TPE	141
5.3.2	Soutenir l’économie sociale et solidaire	143
5.3.3	Développer des solutions de mobilités et de logistiques vertes	144
5.3.4	Souveraineté économique	145
5.3.5	Annexe – Synthèse des principaux produits et services en faveur du développement économique inclusif	146
6	<i>Les leviers internes au service de notre performance extra-financière</i>	149
6.1	Un modèle de gouvernance unique	150
6.1.1	Gouvernance de l’organisation	150
6.1.2	Composition des instances de gouvernance	152
6.1.3	Parité et diversité d’âge dans les instances de gouvernance.....	155
6.1.4	Suivi et contrôle des instances de gouvernance	156
6.1.5	Rémunération des membres des instances de gouvernance.....	159

6.2	Éthique des affaires et transparence.....	162
6.2.1	Déontologie et lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	163
6.2.2	Responsabilité fiscale	171
6.2.3	Neutralité politique et stratégie d'influence.....	173
6.2.4	Respect des règles de concurrence.....	174
6.2.5	Sécurité des données et protection de la vie privée	175
6.3	Une gestion responsable de nos tiers.....	179
6.3.1	Médiation du Groupe	179
6.3.2	Gestion et mesure de la satisfaction client	180
6.3.3	Protection de la santé et de la sécurité des clients.....	182
6.3.4	Politique achats responsables.....	183
6.3.5	Respect des droits humains	186
6.3.6	Suivi des remontées des parties prenantes : griefs, plaintes et amendes	187
6.4	De multiples actions de mécénat	189
6.4.1	Mécénat et sponsoring	189
6.4.2	Mécénat de compétences.....	192
6.4.3	Actions de solidarité internationale.....	192
7	Annexes	194
7.1	Note méthodologique du reporting de durabilité.....	195
7.1.1	Périmètre et période de reporting	195
7.1.2	Méthodes de collecte et de consolidation	200
7.1.3	Précisions méthodologiques	202
7.2	Déclaration de performance extra-financière.....	206
7.2.1	Méthodologie pour l'identification des risques durabilité et la collecte des informations associées 206	
7.2.2	Vérification externe.....	207
7.2.3	Synthèse des risques DPEF.....	208
7.2.4	Table de concordance DPEF	215
7.2.5	Rapport des commissaires aux comptes	216
7.3	Note sur le reporting taxonomie 2022	223
7.3.1	Contexte réglementaire de la Taxonomie Européenne	223
7.3.2	Modalités d'application pour la Caisse des Dépôts.....	224
7.3.3	Résultats d'éligibilité au titre de l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852	227
7.3.4	Première analyse de l'alignement au titre de l'article 29 de la loi Energie Climat.....	230
7.3.5	Informations publiées par les filiales du Groupe	231
7.3.6	Traductions opérationnelles et perspectives	232
7.4	Table concordance Pacte mondial	233

ERRATUM : Dans le rapport publié le 30 juin 2023, des coquilles figuraient dans la reprise des historiques 2021 sur les données taxonomiques présentées p.227-228 (inversion de chiffre), corrigées dans cette version d'octobre 2023.

Sommaire

Un groupe à l'intersection du domaine public et du secteur privé concurrentiel

7

Notre raison d'être au cœur de notre modèle d'affaire

11

Notre écosystème

13

1 Profil du Groupe

1.1 Un groupe à l'intersection du domaine public et du secteur privé concurrentiel

1.1.1 Un modèle unique

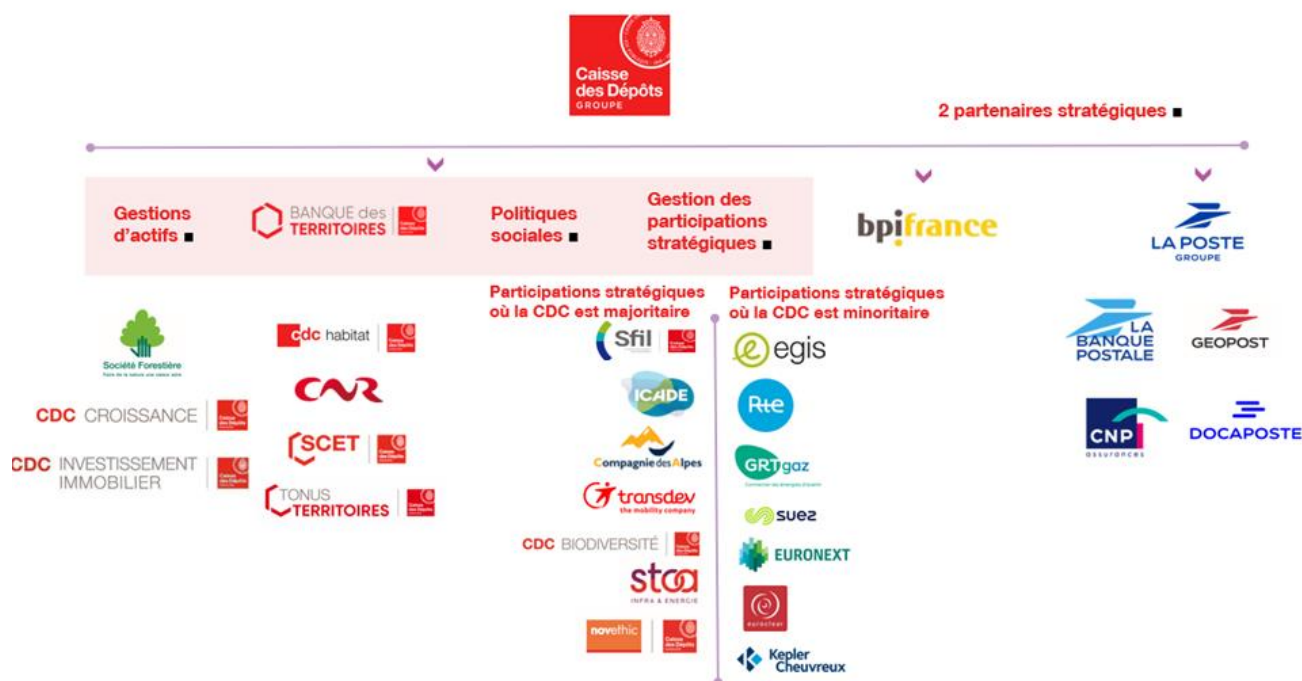
La Caisse des Dépôts est une institution financière publique, créée par la loi du 28 avril 1816 et régie par le Code monétaire et financier. Elle constitue le premier pôle financier public au service des Français.

S'appuyant sur un modèle unique qui garantit stabilité et continuité, la Caisse des Dépôts œuvre depuis 206 ans au service de l'intérêt

général et du développement économique, durable et inclusif du pays.

Pour décliner ses missions, directement ou en appui des politiques publiques, la Caisse des Dépôts est organisée autour de quatre métiers et de deux partenaires stratégiques détenus avec l'État : Bpifrance et le groupe La Poste.

Structure simplifiée du Groupe :



Le Groupe intervient sur de nombreux secteurs comme l'accompagnement et le financement du développement des entreprises (Bpifrance), les services postaux et bancaires (La Poste, Sfil), l'immobilier (Icade, CDC Habitat), les services (Transdev, Egis, RTE, Compagnie des Alpes).

L'Établissement public Caisse des Dépôts, ci-après nommé « Établissement public » ou « Caisse des Dépôts », comprend quatre métiers : Banque des Territoires, politiques sociales, gestions d'actifs et gestion des participations stratégiques.

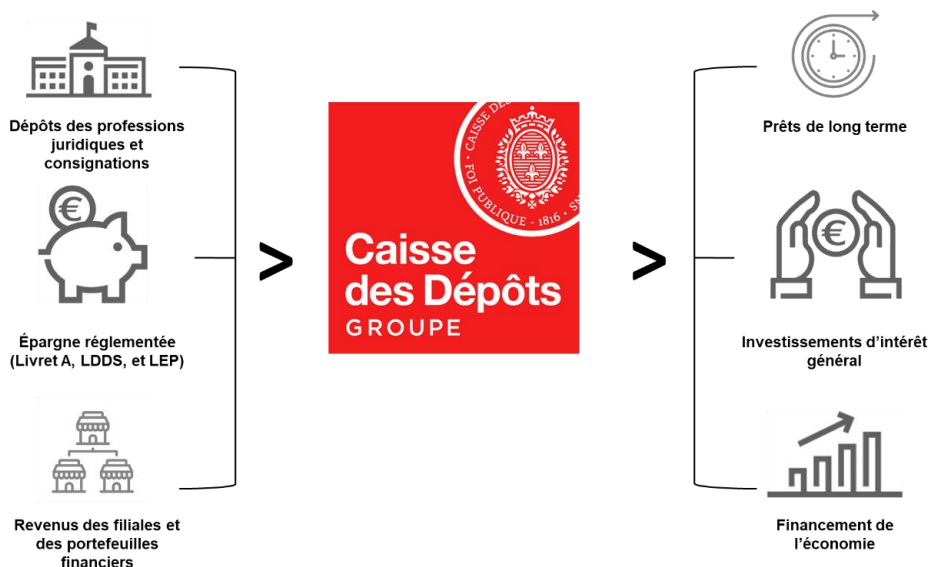
4 métiers	
La Banque des Territoires	La Banque des Territoires accompagne les territoires et leurs acteurs en proposant des solutions adaptées aux enjeux locaux : conseil, prêts et investissements en capital. Elle s'adresse aux collectivités, organismes de logement social, entreprises publiques locales, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers avec l'ambition d'agir pour des territoires plus inclusifs, plus durables, plus attractifs et plus connectés.
Politiques sociales	La direction des politiques sociales a une ambition : faire de la Caisse des Dépôts un opérateur de référence de la cohésion sociale. Aux côtés du métier historique de gestion des retraites publiques se sont ajoutés ces dernières années la formation professionnelle et le handicap. Désormais, les domaines du grand âge et de la santé rejoignent les enjeux stratégiques de la Caisse des Dépôts.
Gestions d'actifs	<p>Les gestions d'actifs (GDA) gèrent l'ensemble des placements financiers de la Caisse des Dépôts, issus des bilans du Fonds d'épargne et de la Section générale. Premier gérant d'actifs de statut public avec 200 milliards d'euros d'encours d'actifs sous gestion, GDA investit dans toutes les classes d'actifs (obligations, actions, non côté, immobilier, forêts...) directement ou via ses filiales, avec 3 spécificités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une orientation à long terme ; • une gestion directe et une gestion d'investissements réalisés quasi-intégralement en France et en Europe ; • un engagement d'investisseur responsable dans toutes les classes d'actifs.
Gestion des participations stratégiques	La gestion des participations stratégiques a en charge les opérations d'acquisition et de cession ainsi que le pilotage actionnarial d'une vingtaine de sociétés dont la Caisse des Dépôts est actionnaire de référence ; ces sociétés sont des acteurs majeurs des secteurs banque et assurance, immobilier et tourisme, mobilité, énergie et ingénierie.
2 partenaires stratégiques	
	
<p>Bpifrance est une banque publique d'investissement détenue par la Caisse des Dépôts et l'État. Elle finance les entreprises, à chaque étape de leur développement, en crédit, garantie et fonds propres, en leur proposant un continuum de financement à chaque étape de leur développement.</p> <p>Pour les <i>start-up</i>, PME et ETI, elle développe une offre de conseil, de formation, de mise en réseau et un programme d'accélération.</p>	<p>Première entreprise de services de proximité humaine, le groupe La Poste est détenu à 66 % par la Caisse des Dépôts.</p> <p>Il accompagne les grandes transitions écologique, territoriale, démographique et numérique qui impactent la société, et a l'ambition d'apporter proximité humaine, confiance et soutien à ses clients, particuliers et entreprises.</p>

Le modèle de la Caisse des Dépôts se caractérise par sa solidité et sa pérennité. L'Établissement public n'a en effet pas d'actionnaire et finance lui-même l'ensemble de ses activités, sans aucune contribution du budget de l'État (hors mandats spécifiques confiés à la Caisse des Dépôts par l'État).

Dépositaire d'environ 60 % de l'épargne réglementée des Français (Livret A, Livret de développement durable et solidaire – LDDS – et Livret d'épargne populaire – LEP), la Caisse des Dépôts transforme une partie de cette épargne en prêts à long, voire très long terme – jusqu'à 80 ans – pour financer des

programmes d'intérêt général en faveur de la transformation écologique, du logement social, de la politique de la ville, de l'économie sociale et solidaire par exemple, désignés comme prioritaires par l'État. Le reste est placé sur les marchés et géré selon une politique d'investissement responsable pour assurer la rémunération de l'épargne (voir ci-après l'encadré sur le Fonds d'épargne).

La capacité d'intervention pour compte propre de la Caisse des Dépôts provient également des résultats générés par les gestions d'actifs financiers gérés de manière responsable et des résultats de ses participations stratégiques.

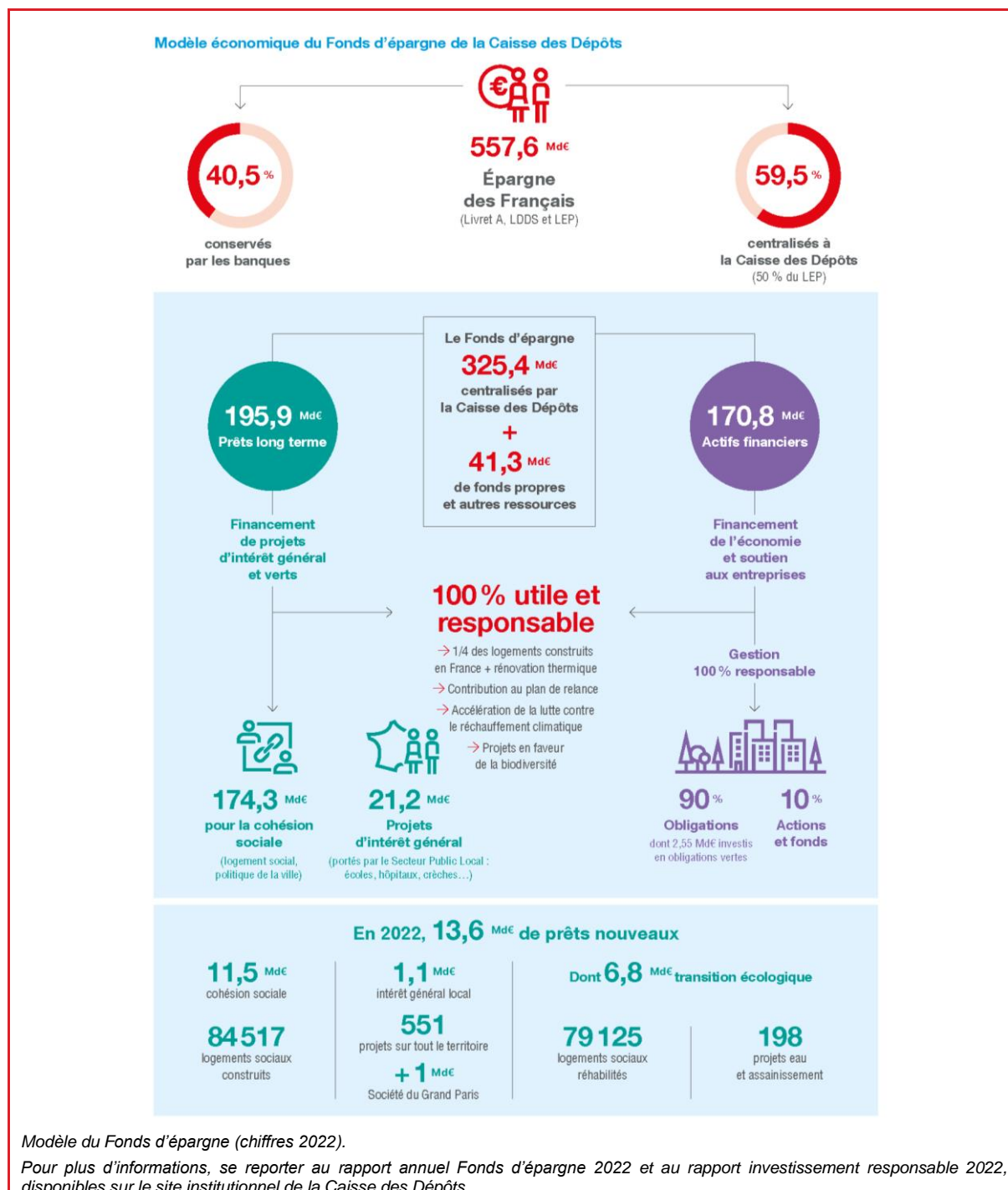


Le Fonds d'épargne transforme une partie de l'épargne réglementée en prêts à très long terme

Le Fonds d'épargne transforme une partie de l'épargne réglementée en prêts à très long terme. Ces prêts financent des programmes d'intérêt général en faveur de la cohésion sociale et territoriale et de la transformation écologique désignés comme prioritaires par l'État : logement social, politique de la ville, investissements de long terme des collectivités locales...

Le reste des ressources est investie selon les meilleurs standards de l'investissement responsable en actifs financiers afin de contribuer à la rémunération de l'épargne et d'assurer sa liquidité tout en finançant l'économie.

Sa gestion respecte la charte de finance responsable du Groupe, en intégrant des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) dans la sélection et le suivi des investissements, et en respectant les politiques climat – et notamment la stratégie de décarbonation d'ici à 2050 – et biodiversité du Groupe.



1.1.2 Des mandats spécifiques

La Caisse des Dépôts intervient également au travers de mandats spécifiques réalisés pour le compte de tiers, de l'État et des autorités de tutelle. Ces mandats concernent principalement les retraites, la formation professionnelle et le handicap, ainsi que les Programmes d'investissements d'avenir (PIA), le Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

et le Grand Plan d'investissement (GPI). Ces mandats stratégiques – qui n'apparaissent pas dans son bilan – concourent à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale (pour plus d'informations, *confer* la partie 5.2.1 « Accompagner les parcours de vie par des mandats de confiance »)

1.2 Notre raison d'être au cœur de notre modèle d'affaires

1.2.1 Notre raison d'être déclinée en 14 engagements et 20 indicateurs

La définition de la raison d'être du Groupe a été adoptée en janvier 2022. Elle traduit son rôle dans l'économie et ses engagements au service de l'intérêt général et synthétise

l'essence et la finalité des activités du groupe Caisse des Dépôts au service de tous les Français :

La raison d'être du groupe Caisse des Dépôts

Alliance unique d'acteurs économiques publics et privés, nous nous engageons au cœur des territoires, pour accélérer la transformation écologique et pour contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous.

Elle a vocation à constituer une boussole pour orienter les actions du Groupe, et dans cette

optique, a été associée à 14 engagements et 20 indicateurs :

14 engagements et 20 indicateurs pour suivre la raison d'être

Transformation écologique

- 1- Aligner progressivement 100 % des activités du Groupe avec une limitation à 1,5 °C du réchauffement climatique (soit, neutralité carbone à horizon 2050)
 - % des émissions opérationnelles et % des investissements et autres financements du Groupe, faisant l'objet d'une cible alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris
- 2- Accélérer l'atteinte de la neutralité carbone en France d'ici à 2050
 - € mobilisés en faveur de la TEE sur l'année écoulée
 - # de logements sociaux rénovés thermiquement sur l'année écoulée
- 3- Développer des solutions pour préserver la biodiversité
 - # de mesures d'empreintes biodiversité réalisées auprès d'entreprises, institutions financières et collectivités locales
 - # d'hectares renaturés financés et opérés

Développement et souveraineté économiques

- 4- Soutenir et accompagner les créateurs d'entreprises, TPE, PME, ETI et le secteur de l'économie sociale et solidaire, dans leurs différentes phases de développement
 - # Nombre de PME, TPE, ETI et structures d'ESS accompagnées (financement, investissement, garanties, accompagnement, partenariat)
- 5- Soutenir le développement économique local et inclusif :
 - # de projets de programmes territoriaux accompagnés (ACV, PVD, NPNRU, Territoires Industrie et opéré pour le PIA Territoires d'innovation-ville durable)
 - Part des entités du Groupe ayant une politique d'achat responsable

Cohésion sociale et territoriale

- 6- Accompagner les collectivités locales
 - € annuel des financements au secteur public local en France
- 7- Soutenir la construction sur tous les territoires et permettre aux Français de se loger dans des conditions abordables et décentes
 - # de personnes logées en logement social financé (flux annuel)
- 8- Fournir des services aux citoyens partout sur le territoire
 - # de points d'accès à des services de proximité en France
 - # de passagers transportés par an en France

- 9- Être l'opérateur central de la formation professionnelle et du développement des compétences
 - # de sessions de formations Mon Compte Formation financées
- 10- Être le gestionnaire de référence des régimes publics de retraite
 - Ratio du nombre de retraités recevant une pension versée par la CDC
- 11- Accompagner l'usage du numérique
 - # de personnes accompagnées dans leur usage du numérique
- 12- Agir en faveur de la santé, du grand âge et favoriser la prévention
 - € mobilisé dans le secteur de la santé et du vieillissement (financement et investissement)

Leviers d'actions & exemplarité interne

- 13- Être engagés dans une recherche de performance extra-financière dans toutes nos actions
 - % des encours d'investissement faisant l'objet d'une analyse ESG (prise de décision et suivi)
- 14- Être un employeur responsable
 - # collaborateurs concernés par un dispositif d'intéressement ou d'actionnariat salariés
 - Index égalité femmes / hommes
 - % d'emploi de personnes en situation de handicap

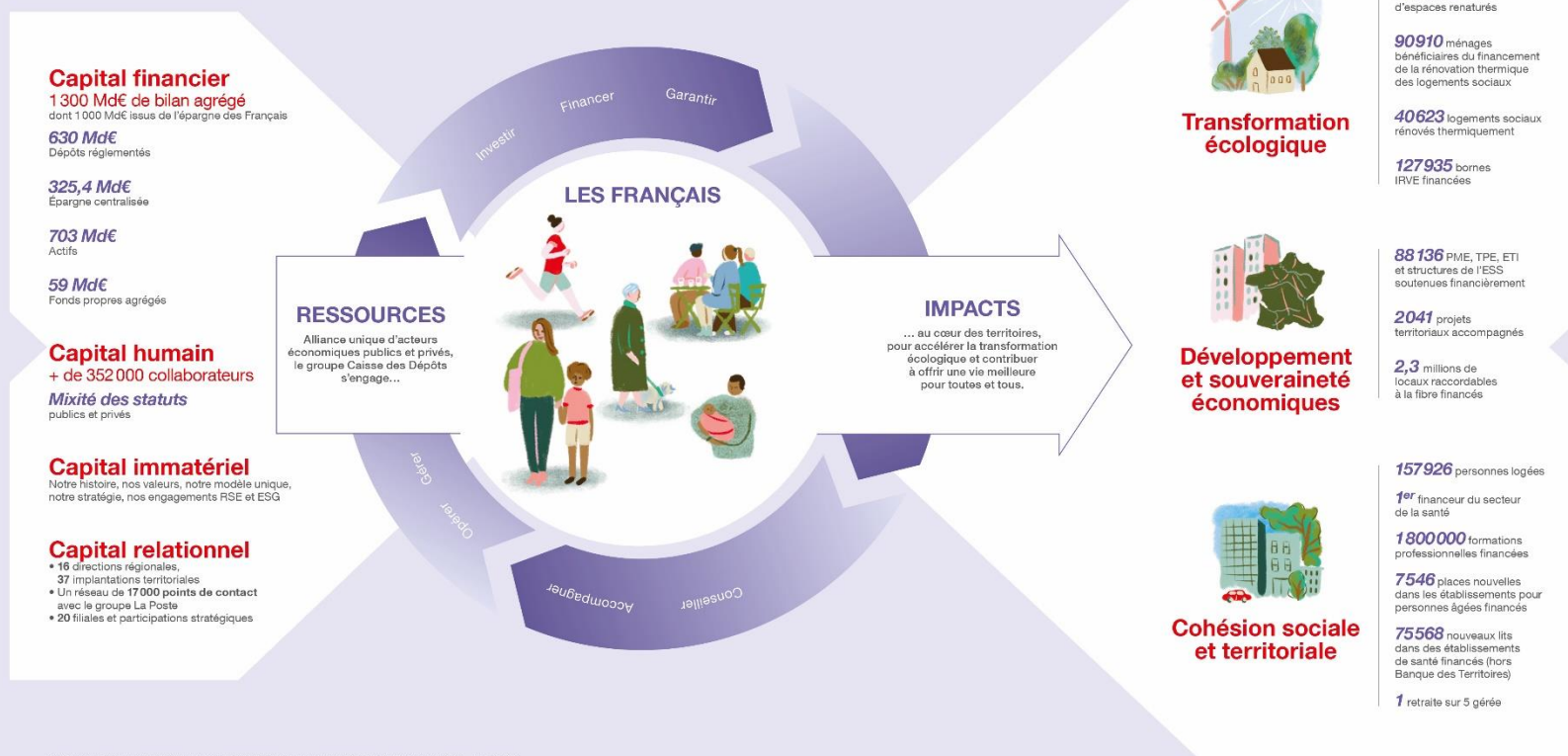
La quasi-intégralité des filiales et participations stratégiques ont également adopté une raison d'être dans leurs statuts ou leur objet social,

comme le groupe La Poste, Icade, Transdev, Sfil, Bpifrance, STOA, ou CDC Biodiversité.

1.2.2 Modèle d'affaires

MODÈLE ET AMBITION Modèle d'affaires (en 2022)

Créées par la loi du 28 avril 1816 et définies à l'article L. 518-2 du Code monétaire et financier⁽¹⁾, « la Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. »



⁽¹⁾ Article L. 518-2, version en vigueur depuis le 6 août 2009 modifié par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 - art. 151 (V).

1.3 Notre écosystème

1.3.1 Nos parties prenantes

Les parties prenantes du groupe Caisse des Dépôts peuvent être classées en cinq catégories : les collaborateurs qui en réalisent au quotidien les missions, les clients et bénéficiaires, qui du fait de la grande diversité des activités du Groupe sont eux-mêmes très

variés, les partenaires avec lesquels il mène ses projets, l'État et les institutions publiques auprès desquels il se met au service des politiques publiques, sans oublier les membres de la société civile avec lesquels il interagit.



Le groupe Caisse des Dépôts a construit, depuis de longues années, un dialogue étroit, régulier et constructif avec ses principales parties prenantes. L'enjeu de ce dialogue est la création de valeur partagée bénéficiant à la société tout entière comme au Groupe (pour en savoir plus, consultez la section 2.3 « Le comité des parties prenantes »).

Divers mécanismes en place au sein du Groupe permettent à ses parties prenantes de lui adresser leurs plaintes et réclamations. Les éventuels litiges sont suivis par la direction juridique du Groupe et les directions juridiques respectives des entités (cf. la section 6.3.6 « Suivi des remontées des parties prenantes »).

1.3.2 Relations institutionnelles

Compte tenu de son statut, de sa gouvernance et de ses missions, la Caisse des Dépôts entretient un dialogue étroit et régulier avec les acteurs des politiques publiques aux niveaux local, national, européen et international via sa direction des relations institutionnelles, internationales et européennes (DRIIE), composée d'une vingtaine de personnes intervenant au niveau national, européen et international.

Au niveau national, la Caisse des Dépôts suit les textes législatifs et travaux parlementaires dès lors qu'ils peuvent avoir un impact sur son activité et apporte son expertise d'acteur des politiques publiques dans le cadre des demandes formulées par le Parlement. Cette démarche s'appuie sur un service de veille législative, assuré par le département institutionnel de la DRIIE.

La DRIIE produit par ailleurs une veille sur les travaux, les projets de texte et les initiatives européennes dans les domaines d'intérêt du

Groupe. Elle est assurée en complément à travers des réunions de groupes de travail internes thématiques.

La DRIIE anime enfin des travaux internes pour favoriser l'articulation des financements européens avec les capacités d'intervention de la Caisse des Dépôts, au service des projets de territoire. C'est ainsi que la Caisse des Dépôts, tout comme Bpifrance, peuvent, en tant que partenaires de mise en œuvre de la Commission européenne, déployer en France le nouveau programme d'investissement européen « InvestEU » à l'élaboration duquel ils ont participé. La Caisse des Dépôts participe également à la mise en œuvre en France d'une composante innovante du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, qui contribue au verdissement des infrastructures de transport. Le Groupe se mobilise enfin pour diffuser, au plus près des territoires, l'information sur l'action européenne en matière d'investissement durable.

La DRIIE a enfin une mission de promotion du modèle de la Caisse des Dépôts et de

valorisation des savoir-faire et expertises du Groupe à l'international.

1.3.3 Partenariats institutionnels européens et internationaux

La Caisse des Dépôts inscrit son action dans un cadre partenarial.

Elle est membre de l'**Association européenne des investisseurs de long terme (Elti)**, qui, au cours de l'année 2022, a pris position sur de nombreux sujets : révision du règlement financier, règlement général d'exemption par catégorie (RGEC), politique en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, extension des programmes permettant un couplage de subventions européennes avec des financements effectués par une NPBl (*National Promotional Banks and Institutions*, correspondant principalement aux institutions de développement). L'association a aussi pris part à la réflexion communautaire sur le financement de l'hydrogène ou le financement des collectivités territoriales. Elle conduit également un échange de vues sur la mesure de l'impact des investissements.

Elti a par ailleurs produit des communications, sur les actions de ses membres en matière de financement des infrastructures durables et actualise régulièrement le bilan des interventions de ses membres en soutien à l'Ukraine.

Au niveau européen et international, les relations de la Caisse des Dépôts avec les grandes institutions financières, au-delà de leur dimension institutionnelle, visent à l'inscrire dans le paysage international de l'investissement de long terme et à répondre à des enjeux opérationnels (coopération dans des fonds paneuropéens par exemple).

La Caisse des Dépôts est ainsi membre fondateur, avec ses homologues de la Cassa Depositi e Prestiti italienne, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) allemande, du **Club des investisseurs de long terme (Cilt) devenu le D20-LTIC** et ayant pour objet de favoriser la prise en compte de l'investissement de long terme dans les instances du G20. Sur le plan opérationnel, cette coopération se traduit par des co-

investissements dans des fonds paneuropéens en faveur des infrastructures, aux côtés d'autres investisseurs de long terme publics (Fonds Marguerite notamment).

La Caisse des Dépôts a par ailleurs développé un **réseau de partenariats bilatéral et multilatéral avec les Caisses de Dépôts (CDC) africaines** afin de contribuer à la consolidation de son modèle et au rayonnement de l'expertise du Groupe sur le continent. En Afrique, elle a ainsi noué un partenariat actif notamment avec la Caisse de dépôt et de gestion du Maroc (CDG – créée en 1959), la CDC du Sénégal (créée en 2006), celle du Gabon (créée en 2010), celle de Mauritanie (créée en 2011) et celle de Tunisie (créée en 2011). La Caisse des Dépôts intervient également en appui à la création de nouvelles CDC en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Niger et au Cameroun sous la forme de conseils méthodologiques et stratégiques, en synergie avec l'Agence française de développement. Elle développe aussi des coopérations techniques avec les banques nationales de développement des pays émergents, comme en Indonésie.

Enfin, la Caisse des Dépôts est membre du **Forum mondial des Caisses de Dépôts**, plateforme d'échange et de coopération regroupant l'ensemble des institutions de ce type, toutes issues de l'Union européenne, du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Celle-ci a pour objet de promouvoir le rôle des Caisses au service d'une croissance durable et inclusive, partager les meilleures pratiques de gestion et d'investissement de long terme et construire des synergies avec les banques et agences de développement internationales.

Ces partenariats internationaux sont suivis par le département des relations internationales qui anime également, de manière transversale, l'alliance stratégique de la Caisse des Dépôts avec l'**Agence française de développement (AFD)**. La charte d'alliance, signée en décembre 2016, vise à créer des synergies entre ces deux institutions qui sont toutes deux

engagées dans la lutte contre les inégalités et les fractures territoriales, respectivement en France et à l'international. L'une des réalisations concrètes de ce partenariat consiste en la création du fonds STOA, véhicule d'investissement commun qui accompagne l'émergence d'infrastructures d'accès aux

services essentiels dans les pays en développement – et prioritairement en Afrique – avec une forte prise en compte des questions environnementales (notamment climatiques), sociales et de gouvernance (ESG) dans les projets financés.

1.3.4 Une participation active à la recherche

1.3.4.1 Institut CDC pour la recherche

L'Institut CDC pour la recherche est un programme de la Caisse des Dépôts qui a pour objet le soutien à des travaux de recherche dans les champs d'intervention stratégiques pour les métiers du groupe Caisse des Dépôts. Pour nourrir ses travaux, l'Institut soutient, finance et échange avec de nombreuses universités, centres de recherche et *think tanks*.

Parmi les travaux soutenus en 2022 :

- « Communs et collectivités locales », sous la direction de la Coop des Communs ;
- « Sciences participatives, évolution de la gouvernance sur l'extinction des lumières dans la ville », dans le cadre du partenariat avec le Museum National d'Histoire Naturelle sur les sciences participatives ;

- travaux de l'IDDRI sur la sobriété et la transition alimentaire ;
- lancement du partenariat avec la Chaire « Sécurisation des parcours professionnels » de la Fondation du risque, dont les titulaires sont Yann Algan et Pierre Cahuc ;
- soutien à la Chaire « Économie du climat », de l'Institut Europlace de Finance, sous la direction scientifique d'Anna Creti ;
- travaux de la filière recherche et prospective sur la sobriété.

L'ensemble des publications et rapports des recherches soutenues sont disponibles sur <https://www.caissedesdepots.fr/institut-pour-la-recherche/>.

1.3.4.2 Institut de l'économie pour le climat (I4CE)

I4CE est un institut de recherche à but non lucratif qui contribue par ses analyses au débat sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il promeut des politiques efficaces, efficientes et justes.

Les 40 experts collaborent avec les gouvernements, les collectivités locales, l'Union européenne, les institutions financières internationales, les organisations de la société civile et les médias.

Les travaux couvrent trois transitions – énergie, agriculture, forêt – et six défis économiques : investissement, financement public, fiscalité et taxe carbone, financement du développement, réglementation financière et certification carbone.

En 2022, l'Institut s'est mobilisé afin d'amener les candidats à l'élection présidentielle à

préciser leurs propositions pour financer la lutte contre les changements climatiques et pour accompagner les ménages, les collectivités et les entreprises dans la transition. Au-delà des échanges avec les équipes des candidats, lors desquels I4CE a présenté les conclusions de l'ensemble de ses publications ayant trait au financement de la transition, l'Institut a publié un décryptage de leurs programmes.

L'année a aussi été marquée par plusieurs publications à destination des institutions financières publiques, pour les aider à utiliser « les stratégies de long terme » des pays dans lesquels elles interviennent pour mieux prioriser leurs investissements ou à relever le défi de l'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique.

Enfin, l'Institut a poursuivi son développement à l'échelle européenne : il s'est fortement impliqué dans les réformes de la réglementation

financière visant à mieux prendre en compte les enjeux climatiques, en particulier l'adoption par les banques de « plans de transition », et a formé une vingtaine de pays européens à la « budgétisation verte », un outil permettant aux

ministères des finances de commencer à évaluer l'alignement de leurs budgets avec leurs ambitions climatiques et à élaborer de véritables plans de financement de la transition.

Pour en savoir plus : <https://www.i4ce.org/>

1.3.4.3 La Mission économie de la biodiversité de CDC Biodiversité

CDC Biodiversité imagine et développe des solutions écologiques, économiques et financières pour mettre en œuvre des actions concrètes de restauration et préservation de la biodiversité, dont elle peut assurer la gestion sur le long terme.

Entièrement dédiée à la biodiversité, cette filiale du groupe Caisse des Dépôts créée en 2008 a pour mission de concilier biodiversité et développement économique au service de l'intérêt général. Pour cela elle intervient sur trois axes : conseiller, mesurer et renaturer.

CDC Biodiversité pilote la Mission économie de la biodiversité (MEB) confiée par la Caisse des Dépôts, qui contribue activement à innover sur les enjeux liés à la biodiversité en France et à l'international. Dotée d'une enveloppe de 7,9 millions d'euros pour 2020-2024, elle mène des travaux de recherche qu'elle publie dans

des revues et diffuse via des supports de communication. Avec l'appui du Club B4B+ qu'elle a initié et qui regroupe une quarantaine de grandes entreprises, CDC Biodiversité a développé puis lancé en 2020 le *Global Biodiversity Score*, un outil de mesure d'empreinte biodiversité des entreprises et des institutions financières, et bientôt adapté aux collectivités territoriales. Ses axes de développement portent désormais sur des démonstrateurs dans les domaines qui nécessitent des transitions, comme la désartificialisation des sols ou encore l'agroécologie.

En 2022, la MEB a ainsi publié deux dossiers « Renaturer les sols – des solutions pour des territoires durables » et « Accompagner la transition agroécologique ».

Pour en savoir plus : <https://www.cdc-biodiversite.fr/>

1.3.4.4 Novethic

L'année 2022 a été synonyme d'une accélération du développement des activités de Novethic – média, recherche, audit et formation. Novethic a élargi son offre à de nouveaux thèmes : la directive CSRD sur les obligations de reporting des entreprises et la classification des fonds durables en article 9 selon la réglementation SFDR.

Son étude sur les labels de finance durable européens a nourri les travaux de France Stratégie sur l'évaluation de la loi Pacte, et la publication de l'étude « SFDR : les débuts poussifs du marché des fonds Article 9 », en partenariat avec l'Ademe, ont donné lieu à un événement « phygital » réunissant près de 2 000 professionnels du secteur financier.

La reconnaissance de l'expertise de Novethic, non seulement sur les thèmes de finance durable mais aussi sur l'intégration par les entreprises des dimensions ESG, a entraîné une multiplication des demandes d'intervention

dans les médias spécialisés, comme dans les événements destinés aux professionnels de différents secteurs.

Chiffres clés 2022

- + de 20 millions de pages vues pour les articles de Novethic
- Près de 4 000 participants aux événements digitaux
- + de 6 000 professionnels formés à la finance durable (x 6 par rapport à 2020).

[Pour en savoir plus : <https://www.novethic.fr/>.]

Sommaire

Un engagement de longue date pour la transformation vers une économie plus soutenable

18

La durabilité ancrée dans les processus de décision et les instances de gouvernance du Groupe

24

Un pilotage intégré de la durabilité

28

Favoriser l'engagement des collaborateurs

32

Des performances reconnues

36

2 Notre stratégie durable

2.1 Un engagement de longue date pour la transformation vers une économie plus soutenable

2.1.1 Une ambition de transformation durable de l'économie renforcée autour de 5 axes

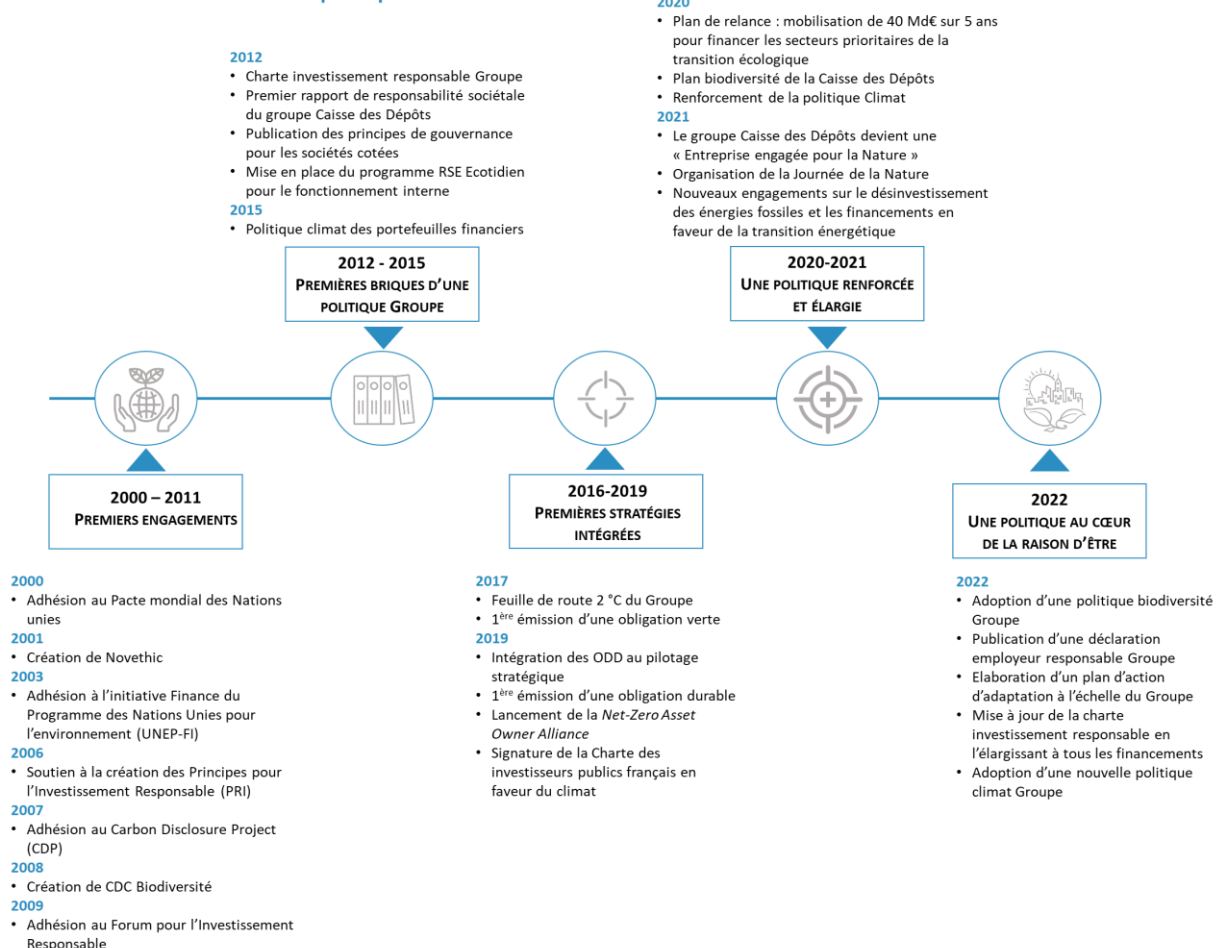
Pionnier de l'investissement responsable, la Caisse des Dépôts est signataire du Pacte mondial des Nations unies et des Principes pour l'investissement responsable (PRI) depuis leur création respectivement en 2000 et en 2006. Elle est également membre fondateur de l'Alliance *Net-zero Asset Owner* (NZAOA) en 2019, d'investisseurs institutionnels engagés à atteindre la neutralité carbone dans leurs portefeuilles d'actifs d'ici à 2050.

Son engagement continu s'est concrétisé au cours de ces vingt dernières années, par des

politiques transversales de plus en plus structurées et intégrées au pilotage du Groupe.

En 2022, le Groupe a notamment adopté une nouvelle politique climat, qui englobe désormais la totalité des métiers du Groupe et non plus seulement les métiers financiers, une politique biodiversité, une déclaration employeur Groupe responsable et un plan d'action adaptation. La charte d'investissement responsable a en outre été révisée afin de s'appliquer à tous les financements et ainsi devenir la charte finance responsable du Groupe.

20 ans de structuration de la politique durable





Placée au centre de sa raison d'être, la politique durable du groupe Caisse des Dépôts s'organise autour de cinq grandes ambitions




L'objectif est double :


- accélérer la transformation écologique et contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous en accompagnant la mise en place d'un développement économique, compatible avec les objectifs nationaux et internationaux en matière de climat et de biodiversité, et en oeuvrant à la cohésion sociale et territoriale en soutien aux politiques sociales publiques. Le groupe Caisse des Dépôts ambitionne ainsi d'être un acteur de la transition juste en France ;
- Positionner la Caisse des Dépôts comme un Groupe exemplaire en cherchant à aligner l'ensemble de ses activités sur des objectifs compatibles avec les « limites » planétaires telles que décrites par le *Stockholm Resilience Centre*, tout en respectant les meilleures pratiques en matière de droits sociaux, de droits humains, de bonne gouvernance et d'éthique.

2.1.2 Les principaux engagements du Groupe

Engagement	Date d'adhésion de la CDC	Précisions sur l'engagement	Autres entités du Groupe adhérentes
<i>Organisations transversales RSE</i>			
	2000	Pacte mondial des Nations unies Engagements à respecter des principes ESG détaillés dans le pacte.	<ul style="list-style-type: none"> • Transdev • La Poste * • Sfil • CNP Assurances
	2006	Principles for responsible Investment Engagements à promouvoir l'investissement responsable et à prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les pratiques d'investissement.	<ul style="list-style-type: none"> • Bpifrance • Ampère Gestion (CDC Habitat) • La Banque Postale Asset Management • CNP Assurances

Engagement	Date d'adhésion de la CDC	Précisions sur l'engagement	Autres entités du Groupe adhérentes
	2015	<p>Association européenne des investisseurs de long terme (Elti)</p> <p>La Caisse des Dépôts et d'autres grands investisseurs de long terme européens s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mesurer, publier et accroître leurs niveaux de financement de la transition vers une économie bas carbone et plus résiliente aux changements climatiques ; • renforcer leurs actions pour développer des instruments de financement innovants, avec les institutions financières publiques et privées, en faveur des objectifs climatiques ; • veiller à limiter l'intensité carbone de leurs portefeuilles d'actifs, renforcer la résilience climatique de leurs investissements et inciter les entreprises dans lesquelles ils investissent à intégrer les impacts environnementaux et sociaux dans leurs modèles économiques, décisions stratégiques et mesures de performances. 	
	2021	<p>Déclaration de soutien au développement de la finance à impact</p> <p>Engagement à respecter les principes d'intentionnalité, de mesurabilité et d'additionnalité des financements lorsqu'ils sont qualifiés de « financement à impact environnemental ou social ».</p>	
	2021	<p>Coalition des investisseurs pour une transition juste</p> <p>Les membres fondateurs de la coalition, qui représentent 3 600 milliards d'euros d'actifs sous gestion, s'engagent à mener des actions auprès des entreprises pour les encourager à intégrer la transition juste dans leurs stratégies.</p>	
Énergie – Climat – Biodiversité			
	1992	<p>Programme des Nations unies pour l'environnement</p> <p>Organisation ayant pour but de coordonner les activités des Nations unies dans le domaine de l'environnement et d'assister les pays dans la mise en œuvre de politiques environnementales.</p>	
	2015	<p>Institutional Investor Group on Climate Change</p> <p>Forum sur le changement climatique à destination des investisseurs pour encourager l'intégration des risques et opportunités de long terme émergents du changement climatique dans les politiques publiques, les décisions d'investissement et les comportements des entreprises.</p>	

Engagement	Date d'adhésion de la CDC	Précisions sur l'engagement	Autres entités du Groupe adhérentes
	2016	Le Carbon Disclosure Project a pour mission de fournir des données et des outils aux investisseurs pour qu'ils puissent mesurer l'impact climatique de leurs investissements.	<ul style="list-style-type: none"> • Bpifrance • La Poste
	2017	Climate Action 100+ vise à engager les 100 plus gros émetteurs de gaz à effet de serre (GES) à améliorer leur reporting climatique, mettre en place une gouvernance appropriée de l'enjeu climatique et définir puis communiquer des objectifs de réduction des émissions de GES.	<ul style="list-style-type: none"> • CNP Assurances • La Banque Postale Asset Management
	2019	<p>Charte Paris action climat</p> <p>La Caisse des Dépôts s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir la vision de Paris d'une ville neutre en carbone et 100 % d'énergies renouvelables d'ici à 2050 ; • se doter d'une stratégie 1,5 °C à l'horizon 2030, déclinée par l'ODD3 et mettre en œuvre les actions permettant de concourir aux ODD choisis ; • contribuer par ses actions à l'atteinte de cet objectif ; • impliquer ses collaborateurs dans la démarche ; • participer aux travaux du club des partenaires. 	
	2019	<p>Net-zero Asset Owner Alliance (NZAOA)</p> <p>La Caisse des Dépôts s'engage à réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'actifs (actions, obligations, actifs immobiliers) afin qu'elle soit neutre en 2050, selon des objectifs intermédiaires tous les cinq ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CNP Assurances
	2020	<p>Finance for Biodiversity</p> <p>Les signataires s'engagent à horizon 2024 à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collaborer et partager des connaissances : en termes de méthodologie, d'évaluation de l'impact des activités sur la biodiversité, et d'approches possibles pour avoir un effet positif ; • s'engager avec les entreprises : la biodiversité sera prise en compte dans les critères ESG (environnement, social et gouvernance). Les entreprises seront encouragées à limiter leur impact négatif et à prendre des mesures pour que celui-ci soit positif ; • évaluer l'impact des activités de financement et d'investissement sur la biodiversité, pour savoir ce qui les rend plus ou moins vertueux ; • fixer des objectifs pour réduire les activités ayant un impact négatif sur la biodiversité, et augmenter celles ayant un effet positif ; • mettre en place un rapport annuel sur les effets positifs et négatifs de nos activités de financement et nos portefeuilles sur la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> • CDC Biodiversité

Engagement	Date d'adhésion de la CDC	Précisions sur l'engagement	Autres entités du Groupe adhérentes
	2021	<p>Entreprise engagée pour la nature – Act4nature</p> <p>Après avoir signé la charte de cette initiative en 2019, la Caisse des Dépôts a déposé et obtenu la validation de son plan d'action biodiversité par l'OFB (Office Français de la Biodiversité) en 2021.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CDC Biodiversité • La Compagnie des Alpes • CDC Habitat • Icade • Société Forestière
	2021	<p>Initiative Fairr : réseau d'investisseurs responsables pour l'encadrement des pratiques du secteur agroalimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • initiative collaborative qui cible la chaîne de valeur de la production et commercialisation de protéines ; • dans ce cadre, la Caisse des Dépôts déploie des critères d'engagement actionnarial sur la lutte contre la déforestation importée liée notamment à l'élevage. 	
Social			
	2007	<p>Les signataires de la Charte s'engagent à déployer des actions concrètes en faveur de la diversité et à communiquer régulièrement dessus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La SCET • La Poste • Bpifrance • CDC Habitat • Transdev
	2022	<p>Promotion d'un environnement de travail et d'une culture managériale permettant aux collaboratrices et aux collaborateurs de concilier vie professionnelle et vie personnelle, tout en bénéficiant d'une réelle qualité de vie au travail, source de performance humainement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Poste • CNP

* Groupe La Poste, y compris La Banque Postale

2.1.3 Les faits marquants de 2022 en matière de durabilité

- **16 février** : lancement par la BDT de Prioréno, service gratuit basé sur l'Intelligence artificielle, qui exploite les données de consommation d'énergie de la plupart des 500 000 bâtiments publics français et permet aux collectivités de savoir quels bâtiments ont besoin d'améliorations énergétiques.
- **5 juin** : la Caisse des Dépôts a organisé une journée dédiée au climat « Objectif 1,5 ° : le temps de l'action ». À cette occasion, le directeur général, Eric Lombard, a souligné l'importance d'une plus grande radicalité dans la transition du modèle économique et son adaptation au changement climatique.
- **23 juin** : l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) publie la première évaluation des besoins financiers publics pour l'adaptation au changement climatique en France : un premier ensemble de 18 décisions budgétaires nationales – représentant un montant cumulé additionnel d'au moins 2,3 milliards d'euros par an – peuvent être prises dès à présent pour préparer, renforcer ou opérationnaliser des actions d'adaptation déjà prêtes.
- **26 septembre** : la Caisse des Dépôts s'implique en faveur d'une consommation d'électricité raisonnée et s'engage à contribuer à la maîtrise des risques de sécurité d'alimentation en électricité en France et signe la charte ÉcoWatt, dispositif développé par RTE, une participation stratégique de la Caisse des Dépôts, en partenariat avec l'ADEME.
- **12 octobre** : la Caisse des Dépôts lève une cinquième obligation durable de 500 millions d'euros, réalisée sous un nouveau cadre aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Cette nouvelle émission durable permettra de financer 17 projets à vocation environnementale et 12 projets sociaux dans des secteurs variés : production d'électricité d'origine renouvelable ; bâtiments verts ; infrastructures et services de mobilité durable ; dépollution des sols ; transition alimentaire ; centre de données éco-efficaces ; accès au numérique ; accompagnement du vieillissement de la population ; accès à la formation ; logement social.
- **26 octobre** : le groupe caisse des Dépôts a publié une nouvelle politique climat à l'occasion du *Climate Finance Day*. Par cette politique qui englobe tous ses métiers, le Groupe vise un alignement de toutes ses activités sur des trajectoires de limitation à 1,5°C du réchauffement climatique, mais aussi de contribuer directement aux objectifs nationaux sur le climat. La politique inclut pour la première fois un plan d'action d'adaptation au changement climatique afin de minimiser les risques liés aux impacts du réchauffement climatique sur ses infrastructures et ses actifs immobiliers.
- **16 novembre** : afin de donner aux territoires les moyens de mieux se préparer aux impacts du changement climatique, la Caisse des Dépôts publie « Adapter/Adaptez, des solutions pour les territoires face au changement climatique ». Dans ce mook librement accessible sur son site internet, experts, acteurs locaux, décideurs, personnalités engagées témoignent des risques et s'efforcent de démontrer, chiffres et exemples concrets à l'appui, que l'adaptation doit devenir une priorité pour tous les territoires.
- **13 décembre** :
 - signature par la Caisse des Dépôts et plusieurs filiales du Groupe d'une **déclaration commune des Principes for Responsible Investment** en amont de la COP 15 Biodiversité ;
 - publication d'une **politique biodiversité** par laquelle le Groupe s'engage à placer la biodiversité au cœur de sa stratégie de transformation écologique et à contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux en matière de biodiversité.
- **16 décembre** : adoption de la nouvelle **charte finance responsable** du Groupe.
- **Décembre** : adoption d'un plan d'action pour l'intégration de critères ESG dans la rémunération variable des dirigeants de la Caisse des Dépôts.

2.2 La durabilité ancrée dans les processus de décision et les instances de gouvernance du Groupe

La politique durable irrigue l'ensemble des processus de pilotage du Groupe, des plus opérationnels aux plus stratégiques.

Elle est impulsée directement par les instances de gouvernance du Groupe – le comité exécutif (comex) et la Commission de surveillance – et se décline à tous les niveaux.

2.2.1 Impulsion, contrôle et évaluation par la Commission de surveillance

La Commission de surveillance veille à la bonne gestion du Groupe et à la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général. Elle supervise notamment les enjeux liés à la politique durable et recommande les actions à mettre en place pour orienter le Groupe vers les meilleures pratiques de place, à travers plusieurs comités, en particulier :

- le **comité stratégique**, qui contrôle la bonne réalisation du plan stratégique et du plan d'action en faveur des objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) ;
- le comité RSE et éthique, créé en janvier 2022, supervise les engagements du Groupe en matière de responsabilité environnementale, sociale, sociétale, et dans le domaine de l'éthique.

À ce titre, il examine en lien avec le plan stratégique du groupe Caisse des Dépôts, les engagements et politiques du Groupe, ainsi que leur mise en œuvre en matière de RSE et d'éthique. Il s'assure, en tant que de besoin en lien avec les autres comités spécialisés, de l'existence de dispositifs d'identification et de gestion des principaux risques dans ces domaines et de leur conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires.

Il se voit également présenter annuellement : les éléments constituant la

déclaration de performance extra-financière publiée par la Caisse des Dépôts avec son reporting développement durable et les notations extra-financières des principales filiales et participations stratégiques ;

- le comité d'investissement, qui a pour mission de surveiller la mise en œuvre de la politique d'investissement de la Caisse des Dépôts. Il est saisi préalablement des opérations qui la conduisent à acquérir ou à céder les titres de capital ou donnant accès au capital d'une société au-delà d'un montant de 150 millions d'euros. Les dossiers transmis au comité d'investissement intègrent une analyse des enjeux ESG de l'opération ;
- le comité d'audit et des risques, qui veille au respect des indicateurs d'appétit au risque, et recommande des actions à mettre en place en matière d'intégration des risques ESG. Il a examiné pour la première fois en novembre 2022 les résultats des tests de sensibilité au risque climatique (exercices ACPR, BCE et tests internes).

En 2022, la Commission de surveillance, composée de 16 membres, comptait en particulier 3 personnalités qualifiées disposant d'une longue expérience professionnelle dans le domaine du développement durable.

2.2.2 Pilotage par la direction générale

Le niveau d'ambition de la politique de développement durable du groupe Caisse des Dépôts est impulsé par le directeur général et le comex du Groupe. Cette politique participe à la mission d'intérêt général, au service des politiques publiques, de la Caisse des Dépôts et de son rôle d'investisseur de long terme. Elle figure depuis 2022 au cœur de la raison d'être du Groupe qui affirme « son engagement en faveur de la transformation écologique du pays ».

Le comex supervise la mise en œuvre de la politique durable du Groupe, valide les nouveaux engagements, arbitre sur les potentiels impacts stratégiques et est tenu informé des travaux sur les risques financiers climatiques.

2.2.3 Le Comité des parties prenantes du Groupe

Les attentes des pouvoirs publics, des partenaires et clients de la Caisse des Dépôts, ainsi que des épargnants et des ONG à l'égard du groupe Caisse des Dépôts en matière de lutte contre le changement climatique et de développement durable de façon générale sont particulièrement fortes. Ces attentes se sont accrues dans le contexte de « reconstruction économique, écologique, souveraine et solidaire » qui a suivi la pandémie.

Afin de répondre à ces enjeux, il a été décidé de mettre en place en 2020 un comité des parties prenantes, réunissant une vingtaine d'experts des thématiques climat, environnement et cohésion sociale, ainsi que les représentants des différentes parties prenantes du groupe Caisse des Dépôts (collectivités locales, entreprises, épargnants, associations) et de ses pairs (AFD, Ademe, KfW et CDG Maroc). Les membres du comité sont désignés pour deux ans, renouvelables une fois, avec une attention particulière apportée à la parité de sa composition.

Ce comité des parties prenantes a une triple ambition :

- 1 apporter à la direction générale et au comex du Groupe une expertise de haut niveau sur les enjeux de soutenabilité ;

Le département politique durable lui diffuse en outre une veille continue sur les enjeux nationaux et internationaux relatifs au climat et à la biodiversité. La directrice des finances – devenue directrice des finances et de la politique durable du Groupe en janvier 2023 – porte au sein du comité exécutif les enjeux de développement durable et y fait valider la mise en œuvre de la politique durable de manière régulière.

Enfin, le directeur général et plusieurs membres du comex participent au comité des parties prenantes au sein duquel des experts de haut niveau sur le climat, la biodiversité, et les enjeux de cohésion sociale interviennent régulièrement.

- 2 aiguillonner les choix et engagements du Groupe sur ces questions pour renforcer son ambition ;
- 3 être à l'écoute des attentes des parties prenantes du Groupe et en adéquation avec les réalités du terrain.

Il se réunit deux fois par an en présence du directeur général et de membres du comité exécutif du Groupe, afin que ses recommandations soient directement relayées au plus haut niveau.

En 2022, les réunions ont notamment porté sur les sujets suivants :

- la future stratégie française pour l'énergie et le climat et les besoins de financements pour atteindre les objectifs climat ;
- la raison d'être du Groupe et les indicateurs associés ;
- la mise à jour de la politique durable du Groupe.

Certaines entités de l'Établissement public (Banque des Territoires et direction des politiques sociales) ainsi que les filiales et partenaires stratégiques disposent en outre de leurs propres instances de dialogue avec les parties prenantes.

2.2.4 Une politique durable incarnée dans un département dédié qui travaille en étroite coordination avec les autres entités du Groupe

Le **département politique durable** du Groupe, rattaché à la Direction des finances et de la politique durable du Groupe, assure l'impulsion et la bonne coordination des stratégies concernant les sujets ESG pour l'ensemble des entités du Groupe. Dirigé par la directrice de la politique durable, il est composé de huit experts permanents qui coordonnent les politiques de développement durable du Groupe.

Le département est notamment chargé de :

- renforcer les engagements du Groupe en matière de durabilité ;
- coordonner les activités du Groupe en matière de climat, biodiversité, ODD, investissement responsable, reporting ESG ;
- suivre les évolutions réglementaires en matière de reporting extra-financier et intégrer les nouvelles réglementations qui en découlent ;
- diffuser auprès des membres du comité exécutif une veille continue sur les enjeux nationaux et internationaux relatifs au climat, à la biodiversité et aux sujets de durabilité de manière générale ;
- soutenir les métiers en matière de trajectoire bas carbone ou d'adaptation au changement climatique, de biodiversité, de prise en compte des enjeux sociaux, et de manière plus générale, assurer l'atteinte des engagements du Groupe en matière de durabilité.

Les membres du département politique durable travaillent ainsi en étroite coopération avec un réseau de correspondants « développement durable » et « investissement responsable » quadrillant l'ensemble des entités du Groupe :

- chaque fonction support dispose aujourd'hui de référents sur les enjeux extra-financiers qui deviennent ainsi totalement transverses (direction juridique, comptable, achats, système d'information, etc.). Chacun de ces référents est chargé de soutenir son équipe métier dans l'intégration des enjeux liés à la durabilité dans les activités et de coordonner la contribution de leurs structures respectives aux objectifs de la politique durable du Groupe ;

- chaque métier et filiale du Groupe dispose en outre de sa propre gouvernance de développement durable, avec une équipe responsable des sujets qui en assure le pilotage pour les instances de gouvernance de l'entité.

En 2022, le département politique durable a continué à coordonner plusieurs groupes de travail thématiques transversaux réunissant l'ensemble des filiales, participations stratégiques et les fonctions supports : sur le climat, la biodiversité, la taxonomie, l'adaptation, les risques climatiques, l'investissement responsable ou le rôle d'employeur responsable notamment.

Un **comité de pilotage développement durable** présidé par la directrice des finances et de la politique durable du Groupe, et piloté par le département politique durable, rassemble des responsables du développement durable de l'ensemble des entités du Groupe. Il se réunit quatre fois par an pour fixer les orientations du Groupe en matière de durabilité.

Il permet de :

- partager les ambitions du Groupe en matière de développement durable qui sont communiquées par la gouvernance ;
- renforcer les engagements du Groupe dans l'ensemble des domaines de développement durable et impulsant et assurant la bonne coordination de l'ensemble des entités, y compris les filiales et participations stratégiques ;
- examiner les actions du Groupe en matière de développement durable et évaluer l'ensemble des politiques et des stratégies du Groupe.

Les enjeux de développement durable liés au fonctionnement interne de la Caisse des Dépôts (bureaux, déplacements des collaborateurs, achats notamment) sont pilotés par le secrétariat général de la Caisse des Dépôts (SGG) en lien étroit avec le département de politique durable, dans le cadre d'un comité RSE coprésidé par la directrice générale adjointe, directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle et par la directrice des finances et du développement

durable de la Caisse des Dépôts. En 2023, cette équipe RSE du SGG rejoindra le département politique durable.

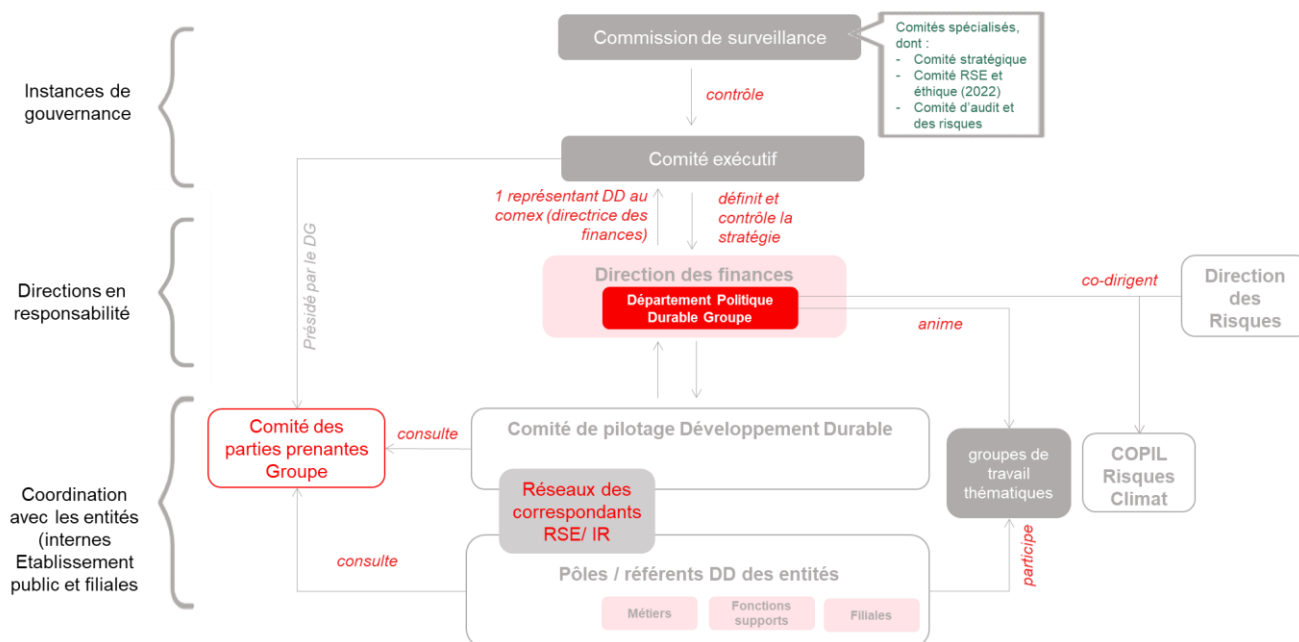
La **direction des risques** du Groupe est responsable de l'analyse et de la mesure des risques ESG, en coordination avec le département politique durable, et avec les directions de l'Établissement public et les filiales. Elle rend compte de ces risques à la direction générale et à la Commission de surveillance.

Un « comité de pilotage des risques ESG » assure la mise en place de la feuille de route des risques ESG visant à intégrer ces facteurs de risques au sein du cadre conventionnel de gestion des risques. Il est codirigé par le département politique durable et la direction

des risques du Groupe. Réuni tous les mois, il est chargé de :

- renforcer l'intégration des risques ESG dans les pratiques du Groupe ;
- procéder à un examen régulier du processus d'identification et d'évaluation des risques ESG, en particulier climatiques, et des hypothèses méthodologiques sous-jacentes ;
- évaluer l'ensemble des risques ESG significatifs et des politiques de gestion à adopter que ce soit en termes de politiques des risques de gestion et de réduction ;
- surveiller les indicateurs de remontée dans le cadre de l'appétit aux risques ;
- apprécier les politiques des filiales en matière d'intégration des risques ESG.

Organigramme de la gouvernance durable du groupe Caisse des Dépôts



2.3 Un pilotage intégré de la durabilité

L'intégration du département au sein de la direction des finances lui permet de bénéficier d'un fort appui pour lier la durabilité aux sujets financiers et d'assurer l'articulation entre pilotage stratégique et financier d'une part et pilotage extra-financier d'autre part.

La politique durable du Groupe s'appuie sur l'intégration des Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) au pilotage stratégique, et des risques extra-financiers à la gestion globale des risques.

2.3.1 Intégration des enjeux de durabilité à la gestion des risques du Groupe

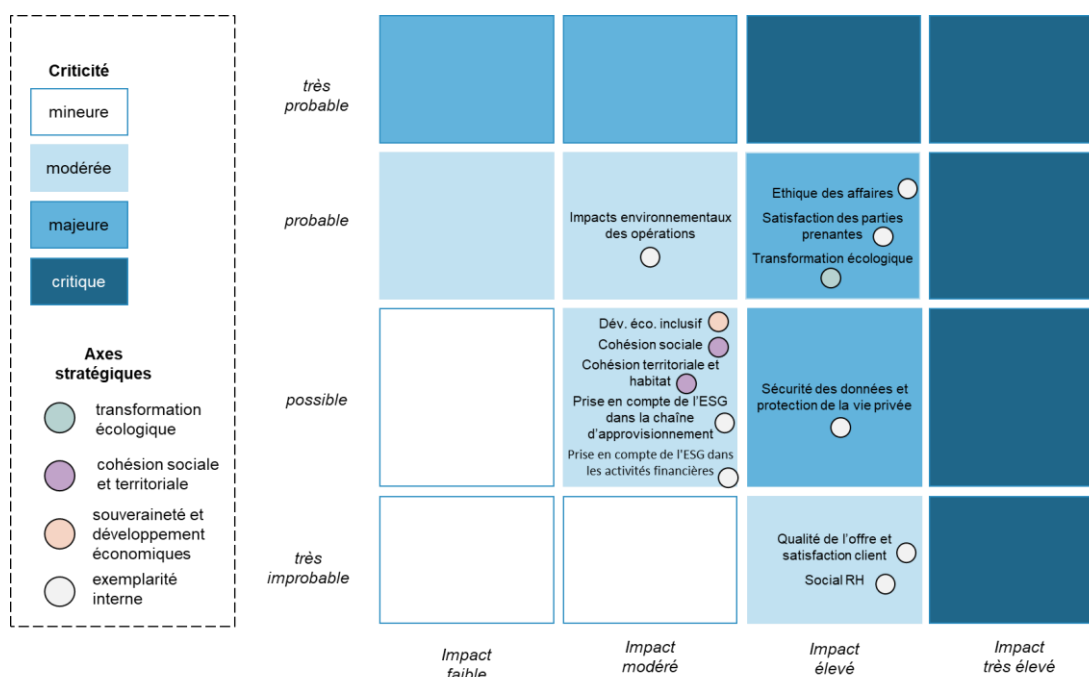
Fusion des cartographies de risques Groupe et risques ESG

Pour identifier les principaux enjeux de durabilité que le contexte environnemental et social fait peser sur son activité et les maîtriser, le groupe Caisse des Dépôts suit une cartographie des risques ESG selon un principe de double matérialité intégrant à la fois les risques que le contexte fait porter sur son activité mais également les externalités négatives ou positives que lui-même génère.

En 2022, cette cartographie des risques ESG a été intégrée à la cartographie des risques du Groupe, qui identifie et évalue l'ensemble des risques significatifs auxquels la Caisse des

Dépôts et les entités entrant dans son périmètre de consolidation comptable et prudentiel sont exposées, dans le cadre de l'exercice de son activité et de son organisation (cf. la section « Synthèse des risques DPEF » dans la note méthodologique en annexe du présent document).

La cotation des risques ESG effectuée par la direction des risques aboutit à l'identification de 12 enjeux matériels pour le Groupe. Ces enjeux de durabilité sont fléchés sur les objectifs qui structurent la raison d'être du Groupe : transformation écologique, souveraineté et développement économiques, cohésion sociale et territoriale, et exemplarité interne.



Chacun de ces risques retenus au titre de la DPEF du Groupe est associé à des indicateurs faisant l'objet d'une vérification par notre collège de commissaires aux comptes (cf. la section « Synthèse des risques DPEF » en annexe du présent document).

En revanche, les enjeux suivants, figurant dans l'article R. 225-105 du code de commerce, sont considérés comme non matériels pour le Groupe :

- lutte contre l'insécurité alimentaire ;
- gaspillage alimentaire ;
- bien-être animal ;
- alimentation responsable, durable et équitable ;
- actions visant à promouvoir les pratiques d'activités physiques et sportives.

Au titre de leur impact sur les risques opérationnels et financiers, la direction des risques du Groupe intègre en outre des risques ESG dans le cadre d'appétit au risque. Des indicateurs, incluant des seuils d'alerte au niveau Groupe, sont mis en place afin de surveiller ces risques et d'anticiper leur évolution, par exemple la notation extra-financière de l'Établissement public et de ses filiales, l'atteinte des cibles climatiques (volume de financement et d'investissement dédiés à la transition environnementale) ou encore l'atteinte des objectifs de la politique d'investissement responsable (respect des seuils d'exclusion sur le charbon, le pétrole et le

gaz, indicateur de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles de titres, consommation énergétique et de performance énergétique du portefeuille immobilier).

En complément, certaines thématiques font l'objet de travaux d'évaluation plus approfondis, en particulier sur le climat, la corruption et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Adoption d'une feuille de route risques climatiques

En 2022, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'une feuille de route risques climatiques. Elle est structurée autour des 4 piliers de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) – *task force* dont les recommandations se sont progressivement imposées comme standards de marché. Ces 4 piliers (stratégie, gouvernance, gestion des risques et métriques) permettent de donner un cap à moyen terme pour le Groupe pour :

- développer des méthodologies d'identification et d'évaluation des risques climatiques (outil de *scoring* des risques physiques et des risques de transition) ;
- réaliser des tests de sensibilité aux risques climatiques pour estimer à terme les besoins de provisionnement et de fonds propres supplémentaires liés aux différents scénarios climatiques : en 2022, l'exercice de sensibilité a porté sur les

portefeuilles actions de l'Établissement public ;

- élaborer une politique de gestion des risques climatiques en bonne articulation avec la politique climat, qui contribue elle-même à rendre le groupe plus résilient aux risques climatiques – les engagements pris en matière d'atténuation et d'adaptation contribuant à rendre la Caisse

des Dépôts moins exposée aux risques de transition et aux risques physiques.

Au-delà de des dispositifs de maîtrise des risques mis en place au niveau du Groupe, les filiales disposent également de leur propre suivi, intégré dans la gestion globale des risques de l'entité pour 91 % d'entre elles.

2.3.2 Des objectifs ODD intégrés à la planification stratégique du Groupe

Pour mieux piloter sa contribution aux objectifs de politiques publiques et objectiver son impact, le Groupe a choisi, depuis fin 2019, d'intégrer les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) au pilotage stratégique de chacun de ses métiers et de ses filiales. Avec 17 objectifs et plus de 167 cibles, les ODD forment un référentiel universel traçant le chemin vers un monde plus durable et meilleur pour tous d'ici à 2030.

Dans le cadre de du plan d'action ODD du Groupe – qui concerne tous ses métiers – 8 objectifs ont été identifiés comme prioritaires, les autres étant considérés comme significatifs. Une dynamique d'amélioration stratégique a été

impulsée autour de ces 8 ODD « prioritaires », avec la définition de plans d'action opérationnels, assortis d'engagements portant sur des indicateurs de résultat, et dès que possible d'impact, suivis dans le temps. Au total, plus de 40 cibles quantitatives ont été validées par le comex, et plus de la moitié d'entre elles a été intégrée au plan stratégique du Groupe.

Ces cibles font l'objet d'un reporting public au sein du présent rapport et de manière exhaustive au sein du Cahier des Indicateurs de durabilité publié par le Groupe. Elles sont alors identifiées par le pictogramme de l'ODD auquel elles se rapportent.



Pour en assurer la bonne intégration, les ODD sont ainsi inclus dans les différents outils de pilotage :

- les outils de planification stratégique : le plan d'action sur les ODD prioritaires du Groupe est intégré au pilotage stratégique du Groupe et de ses entités (plan stratégique à moyen terme – programmation financière pluriannuelle). Cette intégration permet de piloter

conjointement les enveloppes financières à mobiliser, les projets effectivement réalisés et les bénéfices attendus, afin à terme de mettre en place un pilotage par l'impact ;

- les avis ESG sur les projets : pour s'assurer de leur bonne prise en compte pour toute nouvelle décision significative, La contribution aux ODD est également intégrée dans les grilles de cotation des

projets présentés en comité d'engagement, comité qui concerne tous les projets du Groupe au-delà d'un certain seuil. Au sein de la Banque des Territoires, ils sont également intégrés dans les grilles extra-financières de cotation servant à analyser tous les projets financés. Dans les deux cas, l'enjeu est double : développer une approche multidimensionnelle des enjeux environnementaux et sociaux, rechercher l'impact et les co-bénéfices entre ODD ;

- la sélection des projets éligibles aux émissions durables de l'Établissement public : tous les projets adossés aux émissions vertes, sociales ou durables

émises par la Caisse des Dépôts répondent directement à au moins deux des ODD prioritaires ou significatifs ;

- l'engagement actionnarial : référentiel universel permettant de dialoguer objectivement avec les entreprises investies, les ODD sont également rattachées aux thématiques d'engagement, avec des cibles sur le nombre d'entreprises engagées chaque année.

L'atteinte du plan d'action ODD fait en outre partie de l'intéressement des collaborateurs de l'Établissement public depuis deux ans.

2.3.3 Prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'échelle des décisions d'investissement et dans le pilotage des filiales

Dans les décisions d'investissement

Parce que l'utilité ou la rentabilité économique d'un projet ne sont pas des critères suffisants pour juger de son impact environnemental et social, des analyses de risques extra-financiers sont réalisées à l'échelle des actifs et des projets.

En particulier, conformément à la charte de finance responsable du Groupe, les métiers financiers intègrent systématiquement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à leur décision d'investissement, soit en recueillant des données d'agences de notation extra-financières, soit en intégrant les sujets de durabilité au cahier des charges de l'instruction.

Les comités d'engagement (CDE) du Groupe – qui examinent les dossiers les plus importants ou stratégiques pour le Groupe – intègrent également des avis ESG.

Une nouvelle grille de cotation ESG standardisée a été testée en 2022 pour une mise en œuvre en 2023 concernant les dossiers d'investissement passant en CDE et CDI (plus d'une centaine de dossiers chaque année). Ayant vocation à s'appliquer à tous les métiers, son objectif est double :

- vérifier que le projet contribue à la politique de durabilité du Groupe ;

- objectiver et outiller l'analyse de durabilité pour éclairer la décision.

Cette grille vient renforcer l'intégration des critères ESG aux décisions d'investissement de manière formalisée avec la même importance que les critères financiers, vérifier que le dossier est conforme et contribue à la politique de durabilité du Groupe. Elle intègre le principe de double matérialité et vise à analyser les impacts positifs ou négatifs des projets (matérialité environnementale et sociale) mais aussi des risques pesant sur eux (matérialité financière).

Dans le pilotage des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts

Concernant les filiales et participations stratégiques, une présentation est organisée chaque année à destination des administrateurs du groupe sur la politique durable/ESG, complétée par les messages à porter en Conseil d'administration. Une sélection des cibles de contribution au plan d'action ODD du Groupe sont intégrées aux lettres d'orientation des filiales et participations stratégiques.

Pour plus d'information, voir le chapitre 3 « ESG dans les activités de financement et investissement ».

2.4 Favoriser l'engagement des collaborateurs

2.4.1 Des efforts de formation et de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de durabilité

Groupe

La plupart des entités du Groupe mènent des actions de sensibilisation et/ou de formation aux enjeux du développement durable, sous un angle global ou orienté vers leurs activités et enjeux respectifs. Il peut s'agir *a minima* de formations métiers sur ces sujets dans le catalogue de formations disponibles pour leurs collaborateurs, ou de dispositifs transversaux spécifiques de sensibilisation à travers l'organisation de manifestations et de campagnes de communication multisupport.

Dans le cadre du plan d'action ODD, l'ensemble des entités du Groupe se sont engagées à mettre en place un dispositif de sensibilisation formalisé à l'intention de l'ensemble des collaborateurs de leurs filiales de rang 1 pour assurer une culture de la durabilité et des enjeux ESG et une large diffusion de la feuille de route ODD.

	Périmètre	2019	2020	2021	2022	Cible
Part des entités ayant déployé un dispositif de sensibilisation aux ODD et à la RSE (en %) ⁽¹⁾	Groupe*	38 %	38 %	79 %	83 %	100 % d'ici à fin 2022

(1) Sont comptabilisées toutes les entités ayant mis en place un dispositif de sensibilisation / formation transversale sur les sujets RSE et ODD ciblant *a minima* l'ensemble des collaborateurs de la filiale de premier rang.

* En 2022, la donnée inclut la Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Habitat, CDC Biodiversité, Compagnie des Alpes, CDC Informatique, Icade, La Poste, La SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev.

Au sein des entités du Groupe, on note en particulier les actions de formation suivantes sur 2022 :

- groupe Transdev : création d'un module d'*e-learning* (disponible en français et anglais) dédié à la sensibilisation aux enjeux environnementaux mondiaux actuels, suivis par 1 225 collaborateurs ;
- Société Forestière : 75 collaborateurs ont suivi un séminaire technique sur les directives forestières qui intègrent des dimensions de préservation de la biodiversité et de séquestration du carbone par la forêt. Par ailleurs, tout

nouvel entrant est formé à la lutte contre le sexisme ordinaire ;

- CDC Habitat : 2 360 collaborateurs ayant suivi au moins une formation sur les enjeux DD/RSE ;
- Icade : 95 % des collaborateurs en CDI présents dans les effectifs au 31 décembre 2022 ont suivi le module « bas carbone » en 2022 ou en 2021 ;
- Bpifrance : 2 532 stagiaires ont été formés dans l'année aux enjeux DD/RSE/ESG.
- Sfil : 87 % des collaborateurs ont suivi un module d'*e-learning* portant sur le développement durable et la RSE.

Caisse des Dépôts

Membres du comex

Les membres du comex ont tous participé à une formation « **Fresque du Climat** » en

octobre 2022. Ils sont en outre destinataires, tout au long de l'année, de **notes de veille thématiques** émises par le département politique durable. En 2022, ces notes incluaient

par exemple une synthèse des travaux du *Shift Project* (« Plan de transformation écologique de la France »), une synthèse des rapports du GIEC, une note de faisabilité de l'atteinte de l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C.

Cadres dirigeants

Les cadres dirigeants sont destinataires des « topos » élaborés par la direction de la communication et le département politique durable (ex. : « topo sur la taxonomie européenne » diffusé en septembre 2022) qui font le point en quelques pages sur une thématique donnée et son implication pour la Caisse des Dépôts.

Ils sont également invités régulièrement à participer à des séminaires « paroles d'experts » qui permettent de présenter dans le détail un sujet et d'échanger sur les implications pour la Caisse des Dépôts avec un ou plusieurs experts. Le 8 novembre 2022, par exemple, un « Parole d'expert » était dédié aux politiques climat et biodiversité du Groupe.

Le département politique durable participe également régulièrement aux comités de direction et séminaires des directions des entités de l'Établissement public pour sensibiliser aux enjeux climatiques et présenter les engagements climatiques du Groupe.

Ensemble des collaborateurs de l'Établissement public

Tous les collaborateurs de l'Établissement public (y compris les cadres dirigeants évoqués ci-dessus) doivent suivre l'*e-learning* « La contribution du groupe CDC aux objectifs de développement durable (ODD) », le suivi de cet *e-learning* déterminant le niveau d'intéressement.

Cet *e-learning* vise à :

- comprendre ce que sont les ODD ;
- connaître le plan d'action Groupe associé ;
- identifier comment ils peuvent être utilisés quelles que soient son activité et sa direction.

En 2022, 5 655 collaborateurs de l'Établissement public ont suivi cet *e-learning*.

D'autres formations sont en outre disponibles dans le **catalogue de formations de la Caisse**

des Dépôts, au sein notamment de l'École de la finance, créée en 2021, dont l'offre s'articule autour du développement des compétences, connaissances et savoir-faire nécessaires à la filière métier finance. Ce dispositif propose une offre transversale et ouverte à tous les collaborateurs de la Caisse des Dépôts, structurée autour d'une douzaine de thèmes relatifs à l'ESG, incluant un thème finance durable.

En 2022, les formations sur les sujets développement durable ont ainsi cumulé 12 620 participants au niveau de l'Établissement public (un collaborateur pouvant participer à plusieurs formations).

Un travail de refonte du catalogue de formation est en cours afin de construire un véritable parcours autour de la transformation écologique, de manière similaire à ce qui existe déjà autour de la finance. Ce travail devrait aboutir en 2023.

Une formation d'animateurs internes de la Fresque du Climat a en outre été menée en 2022 en vue de son déploiement auprès des collaborateurs en 2023.

Enfin les collaborateurs sont sensibilisés aux enjeux du climat au cours des **journées thématiques** organisées par la Caisse des Dépôts. Le 5 juillet 2022, ils ont ainsi pu assister à la **Journée du climat objectif 1,5 degré**, en présence d'intervenants tels que Valérie Masson-Delmotte, coprésidente du groupe de travail sur les bases physiques du climat du GIEC ou Magali Reghezza-Zitt, membre du Haut Conseil pour le climat.

L'intranet de l'Établissement public, Next, permet en outre de sensibiliser largement les collaborateurs/ou personnels. Le département politique durable communique sur des thématiques liées au climat, sous différents formats. En octobre 2022 par exemple, des **podcasts** ont été mis en ligne pour présenter nos nouveaux engagements en termes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation notamment.

Formations spécifiques à la Banque des Territoires

La Banque des Territoires développe, en plus des formations proposées dans le catalogue de la Caisse des Dépôts, des formations propres

sur des sujets liés au climat au sein de son École des territoires, notamment pour développer les compétences autour des projets de financement des énergies renouvelables.

Un module sur la taxonomie est également en cours de développement.

2.4.2 La prise en compte de critères ESG dans l'intéressement et la rémunération

Intégration dans la politique de rémunération de l'ensemble des collaborateurs

La Caisse des Dépôts (Établissement public) intègre des critères ESG dans le calcul de l'intéressement de **l'ensemble de ses collaborateurs**. En juin 2021, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour 2021-2023. Cet accord, qui couvre 100 % des collaborateurs de la Caisse des Dépôts, inclut des objectifs transversaux à l'ensemble des unités de travail et des objectifs propres aux unités de travail et fonctions des grands métiers de la Caisse des Dépôts.

Ces critères portent en partie sur l'atteinte des cibles du plan d'action du Groupe en faveur des objectifs de développement durable (plan d'action ODD dans son ensemble, et en particulier l'atteinte des cibles sur les **ODD 13 et 7** relatifs à la lutte contre le dérèglement climatique et la transition énergétique qui reprennent les engagements climat ou de l'ODD 5 sur l'égalité femme / homme). Différents paliers d'atteinte des objectifs d'intéressement sont définis, y compris des paliers de surperformance pour inciter les collaborateurs à dépasser les objectifs. Sur l'exercice 2022, la moyenne du niveau d'atteinte de ces cibles a dépassé 100 %.

L'avenant n°1 de l'accord d'intéressement 2021-2023, signé en juin 2022 reprend un critère de contribution des métiers et fonctions supports à l'atteinte du plan d'action ODD Groupe, et y adjoint spécifiquement un critère de formation aux ODD (*e-learning* obligatoire) pour le calcul de l'intéressement.

Les objectifs stratégiques annuels des entités en matière d'investissement responsable sont en outre traduits dans les objectifs des managers et, le cas échéant, des équipes. La Caisse des Dépôts définit ainsi des objectifs collectifs et individuels à la majorité de ses

gérants, se traduisant dans la part variable individuelle de leur rémunération.

Intégration dans la rémunération variable des membres du comex et cadres dirigeants

Pour les membres du comité exécutif, leur rémunération variable visant à rétribuer la performance individuelle du dirigeant dépend de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés chaque année avec le directeur général.

Ces objectifs sont constitués d'un volet managérial (le référentiel « Grandissons ensemble ») et un volet lié au plan stratégique dans lequel figure l'atteinte des objectifs en matière de « transformation écologique ».

En 2022, une large majorité de dirigeants de l'Établissement public disposaient d'au moins un objectif ESG formalisés dans leur entretien d'objectifs et de performances. En 2023, un plan d'action a été décliné pour intégrer de manière plus systématique les critères ESG dans les rémunérations variables des cadres dirigeants. Ce plan vise, d'une part, à intégrer un critère ESG dans les objectifs métiers de tous les membres du comité exécutif de l'Établissement public et des directeurs rattachés au directeur général ainsi qu'aux membres du comité exécutif de la Banque des Territoires. D'autre part, il vise à inscrire un objectif ESG dans les feuilles de route de chaque direction afin que ce critère soit décliné aux cadres dirigeants N-1 des membres du comité exécutif de l'Établissement public, des directeurs rattachés au directeur général ainsi qu'aux membres du comité exécutif de la Banque des Territoires. L'atteinte de ces objectifs sera prise en compte en 2024 dans le calcul de la rémunération variable pour l'année 2023. Les dirigeants des directions en charge des investissements (GDA, BDT-direction de l'investissement, GPS) sont ainsi concernés par ce dispositif et intéressés à l'atteinte des objectifs ESG (notamment en matière de climat et biodiversité) concernant leur direction.

Ces objectifs ESG sont la déclinaison des politiques du groupe Caisse des Dépôts et sont en lien avec les engagements et indicateurs de la « raison d'être » notamment dans les domaines de la transformation écologique :

- % d'émissions de CO₂ opérationnelles faisant l'objet d'une cible de décarbonation alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris ;
- % des actifs alignés ou couverts par des cibles alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris.






2.5 Des performances reconnues

2.5.1 Notations externes

Depuis plusieurs années, la performance extra-financière du groupe Caisse des Dépôts est

reconnue par les agences de notations extra-financières :

Principales notations extra-financières de la Caisse des Dépôts

Agences	2020	2021	2022	2023	Positionnement
	C Statut Prime				Parmi les leaders sectoriels (10 % les meilleurs)
	A+				Performance maximale sur le volet « stratégie et gouvernance »
	Negligible Risk 8,2/100		Negligible Risk 8,9/100	Negligible Risk 7.8 <small>Updated Apr 11, 2023</small>	Classé 14 ^{ème} au sein des institutions bancaires dans le monde
	ADVANCED 72/100		 74/100 Advanced		Classé 1 ^{er} de son panel sectoriel

Plusieurs filiales du groupe Caisse des Dépôts ont également des notations à leur niveau

qui démontrent leur exemplarité :

						AUTRES NOTATIONS
	Prime C- (2019)	A+ (Strategy & Governance) (2021)	63/100 (2021)			
					« A » (2020)	GAIA Ethifinance 83/100 (2021)
	B- (2021)		64/100 (2021)	7,7/100 (2021)	« AA » (2021)	GRESB 83/100 (2021) CDP A- (2021)
	Prime C+ (CAFFIL) (2020)			6.6/100 Risk Negligible (2021)		
	B- prime (2021)		77/100 (2021)	13/100 Low Risk (2021)		Ecovadis 75/100 (2021) CDP A (2021) Moody's 1 ^{er} rang mondial (3 ^{ème} année consécutive)
						Ecovadis Silver 55/100 (2021) Indice positivité 43,3% (2021)

2.5.2 Certifications

Groupe

Pour piloter dans une logique d'amélioration continue et faire vérifier par un tiers leurs pratiques, près des trois quarts des entités du Groupe, dont **toutes celles ayant des activités opérationnelles autres que de services (conseil ou finance)**, ont recours à une ou plusieurs certifications tierces reconnues.



* En 2022 la donnée inclut la Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Habitat, CDC Biodiversité, Compagnie des Alpes, CDC Informatique, Icade, La Poste, Société Forestière, Transdev.

Les types de pratiques certifiées (qualité, environnement, santé/sécurité) et les certifications choisies varient selon les entités, entre :

- des certifications basées sur les normes ISO (ISO 50001 pour le management de l'énergie, ISO 14001 pour le management environnemental, ISO 9001 pour le management de la qualité, ou encore ISO 45001, ex-OHSAS 18001, pour la santé et la sécurité) ;
- des certifications métiers spécifiques, comme la certification HQE pour les développements ou l'exploitation immobilière, la certification Green Globes pour les activités touristiques ou encore les certifications FSC ou PEFC pour l'exploitation forestière.

Part des effectifs couverts par une certification	Périmètre	2021	2022
ISO 9001	Groupe*	20 %	37 %
ISO 14001	Groupe*	14 %	32 %

* En 2022 la donnée inclut la Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Habitat, CDC Biodiversité, Compagnie des Alpes, CDC Informatique, Icade, Société Forestière, Transdev.

Caisse des Dépôts

L'Établissement public a recours à différents types de certification pour piloter ses processus et faire reconnaître la qualité de ce pilotage :

- certification ISO 14001 du site de Bordeaux-Lac ;

- certification HQE Exploitation du site Austerlitz ;
- certification ISO 9001 de différents processus de la direction des politiques sociales (processus métier Ircantec).

Part des effectifs couverts par une certification	Périmètre	2021	2022
ISO 9001	Caisse des Dépôts	10 %	9 %
ISO 14001	Caisse des Dépôts	17 %	16 %
HQE Exploitation	Caisse des Dépôts	4 %	4 %

Sommaire

Une pratique responsable
de la finance

39

Une gestion responsable des
filiales et des participations
stratégiques

50

3 L'ESG dans les activités d'investissements et de financements

3.1 Une pratique responsable de la finance

Pour agir conformément à sa raison d'être, le Groupe s'engage à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse de ses investissements et de ses financements, selon un principe de double matérialité. Le Groupe veille également à placer son action en matière de développement durable dans le cadre des objectifs des politiques publiques en matière de climat, de préservation de la biodiversité et de

cohésion sociale et territoriale. Pour cela, le Groupe a adopté des pratiques de finance responsable dans la gestion de ses investissements, ses financements et ses participations.

Pour une information détaillée sur ce sujet, se reporter au rapport investissement responsable 2022.

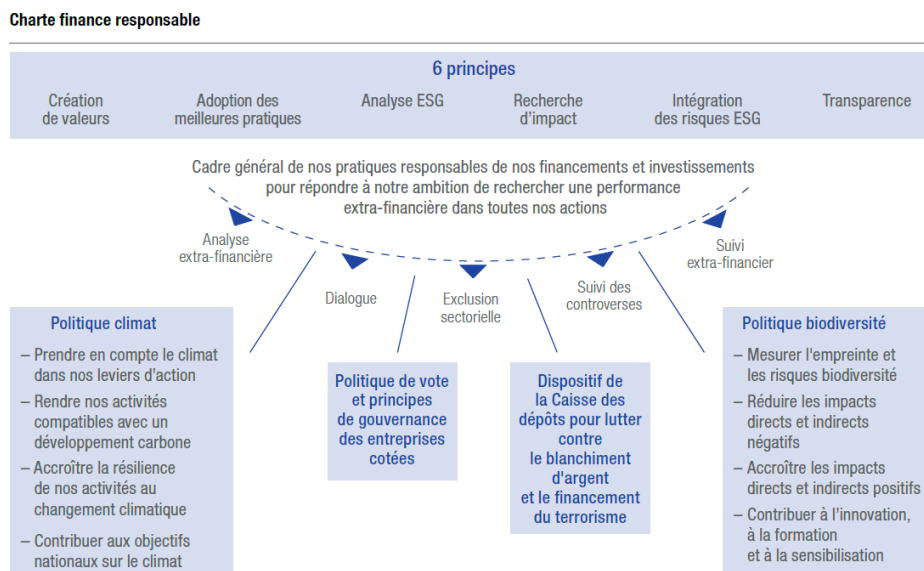
3.1.1 Intégration des enjeux ESG dans la stratégie de finance responsable

Afin de renforcer l'impact et limiter les risques de nos investissements, les entités financières du Groupe ont déployé, dès 2012, une charte d'investissement responsable reposant sur trois grands principes clés :

- **l'intégration ESG** (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans toutes les décisions d'investissements ;
- **l'engagement actionnarial** par un dialogue avec le management des sociétés détenues ;

- **les exclusions normatives et sectorielles.**

Cette charte a été mise à jour en décembre 2022 afin de couvrir les financements et de renforcer les exclusions réglementaires et volontaires. La nouvelle charte finance responsable, disponible en ligne, entrera en application à partir de juillet 2023. Elle s'intègre avec l'ensemble des autres politiques en matière de développement durable, notamment les politiques environnementales, comme illustré ci-dessous.



La nouvelle charte précise les critères ESG qui sont intégrés dans l'analyse des investissements passant en comité d'engagement via un outil de cotation expérimenté en 2022 et mis en application à compter de 2023. Ces critères visent à garantir l'impact positif de l'action du Groupe sur l'environnement et la société mais également à maîtriser les risques financiers pouvant naître des enjeux ESG.

Un traitement des controverses est également imposé avant l'investissement ou le financement, ainsi que dans le cadre du suivi de l'investissement, afin de vérifier que l'entreprise n'est pas impliquée dans une controverse ESG.

La liste des exclusions a été renforcée afin de cibler à la fois les exclusions volontaires et réglementaires.

Une liste d'exclusions renforcée

La liste d'exclusions a été renforcée afin de cibler à la fois les exclusions réglementaires et volontaires.

Voici quelques exemples d'exclusions appliqués aux aspects sociaux et éthiques :

- les activités impliquant du travail forcé, du travail d'enfants ou de la traite des êtres humains, le plus loin possible sur la chaîne de valeur ;
- l'activité principale de fabrication ou de commerce lié à la pornographie ;
- activité principale de commerce de jeux d'argent ;
- l'activité principale de fabrication, de stockage ou de vente du tabac ;
- la production, le développement, le stockage, la distribution, la commercialisation ou l'utilisation d'armes controversés ⁽¹⁾ ;
- les spéculations sur les matières premières agricoles et les déforestations liées (cacao, café, soja, élevages, hévéa, huile de palme, bois et pâte à papier) ;
- les projets impliquant une expulsion forcée selon les Nations unies, pour laquelle une impossibilité matérielle d'apporter une compensation est constatée.

La liste d'exclusion concerne aussi les énergies fossiles et **notamment le charbon, les hydrocarbures non conventionnels et l'expansion pétrolière et gazière**, en lien avec la politique du Groupe sur le climat.

Se référer à la [liste d'exclusions](#) qui présente de manière plus précise les périmètres et exceptions associés à l'ensemble des exclusions du Groupe.

Conformément à la charte finance responsable Groupe, chaque entité financière du Groupe adopte des démarches de finance responsable :

- la Banque des Territoires accompagne la transformation des territoires en finançant des projets, actifs et sociétés prônant des territoires plus inclusifs, attractifs et connectés. Elle lance aussi régulièrement des évaluations ESG assorties de recommandations visant à alimenter et améliorer les mesures d'impact de ses activités ;

- les gestions d'actifs (GDA) intègrent au processus de gestion de l'ensemble de ses portefeuilles les enjeux ESG. Les équipes de GDA réalisent un accompagnement actionnarial exigeant par le vote systématique en assemblée générale des entreprises dont GDA est actionnaire, ainsi que par un dialogue bilatéral et privé avec le management et les instances de gouvernance des sociétés investies ;
- la gestion des participations stratégiques (GPS) accompagne le développement de 25 entités dans les secteurs financier, immobilier, des infrastructures et des services, dans le respect de sa doctrine

(1) Le Groupe exclut tout projet lié au financement des armes controversées listées. Bpifrance et Sfil dans le cadre de son activité crédit export excluront toutes les armes non conventionnelles visées par des traités internationaux ratifiés par la France.

d'actionnaire stratégique et au regard de trois types d'objectifs : financiers, extra-financiers et principes de gouvernance. Les objectifs extra-financiers définis pour chaque entité visent notamment à s'assurer du déploiement de la charte de finance responsable et des politiques climat et biodiversité du Groupe par les entités contrôlées et consolidées par la Caisse des Dépôts et, en particulier pour ce qui concerne l'investissement responsable, par les entités financières du Groupe :

- Bpifrance encourage les entreprises qu'il finance à développer une politique de responsabilité sociétale (RSE) adaptée à leur stade de développement. Bpifrance s'est doté d'un plan climat ambitieux qui intègre les éléments de la politique climat du groupe Caisse des Dépôts, et d'un comité climat directement rattaché à son Conseil d'administration. Bpifrance applique également la charte finance responsable et la politique biodiversité du Groupe,
- le groupe La Poste participe au développement d'une société responsable et solidaire et s'est

engagé dans une démarche ISR à travers sa société de gestion qui regroupe La Banque Postale Asset Management (LBP AM) et sa filiale Tocqueville Finance ainsi que Louvre Banque privée. CNP Assurances s'est engagée dans de nombreuses initiatives pour l'investissement responsable, mais aussi pour lutter contre le changement climatique ou protéger la biodiversité,

- Sfil est une banque publique de développement qui a pour but de garantir la stabilité du financement du secteur public local en France. Depuis 2015, Sfil assure également le refinancement des grands contrats de crédits à l'exportation. Son objectif est de faire bénéficier à ces sociétés des meilleures conditions de financement, grâce à une notation de premier rang, et à une maîtrise des risques irréprochable,
- STOA, un fonds à impact qui investit à long terme dans l'énergie et les infrastructures dans les pays émergents et en développement.

3.1.2 Notre cadre de référence pour les investissements

Application de l'article 29 de la loi Énergie-climat par la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts applique les dispositions de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (article 29 LEC) sur le périmètre des activités assujetties. Les gestions d'actifs et la trésorerie de la section générale y sont soumises obligatoirement. La Banque des Territoires ainsi que la gestion des participations stratégiques effectuent un reporting volontaire.

Ce reporting article 29 est détaillé dans le rapport investissement responsable publié annuellement et mis à disposition sur le site <https://www.caissedesdepots.fr/rapport-annuel-2022>.

3.1.2.1 Les enjeux ESG intégrés au sein des processus de décisions

Supervision des risques ESG

Un comité de pilotage des risques ESG assure la mise en place de la feuille de route risques ESG visant à intégrer ces facteurs de risque au sein du cadre conventionnel de gestion des risques. Il est codirigé par le département de la politique durable et la direction des risques.

La direction des risques Groupe est responsable de l'analyse et de la mesure des risques extra-financiers, en coordination avec la direction du contrôle permanent, qui veille au

bon suivi et à la maîtrise des risques opérationnels, et avec les directions de l'Établissement public et les filiales. La création, au sein de la direction des risques, d'une nouvelle équipe dédiée à l'évaluation et au suivi des risques climatiques et ESG au 1^{er} janvier 2023 vient renforcer les compétences et les capacités d'innovation et développement sur ce sujet jugé prioritaire.

L'Établissement public anime par ailleurs de nombreuses rencontres bilatérales avec les

filiales financières sur des sujets techniques et méthodologiques afin d'assurer une cohérence et une harmonisation des pratiques et méthodologies au sein du Groupe. En 2023, ces échanges bilatéraux se sont renforcés dans le contexte du développement simultané d'outils de *scoring* par les filiales financières et l'Établissement public. Ce dispositif permettra d'enrichir et de préciser l'évaluation et le suivi des risques, aussi bien au moment de la décision d'investissement ou de financement, qu'en suivi régulier des risques.

Des analyses ESG et climatiques intégrés aux décisions d'investissement

Dans le cadre de la charte finance responsable, chacune des entités d'investissement du Groupe est tenue depuis 2012 d'analyser et prendre en compte des critères ESG dans toutes les décisions d'investissement.

1. Gestions d'actifs

Premier gérant d'actifs public avec 244 milliards d'euros d'encours d'actifs sous gestion

au 31 décembre 2022, GDA investit dans de nombreuses classes d'actifs (obligations souveraines, titres à court terme pour la trésorerie du Fonds d'épargne, obligations d'entreprises, obligations financières, obligations sécurisées, titrisation, actions cotées en direct, fonds d'actifs cotés, fonds de dette, fonds d'actions non cotées, immobilier, forêts), directement ou au travers de ses trois filiales spécialisées :

- CDC Investissement immobilier, gérant du portefeuille d'investissement en immobilier de placement de la Caisse des Dépôts ;
- CDC Croissance, gérant de fonds actions cotées accompagnant la croissance des petites et moyennes entreprises sur le long terme ;
- La Société Forestière, gérant d'actifs forestiers pour le compte de la CDC (pour 60 000 hectares), d'autres investisseurs institutionnels et de clients privés dont la CNP. Elle propose à ses clients une gestion durable de leur patrimoine.

Gestion directe

<p>Actions cotées</p> <p>Département de la gestion des placements (CDC)</p>	<p>Pour les actions cotées, les gérants effectuent une analyse ESG de chaque valeur en fonction des enjeux les plus matériels identifiés pour chaque société. Les critères couvrent la gestion des émissions de GES, mais également la structure de gouvernance, la rémunération des dirigeants, la parité femmes-hommes, les accidents du travail, les relations sociales. L'équipe de gestion s'appuie notamment sur les données de l'agence de notation extra-financière MSCI et du CDP. La note ESG qui découle de cette évaluation est intégrée à la valorisation des titres via un « bêta score ESG », avec un poids dans la valorisation de 15 %.</p> <p>Concernant la gestion systématique, les données MSCI sont converties en une note, qui est globalement suivie pour améliorer la note moyenne des portefeuilles, et exclure des sociétés durablement mal notées ou très controversées.</p>
<p>CDC Croissance</p>	<p>Les gérants intègrent dans leurs décisions d'investissement le volet extra-financier en s'appuyant sur un score ESG développés en interne et reposant sur 46 critères. Une fiche synthétisant le profil extra-financier de chaque entreprise est réalisée et mise à jour chaque année. Les critères ESG sont intégrés dans les méthodes de valorisation des entreprises via un bêta score ESG.</p>
<p>Obligations d'entreprise (CDC)</p>	<p>S'agissant des obligations d'entreprises, l'analyse s'appuie sur différentes sources de données (fournies par les sociétés MSCI, Bloomberg, Trucost), donnant lieu à une note calculée à partir d'une cinquantaine d'indicateurs. Cette note va ensuite influencer sur les décisions d'investissement des gérants.</p> <p>Des objectifs d'investissement en obligations responsables (obligations vertes, obligations sociales, obligations soutenables) sont fixés annuellement.</p>

Obligations souveraines (CDC)	<p>Pour les obligations souveraines, la Caisse des Dépôts intègre des critères ESG à l'analyse et la sélection de ses investissements directs en obligations souveraines et publiques. Elle établit un score interne à chaque pays émetteur, fondé sur quarante critères ESG pondérés émanant de différentes sources : Unesco, Nations Unies, ONG. Les critères pris en compte dans le score ISR souverain sont : en matière de gouvernance, les droits de l'Homme et la corruption ; en matière sociale, le taux d'équipement médical et l'indice de Gini de mesure des inégalités ; en matière environnementale, le stress hydrique, la qualité de l'air, l'utilisation de pesticides, la déforestation, intensité de la pêche, l'intensité carbone, la part des énergies renouvelables, la biodiversité. Les résultats de l'analyse ESG sont pris en compte dans l'appréciation du risque et dans la détermination de l'allocation, au même titre que les autres paramètres financiers. Au cas par cas, le comité d'investissement exclut des pays à risques ESG élevés ou fixe des limites. Il effectue un suivi ESG régulier du portefeuille.</p>
Immobilier de placement (CDC)	<p>Les acquisitions sont analysées sur la base des critères suivants : la proximité des transports en commun, les certifications et labels environnementaux (construction et exploitation), la consommation énergétique, les émissions de GES en exploitation, les certifications et labels relatifs au bien-être des utilisateurs pour les immeubles de bureaux, l'alignement à la taxonomie européenne, et les risques climatiques physiques.</p> <p>Depuis 2019, une clause sociale sur les conditions de travail est intégrée dans les contrats avec les promoteurs VEFA ou CPI (emploi et sous-traitance). La Caisse des Dépôts vise l'atteinte du label <i>Biodiversity</i> dans l'ensemble des acquisitions d'immeubles neufs ou restructurés, en tertiaire et en résidentiel.</p>
Forêts	<p>L'ensemble des forêts gérées par la Société Forestière sont certifiées FCS ou PEFC.</p> <p>Les analyses se font sur la base de 30 critères ESG, et notamment l'impact du changement climatique, l'adaptabilité des espèces, et l'état de la biodiversité (espèces envahissantes, pollution des sols, eau), les risques de santé et de sécurité liés à la gestion sylvicole.</p>
Obligations convertibles (CDC)	<p>Les gérants d'obligations convertibles (qui gèrent un portefeuille en direct et un portefeuille de fonds externe) de la Caisse des Dépôts effectuent une analyse ESG de chaque valeur, en fonction des enjeux les plus matériels identifiés pour chaque société au regard du risque de valorisation à long terme des entreprises et de la prise en compte de la mission d'intérêt général de la Caisse des Dépôts. Le score MSCI ESG (note relative sectorielle) est analysé pour chaque dossier d'investissement ainsi que les controverses ESG. Le score est ainsi intégré à l'analyse financière des sociétés et une moyenne pondérée des scores est établie par la gestion.</p>
Actifs monétaires (CDC) ⁽²⁾	<p>Pour les titres souverains, chaque émetteur fait l'objet d'un score ESG via une quarantaine d'indicateurs (droits de l'Homme, corruption...) et d'une évaluation de sa trajectoire CO₂. Pour les titres des entreprises, l'analyse repose sur une cinquantaine d'indicateurs, dont les indicateurs environnementaux qui sont fournis par MSCI (productivité des ressources, part des énergies renouvelables, émissions de GES).</p>

(2) Les actifs monétaires sont composés de dette souveraine et de dette des entreprises, de maturité initiale inférieure ou égale à vingt-quatre mois.

Gestion indirecte (CDC)

Fonds d'actifs cotés

La grille de sélection des fonds et sociétés de gestion est régulièrement revue pour intégrer des critères ESG donnant lieu à une note formelle. Ces critères comprennent : la notation PRI, la notation MSCI, la politique de vote en Assemblée Générale, la politique d'engagement, les mesures formalisées des émissions de carbone, les exclusions, la mesure de la contribution des activités du portefeuille du fonds aux ODD, le reporting taxonomique, la prise en compte de la biodiversité et la publication d'un reporting ESG.

Fonds d'actifs non cotés (CDC)

Une grille d'analyse permet de noter chaque fonds sur des critères extra-financiers. Les critères de notation sont par exemple la gouvernance de la société (membres indépendants dans le conseil, code de déontologie...), la formation des salariés, les pratiques favorables à l'environnement, la prise en compte des critères ESG dans la gestion, les diligences environnementales sur les sous-jacents, l'évaluation du respect des droits de l'Homme, des impacts sociaux et la qualité des reportings ESG de la société.

2. La trésorerie de la Caisse des Dépôts (section générale)

L'ensemble des encours est couvert par un screening ESG permettant de s'assurer que l'émetteur considéré ne se trouve pas sur la liste d'exclusion défini et qu'il satisfait l'ensemble des critères et/ou seuils définis par la politique d'exclusion. Toute société se trouvant sur la liste d'exclusion des gestions d'actifs et exclue des portefeuilles en gestion directe de la trésorerie de la Section générale. Un processus de contrôle interne est mis en place afin d'en assurer la bonne application.

3. La Banque des Territoires

La Banque des Territoires investit, principalement sous forme minoritaire, dans des projets, actifs et sociétés avec l'ambition d'agir pour des territoires plus inclusifs, plus durables, plus attractifs et plus connectés via plusieurs classes d'actifs : immobilier, infrastructures, capital d'investissement d'entreprise (start-up, corporate venture), entreprises publiques locales (EPL), entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), ainsi que des fonds d'investissement dédiés.

La prise en compte de critères ESG par la Banque des Territoires s'inscrit dans une vision d'investisseur de long terme pour accompagner les territoires dans leur transformation. Pour tous les investissements, quel qu'en soit le montant, les critères ESG sont analysés, au moment de la décision d'investissement, grâce à l'outil de cotation extra-financière qui s'applique systématiquement depuis juin 2020 et permet d'attribuer une note sur l'environnement, le

social et la gouvernance. L'échelle de notation va de A à E. Les projets notés E sur l'une des dimensions sont exclus. Cet outil d'analyse est structuré autour d'indicateurs communs à tous les métiers (tonnes de CO₂ émises et évitées, nombre de m² artificialisés, impact sur la pollution, impact sur l'emploi, la cohésion sociale et territoriale, l'inclusion sociale et professionnelle...) et d'indicateurs spécifiques aux différents secteurs.

Un volet extra-financier est intégré à la doctrine d'investissement de la Banque des Territoires et comporte les axes clés suivants :

- un adossement de la stratégie d'investissement aux objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) autour de trois piliers :
 - renforcer la cohésion sociale et territoriale fondée sur la qualité des territoires et le renforcement de leurs équipements et infrastructures,
 - préserver la biodiversité, économiser les ressources et agir pour la réduction des gaz à effet de serre,
 - accompagner les acteurs dans l'adaptation des territoires aux grandes évolutions en cours et en faire des opportunités (mobilité, changement climatique, transition alimentaire...);
- la prise en compte des éléments extra-financiers englobant toutes les dimensions du développement durable dans la conception des offres et produits, l'analyse des dossiers d'investissement et la prise de décision (examen de la matrice ESG lors de la décision d'engagement par le comité

compétent). À ce titre, elle souhaite n'engager que des projets présentant les caractéristiques suivantes dans l'outil de cotation : pas de E, au plus un axe à D, au moins un axe à A ou B ;

- l'engagement à jouer un rôle d'entraînement auprès de ses clients et partenaires en matière de transparence et de mesure des impacts sociétaux et d'amélioration des projets et des pratiques (effet de levier

sociétal), notamment à travers les organes de gouvernance ;

- la mise en œuvre des diligences de conformité (y compris LCB-FT) formalisées dans le respect des procédures de la CDC (ODD n° 16 sur la justice et la paix, lutte contre les flux financiers illicites et la lutte contre la corruption notamment).

Les pratiques mises en place par chaque entité sont détaillées dans le rapport investissement responsable.

Indicateur	Périmètre	2022
<input checked="" type="checkbox"/> Part des encours d'investissement faisant l'objet d'une analyse ESG (prise de décision et suivi) – RAISON D'ETRE	GDA-DI-STOA-Société Forestière-CDC Croissance- Trésorerie	98,19 %

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe
INDICATEUR RAISON D'ETRE

3.1.2.2 Un dialogue actionnarial exigeant

En tant qu'investisseur responsable et actionnaire actif, la Caisse des Dépôts exerce systématiquement ses droits de vote dans les assemblées générales des sociétés cotées dans lesquelles elle investit, lors desquelles elle se doit de promouvoir les bonnes pratiques en matière sociale, environnementale, éthique et de gouvernance.

Les gestions d'actifs (GDA) se réfère ainsi à sa politique de vote qui formalise ses attentes en matière de gouvernement d'entreprise. En 2022, les principales évolutions de la politique de vote ont concerné :

- la présence impérative d'un ou plusieurs administrateurs représentant les salariés au conseil et dans un comité dans les pays où la loi l'autorise ;
- l'accroissement des exigences concernant la prise en compte des enjeux RSE dans la rémunération des dirigeants avec une pondération minimale de 15 % ;
- la prise en compte de l'évolution du ratio d'équité dans l'analyse des augmentations significatives de la rémunération fixe des dirigeants ;
- l'introduction de deux critères climatiques (ex post et ex ante) dans la rémunération des dirigeants de l'entreprise ;

- le renforcement de la grille d'analyse des résolutions climatiques (*Say on Climate*).

Pour la gestion des participations stratégiques, le dialogue actionnarial repose sur plusieurs dispositifs. Le directeur général transmet annuellement un courrier rappelant les normes et procédures du Groupe aux dirigeants des participations stratégiques contrôlées et consolidées, notamment en matière de gouvernance, et de politique durable. En 2022, GPS a suivi plus particulièrement des objectifs portant sur l'alignement progressif de 100 % des activités de chaque participation stratégique avec une limitation à 1,5 °C du réchauffement climatique, des objectifs portant sur l'adhésion des participations stratégiques aux initiatives et coalitions existantes et sur la mise en place de plans d'action en matière de biodiversité, ainsi que des objectifs RSE globaux (voir ci-après la section 3.2 « Une gestion responsable des filiales et participations stratégiques »).

Se référer au rapport investissement responsable pour plus de détails.

Indicateurs	Périmètre	2022
☑ Part des sociétés en portefeuille ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets ESG (en %, calculé en nombre de société sur le nombre total de société du portefeuille)	LBPAM	16 %
	BPI	49 %
☑ Part des encours sur le périmètre actions cotés directs et indirect et obligations d'entreprises ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets ESG	GDA	58 %

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

3.1.3 Des financements encadrés par des principes d'intervention

En sus du respect des critères d'exclusion listés ci-dessus et du respect de la politique climatique du Groupe, les financements du Groupe sont encadrés par différentes doctrines et dispositifs qui en délimitent l'objectif et les cibles :

- les bailleurs sociaux et les collectivités locales pour les prêts de la Banque des Territoires sur Fonds d'épargne ;
- les professions juridiques pour les autres prêts de la Banque des Territoires ;
- le soutien des entreprises en croissance ou en difficulté, en particulier des PME/TPE pour Bpifrance ;
- le secteur public local (collectivités locales et établissements publics de santé) pour le dispositif Sfil/La Banque Postale.

Parmi les principes énoncés dans les doctrines de la Banque des Territoires et de Bpifrance, figurent notamment :

- la prise en compte des enjeux sociétaux dans l'ensemble des processus ;
- la recherche d'un effet d'entraînement auprès des clients et partenaires ;

3.1.3.1 Focus sur la Banque des Territoires

La Banque des Territoires accompagne la transformation des territoires en recherchant le maximum d'impacts positifs sociaux et environnementaux.

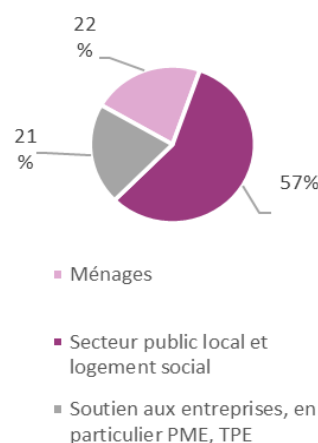
Les conditions d'intervention de la Banque des Territoires sont précisées dans sa doctrine d'intervention, qui comprend un important volet extra-financier :

- lorsqu'elle intervient en tant que prêteur sur Fonds d'épargne, ses financements doivent apporter aux emprunteurs « un bénéfice particulier que le marché n'est pas en

- les types de contreparties éligibles au financement.

Retrouvez plus de précisions sur les différents types de prêts dans le chapitre 6 de la charte finance responsable mise à disposition sur le site institutionnel de la Caisse des Dépôts.

Encours de prêts à fin 2022 du Groupe



Inclut Caisse des Dépôts, La Banque Postale et Sfil.

mesure de leur apporter », bénéfice dont la nature peut être variable ;

- elle applique un principe d'équité et de non-discrimination quant à la situation géographique ou la qualité de crédit de l'emprunteur, matérialisé par un taux unique ;
- les taux d'intérêt pratiqués sont modulés en fonction du caractère social ou environnemental du projet financé ; la tarification participe ainsi à l'équilibre économique du projet.

Les prêts de la Banque des Territoires concernent des prêts aux logements sociaux et

au secteur public local réalisé sur ressources principalement du Fonds d'épargne, et des prêts aux professions juridiques sur ressources de la Section générale.

Les prêts sur Fonds d'épargne dépendent de conditions d'éligibilité directement fixées par le ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Ils concernent exclusivement des emplois d'intérêt général (logements sociaux, politique de la ville, secteur public local), et répondent à ce titre à une contribution sociale, parfois doublée d'une contribution environnementale.

Chiffres clés des prêts de la Banque des Territoires sur ressources Fonds d'épargne

En 2022, les encours de prêts sur Fonds d'épargne s'élevaient à 196 milliards d'euros dont :

- 174,3 milliards d'euros pour le logement social et la politique de la ville ;
- 21,1 milliards d'euros de prêts au secteur public local et de prêts croissance verte.

En flux annuel, sur les 13,6 milliards d'euros de nouveaux prêts 2022 :

- 11,5 milliards d'euros pour le logement social et la politique de la ville ;
- 1,1 milliard d'euros pour les projets d'intérêt général du secteur public local ;
- 1 million d'euros exceptionnel concernant la société du Grand Paris.

3.1.3.2 Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises, à chaque étape de leur développement, en crédit, garantie et fonds propres. Pour les *start-up*, PME et ETI, elle développe notamment un programme d'accompagnement intensif pour les aider à croître de façon pérenne. Bpifrance recherche l'effet de levier pour mobiliser les financements privés. En 2021, un euro de financement de Bpifrance s'est accompagné en moyenne de 4,9 à 6,8 euros de financements bancaires ou autres.

Dans ses métiers financement et innovation, Bpifrance réalise une évaluation extra-financière qualitative des entreprises financées, obligatoire pour tous les dossiers de crédit ou d'accompagnement à l'innovation au-delà de certains seuils. Cette évaluation est intégrée à l'outil opérationnel de prise de décision.

Cette analyse repose sur une grille ESG en 11 questions, qui inclut :

- les sujets environnementaux : la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre de l'écoconception, la pollution et les déchets ;
- les sujets sociaux : l'évolution du nombre d'emplois (dont l'emploi des jeunes), la qualité des emplois, la santé et la sécurité

au travail, le dialogue et le climat social et la gestion des ressources humaines ;

- les sujets sociétaux : la transparence et la loyauté des pratiques, l'insertion dans les territoires ;
- la gouvernance de l'entreprise.

Lorsque ces sujets s'avèrent pertinents, les pratiques fiscales ainsi que le respect des droits humains sont examinés dans le cadre normal d'une étude de financement.

Au-delà de certains seuils en dehors même de ce processus, les chargés d'affaires s'assurent globalement du respect des dispositions réglementaires applicables et de l'absence de risques liée à une gouvernance ou des processus défaillants. Des dispositifs particuliers d'analyse des risques, notamment environnementaux, sont mis en œuvre sur des lignes de produits spécifiques (ex-immobilier, ENR...) Les critères d'exclusion liés au charbon et à la politique pétrole et gaz de la Caisse des Dépôts sont entre autres appliqués.

La Banque Postale

Depuis 2020, La Banque Postale a intégré les risques ESG (dont climatiques et de biodiversité) dans la gouvernance des risques du Groupe en créant un département dédié à la gestion et à la coordination des actions autour de la thématique. Afin de favoriser leur prise en compte dans l'ensemble des dispositifs de maîtrise et de gestion des risques du Groupe et

de garantir un pilotage optimal, cette catégorie de risque s'insère dans les organisations et instances existantes, et non dans des instances dédiées.

La Banque Postale a mise en place des politiques ESG :

- pour la conception d'offres de prêts : une « *check-list* ESG » est utilisée pour tous les nouveaux produits ou ceux ayant subi une transformation significative. Elle permet de mesurer la part de produits et de services qualifiés de « citoyens », pour la faire progresser ;
- dans les critères et conditions d'octroi des prêts : en 2021, la Banque Postale a lancé le chantier de la création de son indice d'impact global (IIG). Cet outil a vocation à mesurer l'impact environnemental, sociétal et territorial – tel que l'empreinte carbone d'un projet ou l'impact biodiversité – en complément de la mesure du risque et du rendement financier. En 2022, des indicateurs relatifs aux trois domaines d'impact (environnement, société, territoire) ont été définis pour les métiers de financement d'actifs et de projet (FAP), de financement de bien immobilier commercial (FIM) et pour le crédit immobilier aux particuliers. Cinq niveaux d'impact sont associés à chaque indicateur (de 1 pour un impact très positif à 5 pour un impact très négatif). Un test opérationnel a été réalisé en 2022 dans deux maisons de l'habitat sur l'application de l'IIG au crédit immobilier aux particuliers, avec une vingtaine de conseillers formés et 369 dossiers de financement évalués entre septembre et fin novembre ;
- dans le suivi des prêts (stocks et flux) : en 2022, un large chantier de mesure de l'impact biodiversité des prêts immobiliers aux particuliers et aux entreprises a été engagé et est encore en cours (cf. section 2.4.1.2 relative au DEU 2022).

Chiffres clés La Banque Postale

- Production annuelle de crédit auprès des collectivités locales (en milliards d'euros) : 4,39 ; dont prêts verts : 1,06.
- Production annuelle de crédit auprès du logement social, de la santé et du milieu associatif (en milliards d'euros) : 2,6 dont prêts citoyens : 0,24.
- Production annuelle de crédit auprès du tissu économique local (en milliards d'euros) : 2,3 dont prêts citoyens : 0,06.

Sfil

Avec ses missions de politiques publiques confiées par l'Etat, Sfil soutient l'investissement public local en refinançant les prêts commercialisés par son partenaire historique de la Banque Postale ainsi que les grands exportateurs français. Avec sa stratégie #objetcif2026, Sfil entend placer le développement durable au cœur de sa stratégie et de son ambition :

- en contribuant à 11 objectifs de développement durables (ODD) parmi lesquels certains contribuent plus spécifiquement à la transition climatique. Ainsi fin 2022 près du tiers des projets export refinancés depuis la création du dispositif, contribue à un ou plusieurs ODD ;
- en proposant à ses clients du secteur public local via la Banque Postale, une palette désormais complète de prêts thématiques (prêts verts, prêts sociaux aux collectivités, prêts sociaux « santé ») couvrant l'essentiel des politiques publiques durables qu'ils conduisent. En 2022, ces prêts thématiques ont représenté 37 % (27 % en 2021). Au sein de la gamme de prêts thématiques, les prêts verts, déclinés en cinq catégories, ont connu une montée en puissance très rapide depuis leur création en 2019. L'année 2022 a confirmé l'appétence toujours plus grande des collectivités locales pour cette offre de financement avec un montant record de 774 millions d'euros de prêts verts accordés en 2022. Parmi ces prêts certaines catégories d'investissements liées à la gestion du petit et du grand cycle de l'eau ont une dimension biodiversité : la gestion des eaux pluviales (végétalisation des espaces urbains pour désimperméabiliser les sols) et les actions de Gestion des

Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

- en développant un nouveau partenariat avec la Banque des Territoires avec laquelle une part importante de prêts issus d'enveloppes thématiques (Aqua Prêt, Mobi Prêt, Relance verte et GPI AmbRE) seront refinancés par Sfil ;
- en adoptant en 2021, une liste de critères extra financier pour encadrer son activité de placement de trésorerie. Ainsi, des exclusions par pays et par secteur ont été précisés. Les émetteurs bancaires doivent disposer d'au moins un framework green, sustainable ou social et être notés medium ou mieux par l'agence Sustainalytics (score maximum 30)³. S'agissant des émetteurs souverains et du secteur public, ils doivent être situés dans un pays dont le score moyen des 6 indicateurs de gouvernance de la Banque Mondiale est supérieur ou égal à 67. Le pays doit également être signataire de l'Accord de Paris sur le climat. Un suivi annuel de la part des placements réalisés sous forme de titres ESG est à ce titre réalisé (22% au 31 décembre 2022).
- en intégrant de façon croissante la prise en compte des facteurs ESG dans son dispositif de gestion des risques. Le schéma délégataire et les décisions de crédit prennent en compte de manière positive l'utilité sociale et environnementale des projets financés dans les critères d'octroi de crédit. Ainsi, l'appétit au risque est plus important pour les prêts verts et pour les prêts sociaux ;

Sfil s'appuie également sur une politique d'exclusion exigeante, en ligne avec les pratiques du groupe Caisse des Dépôts, afin d'encadrer la conduite de ses missions

publiques. Sfil veille ainsi à ne pas financer les activités de production ou de commerce de produit illicite, ainsi que toute activité illégale au regard des législations de la France ou du pays de destination. Sfil exclut également de façon volontaire les activités suivantes en raison de leur impact sociétal négatif, notamment l'industrie de la fourrure, du tabac, de la pornographie et des armes controversées et non conventionnelles.

En matière de carburants fossiles, Sfil se conforme aux orientations de la politique française de soutien à l'export, modifiées par la loi du 30 décembre 2022 de finances initiale pour 2023. Il en résulte les exclusions⁴ suivantes :

- l'exploration, la production, le transport, le stockage, le raffinage ou la distribution de charbon ou d'hydrocarbures liquides ou gazeux ;
- la production d'énergie à partir de charbon.

Enfin, Sfil a entamé en 2022 des travaux afin de mesurer ses émissions financées, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par les actifs financiers qu'elle détient. Il s'agit principalement de l'empreinte carbone des prêts au secteur public local et des opérations de crédit-export. Ces travaux constituent le point de départ pour définir la trajectoire de décarbonation de Sfil. La méthodologie de mesure des émissions financées mise en œuvre s'est appuyée sur les standards internationaux développés par le *Greenhouse Gas (GHG) Protocol* et l'initiative *Science Based Targets* (SBTi). L'alignement effectif de ces prêts aux accords de Paris pourra être analysé au travers du reporting taxonomique notamment.

³ Une tolérance est permise au cas par cas pour les banques publiques de développement compte tenu de la nature de leur activité

⁴ Ces deux exclusions ne s'appliquent pas aux opérations ayant pour effet de réduire l'impact environnemental négatif

ou d'améliorer la sécurité d'installations existantes ou leur impact sur la santé, sans en augmenter la durée de vie ou la capacité de production, ou visant le démantèlement ou la reconversion de ces installations.

3.2 Une gestion responsable des filiales et des participations stratégiques

En matière de durabilité, l'action de la Caisse des Dépôts, en tant qu'actionnaire stratégique, est guidée, conformément à la doctrine d'actionnaire stratégique adoptée fin 2021, par un principe général de « cohérence avec les objectifs stratégiques prioritaires de la Caisse des Dépôts : transition écologique, développement économique, cohésion territoriale et habitat, cohésion sociale ; cette contribution a vocation à être mesurée au moyen d'indicateurs, cohérents avec les objectifs de développement durable [...] ».

Évolution du portefeuille de participations stratégiques

- Les décisions d'investissement ou de désinvestissement de l'actionnaire stratégique Caisse des Dépôts sont prises en fonction notamment d'un critère d'intérêt général.

Cadre du pilotage actionnarial

- Objectifs extra-financiers : « En cohérence avec la politique durable définie au niveau Groupe et afin de pouvoir impulser et mesurer la contribution des participations stratégiques aux politiques publiques prioritaires pour le Groupe, des indicateurs servant à la fois d'outil de pilotage et de dialogue actionnarial, et de cadre pour les administrateurs nommés par la Caisse des Dépôts, ont été mis en place. Ces indicateurs ont vocation à être utilisés notamment dans le cadre de la validation des plans stratégiques et financiers de participations stratégiques et de leurs projets d'investissement puis de mesurer la progression vers l'atteinte de leurs objectifs extra-financiers. »
- Pratiques de gouvernance : l'objectif est de promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance au sein des participations stratégiques et assurer un pilotage actionnarial efficace via les organes de gouvernance.

- Pour les opérations de fusions-acquisitions, la direction de la gestion des participations stratégiques s'interroge périodiquement sur son portefeuille existant et les évolutions envisageables (nouveaux investissements, réinvestissements, cessions partielle ou totale) ; dans ce cadre, les différents segments cible et les opportunités d'investissement correspondantes sont appréciés selon différents critères (critères financiers, profil de risque, profil risque/retour des actifs, diversification sectorielle, nature des partenaires, structuration des investissements, cohérence avec le positionnement de la Caisse des Dépôts, critères ESG, présence d'autres entités du groupe).

Ces principes sont déclinés à travers les dispositifs mis en place par la direction de la gestion des participations stratégiques.

Cycle annuel de revue stratégique et de définition des orientations

- Envoi d'un courrier du directeur général rappelant les normes et procédures Groupe aux directeurs généraux des participations stratégiques en mars 2022 : il rappelle notamment les priorités du Groupe et les attentes sur l'exercice en matière de gouvernance (notamment processus d'évaluation des conseils d'administration, inclusion des enjeux ESG dans un comité spécialisé) et de politique durable (mesure des émissions carbone en scope 1, 2, 3, définition de cibles de décarbonation à l'horizon 2030, travaux sur l'adaptation au changement climatique, contribution au reporting extra-financier notamment mise en place du reporting taxonomique, mise en œuvre des grilles de cotation ESG).
- Déclinaison d'objectifs extra-financiers annuels et pluriannuels dans les lettres d'orientations adressées en début d'année aux administrateurs représentant la Caisse

des Dépôts dans la gouvernance de chaque entité (ou dans les lettres d'objectifs adressées aux dirigeants de filiales rattachées à un métier de la Caisse des Dépôts). En 2022 :

- objectifs spécifiques portant sur l'alignement progressif de 100 % des activités de chaque participation stratégique avec une limitation à 1,5 °C du réchauffement climatique (ex : réalisation de bilan carbone sur l'ensemble des scopes 1, 2, 3 ; fixation de trajectoires compatibles avec les Accords de Paris et progressivement 1,5 °C) ;
 - objectifs spécifiques portant sur l'adhésion des participations stratégiques aux initiatives et coalitions existantes (entreprises engagées pour la nature, finance for biodiversity) et sur la mise en place de plans de biodiversité ;
 - objectifs qualitatifs de RSE (ex. : réalisation d'un *e-learning* de sensibilisation au développement durable et à la RSE pour 100 % des employés ; mise en place d'un plan de réduction de l'accidentologie) ;
 - objectifs portant sur l'adoption d'une raison d'être pour les entités qui ne s'en sont pas encore dotées.
- Revues stratégiques conduites fin 2022-début 2023 : suivi de la réalisation des objectifs extra-financiers définis dans les lettres d'orientation pour 2022, échanges avec les administrateurs sur les orientations pour 2023.

Suivi des orientations développement durable et RSE via la gouvernance

Le management des participations stratégiques est challengé via la participation des administrateurs représentant la Caisse des Dépôts aux instances de gouvernance et leur vigilance à la prise en compte des sujets RSE en fonction des spécificités des entités (points dédiés en gouvernance, inclusion de critères ESG dans la rémunération variable des mandataires sociaux exécutifs...).

Les dispositifs suivants sont mis en place par les équipes du pilotage des participations

stratégiques pour faciliter le suivi des enjeux développement durable/RSE par les administrateurs :

- saisine des départements concernés de la CDC (politique durable, conformité, contrôle interne, RH, etc.) par les équipes de pilotage des participations stratégiques dans le cadre de la préparation des instances dédiées aux enjeux développement durable/RSE ;
- suivi de la mise en place de comités spécialisés sur les enjeux RSE au sein de la gouvernance des participations stratégiques : à fin 2022, ces comités existent pour Icade, La Poste, La Banque Postale, Bpifrance, Sfil, Transdev, CDC Habitat, Compagnie des Alpes ;
- renforcement du suivi des critères ESG dans la rémunération variable des dirigeants : en 2022, les critères ESG représentent 21 % en moyenne de la rémunération variable des dirigeants des entités contrôlées et consolidées par la Caisse des Dépôts et portent pour moitié sur des critères environnementaux et pour moitié sur des critères sociaux ;
- formation des administrateurs sur les bonnes pratiques de gouvernance et sur les enjeux de développement durable. En 2022, deux sessions ont été organisées :
 - session du 30 juin : point « raison d'être », focus sur les principaux textes encadrant la RSE et sur la responsabilité des administrateurs en la matière, point sur la taxonomie européenne,
 - session du 10 novembre : point sur l'égalité femmes-hommes.

Prise en compte des enjeux développement durable et RSE dans les décisions d'investissement et de désinvestissement

Pour les opérations d'investissement/désinvestissement présentées en comité d'engagement de la Caisse des Dépôts, il est constaté depuis 2022 :

- une analyse ESG systématique par le département politique durable de la Caisse des Dépôts des opérations présentées par les participations stratégiques (à l'exception de quelques opérations purement techniques) et des opérations de fusions-acquisitions portées par l'Établissement public ;

- depuis septembre 2022, cette analyse s'appuie sur une grille de cotation ESG remplie par la participation stratégique ou par la direction de la gestion des participations stratégiques pour les opérations de fusions-acquisitions portées par l'Établissement public.

Pour les opérations d'investissement présentées en gouvernance de la participation stratégique sans nécessiter un passage en comité d'engagement de la Caisse des Dépôts : saisine du département politique durable en fonction des enjeux ESG identifiés.

Taux de participation moyen des administrateurs de la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration	2018	2019	2020	2021	2022	Cible
Filiales et participations cotées	86 %	89 %	92 %	87 %	90 %	Maintenir un taux élevé
Filiales et participations non cotées		87 %	89 %	90 %	83 %	
Total	86 %	87 %	90 %	89 %	85 %	

Les filiales et participations ici analysées sont celles du périmètre de consolidation financière, i.e. les entités sous contrôle opérationnel. Méthode de calcul : moyenne du taux de présence des administrateurs Caisse des Dépôts à chacun des CA de l'année pour chaque entité, puis moyenne des entités ; un taux de présence distinct de 100 % ne veut pas dire que la Caisse des Dépôts n'est pas représentée au CA. Lorsqu'ils sont absents, les administrateurs se font en effet systématiquement représenter par un autre administrateur Caisse des Dépôts présent. Pour les administrateurs ayant démissionné avant la clôture de l'exercice, la donnée a été calculée au prorata du temps de présence.

Donnée 2020, hors Société Forestière.

Sommaire

Être acteur de la neutralité carbone 2050 en France

54

Evaluer et gérer les risques climatiques

73

Être un groupe résilient face aux dérèglements climatiques et acteur de l'adaptation des territoires en France

78

Être un groupe pionnier sur la préservation de la biodiversité et la sobriété dans l'utilisation des ressources

80

4 Axe transformation écologique

4.1 Être acteur de la neutralité carbone 2050 en France

Le groupe Caisse des Dépôts ambitionne de mobiliser ses leviers d'action et d'influence en faveur d'une transformation écologique juste et résiliente, vers une économie neutre pour le climat et la biodiversité et gérant durablement ses ressources.

En 2022, la politique climat du Groupe étendue à l'ensemble des entités du Groupe – elle concernait jusqu'alors uniquement les métiers financiers – renforce l'ambition du Groupe autour des axes suivants :

- prendre en compte le climat dans notre gouvernance et dans tous nos leviers d'action, y compris les risques climatiques ;
- rendre nos activités compatibles avec un développement bas carbone et encadrer strictement les énergies fossiles ;
- accroître la résilience des activités du Groupe et des territoires au changement climatique ;
- contribuer aux objectifs nationaux sur le climat.

4.1.1 Empreinte carbone des activités du Groupe

L'ensemble des métiers et filiales du Groupe mesurent leurs émissions de gaz à effet de serre.

Conformément à la politique climat du Groupe, chaque entité doit se doter de cibles de réduction de ces émissions à l'horizon de 2030 et en général par rapport à 2020. Ces cibles couvrent a minima les deux premiers scopes, et

dès que possible le scope 3. Elles sont progressivement renforcées pour être alignées avec un scénario 1,5 °C. Les entités recherchent les meilleures méthodes de place pour fixer ces cibles (par exemple, SBTi) et obtenir si possible la validation d'un tiers.

Par convention, on distingue les émissions opérationnelles des émissions financées.

4.1.1.1 Émissions financées

Les émissions financées correspondent aux émissions des activités financées, dans les portefeuilles des investisseurs, prêteurs, garants, etc. Ces émissions font partie du scope 3 du bilan de gaz à effet de serre des institutions financières et sont toujours très supérieures aux émissions opérationnelles (scopes 1, 2 et reste du scope 3). Selon ses métiers, une institution financière disposera de différents leviers pour réduire ses émissions, par exemple en sélectionnant des investissements moins émetteurs, en engageant un dialogue avec la contrepartie, voire en désinvestissant des activités jugées incompatibles avec les objectifs climatiques.

La consolidation des émissions financées au niveau du Groupe repose sur un processus plus complexe que pour les émissions opérationnelles : (i) leur mesure dépend de l'accès aux données, (ii) les choix

methodologiques varient selon les classes d'actifs financiers – par exemple les unités de mesure, en CO₂ par euro investi, ou CO₂ par m² détenu, etc. et (iii) la consolidation, c'est-à-dire l'ajout des émissions des différentes classes d'actifs, peut impliquer des comptages multiples.

Un indicateur « Raison d'être » du Groupe mesure la part des actifs financiers (investissements, encours de prêts) couverts par une cible de réduction des émissions en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris (voir ci-après la section 4.1.2 « Objectif d'alignement 1,5 degré ». Voir également plus bas les empreintes carbone des portefeuilles de titres des gestions d'actifs de l'Établissement public et de CNP Assurances calculées à partir de données obtenues auprès de fournisseurs de données spécialisés, et conformément aux méthodologies de la *Net-Zero Asset Owners'*

Alliance (NZAOA), adaptées au métier d'investisseur institutionnel, et permettant la définition de cibles de décarbonation alignées avec un scénario 1,5 °C).

Les entités financières du groupe Caisse des Dépôts se dotent progressivement d'objectifs de décarbonation de leurs portefeuilles, le cas échéant en adoptant les pratiques recommandées par des initiatives de place ou internationales en la matière.

La Caisse des Dépôts mais aussi CNP Assurance sont ainsi membres de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), une alliance internationale d'investisseurs institutionnels lancée sous l'égide des Nations unies en 2019 pour la décarbonation des portefeuilles. LBPAM est membre de la Net-Zero Asset Manager Initiative qui regroupe des sociétés de gestion, et La Banque Postale participe à la Net-Zero Banking Alliance.

Se reporter au rapport investissement responsable 2022 pour plus de détail.

Portefeuilles financiers de la Caisse des Dépôts

Le groupe Caisse des Dépôts attend notamment des sociétés cotées dans lesquelles il investit qu'elles :

- s'engagent à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 ;
- formalisent une stratégie ambitieuse de réduction des émissions sur les scopes 1, 2 et 3, et en dernier recours, de compensation ;
- définissent dans ce cadre des objectifs quantitatifs réalistes sur un périmètre significatif de leur activité ;
- publient des informations auditées de mise en œuvre, conformément aux recommandations de la TCFD ;
- mettent en place une gouvernance associée, favorisant le dialogue avec leurs parties prenantes et l'intégration de ces objectifs dans les critères de rémunération des dirigeants ;
- tiennent compte des enjeux de transition juste au travers notamment de la mise en place de plan de gestion de compétences et de formations adaptées.

Principales cibles de décarbonation et résultats :

Portefeuille	Périmètre	Intensité carbone 2022 (tCO ₂ /k euros pour les actions cotés et obligations d'entreprise et en kgeqCO ₂ /m ² .an pour l'immobilier de placement)	Cible de réduction de l'intensité carbone 2020-2025	Cible de réduction de l'intensité carbone 2020-2030	Réduction réalisée 2020-2022
Actions cotées détenues en direct	GDA	0,211	- 20 %	- 55 %	- 27 %
Obligations d'entreprises détenues en direct	GDA	0,100	- 20 %	- 55 %	- 16 %
Immobilier sous contrôle opérationnel de placement	GDA	26	- 15 %	- 50 %	- 19 %

L'intensité carbone 2022 est issue de données d'émission au 31 décembre 2022.

L'année de référence 2020 correspond aux émissions calculées au 31 décembre 2019.

Pour les portefeuilles actions cotées en direct et obligations d'entreprise, les émissions sont calculées sur les scopes 1 et 2.

Pour le portefeuille immobilier, les émissions (scope 1 et 2) sont calculées par rapport aux consommations d'énergie primaire par m² de surface utile (kWhep/m².an) associées aux usages de la Réglementation Thermique (chauffage, ECS, refroidissement, éclairage, ventilation, auxiliaires)

Principaux engagements des métiers prêteurs du Groupe

Les métiers prêteurs du Groupe font face à des défis spécifiques dans la mesure où les actifs en portefeuille peuvent rarement être décarbonés pendant la détention et doivent donc adapter leurs politiques de sélection pour leurs prêts. De même, la collecte d'informations extra-financière sur le portefeuille de prêts ne peut pas être sous-traitée à des fournisseurs de données.

Au sein du Groupe, La Banque Postale est la première banque en Europe et l'une des premières au monde à voir ses trajectoires de décarbonation et d'alignement sur l'Accord de Paris validées par la *Science-Based Targets initiative* (STBi).

Entité	Engagement
Bpifrance	Mesurer de manière régulière l'intensité carbone de ses activités (financement, investissement et assurance-export) depuis 2021.
La Banque Postale	Validation par la SBTi de ses trajectoires de décarbonation et d'alignement : <ul style="list-style-type: none">réduction de 46 % des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) par m2 du portefeuille de crédits immobiliers aux particuliers entre 2020 et 2030 ;réduction de 36 % des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) par m2 du portefeuille de crédits immobiliers aux personnes morales entre 2020 et 2030 ;réduction de la température de son portefeuille d'actions et d'obligation de + 3,1 °C en 2019 à + 2,2 °C en 2025 (scopes 1 et 2) et de + 3,2 °C en 2019 à + 1,9 °C en 2025 (Scopes 1, 2 et 3) ;réduction de la température de son portefeuille de prêt long terme aux entreprises de + 3,1 °C en 2019 à + 2,3 °C en 2025 (Scopes 1 et 2) et de + 3,1 °C en 2019 à 2,1 °C en 2025 (Scope 1, 2 et 3) ;financement de projet : continuer à ne financer que des projets énergétiques basés sur les énergies renouvelables.

Par ailleurs, les patrimoines forestiers de la Caisse des Dépôts de CNP Assurances et de l'Ircantec (soit 116 703 hectares), entièrement gérés par la Société Forestière, filiale de la

Caisse des Dépôts, ont contribué à la **séquestration de plus d'un million de tonnes de CO₂ en 2022** (1 020 336 tCO₂).

4.1.1.2 Émissions opérationnelles

Les émissions opérationnelles concernent les émissions liées au fonctionnement interne des métiers financiers et aux activités des filiales opératrices. Elles se décomposent en trois scopes. Le premier scope concerne les émissions directes issues des combustibles utilisés pour l'activité, comme ceux des flottes de véhicules des entités. Le deuxième concerne les émissions liées à la consommation d'électricité et de chaleur par l'activité, par exemple la consommation d'énergie dans les bureaux des entités. Le troisième concerne les émissions indirectes

liées à la chaîne de valeur comme les achats de produits et services en amont, l'utilisation des produits et services non financiers en aval ou encore les déplacements des collaborateurs, visiteurs et clients, **hors émissions financées**. Au sein de ce troisième périmètre, on nomme « pilotables » les émissions sur lesquelles les entités disposent d'un contrôle opérationnel et donc pour lesquelles il existe des leviers directs de réduction (voir la section 7.1.3 « Précisions méthodologiques » en annexe du présent document).

Groupe

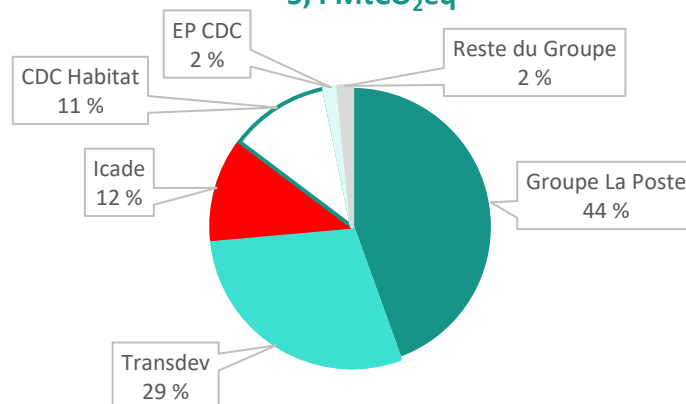
Les émissions opérationnelles du Groupe se sont élevées en 2022 à 5,4 millions de tonnes

de CO₂ équivalent, en scope 1, 2 et 3 pilotable, en augmentation de 4 % par rapport à 2021.

Le Groupe consolide les émissions de l'Établissement public Caisse des Dépôts (y compris CDC Informatique), Bpifrance, le

groupe La Poste, Transdev, Icade, CDC-Habitat, Compagnie des Alpes, Société Forestière, Sfil

BILAN DE GAZ À EFFET DE SERRE GROUPE 2022 Scopes 1, 2 et 3 pilotable par entité = 5,4 MtCO₂eq



Cette augmentation résulte notamment de modifications de périmètre, souvent liées à une meilleure connaissance du scope 3 conduisant à accroître les émissions reportées par certaines entités :

- inclusion en 2022 de la totalité du scope 3 d'Icade dans le périmètre pilotable, et à la définition de cibles de décarbonation validées par SBTi (+ 550 ktCO₂eq) ;
- inclusion des émissions de CDC Informatique dans le périmètre de l'Établissement public et inclusion des achats de l'Établissement public à la suite de leur intégration dans le périmètre pilotable (+ 60 ktCO₂eq) ;
- inclusion en 2022 des émissions de Société Forestière générées par les travaux réalisés en forêt sur le patrimoine de ses clients (+ 18 ktCO₂eq) ;
- sortie d'Egis de la consolidation puisque la CDC ne dispose plus du contrôle financier (- 8 ktCO₂eq).

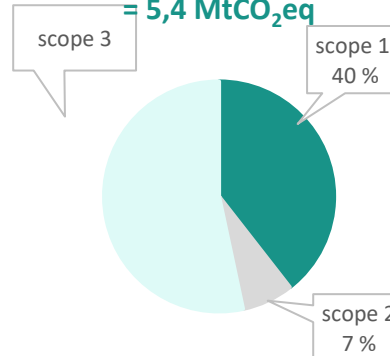
Hors ces évolutions de périmètre qui aboutissent à une augmentation de 622 ktCO₂eq par rapport à 2021, les émissions opérationnelles diminuent de 8 % entre 2021 et 2022.

Ces émissions opérationnelles proviennent à 74 % des activités de transport et logistique (groupe La Poste, Transdev) et à 23 % des activités immobilières (CDC Habitat et Icade).

Ainsi, ces quatre entités représentent 97 % des émissions opérationnelles du Groupe. L'Établissement public (inclus CDC Informatique), comme l'ensemble des autres entités du Groupe, représentent quant à eux 2 % chacun du total des émissions opérationnelles.

Les scopes 1, 2, et 3 représentent respectivement 40 %, 7 % et 53 % du total, des proportions stables par rapport à 2020 et 2021. Les scopes 1 et 2 sont dominés à 62 % par Transdev tandis que le scope 3 pilotable est dominé à 67 % par le groupe La Poste.

BILAN DE GAZ À EFFET DE SERRE DU GROUPE 2022 Scopes 1, 2 et 3 pilotable par scope = 5,4 MtCO₂eq



Les filiales et participations opérationnelles déploient des stratégies pour réduire l'intensité de leurs émissions, de manière à découpler le

développement de leurs activités et leur empreinte carbone.

Caisse des Dépôts

À l'échelle de l'Établissement public, le bilan des émissions de gaz à effet de serre s'élève à **89 426 tCO₂e** en 2022 pour l'ensemble des scopes 1, 2 et 3, dont 87 015 tCO₂e d'émissions pilotables.

En 2022, ces émissions consolident les données de CDC Informatique. Les émissions liées aux achats sont en outre incluses dans le périmètre pilotable. Les historiques présentés dans le tableau ci-après (section « Résultats ») ont été recalculés sur ce nouveau périmètre pour suivre l'objectif fixé en matière de réduction.

Afin d'aligner le fonctionnement interne sur une trajectoire compatible avec le maintien du réchauffement climatique sous 1,5 °C, une nouvelle cible de réduction a été définie pour les émissions directement pilotées en se basant principalement sur la méthode du *Science-Based Target initiative*.

46 % de réduction entre 2019 et 2030 sur les émissions de gaz à effet de serre par collaborateur sur les scopes 1, 2 et 3 pilotable (CDC Informatique inclus)

Cette cible de réduction s'appuie sur des plans d'action qui mobilisent tous les leviers de réduction : l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la maîtrise des consommations en ressources et en consommables, l'optimisation des déplacements des collaborateurs, le tri et la valorisation des déchets, le développement d'une restauration collective responsable et l'élaboration d'un plan de sobriété numérique. En complément, l'engagement des fournisseurs pour la décarbonation de leur activité permettra de réduire à terme l'impact des postes achats de biens et services et fret.

Résultats

Émissions de gaz à effet de serre (GES) des opérations	Périmètre	2019	2020	2021	2022	Cible
Émissions de l'Établissement public (en tCO₂e) ⁽¹⁾		94 877	90 740	91 289	89 426	
– scope 1	CDC	3 409	3 488	3 195	3 004	– 46 % d'émissions par collaborateur entre 2019 et 2030 sur les émissions des scopes 1, 2 et 3 pilotable (ICDC inclus)
– scope 2		2 559	2 111	1 667	1 763	
– scope 3		88 909	85 141	86 427	84 659	
– scopes 1, 2 et 3 pilotable		93 209	89 879	89 655	87 015	
Intensité par collaborateur (en tCO ₂ e/ETP)	CDC	13,48	12,57	12,41	11,48	
Intensité par m ² (en tCO ₂ e/m ²)	CDC	0,426	0,408	0,411	0,403	
Émissions du Groupe (en millions de tCO₂e) ⁽²⁾		2,543	4,809	5,181	5,380	95 % des émissions couvertes par une cible de réduction alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris
– scope 1	Groupe*	1,970	1,821	2,187	2,123	
– scope 2		0,299	0,330	0,560	0,387	
– scope 3 pilotable		0,273	2,658	2,435	2,870	
Activités de transport et logistique	Transdev	89,9	88,6	88,5	85,7	30 % 2018-2030 (2018 : 95,1)

Émissions de gaz à effet de serre par kilomètre parcouru (en keqCO ₂ /100 km)						
Émissions de GES par chiffre d'affaires consolidé (tCO _{2e} /M€ de CA) – groupe		La Poste		80,5	68,6	
Activités immobilières Émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques du parc (en kg _{eq} CO ₂ /m ² /an)	CDC Habitat (logements)	25	25	23	22,0	– 35 % 2021-2030 (ou 15 kgCO ₂ /m ² /an en 2030)
	Icade foncière tertiaire	14,6	12,2	12,3	10,4	– 45 % entre 2019 et 2030 (en kg CO ₂ /m ² /an)
	Icade Santé	40,7	39,1	40,1	38,9	– 35 % entre 2019 et 2030 (en kg CO ₂ /m ² /an)
	Icade Promotion ⁽³⁾	26,9	27,5	24,9	25,6	– 41 % entre 2019 et 2030 (en kg CO ₂ /m ² /an)
	La Poste Immobilier				13,2	
Activités touristiques Émissions de gaz à effet de serre (en kgeqCO ₂ /journée client)	CDA Domaines skiabiles	1,19	1,21	NA	1,1	
	CDA Destinations loisirs	1,70	2,31	2,05	1,3	

Calcul des émissions des opérations, hors émissions des investissements et financements.

(1) Reprise de l'historique, CDC Informatique inclus et émissions liées aux achats incluses dans le périmètre pilotable.

Méthodologie Caisse des Dépôts : le périmètre couvre le fonctionnement l'Établissement public et de CDC Informatique. La méthode retenue est celle du GHG Protocol sauf pour le poste immobilisations, pour lequel la méthode réglementaire est appliquée (amortissement). Les postes non significatifs sont les postes hors périmètre du pilotage de la trajectoire de décarbonation : déplacements des visiteurs, utilisation des sites et services Web de la CDC, fin de vie des produits et électricité consommée en télétravail (estimation).

(2) **Méthodologie Groupe** : émissions issues du calcul de chaque entité sur la base de méthodes reconnues (outil Bilan Carbone® et « GHG Protocol »). Les scopes 1 et 2 représentent l'ensemble des émissions remontées par l'Établissement public et les filiales du périmètre consolidé. Le scope 3 porte sur les postes d'émissions pilotables déclarées par les entités, représentant les postes les plus significatifs et sur lesquels les entités détiennent des leviers d'action directs. Cette définition permet de conserver une relative homogénéité dans les poids relatifs des scopes 3 consolidés. Le groupe La Poste est comptabilisé à partir de 2020. Le scope 3 pilotable de cette entité inclut les achats de sous-traitance transport.

* Inclus en 2022 Caisse des Dépôts (y compris CDC Informatique), Bpifrance, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, Icade, La Poste, Sfil, Société Forestière et Transdev.

Émissions liées aux activités :

- pour Transdev : émissions de transport excluant les activités maritimes du Groupe ;
- pour CDC Habitat : périmètre de CDC Habitat, CDC Habitat Social et Sainte-Barbe ;
- pour Icade : nouvelle trajectoire en 2022 calculée en « market-based » ;
- pour La Poste Immobilier : émissions de GES des bâtiments scope 1 et 2 / surface des bâtiments ;
- pour Compagnie des Alpes : données 2020 et 2021 atypiques du fait des impacts de la pandémie ; pas de donnée/ client pour la Holding. Scope 1 et 2 – Market based.

(3) ces données sont publiées par Icade dans sa DPEF en kg CO₂/m²/50 ans

4.1.2 Objectif d'alignement 1,5 degré

Dans le cadre du suivi de sa raison d'être, **le Groupe s'est fixé l'ambition d'aligner progressivement l'ensemble de ses activités**

sur des scénarios 1,5 °C pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone nette en 2050.

4.1.2.1 Activités opérationnelles (non financières)

Pour le suivi global de l'alignement des activités opérationnelles le Groupe cherche à couvrir a

minima 95 % de ses émissions opérationnelles par des cibles de réduction en ligne avec

l'Accord de Paris, c'est-à-dire alignées sur des scénarios 1,5 °C, ou – de manière transitoire – 2 °C.

Cet indicateur a le mérite également de s'affranchir des variations de périmètre (achats ou cessions) qui font varier les émissions.

À la date de rédaction de ce rapport, environ 97 % des émissions opérationnelles sont

couvertes par des cibles de décarbonation alignées sur des scénarios 1,5 °C, ou – de manière transitoire – 2 °C.

Ce ratio est en hausse depuis 2021 (92 %) du fait de nouvelles cibles couvrant le scope 3 au sein du Groupe (notamment Icade et Établissement public).

Entité consolidée	Empreinte 2022 ⁽¹⁾ (ktCO ₂ eq)	Cible de décarbonation	Ambition de la cible
EP – CDC	87	– 46 % d'émissions par collaborateur en 2030 par rapport à 2019	1,5 °C
Groupe La Poste	2 393	• La Poste Colis/courrier : réduire de 30 % ses émissions de CO ₂ entre 2013 et 2025 ⁽²⁾	< 2 °C
		• Geopost : réduire de 43 % les émissions scopes 1, 2 et scope 3 liées au carburant et à l'énergie, du transport et de la distribution en amont et des actifs loués en amont d'ici à 2030 par rapport à 2020	1,5 °C
		• La Banque Postale : réduire ses émissions opérationnelles de gaz à effet de serre de 46,2 % d'ici à 2030 par rapport à 2019	1,5 °C
Transdev	1 566	– 30 % d'intensité carbone sur toutes les activités de transport (hors activités maritimes) en 2030 par rapport à 2018	< 2 °C
Icade	629	réduire ses émissions de GES de scope 1 et 2 de 55 % et de scope 3 de 27,5 % en absolu entre 2019 et 2030	1,5 °C
CDC Habitat	621	réduire de 35 % 2021-2030 (ou 15 kgCO ₂ /m ² /an en 2030)	1,5 °C
Compagnie des Alpes	28	réduire de 80% les émissions de GES (scopes 1 et 2) entre 2018 et 2030	< 2 °C

(1) Scopes 1, 2 et 3 pilotable.

(2) cible 1,5 °C sur les scopes 1 et 2 validée SBTi.

Sfil et BPI, dont les enjeux résident principalement sur les émissions financées, n'affichent pas publiquement de cible de décarbonation pour les activités opérationnelles en 2022.

Le Groupe vise par ailleurs à financer des réductions d'émissions et des puits de carbone à hauteur de plus de 50 % de ses émissions opérationnelles en privilégiant, en France, les projets bénéficiant du Label bas-carbone lancé par le gouvernement français en 2019. Les émissions opérationnelles compensées se sont montées à 2,53 MtCO₂eq en 2022, soit 47 % du total.

L'Établissement public compense depuis 2006 l'intégralité de ses émissions des scopes 1 et 2. En 2022, **16 644 tCO₂e ont été compensées au titre des émissions de 2021**, au travers du financement de projets internationaux Livelihoods.

Indicateur	Périmètre	2020	2021	2022	Cible
<input checked="" type="checkbox"/> Part des émissions de GES opérationnelles (scopes 1, 2 et 3 pilotable) couverts par une cible de réduction alignée avec l'Accord de Paris – Raison d'être	Groupe*	93 %	92 %	97 %	95 % des émissions couvertes par une cible alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris
Part des émissions résiduelles internes compensées (en % des scopes 1, 2 et 3 pilotable)	CDC	53 %	81 %	69 %	100 % d'ici à 2025 sur le périmètre CDC « engagé ⁽¹⁾ » de 2020
	Groupe*	50 %	53 %	47 %	50 % dès 2020

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ÊTRE

* Inclut en 2022 Caisse des Dépôts (y compris CDC Informatique), Bpifrance, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, Icade, La Poste, Sfil, Société Forestière et Transdev.

Le groupe La Poste est comptabilisé à partir de 2020.

(1) Changement de méthodologie en 2022 : le périmètre suivi est le périmètre « engagé » c'est-à-dire périmètre pilotable hors achats de service et fret (et plus le périmètre pilotable).

4.1.2.2 Activités financières

Pour s'assurer du respect de son ambition sur l'alignement de ses activités financières, le Groupe suit la part des actifs financiers alignés 1,5 °C ou couverts par des cibles de décarbonation alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cet indicateur est calculé pour la première fois en 2022 ; il pourra être affiné par la suite pour prendre en compte les spécificités des métiers prêteurs et investisseurs.

Concrètement cet indicateur agrège au niveau du Groupe la part représentée par les financements et investissements entrant dans l'une des trois catégories suivantes :

- **actifs « alignés »** : actifs fléchés pour le financement de la transition écologique ou vers des actifs déjà compatibles avec les objectifs climatiques européens d'ici à 2050 (par exemple les énergies

renouvelables, les *green bonds*, ou les actifs respectant les critères de la taxonomie européenne) ;

- **actifs dont les contreparties se sont dotées de cibles de décarbonation alignées avec les objectifs de l'accord de Paris** ;
- **portefeuilles couverts par des cibles de décarbonation alignées avec les objectifs de l'accord de Paris** : portefeuille pour lequel une cible alignée est fixée selon une méthodologie reconnue, et, lorsque cela est possible, validée par un tiers (voir la note méthodologique en annexe du présent document).

Au 31 décembre 2022, cet indicateur d'alignement, portant sur une assiette totale d'actif (encours de prêts et d'investissements) de 1 055 milliards d'euros s'élevait à 52 %.

<input checked="" type="checkbox"/> Part des actifs financiers alignés 1,5 °C ou couverts par des cibles de décarbonation alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris – Raison d'être	Prêts et investissements (en milliards d'euros)	Investissements (en milliards d'euros)
Total des actifs financiers au 31.12.2022 ⁽¹⁾	1 055	670
Valeur des portefeuilles couverts par des cibles de décarbonation alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris	267	193
Valeur des actifs dont les contreparties se sont dotées de cibles de décarbonation alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris	241	239
Valeur des actifs alignés (actifs verts, en faveur de la transformation écologique)	38	8
Total des actifs alignés ou couverts par des cibles alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris	546	440
Part des actifs alignés ou couverts par des cibles alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris	52 %	66 %

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ETRE

Périmètre : Établissement public (Banque des Territoires, gestions d'actifs, gestion des participations stratégiques), Bpifrance, Le Groupe La Banque Postale (y compris CNP Assurances et LBPAM) et Sfil.

(1) Voir les précisions méthodologiques apportées dans la section 7.1.3 du présent document.

L'engagement du Groupe d'aligner progressivement toutes ses activités sur des scénarios à 1,5°C doit se concrétiser par l'augmentation de cet indicateur. Ce dernier n'étant pas encore stabilisé, le Groupe ne dispose pas encore de trajectoire concernant

cet indicateur. Il montre en particulier le défi pour certains métiers prêteurs de se doter de cibles portant sur un encours de prêts de long terme pour lesquels peu de données existent sur leurs émissions de GES.

Pour plus d'informations concernant cet indicateur, se référer à la note méthodologique en annexe du présent document.

4.1.3 Contribution aux objectifs climatiques nationaux

4.1.3.1 Financer la transformation écologique

Financer massivement la transformation écologique et plus particulièrement les objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) est au cœur de la raison d'être et des missions stratégiques du groupe Caisse des Dépôts. En 2020, le Groupe s'était donné l'objectif de financer la transformation écologique à hauteur de plus de 60 milliards d'euros entre 2020 et 2024. Ce niveau d'ambition correspondait alors à environ 15 % des besoins estimés de la SNBC.

En 2022, les entités financières du groupe Caisse des Dépôts ont mobilisé près de 23 milliards d'euros de financements et d'investissements visant à :

- réduire la consommation d'énergie des bâtiments, en investissant dans des bâtiments à haute performance écologique et en finançant la rénovation thermique ;
- déployer des mobilités durables, avec l'installation de bornes de recharge et

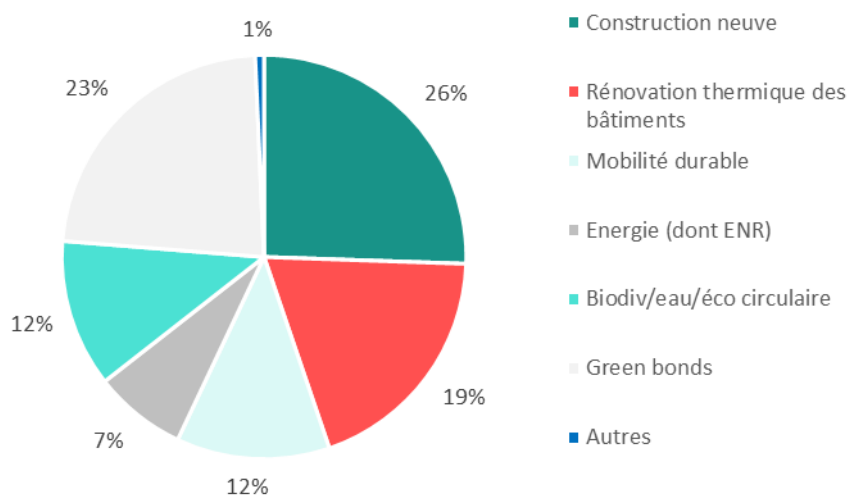
l'acquisition de véhicules à basses émissions pour les entreprises et les collectivités ;

- développer les énergies renouvelables : éolien, solaire, hydraulique, biomasse (voir l'encart ci-après) ;
- préserver la biodiversité (assainissement de l'eau, traitement des déchets, lutte contre l'artificialisation des sols, renaturation de friches industrielles...) ;
- soutenir l'innovation.

La définition de ces mobilisations financières est présentée dans la note méthodologique en annexe du rapport.

À l'échelle de l'**Établissement public**, cette mobilisation annuelle atteint 10,6 milliards d'euros, en 2022, en hausse de 43 % par rapport à 2021. Les financements et investissements de la Banque des Territoires auront en 2022 représenté plus de 40 % de ses nouveaux flux financiers cette année

Mobilisations de l'Établissement Public pour la Transformation écologique en 2022 : 10,6 Md€

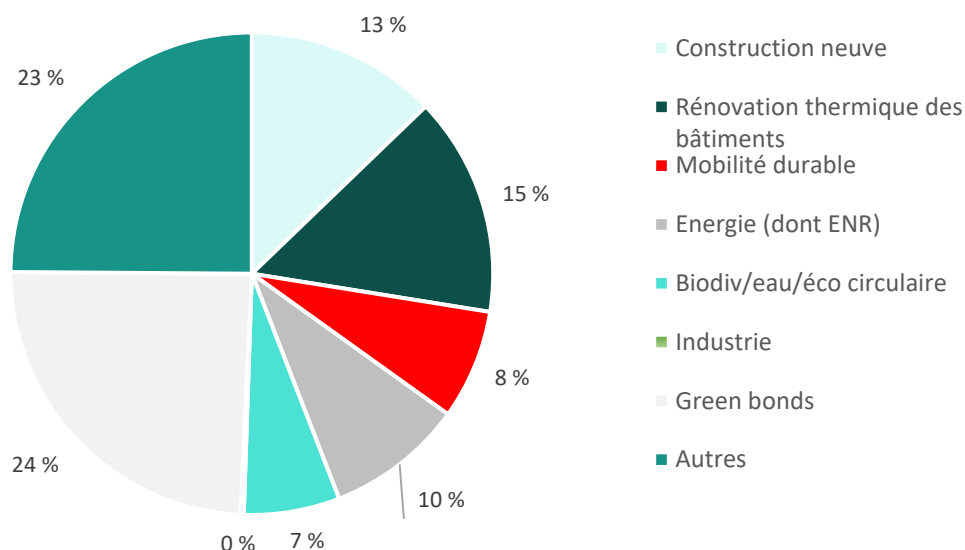


À l'échelle du Groupe, incluant également Bpifrance, Sfil et le groupe La Poste, les montants mobilisés pour la transformation écologique en 2022 atteignent 22,9 milliards

d'euros, en hausse de 34 % par rapport à 2021. Toutes les entités financières du Groupe ont augmenté leurs mobilisations financières pour la transformation écologique en 2022,

notamment pour les projets territoriaux mais aussi pour les investissements dans les émissions vertes (*green bonds*).

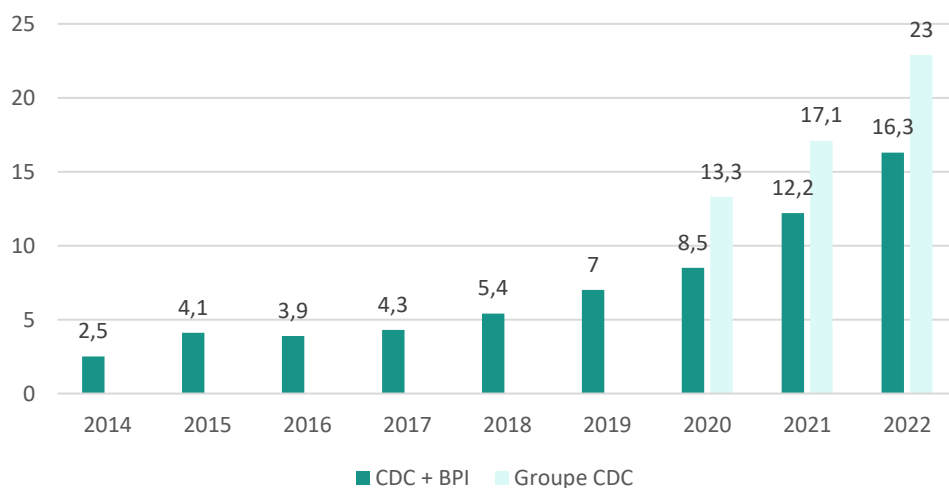
Mobilisations Groupe pour la transformation écologique en 2022 : 22,98 milliards d'euros







Ainsi, avec plus de 53 milliards d'euros réalisés sur 2020-2022, c'est près de 90 % de l'objectif de 60 milliards d'euros sur 2020-2024 qui sont réalisés après seulement trois ans. Cet objectif

sera ainsi très largement dépassé. Aussi, en 2023, le groupe Caisse des Dépôts a défini une nouvelle cible de 100 milliards d'euros sur 2024-2028.

Mobilisations annuelles en faveur de la transformation écologique (en milliards d'euros)



Indicateurs	Périmètre	2020	2021	2022	Cumul 2020-2022	Cibles 2020-2024	
☑ Montant annuel mobilisé en faveur de la TE (en milliards d'euros) ⁽¹⁾ – Raison d'être	CDC	6,4	7,4	10,6	23		
	Groupe*	13,3	17,1	22,9	53,4	60	
Puissance d'énergie renouvelable financée (en GW)	BDT	1,4	0,9	0,2	2,5	8,8	
Nombre de logements sociaux rénovés thermiquement	BDT	29 958	31 981	40 520	102 459	200 000	
Surfaces de bâtiments tertiaires publics et privés rénovés thermiquement (en m ² – en flux annuel)	BDT	231 727	653 125	1 283 610	2 168 462	1 500 000	
Nombre de nouvelles places dans des véhicules propres	BDT + Transdev	64 980	164 340	48 189	277 509	138 000	
Nombre de bornes de recharge financées	BDT	2 028	55 793	127 335	185 156	50 000	

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ETRE

(1) Données historiques corrigées post-publication.

* En 2022, inclut BDT, GDA, GPS, Bpi, LBP, CNP, et Sfil.

Taxonomie

Sur l'exercice 2022, la Caisse des Dépôts a réalisé deux reportings distincts relatifs à la taxinomie :

- au titre de la *Non Financial Reporting Directive* (NFRD), la Caisse des Dépôts réalise au niveau du Groupe sa deuxième publication relative à l'éligibilité de son bilan ;
- au titre de l'article 29 de la loi Énergie Climat, la Caisse des Dépôts réalise au niveau de ses métiers d'investissement sa première publication relative à l'alignement de ses encours.

Malgré le faible taux de données disponibles en matière d'alignement à la taxonomie à date de clôture de la collecte, la Caisse des Dépôts tient à témoigner de son engagement relatif à cette nouvelle mesure en communiquant sur les premiers résultats exploratoires. Ces travaux seront approfondis pour l'exercice 2023.

[Pour en savoir plus sur les résultats et le détail du calcul, se reporter à la note dédiée présentée en annexe].

Pour intégrer cette classification standardisée au pilotage de sa mobilisation en faveur de la transformation écologique, la Caisse des Dépôts s'est lancée dans un vaste chantier transversal pour mieux articuler ses politiques (politique climat et charte de finance responsable notamment), ses procédures de prise de décision (grilles de cotation, critères d'octroi de ses prêts identifiés en interne comme verts) et ses systèmes d'information aux critères taxonomiques.

L'année 2022 a ainsi été marquée par :

- les premiers travaux d'appropriation Groupe des critères de la taxonomie pour les secteurs énergie, immobilier et transport pour en assurer l'application homogène,
- l'intégration de l'analyse taxonomique dans les grilles de cotation de tous les projets passant en comité d'engagement Groupe,
- l'intégration de la taxonomie (*a minima* critères de contribution substantielle, le reste dans une logique de best effort) dans le nouveau cadre des émissions obligatoires vertes et durables de l'Établissement public,
- l'analyse préliminaire des offres de produits identifiés en interne comme « verts » au regard des critères taxonomiques en vue d'aligner, dès que possible, les futures offres,
- le lancement d'un projet SI intégré pour fournir l'outillage à ce vaste chantier.

4.1.3.2 Éliminer les financements néfastes pour le climat

Dans tous les scénarios du GIEC ou de l'Agence internationale de l'énergie compatibles avec l'objectif 1,5 °C, la production d'électricité à partir de charbon doit être ramenée à près de zéro et la consommation de pétrole et de gaz drastiquement réduite d'ici à 2050 pour contenir la hausse globale des températures.

Dès 2015, le Groupe s'est doté d'une **politique limitant son exposition au charbon thermique**. En 2021, le Groupe s'est doté d'un plan de **sortie totale du charbon thermique**. Cette politique est complétée depuis 2020 par **l'encadrement des financements d'actifs exposés au pétrole et au gaz non conventionnels** (pétrole issu de sables bitumineux ou de l'Arctique, gaz et pétrole de schiste), et excluant le financement des nouveaux projets pétroliers.

Fin 2021, la Caisse des Dépôts a accéléré l'application de sa politique avec l'annonce de **l'exclusion des entreprises du secteur pétrole et gaz n'ayant pas de stratégie climat crédible** de ses portefeuilles d'actions et obligations d'entreprises cotées, sur la base de critères objectifs partagés.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, La Banque Postale AM et Bpifrance ne détiennent plus de titres d'entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique (au-delà de 10 %) et qui n'ont pas annoncé de plan de désengagement du charbon thermique d'ici à 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici à 2040 dans le reste du monde. Le seuil d'exclusion a été abaissé à 5% d'exposition du chiffre d'affaires à compter de janvier 2023.

Secteur	Principaux engagements
Charbon	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif de sortie du charbon ; atteindre une exposition au charbon thermique de ses portefeuilles d'investissements nulle d'ici à 2030 dans les pays l'OCDE, et d'ici à 2040 dans le reste du monde. La Caisse des Dépôts, La Banque Postale, La Banque Postale AM et Bpifrance appliquent cet engagement depuis le 1^{er} janvier 2022 en excluant les entreprises n'ayant pas d'engagement de sortie du charbon thermique alignée sur ces échéances. • Exclusion des investissements et des financements et refinancements du Groupe des entreprises dont l'activité est exposée à plus de 10 % du chiffre d'affaires au charbon thermique (seuil ramené à 5% à partir de janvier 2023), dans les sociétés développant des centrales au charbon, à partir de 2021 (nouvelles supérieures à 300 MW) et dans les sociétés minières dont la production annuelle à base de charbon dépasse 10 millions de tonnes et les fournisseurs d'énergie dont la capacité de production dépasse 10 GW ⁽¹⁾. • Pour les sociétés présentant une exposition résiduelle au charbon, exclusion depuis 2022 des sociétés n'ayant pas d'engagement de sortie du charbon thermique d'ici à 2030 en OCDE et 2040 pour le reste du monde (Caisse des Dépôts, La Banque Postale, Bpifrance) ⁽²⁾. • Exclusion des financements ou refinancements des projets dédiés à de nouvelles capacités de production d'énergie à base de charbon, au prolongement de centrales existantes ou encore à des infrastructures dédiées au transport de charbon thermique.
Pétrole et Gaz	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif de sortie des énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux, pétrole issu de l'Arctique, gaz et pétrole de schiste) d'ici 2050 et engagement revoir régulièrement cette date de sortie pour l'avancer. • Exclusion des investissements et prêts du Groupe aux entreprises générant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires à partir des énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux, pétrole issu de l'Arctique, gaz et pétrole de schiste) et aux projets dédiés à ces énergies. • Exclusion des nouveaux financements directs de projets <i>greenfield</i> pétroliers ou gaziers (<i>upstream</i>) ⁽³⁾ ainsi que des infrastructures de transport associées ⁽⁴⁾ à ces nouveaux projets. • Le Groupe s'engage à ne pas augmenter son exposition totale dans les entreprises qui développent de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ⁽⁵⁾. • La CDC s'engage à exclure de ses investissements les entreprises qui n'auront pas de plan de réduction de la production pétrolière. Pour LBPAM et CNP assurances, à compter de 2025, l'arrêt de l'expansion pétrolière et gazière deviendra un critère de cession au cas par cas des entreprises. • Chaque entité du Groupe ⁽⁶⁾ s'assure que les nouveaux projets de production d'hydrocarbures des entreprises en portefeuille représentent moins de 20% des développements en cours dans le monde (en millions de barils équivalents pétrole) ⁽⁷⁾. • Engagement auprès des entreprises du secteur « pétrole et gaz » pour qu'elles développent des stratégies robustes de transition vers la neutralité carbone d'ici à 2050 respectant le principe « éviter d'abord, réduire ensuite, compenser en dernier recours », formalisent une stratégie de moyen terme ambitieuse pour atteindre cet objectif, publient des informations régulières, détaillées, circonstanciées et auditées quant à sa mise en œuvre, définissent dans ce cadre un ou des objectif(s) quantitatif(s) intermédiaire(s) de réduction des émissions de GES sur les scopes 1, 2 et 3 et diversifient leurs activités vers les énergies renouvelables.

(1) Concernant l'activité de refinancement export, Sfil pourra continuer à refinancer des projets bas carbone ou améliorant le mix énergétique ou les infrastructures de transmission et distribution électrique actuel du pays d'implantation du projet ou cohérent avec la stratégie de transition bas carbone du pays ou de l'entreprise concernée.

(2) À l'exception d'une part résiduelle dans un pays en développement d'une entreprise, qui, compte tenu de spécificités locales, ne peut annoncer de plan de sortie à ce stade et fait l'objet d'un dialogue actionnarial spécifique pour cette situation.

(3) cet engagement ne concerne pas les entités régulées de transport de gaz et les projets midstream de regazéification de gaz. Les orientations de la politique française de soutien à l'export ayant été modifiées dernièrement par la loi du 30 décembre 2022 de finances initiale pour 2023, il en résulte les exclusions suivantes pour Sfil : l'exploration, la production, le transport, le stockage, le raffinage ou la distribution de charbon ou d'hydrocarbures liquides ou gazeux, la production d'énergie à partir de charbon.

(4) Une infrastructure est dite associée à un projet si les conditions suivantes sont remplies : (a) elle est significativement liée au projet, (b) elle est réalisée dans une temporalité liée au projet, (c) le projet n'est pas viable sans elle et (d) elle ne serait pas réalisée sans le projet.

(5) En % du portefeuille pour la CDC, en valeur du bilan pour CNP Assurances. Hors obligations vertes et durables et financements de projets non liés de nouveaux projets pétroliers. LBPAM s'engage à intégrer, au cas par cas et en articulation avec les trajectoires de décarbonation des sociétés, le développement de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile dans les critères d'exclusion de la société de gestion.

(6) Hors LBPAM

(7) Hors sociétés fournisseurs de produits et services (dites « parapétrolières »)

Fin 2022, l'exposition de la Caisse des Dépôts au charbon thermique s'élevait à 0,01 % de ses portefeuilles de gestions d'actifs en valeur bilan, et à 0 % dans le reste de ses participations et financements. L'exposition au pétrole et au gaz était de 3,59 % dans les portefeuilles des gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts en

valeur bilan (extraction, production d'électricité, transport, distribution et services liés), 0 % dans les portefeuilles de prêts, les participations stratégiques et les participations dans des projets territoriaux (extraction et production d'électricité).

Exposition aux énergies fossiles pour les gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts au 31.12.2022		2021	2022
Part d'exposition au charbon thermique ⁽¹⁾	Sur les portefeuilles actions et obligations d'entreprises en valeur bilan	0,06 %	0,05 %
	Sur l'intégralité des portefeuilles des gestions d'actifs CDC en valeur bilan	0,02 %	0,01 %
<input checked="" type="checkbox"/> Part d'exposition aux entreprises actives dans les fossiles (comptabilisées à 100 % de leur activité) ⁽²⁾	Sur les portefeuilles actions et obligations d'entreprises en valeur bilan	12,26 %	14,08 %
	Sur l'intégralité des portefeuilles des gestions d'actifs CDC en valeur bilan	3,23 %	3,59 %
Part des actifs détenus au-dessus des seuils des politiques charbon et oil&gas annexés à la politique climatique des métiers financiers	Sur l'intégralité des portefeuilles des gestions d'actifs CDC en valeur bilan	0,00 %	0,00 %

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Pour plus d'informations, voir le rapport investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts.

(1) charbon : l'indicateur représente les investissements de GDA dans des entreprises impliquées dans le charbon thermique selon le prestataire de données retenu, et d'entreprises ajoutées manuellement pour combler certaines données manquantes du prestataire. L'investissement est pondéré par le pourcentage du chiffre d'affaires que le charbon thermique représente dans le chiffre d'affaires total de l'entreprise.

(2) Fossiles : Indicateur calculé sur l'intégralité des portefeuilles de la gestion d'actifs CDC en valeur bilan. Cet indicateur ne couvre pas uniquement l'exposition aux producteurs de pétrole et gaz mais l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur : services de collectivités (utilities), services de réseau, transport et d'équipement liés. L'indicateur est présenté selon une jointure entre des données de sectorisation et des données de revenus fossiles, venant respectivement de deux prestataires de données. Afin de respecter l'esprit de l'article 29 LEC, pour une entreprise exposée, GDA considère 100 % du C.A. de la société sans pondérer par le poids des seules activités liées aux fossiles, c'est-à-dire sans prendre en compte les autres activités et les activités « vertes ». Moins de 1% des entreprises du portefeuille ont un pourcentage de chiffre d'affaires lié à une activité fossile supérieur à 50 %.

En 2022, le Groupe a publié des lignes sectorielles pour accompagner la décarbonation des transports (avril 2022) et du bâtiment (mai 2021), via ses financements et aussi au travers de l'action de ses filiales opératrices, dont Icade, CDC Habitat, Transdev, La Poste. Ces secteurs sont en effet parmi les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre en France (resp. 30 % et 15 % des émissions).

Dans ses activités immobilières en particulier, le Groupe vise la réduction des émissions des

bâtiments qu'il construit, détient ou finance selon des ambitions alignées avec les objectifs de l'accord de Paris. Il veille également aux autres défis environnementaux (adaptation, biodiversité), et s'attache à traiter les enjeux sociaux comme la mise en place de logements décents pour tous, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, la mixité sociale ou encore la santé des occupants.

[Pour en savoir plus, se reporter à la [Politique climat 2021](#)].

4.1.3.3 Accompagner les territoires et les entreprises

Le Groupe agit également au travers d'outils d'accompagnement pour soutenir les démarches de décarbonation des entreprises

(Bpifrance), des collectivités et opérateurs du secteur public local (Banque des Territoires, La SCET) et plus largement au travers de

missions d'ingénierie conseil (Egis, La SCET). Il intervient également pour la décarbonation de services intervenant dans la *supply chain* (en particulier, services de transport, de livraison et de logistique urbaine du Groupe La Poste).

La Banque des Territoires soutient la transition juste et inclusive des territoires, et donne la priorité à la rénovation énergétique des bâtiments publics, et des logements sociaux, à la gestion de l'eau mais aussi aux solutions innovantes en matière d'énergie. En outre, la Banque des Territoires contribue à l'émergence des projets de transition par un accompagnement en ingénierie des territoires et des acteurs industriels dans leur transition, y compris la réhabilitation de friches industrielles.

Elle accompagne les stratégies territoriales énergétiques, mais aussi le diagnostic et le pilotage de la performance énergétique du patrimoine public. Pour cela, elle s'appuie sur un large écosystème partenarial et fédère les

acteurs incontournables, et mobilise ses partenaires publics et privés, locaux et nationaux pour renforcer leur notoriété et leur capacité à œuvrer conjointement auprès des territoires. Parmi les outils proposés, figurent notamment Mon comparateur énergétique, et Prioréno un service digital mettant gratuitement à disposition des collectivités une vision cartographique de leur parc de bâtiments publics et des consommations d'électricité et de gaz associées.

Bpifrance vise à faciliter la mise en transition de plus de 6 000 entreprises par an avec un porte-à-porte massif, la pérennisation du Prêt Vert, un réseau renforcé et la mise en place de nouveaux dispositifs d'accompagnement.

Résultats 2022 Bpifrance :

- 1160 Diag'Actions Climat réalisés
- 266 VTE vert (volontariat Territorial en Entreprises) signés

Assurer une transition juste pour tous en veillant à préserver le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises et la prise en compte des impacts socio-économiques et des inégalités font partie intégrante des objectifs de la SNBC. Ces enjeux font écho à la raison d'être et aux piliers stratégiques du groupe Caisse des Dépôts, au-delà de la transformation écologique.

Ainsi au travers du Groupe, les décisions d'investissement et de gestion opérationnelle prennent en compte les enjeux sociaux et sociétaux, et le Groupe intègre progressivement les enjeux de transition juste dans son dialogue actionnarial, par exemple les transformations de la construction automobile en lien avec les motorisations bas-carbone qui impactent les moyens de production et les collaborateurs de toute la chaîne de valeur.

4.1.4 Annexe – Synthèse des principaux produits et services en faveur de la transformation écologique

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2022
Bâtiment et Aménagement urbain durable	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts pour la rénovation énergétique des logements sociaux (Eco prêt, ...) et des bâtiments publics (GPI AmbRE, Eduprêt, Prêt Relance verte...) • Soutien au tiers financement pour la rénovation des logements et dispositif d'intracing (cofinancement des travaux générateurs d'économie d'énergie financés par les économies réalisées) pour le tertiaire public • Outil • Outil « Mon comparateur énergétique », un service en ligne pour évaluer la performance énergétique du patrimoine des communes • Crédit d'ingénierie territoriale et offres S'GREEN+ et SGREEN+ pour accompagner les collectivités dans la mise en place de feuille de route sur la transition écologique de 	<ul style="list-style-type: none"> • 40 520 rénovations énergétiquement exemplaires de logements sociaux • 1 283 610 m² de bâtiments tertiaires publics rénovés thermiquement

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2022
		leurs territoires et de projets en matière d'adaptation au changement climatique notamment en cœur de ville	
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Offres de financement pour l'efficacité énergétique des locaux des entreprises en particulier via le crédit-bail. 	
	CDC Habitat	<ul style="list-style-type: none"> Location de logements (sociaux, intermédiaires, abordables) à l'empreinte carbone réduite (cible d'alignement 2°C du parc) 	
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> Solution Sobre Energie pour le suivi et le pilotage des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires, en partenariat avec la Banque des Territoires Plateforme et programme Economie d'Energie (EDE) pour informer et faciliter la rénovation énergétique des particuliers et des entreprises Action Habitat pour la sensibilisation à la rénovation énergétique 	
	Icade	<ul style="list-style-type: none"> Promotion : construction d'immeubles à l'empreinte carbone réduite Foncière Tertiaire : Location de bureaux à empreinte carbone réduite (cible d'alignement 1,5°C du parc) Foncière Santé : accompagnement des exploitants sur l'efficacité énergétique de leurs locaux Business unit consacrée à la construction bois industrielle : URBAINS DES BOIS Création d'un nouveau « bail engagé climat » pour engager les locataires à contribuer à la neutralité carbone 	
	SFIL / La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires, notamment en matière d'efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain, dans le cadre du dispositif SFIL/LBP 	<ul style="list-style-type: none"> 107 M€ de prêts verts aux collectivités locales
	La SCET	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de stratégies d'optimisation énergétique de patrimoine public et privé Conception d'aménagement durable, réalisation de schémas directeur développement durable ou de l'énergie Montage des structures (SEM, SPL...) pour la mise en œuvre de dispositifs de transformation écologique des territoires Filiale, EVEN Conseil, spécialiste des problématiques de biodiversité, de planification énergétique, d'écologie urbaine et de smart construction 	<ul style="list-style-type: none"> 350 entreprises publiques et bailleurs adhérents au réseau de la SCET
Energie renouvelable (ENR)	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Investissement dans des sociétés porteuses de projets de production d'énergie renouvelable, dans les réseaux de chaleur, dans les projets citoyens d'énergie renouvelable (ENRCIT), la production d'hydrogène vert... Prêts au secteur public local dont Prêt Relance Verte et programmes pour sécuriser les projets de toutes tailles 	<ul style="list-style-type: none"> 0,2 GW d'énergie renouvelable financée
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Soutien et prêts aux producteurs d'énergie renouvelable Investissement direct et indirect dans des projets d'énergie renouvelable 	
	La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires dont énergie renouvelable 	
	STOA	<ul style="list-style-type: none"> Investissements dans des infrastructures d'énergie renouvelable et de transport urbain alignés avec l'accord de Paris. Fonds à impact qui finance et accompagne le développement d'infrastructures durables et résilientes pour les générations futures en Afrique, en Amérique latine et en Asie 	
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires dont énergie renouvelable, dans le cadre du dispositif SFIL/LBP 	<ul style="list-style-type: none"> 12 M€ de prêts verts aux collectivités locales

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2022
	Icade	<ul style="list-style-type: none"> Promotion : construction d'immeubles ayant recours aux énergies renouvelables Foncière Tertiaire : location de bureaux à l'empreinte carbone réduite grâce au recours à des sources d'énergie peu carbonées 	<ul style="list-style-type: none"> 64 % des opérations de promotion, 53% de l'énergie consommée par la foncière tertiaire
	CDC Habitat	<ul style="list-style-type: none"> Projet ASEA (Autoproduction, Stockage, Effacement, et Autoconsommation) visant notamment l'installation de solutions d'effacement électrique sur 3000 logements du patrimoine 	
Entreprises et industries bas carbone	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Financements et investissements de programmes industriels territoriaux bas carbone (Territoires d'industrie en particulier) 	<ul style="list-style-type: none"> 69 projets accompagnés
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Prêts dont prêts verts et prêts Eco-énergie (PEE) pour améliorer l'efficacité énergétique des TPE et PME, et pour l'amélioration énergétique des processus industriels Aide à l'innovation pour le développement de solutions technologiques contribuant à la transition écologique Outils d'autodiagnostic : le climatomètre et l'impactomètre Dispositif VTE vert pour recruter un jeune talent dédié à la mise en œuvre d'un programme de transition Accélérateurs Décarbonation, « Transition énergétique », « Valorisation des déchets » Communauté du Coq Vert proposant à ses membres un ensemble d'outils concrets pour favoriser les échanges de bonnes pratiques pour accélérer la transition écologique 	<ul style="list-style-type: none"> 1,8 Md€ de prêts verts ont été accordés à près de 2 000 entreprises 1 200 Diag Eco-Flux réalisés
	La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> Prêts verts pour les entreprises, dont les critères d'octroi sont alignés sur les critères de la taxonomie Crédits à impact avec des taux variant selon l'amélioration d'indicateurs ESG Offre de Crédit-Bail Mobilier (CBM) « Vert », financement locatif responsable permettant au client d'adopter une démarche en faveur de la transition énergétique. 	
Mobilité et logistique bas carbone	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Prêts au secteur public local dont l'offre Mobi Prêt, pour la modernisation et le développement d'infrastructures durables sur des durées pouvant aller jusqu'à 50 ans Financements et co-investissements dans des solutions de mobilité décarbonées, en particulier : flottes de bus « verts » (OBLIBUS), infrastructures d'avitaillement GNV, infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) Investissement dans des opérateurs de mobilité partagée (covoiturage et autopartage) et de logistique urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> 5 064 véhicules propres financés 127 335 bornes IRVE financées
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Prêts et crédit-bail pour financer les véhicules propres 	
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> Prêts verts dédiés au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires, notamment en matière de mobilité territoriale et mobilité douce dans le cadre du dispositif SFIL/LBP 	<ul style="list-style-type: none"> 170 M€ de prêts verts aux collectivités locales
	Transdev	<ul style="list-style-type: none"> Offre de transport durable (+50% de flotte décarbonée alternative entre 2017 et 2030) Solutions de transport à la demande et offre de Mobility As A Service, solutions de vélos en libre services Solutions d'adaptation en temps réel des capacités aux évolutions quotidiennes de l'achalandage (Flowly) Living Lab pour échanger autour des enjeux et innovations de la mobilité décarbonée 	<ul style="list-style-type: none"> 69,9% de véhicules basses émissions dans la flotte
	Icade	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de solutions de mobilité alternatives à la voiture thermique (proximité des transports en commun, solutions de mobilité douce, intégration de bornes de charges pour véhicule électrique) dans les offres de promotion Solutions de mobilité bas carbone pour les occupants des parcs et bureaux tertiaires (bornes de recharge électrique, offre By Cycle) 	

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2022
	CDC Habitat	<ul style="list-style-type: none"> Concession d'installation de recharge de véhicules électriques (IRVE) avec de 15 000 à 35 000 bornes visées sur 20 ans 	
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> Movivolt, location longue durée de véhicules électriques pour les professionnels avec La banque des Territoires Véhiposte, expertise de fleet management et solutions d'autopartages, vente de véhicules d'occasion Bemobi, location longue durée de vélos à assistance électrique 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de 10 500 véhicules loués via Movivolt d'ici à 2025
Biodiversité, forêts, écosystèmes naturels	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Ingénierie pour la préservation de la biodiversité Financement de recherche et développement Prêts et investissements dans des projets ayant un impact positif sur la biodiversité (renaturation de friches industrielles par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> 468 M€ en faveur de la biodiversité
	CDC Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Services de compensation biodiversité (réglementaire et volontaire) Outil Global Biodiversity Score (GBS) pour la mesure de l'empreinte biodiversité d'une entreprise et GBS-BIA pour les portefeuilles financiers Élaboration d'indicateurs de mesure de la biodiversité en forêt Offre intégrée liée à la biodiversité en ville : diagnostic biodiversité (dont assesseur Biodiversity), toitures végétalisées, contrats de performance biodiversité pour la gestion pérenne des espaces verts autour des bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> 3 236 ha opérées dans le cadre d'une prestation en faveur de la biodiversité 62 contreparties formées à l'outil GBS
	Icade	<ul style="list-style-type: none"> Promotion : construction d'immeubles en biodiversité positive, c'est à dire contribuant à améliorer les existants et favoriser la biodiversité par rapport à avant le projet Foncière Tertiaire : location de parcs d'affaires en biodiversité positive 	<ul style="list-style-type: none"> 63 % des nouvelles constructions 100 % des parcs d'affaires
	Société Forestière	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation forestière durable pour compte de tiers, avec notamment l'offre pack vert permettant notamment de mesurer la biodiversité en forêt et d'en piloter la protection voire d'en favoriser le développement. Service de valorisation des services écosystémiques de la forêt (exemple : séquestration du carbone, projets de compensation dans le dispositif Label Bas Carbone) Elaboration d'une offre de sylviculture urbaine pour une gestion favorable à la nature en ville et valorisation des co-bénéfices associés : séquestration de carbone, biodiversité, réduction des îlots de chaleur urbains... 	<ul style="list-style-type: none">
	La SCET	<ul style="list-style-type: none"> Filiale, EVEN Conseil, spécialiste des problématiques de biodiversité, de planification énergétique, d'écologie urbaine et de smart construction Formation sur les enjeux de Zero artificialisation nette 	<ul style="list-style-type: none">
Economie circulaire	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Prêt Relance Verte Ingénierie territoriale sur les sujets liés à l'économie circulaire en particulier alimentation, circuits courts accès et la préservation du foncier agricole. Re-UTE, Investissement dans les projets de reterritorialisation de l'alimentation 	<ul style="list-style-type: none"> 1 462 000 t de déchets valorisés grâce aux projets financés
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Accélérateur Valorisation des déchets, dédié aux PME françaises participants à la collecte, au tri, et à la transformation, valorisation et réutilisation des déchets lancé en 2021 	<ul style="list-style-type: none"> 29 entreprises dans la première promotion
	Compagnie des Alpes	<ul style="list-style-type: none"> INGELO, bureau d'étude commercialisant des offres en lien avec l'économie circulaire : déplacement de remontées mécaniques, reconditionnement d'engins de damage 	
	CDC Habitat	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la rédaction du référentiel Economie circulaire de l'USH publié en 2021, incluant une dizaine de retours d'expériences du Groupe 	
	Icade	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de politique de gestion des déchets pour ses clients 	<ul style="list-style-type: none"> 100%des démolitions

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2022
		<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des diagnostics ressources sur tous les projets de démolition, restructuration ou rénovation Création d'une Business unit consacrée à la régénération urbaine : AFTER WORK 	supérieures à 5000 m ² de la Promotion intègrent une démarche de réemploi
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> Soutien logistique au développement de filières de l'économie circulaire par la mobilisation des réseaux logistique & livraison, pour développer des circuits de retour (logistique inversée) Recygo, services de de collecte et valorisation des déchets de bureau des entreprises de toutes tailles Nouvelle Attitude, entreprise d'insertion, qui propose des services de tri, en particulier des papiers de bureau, en vue de leur recyclage, de leur réemploi et des services de reconditionnement Service de réparation des téléphones proposé par La Poste Mobile Projet Recy'Clo, reconditionnement de vélos à assistance électrique 	<ul style="list-style-type: none"> 107 111 t de matières collectées par Recygo et Nouvelle Attitude dont 98% ont pu être réemployés, réutilisés ou recyclés matière
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires dont financements liés à la gestion écologique des déchets ménagers, dans le cadre du dispositif SFIL/LBP 	
Eau	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Prêts au secteur public local dont Aqua Prêt, une offre dédiée aux projets d'infrastructures d'assainissement, de traitement des eaux pluviales et de GEMAPI Investissement pour la qualité des eaux Ingénierie pour la gestion des ressources eau 	<ul style="list-style-type: none"> 216 programmes « eau et assainissement » financés
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires dont financements liés aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement, dans le cadre du dispositif SFIL/LBP 	<ul style="list-style-type: none"> 317 M€ de prêts verts aux collectivités locales

4.2 Évaluer et gérer les risques climatiques

Le Groupe intègre les risques climatiques physiques et de transition dans sa gestion des risques au travers de quatre axes :

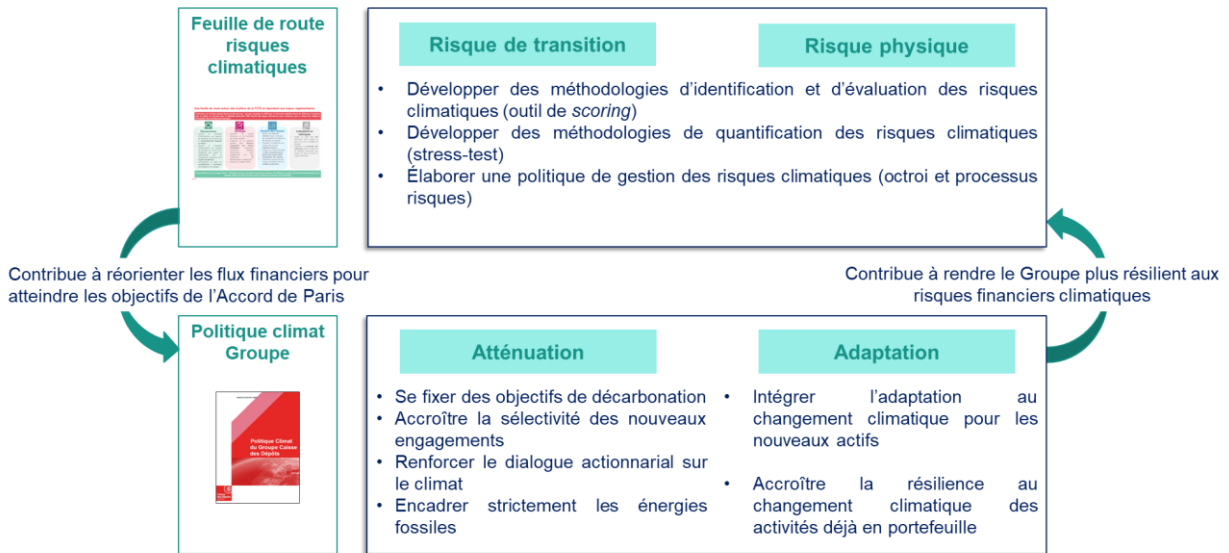
1. **intégration des enjeux climatiques dans les outils de gouvernance des risques** : plusieurs indicateurs de pilotage du risque de transition s'appliquant à différentes classes d'actifs figurent désormais dans le cadre d'appétit aux risques du Groupe, permettant leur suivi et leur pilotage par les instances de gouvernance. Il s'agit en particulier du volume de financement et d'investissement dédiés à la transformation environnementale, du respect des seuils d'exclusion sur le charbon, le pétrole et le gaz fossile, de la réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles de titres, ou encore de la performance énergétique du portefeuille immobilier ;
2. **intégration des risques climatiques dans les notations internes des contreparties par la direction des risques**, au cas par cas à dire d'expert (exemple : évaluation qualitative du risque de transition et/ou des risques physiques sur les obligations souveraines et corporate). Un outil de scoring des risques climatiques est en cours de déploiement et assurera une notation harmonisée des risques physiques et de transition sur toutes les contreparties et tous les actifs ;
3. **cartographie de l'exposition de l'ensemble du bilan** aux risques climatiques pour identifier les canaux de transmission par type d'actifs et de contreparties ;

4. **évaluation de l'impact de scénarios globaux** avec notamment la réalisation d'un stress test climatique, centré sur le risque de crédit, organisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en 2020.

En 2022, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'une feuille de route risques climatiques, structurée autour des 4 piliers de la **Task Force on Climate-related Financial Disclosures** (TCFD). Ces quatre piliers (stratégie, gouvernance, gestion des risques et métriques) permettent de donner un cap à moyen terme pour le Groupe afin de :

- développer des méthodologies d'identification et d'évaluation des risques climatiques (outil de scoring en cours de développement) ;
- réaliser des tests de sensibilité aux risques climatiques pour estimer à terme les besoins de provisionnement et de fonds propres supplémentaires liés aux différents scénarios climatiques : en 2022, l'exercice de sensibilité a porté sur les portefeuilles actions de l'Établissement public ;
- élaborer une politique de gestion des risques climatiques en bonne articulation avec la politique climat, qui contribue elle-même à rendre le groupe plus résilient aux risques climatiques – les engagements pris en matière d'atténuation et d'adaptation contribuant à rendre la Caisse des Dépôts moins exposées aux risques de transition et aux risques physiques.

Une feuille de route risques climatiques en dialogue avec la politique climat



Parallèlement, le Groupe mène depuis 2022 des travaux pour une feuille de route sur l'adaptation (cf. la section 6.3 1 « Être un

Groupe résilient face aux dérèglements climatiques et acteur de l'adaptation des territoires »).

Principaux risques et opportunités en matière de changement climatique

Activité (entités)	Risques de transition	Risques physiques
<p>Finance (Établissement public, Bpifrance, STOA, Sfil, La Banque Postale, CNP Assurances)</p> <p>[Pour plus d'informations, se reporter au rapport investissement responsable du Groupe].</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque réputationnel en cas de non-atteinte des objectifs fixés en termes de financement de la transition • Risque de perte de valeur des actifs financiers, d'accroissement des défauts de paiement et des dépenses liées à la mise aux normes environnementales • Opportunités liées à la hausse des demandes de services financiers (exemples : prêts et investissements pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la décarbonation des activités...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de valeur des actifs et dépenses accrues pour augmenter la résilience des actifs situés dans des zones exposées à la montée des eaux, à des vagues de chaleur prolongées, à des risques d'inondation... • Augmentation des dommages sur les actifs situés dans des zones exposées • Opportunités liées à la hausse des demandes de services financiers pour adapter les activités au changement climatique
<p>Transport (Transdev)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des charges opérationnelles liée à une hausse des coûts de l'énergie, et des coûts de mise aux normes des véhicules et infrastructures • Opportunités pour des modes de transport alternatifs moins carbonés 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des dommages sur les infrastructures situées dans des zones exposées

Activité (entités)	Risques de transition	Risques physiques
Immobilier (Icade, CDC Habitat, investissements immobiliers des autres entités)	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des charges liées à une hausse du prix de l'énergie et des coûts de construction (nouveaux matériaux, équipements et modes constructifs, restructuration des marchés des ressources naturelles) • Obsolescence et risques de perte de valeur (locative et de marché) des actifs immobiliers ne répondant pas aux dernières normes, augmentation des dépenses d'investissement associées • Évolution des attentes des clients et des investisseurs • Dégradation de l'image liée au non-respect des engagements bas carbone 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse d'attractivité des actifs situés dans des zones exposées aux conséquences du changement climatique (inondations, montée des eaux, vagues de chaleur, tempêtes, retrait des argiles...) • Dommages sur un actif exposé pouvant aller jusqu'à l'interruption opérationnelle • Augmentation des dommages sur les actifs situés dans les zones exposées • Vagues de chaleur et de sécheresse particulièrement sensibles en cas d'état particulier de fragilité des occupants (foncière santé, foncière médico-sociale)
Tourisme et loisirs (Compagnie des Alpes)	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de l'acceptabilité de loisirs à forte empreinte environnementale • Surcoûts d'exploitation pour les sites et surcoûts d'utilisation pour les clients • Augmentation des dépenses d'investissement liées à des mises aux normes environnementales des sites ou à la maintenance additionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression sur les ressources en eau • Réduction de la période d'exploitation du ski sur glacier (été, automne et début d'hiver) • Opportunités liées à la diversification des stations de montagne (hiver et été), au développement de nouvelles formes de loisirs, et à la prolongation des périodes d'exploitation des parcs de loisirs
Ingénierie et conseil (La SCET)	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de manque de compétences et/ou ressources sur les sujets • Opportunités liées à la hausse de demandes pour accompagner la transition écologique des clients • Opportunités de développer de nouvelles offres en lien avec la décarbonation des secteurs de la construction et des infrastructures de transport et nouvelles offres sur le champ de l'adaptation au changement climatique et résilience 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de manque de compétences/ressources sur les sujets • Opportunités liées à la hausse de demandes pour des solutions et services pour accompagner l'adaptation au changement climatique des clients
Gestion d'espaces naturels (Société Forestière, CDC Biodiversité)	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunités de meilleure valorisation des externalités positives liées à la contribution des activités à la lutte contre le changement climatique (puits carbone) 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de dommages sur les espaces naturels gérés du fait de l'accroissement d'événements climatiques (tempêtes, incendies, sécheresse, inondation...) • Opportunités de meilleure valorisation des services écosystémiques des espaces naturels

Outre la gestion des risques réalisée au niveau du Groupe, les filiales et les participations déploient leurs propres projets d'analyse et d'intégration des risques climatiques.

Pour les métiers financiers, les risques climatiques sont progressivement intégrés aux analyses ESG des investissements et des financements. En particulier, pour les infrastructures, l'évaluation de la résilience au changement climatique est particulièrement considérée.

Pour les entités opérationnelles, des diagnostics et plans d'actions sont menés pour améliorer la résilience des sites au changement climatique, en complément des stratégies de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

- **Icade** a réalisé une évaluation sur l'exposition aux risques physiques de 100 % de son patrimoine et de ses projets à l'aide de l'outil BatAdapt/R4RE de l'Observatoire de l'immobilier durable (OID). Les risques de transition les plus importants auxquels sont exposées les activités de la société (y compris le risque lié au changement climatique) sont évalués au moyen d'une cartographie des risques actualisée tous les semestres. Celle-ci est réalisée par le rapprochement d'une approche *bottom-up* des risques d'entreprise (opérationnels et financiers) déclarés par les responsables d'unités opérationnelles et fonctionnelles, et d'une approche *top-down* des risques majeurs évalués par le comité exécutif. Icade a également identifié des opportunités qui pourraient avoir un impact financier ou stratégique substantiel.
- **CDC Habitat** a mis en place un plan d'adaptation au changement climatique qui repose sur deux outils : une cartographie d'exposition et de vulnérabilité de son patrimoine aux aléas climatiques d'une part, et un diagnostic de performance résilience (DPR) à l'échelle de l'ensemble Immobilier. Un calcul de criticité (résultant de la multiplication de l'exposition par la vulnérabilité) a été réalisé pour 84 % des actifs appartenant au périmètre PSE – CDC Habitat – CDC Habitat Social/Sainte Barbe. À ce stade, le Groupe s'est engagé à réaliser un diagnostic de performance résilience sur les 10 % les plus critique d'ici à 2027.

- En 2021 et 2022, la **Compagnie des Alpes** a réalisé une analyse des risques physiques (exposition aux aléas) dans tous les domaines skiabiles du Groupe (outil d'aide à la décision Imp'Act) et principalement liée à la skiabilité des domaines à différents horizons de temps et selon différents scénarios du GIEC.
- **Le groupe La Poste** appuie la définition de ses ambitions et feuille de route sur les recommandations de la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*) dont il est « supporter » depuis juillet 2019. En termes de gouvernance, un comité risque climat-TCFD, sous le pilotage de la direction de l'engagement sociétal du groupe, mène les travaux d'identification et d'évaluation des risques climat et de construction des scénarios climatiques. Ce Comité risque climat-TCFD a mené les travaux d'identification et d'évaluation des risques climat et de construction des scénarios climatiques. Le groupe a établi sa cartographie des risques et opportunités climat présentée dans sa DPEF.

Pour la **gestion forestière**, les risques climatiques physiques susceptibles de perturber le fonctionnement de l'activité de la Société Forestière – risques physiques pesant sur la bonne santé des arbres : stress thermique, stress hydrique, tempêtes, inondations et hausse du niveau des mers, précipitations intenses, perte de la biodiversité (dépendance et impact), feux de forêt, érosion des sols et dégradation des sols – ont été identifiés via une analyse de risque et de vulnérabilité climatique rigoureuse. Ces risques ont été évalués selon plusieurs critères ; risque actuel ou émergent, exogène ou endogène, intensité, horizon, occurrence. Pour chacun, les mesures d'adaptation de l'activité pour réduire le risque ont été inventoriées. L'analyse de l'impact financier des risques incendie et tempête (couverts par une politique assurantielle) est en cours de finalisation.

La transition liée aux évolutions du climat représente une opportunité plus qu'un risque pour la Société Forestière. En effet, toute prise en compte accrue des enjeux du climat par les politiques publiques ou les consommateurs serait favorable à la forêt et à la gestion forestière durable (demande accrue en bois, préservation nécessaire de la forêt...)

Néanmoins, les risques climatiques de transition susceptibles de perturber le fonctionnement de l'activité de la Société Forestière sont les risques techniques (par ex. : nécessité de faire évoluer les itinéraires sylvicoles avec un pilotage orienté carbone), réglementaires (accroissement de la documentation à produire) et de réputation (certaines pratiques à faire évoluer, par ex. abandon des cycles courts). Ces différents risques ont été évalués selon plusieurs critères et pour chacun, les mesures d'adaptation de l'activité pour réduire le risque ont été inventoriées.

4.3 Être un groupe résilient face aux dérèglements climatiques et acteur de l'adaptation des territoires

D'inondations en feux de forêt, la France entière est confrontée aux impacts du changement climatique. Le groupe Caisse des Dépôts prend le parti d'anticiper l'aggravation de ces dérèglements en aidant les territoires à s'adapter mais aussi en adaptant ses propres activités. Il a ainsi adopté un plan d'action en deux volets qui sera pleinement déployé d'ici à 2025.

Volet 1 : accompagner l'adaptation des territoires

Afin d'accompagner les acteurs locaux dans des décisions d'une complexité inédite, la Banque des Territoires propose depuis 2023 de nouvelles offres d'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs stratégies d'adaptation. Ces offres s'adressent à tous types de territoires (littoral, montagne, villes) en tenant compte de leurs spécificités et de leur degré de préparation.

Les littoraux sont particulièrement vulnérables. La population dense, les activités stratégiques (tourisme, industrie portuaire, etc.) et les milieux naturels riches en biodiversité sont menacés par l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, les submersions, les cyclones en outre-mer. Ils appellent la mise en œuvre d'actions ambitieuses et planifiées d'adaptation avec une refonte des modèles d'aménagement, pouvant inclure des relocalisations des activités et bâtiments.

Moins densément peuplés, les territoires de montagne recèlent les ressources naturelles cruciales que sont notamment l'eau et la forêt. Leur développement autour du tourisme d'hiver est menacé par la baisse de l'enneigement. De nouveaux modes de vie et de développement doivent être imaginés en contribuant à la protection et à la régénération des ressources naturelles et de la biodiversité.

Les villes font face à trois défis : des vagues de chaleur plus fréquentes et intenses, des épisodes de sécheresse, des inondations aggravées par l'artificialisation des sols. Dans bien des cas, les solutions fondées sur la nature permettront de s'adapter tout en restaurant la biodiversité et en améliorant la qualité de vie.

La Banque des Territoires pourra mobiliser jusqu'à 100 millions d'euros en ingénierie sur cinq ans, pour accompagner l'élaboration de stratégies résilientes visant le passage à l'action et l'engagement des acteurs territoriaux dans la mise en œuvre de leurs projets. Son offre de prêt prendra le relais pour financer des projets de maîtrise foncière, de gestion de l'eau, des infrastructures et immeubles plus résilients, des solutions d'adaptation fondées sur la nature. 1 milliard d'euros sur Fonds d'épargne pourra être mobilisé sur 5 ans.

Volet 2 : adapter les activités du Groupe au changement climatique

Le plan d'adaptation du Groupe couvre également ses propres activités : en 2022, les entités du Groupe présentes dans l'immobilier et les infrastructures (Caisse des Dépôts, CNP Assurances, Banque des Territoires, STOA pour les investissements ainsi que CDC Habitat, Icade et La Poste Immobilier pour les opérations) se sont engagées à :

- mener des analyses de risques physiques sur les actifs en portefeuille et sur les projets d'acquisition ;
- mettre en place ou financer les mesures d'adaptation permettant d'accroître leur résilience au changement climatique ;
- à intégrer la gestion des risques et de l'adaptation dans leur pilotage ; et
- à appliquer des principes d'adaptation partagés, cohérents avec les critères de la taxonomie européenne, garantissant la qualité de leurs méthodes d'adaptation.

Le plan d'action sera étendu en 2023 aux filiales de services de la Caisse des Dépôts et aux activités de gestion financière et activités de prêts. Une articulation sera recherchée avec les travaux, déjà menés par toutes les entités financières du Groupe, d'estimation des risques physiques du changement climatique (voir chapitre 5.1.1 du rapport Investissement responsable).

L'évaluation des risques physiques liés au changement climatique qui motive les politiques et actions d'adaptation est décrite au chapitre précédent.

La **Compagnie des Alpes** a mis en place des plans d'actions d'adaptation et des outils d'aide à la décision pour ses domaines skiables. Elle déploie aussi une politique de diversification en montagne avec de l'outdoor (hors ski), de l'hébergement, et une démarche d'élargissement des jours/ heures d'ouverture dans les parcs de Loisirs.

CDC Habitat s'appuie sur les diagnostics de performance résilience (DPR) pour alimenter les arbitrages des travaux futurs dans l'objectif d'améliorer la résilience des ensembles immobiliers. Elle identifie les solutions fondées sur la nature utiles pour limiter les îlots de chaleur urbain et assurer une meilleure gestion de l'eau. CDC Habitat participe aux groupes de travail de l'Alliance HQE/GBC et de l'Observatoire de l'immobilier durable (OID) dédiés à l'adaptation au changement climatique.

Icade cherche à réduire les risques du changement climatique pouvant nuire à ses activités et à renforcer la résilience et le confort de ses bâtiments.

- Pôle Promotion : 96 % de ses opérations de logements sont certifiées NF Habitat/Logement ou NF HQE, garantissant l'identification des aléas.
- Pôles Foncière Tertiaire et Foncière Santé : un répertoire de solutions d'adaptation est à la disposition des responsables d'exploitation pour qu'ils puissent les inclure dans les programmes de travaux à partir de 2023.

Le pôle Tertiaire s'engage à adapter graduellement son patrimoine avec des solutions de résilience au changement

climatique et à intégrer une évaluation des risques climatiques dans ses acquisitions.

Le pôle Santé s'engage à adapter 100 % des actifs les plus exposés, en priorité aux risques d'inondations et submersions d'ici 2030. Les travaux associés sont en cours d'identification.

Icade participe à plusieurs initiatives de place dont AdaptaVille (Agence parisienne du climat) et le développement de l'outil R4RE de l'Observatoire de l'immobilier durable (OID).

Le groupe La Poste a identifié deux enjeux :

- l'adaptation des actifs immobiliers et productifs du groupe aux inondations : 759 sites (soit 7 %) sont fortement exposés. Le plan d'action prévoit l'intégration de la gestion des inondations dans le plan de continuité, un suivi des alertes météo nationales et des mesures de protection des bâtiments.
- l'impact du réchauffement sur la santé, la sécurité et les conditions de travail : pour les sites déjà exposés, La Poste s'engage notamment à réaliser un diagnostic des performances thermiques, à privilégier les mesures limitant l'entrée de chaleur extérieure (pour un usage de la climatisation en dernier recours).

La Société Forestière privilégie quatre axes :

- l'intégration du changement climatique dans les plans de gestion des forêts pour adapter les essences et les cycles de production ;
- l'analyse de la répartition géographique des actifs des clients, visant à une diversification de leurs investissements ;
- l'analyse de la diversité des essences : la Société Forestière encourage ses clients à diversifier les essences de reboisement, notamment par des plantations mélangées, en intégrant de nouvelles essences adaptées ;
- la souscription d'assurances contre les principaux risques climatiques.

La Société Forestière est membre fondateur du réseau AFORCE qui accompagne l'adaptation des forêts. Elle met en œuvre des expérimentations avec des organismes de recherche pour étudier la forêt de demain. Elle participe à la révision des standards PEFC et FSC pour y introduire des critères liés à l'adaptation.

4.4 Être un groupe pionnier sur la préservation de la biodiversité et la sobriété dans l'utilisation des ressources

4.4.1 Préserver la biodiversité : réduire nos impacts négatifs et augmenter nos impacts positifs

Groupe

Le constat des scientifiques est incontestable : pour assurer un développement économique soutenable, préserver le vivant et lutter contre l'effondrement de la biodiversité sera clé.

Avec la création de sa filiale dédiée CDC Biodiversité dès 2007, la Caisse des Dépôts a joué un rôle précurseur pour développer des solutions pour préserver la biodiversité et continue à se mobiliser activement pour réduire ses impacts et être porteur de solutions :

- pionnière en matière de compensation écologique, CDC Biodiversité a créé Cossure, le premier site naturel de compensation d'Europe situé en Provence. Il répond aux besoins des aménageurs en matière d'actions positives pour la biodiversité, au titre des mesures de compensation des impacts résiduels de leurs projets, après avoir préalablement évité et réduit. CDC Biodiversité réalise et gère également des opérations de compensation à la demande, dont la plus importante d'Europe, l'autoroute Langon-Pau sur une durée de soixante ans ;
- CDC Biodiversité propose une offre globale de Nature en ville qui intègre la biodiversité au cœur des territoires et des projets urbains. L'objectif est de construire des projets durables qui répondent aux attentes des citoyens, respectent la réglementation et anticipent les évolutions des territoires ;
- elle construit des projets collectifs pour l'adaptation des territoires au changement climatique, qui favorisent la cohérence écologique et impliquent les acteurs locaux, comme notamment le programme

Nature 2050 créé en 2016, qui soutient des projets volontaires d'actions concrètes fondées sur la nature ;

- en 2020, CDC Biodiversité a lancé le *Global Biodiversity Score* (GBS), une méthode pour mesurer l'empreinte biodiversité d'une entreprise, puis en 2021 la base de données BIA-GBS avec Carbon4 Finance pour mesurer l'empreinte biodiversité d'un portefeuille d'actifs cotés. La Caisse des Dépôts et six de ses filiales (Bpifrance, CNP Assurances, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Egis et Icade) ont participé à la construction de cette méthodologie GBS dans le cadre du club B4B+.

Autre filiale à intervenir directement comme opérateur d'actions de préservation de la biodiversité et de renaturation des espaces verts, la Société Forestière, devenue Entreprise Engagée pour la Nature en 2021, a structuré une nouvelle offre autour de deux axes forts : mieux connaître la biodiversité des patrimoines gérés et réduire au maximum l'empreinte de ses interventions sylvicoles d'une part, et accompagner ses clients vers des choix de pratiques sylvicoles plus appropriés à la préservation, à la restauration voire à la production de biodiversité d'autre part. Grâce à cette offre « pack vert » cette nouvelle sylviculture est en cours de déploiement sur 175 000 hectares de forêt. La Société Forestière a également pour objectif de devenir gestionnaire de groupe de l'écocertification FSC d'ici à 2023 et proposer cette certification à ses clients propriétaires forestiers.

L'ensemble des démarches préliminaires ayant été menées en 2021 et 2022, la certification de groupe devrait être obtenue courant 2023.

En tant que grand pôle financier public responsable, la Caisse des Dépôts s'est également fortement mobilisée pour que les enjeux de finance durable et de biodiversité soient intégrés à l'agenda national et international. Membre de l'initiative *Finance for Biodiversity* depuis 2020, la Caisse des Dépôts a signé une déclaration commune avec 77 autres institutions financières en octobre 2021, afin de pousser les États à être plus ambitieux sur les montants de financements mobilisés et l'encadrement des impacts de la finance sur les écosystèmes.

En 2022, le Groupe s'est doté d'une politique biodiversité complète, couvrant toutes ses activités (activités financières et non financières ainsi que fonctionnement interne) et intégrant les thématiques eau et économie circulaire, en prenant soin d'adresser autant que possible les 5 grandes pressions s'exerçant sur la nature : le changement d'affectation des sols, les pollutions, l'exploitation des ressources naturelles, le changement climatique, et les espèces invasives.

Publiée pendant la COP 15 biodiversité de Montréal, cette politique biodiversité Groupe est structurée autour de 4 axes :

1. Mesure d'empreinte biodiversité

Les entités du Groupe s'engagent à mesurer d'ici fin 2024 leurs empreintes biodiversité, dans la limite des outils disponibles, et à poursuivre leurs travaux pour la mesure des risques liés à la biodiversité. Plusieurs entités financières publient déjà les empreintes d'une partie de leurs investissements, et dialoguent avec les entreprises en portefeuille pour qu'elles mesurent leurs propres empreintes (*se reporter au rapport investissement responsable 2022 du Groupe pour plus de détails*).

Par ailleurs, le Groupe s'engage à développer et offrir des outils de mesure adaptés aux

entreprises, aux institutions financières ou encore aux collectivités, par exemple :

- le *Global Biodiversity Score* (GBS) : après des années de développement CDC Biodiversité a lancé en mai 2020 la première version de son GBS. Le GBS permet aux entreprises et institutions financières de mesurer leur impact sur la biodiversité et d'intégrer cette information dans leur politique de pilotage opérationnel et leur stratégie décisionnelle. En 2021, CDC Biodiversité a débuté la déclinaison de l'outil GBS pour les collectivités locales ;
- la solution BIA-GBS : depuis 2021, CDC Biodiversité et Carbon4 Finance proposent une base de données « BIA-GBS » pour les institutions financières désirant mesurer l'empreinte biodiversité de leurs portefeuilles d'actifs cotés. Cette base de données est notamment utilisée par la direction de la gestion des actifs de la CDC, La Banque Postale, LBPAM ou encore CNP Assurances.

2. Réduction des impacts directs et indirects négatifs sur la biodiversité

La politique biodiversité du groupe développe de nombreux critères de dialogue actionnarial voire d'exclusion afin d'atténuer ses impacts négatifs directs et indirects sur les cinq pressions identifiées par l'IPBES⁽⁵⁾ : changement d'usage des sols et des mers, surexploitation des organismes, pollutions et espèces exotiques envahissantes ; le changement climatique faisant déjà l'objet d'une politique dédiée. La politique cible notamment la réduction des impacts du Groupe en matière de déforestation (exclusion des entreprises d'exploitation et de négoce de matières premières à fort risque et qui n'ont pas de politique de prévention reconnue), d'artificialisation des sols, de destruction des zones sensibles, de surpêche, de pollution chimique (exclusion d'ici à la fin 2023 des entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires provient des pesticides), plastique et lumineuse ou encore d'introduction d'espèces exotiques envahissantes. La sobriété d'usage en ressources (énergie, matériaux, eau...) et

(5) Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

l'économie circulaire sont également des principes structurants de cette politique.

En 2022, la Caisse des Dépôts a réalisé une première cartographie des risques biodiversité sur l'ensemble du portefeuille de l'Établissement public (investissements et prêts), pour identifier les secteurs les plus à risque. Elle a également mesuré la dépendance du portefeuille aux services écosystémiques (pour plus d'information, se reporter au rapport investissement responsable 2022 du Groupe).

3. Accroissement des impacts positifs sur la biodiversité

Le Groupe se fixe également une ambition en termes de renforcement de ses impacts positifs sur la nature. Ces actions comportent des financements dédiés (notamment 3 milliards d'euros mobilisés par la Banque des Territoires sur la période 2020-2024 en faveur de projets de favorables à la biodiversité dans le cadre du plan de relance) ainsi que des solutions fondées sur la nature, par exemple via le programme « Nature 2050 » piloté par CDC Biodiversité. Fin 2022, le programme Nature 2050 a permis de soutenir plus de 60 projets de solutions fondées sur la nature pour un montant total récolté de plus de 11,6 millions d'euros.

Le Groupe cherche aussi à maximiser ses impacts au travers des innovations et solutions dédiées ou encore des partenariats et contributions à initiatives collaboratives.

4. Accompagner la recherche et la formation

Le groupe Caisse des Dépôts entend soutenir activement la recherche sur les enjeux de biodiversité par le financement que la Banque des Territoires accorde à la Mission économie et biodiversité pilotée par CDC Biodiversité (7,9 millions d'euros sur la période 2020-2024), mais aussi par des programmes de l'Institut CDC pour la Recherche ou encore de la Société Forestière. Par ailleurs, des actions de formation et de sensibilisation sont organisées par de nombreuses entités au sein du groupe, en interne ou auprès de publics divers.

Cette politique biodiversité Groupe est complétée par de nombreux plans d'actions biodiversité construits à l'échelle de ses entités :

- les filières immobilières du Groupe mènent des actions pour éviter, réduire et compenser leurs impacts sur la biodiversité tout au long du cycle de vie de leurs immeubles. CDC Habitat s'engage notamment à éviter l'étalement urbain et lutter contre l'artificialisation des sols, à renforcer la présence de la nature, à améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les process à travers la montée en compétence des collaborateurs. Icade, quant à elle, place la préservation de la biodiversité parmi ses cinq enjeux RSE prioritaires. Elle a bâti son plan d'action autour de trois piliers : réintégrer la nature en ville, développer la biodiversité positive, restaurer les écosystèmes les plus fragiles. En 2022 :

- 100 % des parcs d'affaires sont en biodiversité positive depuis 2019,
- 100 % des surfaces artificialisées par la Foncière Santé et la Foncière Tertiaire dans le cadre du développement de nouvelles opérations en France et à l'international font l'objet de la restauration ou conservation d'une surface équivalente d'espace naturel en 2022,
- 63 % de nouvelles constructions en biodiversité positive en 2022 ;

- La Compagnie des Alpes a pour objectif d'être un opérateur à biodiversité positive dès 2030. Son plan d'action déposé dans le cadre de la démarche Entreprise Engagée pour la Nature, couvre à la fois les parcs de loisirs et ses domaines skiables. Les observatoires des Domaines skiables-la moitié des parcs de loisirs du Groupe ont lancé une démarche d'inventaire à vocation globale, pour mieux connaître la biodiversité de leur site, et les enjeux de gestion associés ;

- le comité exécutif du groupe La Poste a inscrit cet enjeu dans la stratégie du groupe et a défini une feuille de route biodiversité pour 2022 et 2023 structurée autour de trois ambitions : installer une gouvernance de la biodiversité intégrée à la gouvernance de la RSE, réduire les pressions exercées sur la biodiversité par les activités du groupe en France et à

l'international, contribuer à la mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité en métropole et en outre-mer.

En 2022, la Caisse des Dépôts ainsi que six de ses filiales sont reconnues « Entreprises engagées pour la Nature » (cf. la section 2.1.2 « Les principaux engagements du Groupe »).

Indicateurs	Périmètre	2020	2021	2022	Cible
Financements annuels des projets à impact positif sur la biodiversité et l'économie circulaire (en millions d'euros)	BDT	302	514 ⁽¹⁾	468	3 milliards d'euros (2020-2024)
Part des forêts détenues écocertifiées FSC ou PEFC (en %)	GDA	100 %	100 %	100 %	Maintenir 100 %
☑ Nombre d'hectares renaturés financés / opérés (flux annuel) ⁽²⁾ – Raison d'être	CDC Biodiversité	3 056	3 141	3 236	Croissance des activités

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ÊTRE

(1) Donnée corrigée post-publication.

(2) Il s'agit du nombre d'hectares sur lesquels CDC Biodiversité intervient en tant qu'opérateur dans le cadre d'une prestation en faveur de la biodiversité (opérateur de compensation, actions de restauration écologique...).

4.4.2 Favoriser l'économie circulaire et protéger la ressource en eau

Groupe

Dans sa politique biodiversité, le Groupe adopte deux principes essentiels pour la préservation des ressources.

- La sobriété de consommation au profit d'une démarche raisonnée de l'utilisation des ressources naturelles, en recherchant à minimiser les surfaces artificialisées, les consommations d'énergie, de ressources naturelle (matière, eau...) ou encore de transports nécessaires à l'exercice de leurs activités.
- L'économie circulaire, en contribuant et favorisant l'écoconception, l'économie de fonctionnalité, le réemploi, l'allongement de la durée d'usage, ou encore la prévention, la gestion, le tri et le recyclage des déchets.

Le Groupe est aussi acteur de solutions au travers de lignes de financement dédiées, et d'offres de produits et services développées par ses filiales opérationnelles, dont par exemple la plateforme Cycle-up pour le réemploi des déchets de chantier développée par Egis et Icade, ou encore les services aux particuliers et aux entreprises développés par le groupe

La Poste. Les filiales financières du Groupe proposent en outre des offres de financement et d'accompagnement dédiés sur les sujets eau et économie circulaire (cf. la section 4.4.4 « Synthèse des principaux produits et services en faveur de la transformation écologique » du présent document).

En fonction des enjeux les plus matériels, les entités financières attendent des entreprises qu'elles financent, qu'elles s'approprient pleinement les 7 piliers de l'économie circulaire, identifient et corrigent les failles existantes de leurs modèles et activités : réduction des consommations de matière premières, recours à des matériaux renouvelables (notamment biosourcés issus de filières durables) et recyclés, écoconception et le prolongement de la vie de leurs produits par exemple.

Les filiales opérationnelles veillent à réduire leurs impacts au travers de politique et d'engagement de sobriété et le recours au réemploi, à la réparation, au recyclage (cf. la section 4.4.3 « Faire preuve de sobriété dans l'utilisation des ressources »).

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires est engagée sur le sujet de l'économie circulaire. Elle fait partie de *The Joint Initiative on Circular Economy*, une initiative européenne composée de banques, d'institutions nationales et de la BEI dont l'objectif est de soutenir des projets transformateurs en matière d'économie circulaire, sous la forme d'un plan de 10 milliards d'euros d'investissements entre 2019 et 2023.

La Banque des Territoires dispose d'un service « Eau-déchets » dédié à cette thématique depuis 2018. Ce service investit dans divers objets touchant directement les fondamentaux de l'économie circulaire, pour répondre aux besoins des collectivités et des acteurs industriels privés dans le financement de leurs nouvelles installations de traitement d'eau et de déchets, de réseau de chaleur et de biomasse. L'économie circulaire est ainsi un sujet présent au sein du Plan de relance de la Banque des Territoires au travers de l'axe « Réseaux et résilience (eau, déchets, chaleur) ».

La Banque des Territoires propose également des offres d'accompagnement et de financement dédié notamment pour :

- la mise en place de projets d'économie circulaire et de circuits courts : ingénierie territoriale, prêts relance verte, Investissement dans les projets de re-territorialisation de l'alimentation ;

4.4.3 Faire preuve de sobriété dans l'utilisation des ressources

Le Groupe s'attache à faire preuve d'exemplarité vis-à-vis de ses partenaires, à préserver les écosystèmes et à faire montre de sobriété dans l'utilisation des ressources.

Dans le cadre de sa politique biodiversité, le Groupe vise notamment à minimiser la quantité d'énergie, de matière ou d'eau nécessaire à ses activités, ce qui passe notamment par la promotion d'un approvisionnement issu de filières durables (en particulier pour les produits issus du bois, de la pêche et de l'aquaculture) et/ou de recyclage, et de la réduction du gaspillage.

- la gestion des ressources eau : ingénierie territoriale, offre Aquaprêt ;
- l'accès et la préservation du foncier agricole.

Ses interventions ont lieu sous forme de :

- prêts couvrant tout ou une partie du cycle de valorisation des déchets ;
- investissements en soutien des projets des collectivités, en intervenant en fonds propres et quasi-fonds propres de SPV/EPL, dans des projets privés portés par des industriels, en fonds propres et quasi-fonds propres dans des structures de l'ESS et des EPL ;
- ingénierie Territoriale (valorisation énergétique des ressources) ;
- consignations (IPCE, traitement des déchets et transport transfrontalier de déchets).

En 2022, ce sont près de 20 millions d'euros d'investissements et 144 millions d'euros de prêts qui ont été engagés sur cette thématique.

Au sein des gestions d'actifs, l'eau et l'économie circulaire font partie des sujets considérés dans les analyses ESG systématiquement réalisées pour tout nouvel investissement. Des actions d'engagement actionnarial sont en outre menées sur les sujets d'approvisionnement en ressources pour des entreprises à enjeu.

Le Groupe vise aussi l'élimination progressive de l'usage des pesticides et engrais de synthèses ainsi que des produits d'entretien les plus polluants.

Dans le cadre de sa politique climat immobilier, le Groupe vise à limiter l'impact des matériaux de construction, en favorisant la rénovation plutôt que le neuf dès que possible, et en favorisant les matériaux biosourcés ou issus du réemploi.

4.4.3.1 Énergie

Groupe

Dans le cadre de ses objectifs climatiques, le Groupe s'attache à **améliorer l'efficacité énergétique** de ses activités opérationnelles et de son fonctionnement interne, et **d'accroître le recours à des sources renouvelables d'approvisionnement**.

Les consommations énergétiques du Groupe sont principalement liées aux consommations de ses filiales transport et logistique (groupe La Poste et Transdev) puis de ses filiales immobilières (CDC Habitat et Icade). Les consommations de l'Établissement public représentent 1 % des consommations du Groupe.

En 2022, les consommations énergétiques totales du Groupe, liées aux bâtiments et aux flottes de véhicules opérées, s'élèvent à **12 945 GWh_{ef}**, soit une hausse de 16 % par rapport à 2021.

En outre, 80 % des entités ont recours à **de l'approvisionnement d'origine renouvelable** pour couvrir tout ou partie de leurs consommations d'énergie.

Les stratégies d'amélioration de la performance des activités métiers inclut notamment :

- des actions de formation et de sensibilisation ;

- le renouvellement des parcs de véhicules et matériels, et le développement des démarches d'écoconduite ;
- des mesures d'efficacité énergétique et de sobriété concernant le chauffage et l'éclairage des bâtiments ;
- le recours accru aux énergies renouvelables.

À noter concernant les chiffres de consommations pour 2022 présentés ci-après :

- la forte hausse constatée sur les activités de tourisme et de loisirs correspond à un retour à la normale après des exercices 2020 et 2021 marqués par la pandémie de Covid ;
- De manière générale, la hausse des consommations d'énergie des bâtiments notamment du fait du passage à des modes de chauffage décarbonés (chauffage urbain dans les bâtiments gérés par Poste Immo pour diminuer la consommation de fioul par exemple),
- la hausse observée sur les consommations de l'Établissement public est largement imputable à la consolidation des données de CDC Informatique (qui explique, en symétrie, avec la sortie d'Egis du périmètre la baisse très significative des activités « autres »). Voir ci-après la section dédiée à la Caisse des dépôts.

Consommation totale d'énergie du Groupe (en GWh _{ef})	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022-2021
Consommation liée aux bâtiments	3 309	3 175	4 611	7 191	56 %
• dont Établissement public ⁽¹⁾	41	35	39	53	36 %
• dont activités de transport	1 498	1 468	2 752	6 003	118 %
• dont activités immobilières	1 501	1 440	1 674	932	- 44 %
• dont activités de tourisme et loisirs	231	193	109	193	78 %
• dont autres	39	38	38	10	- 74 %
Consommation liée aux flottes de véhicules	5 827	5 363	6 559	5 754	- 12 %
• dont Établissement public ⁽¹⁾	4	3	3	5	71 %
• dont activités de tourisme et loisirs	26	22	12	47	284 %
• dont activités de transport	5 798	5 339	6 544	5 702	- 13 %

Consommation totale	9 136	8 538	11 169	12 945	16 %
• dont Établissement public ⁽¹⁾	41	35	41	57	39 %
• dont activités de transport	7 295	6 807	9 296	11 705	26 %
• dont activités immobilières	1 501	1 440	1 674	932	- 44 %
• dont activités de tourisme et loisirs	256	215	121	240	99 %
• dont autres	39	38	38	10	- 74 %

(1) L'Établissement public consolide désormais les données de CDC Informatique

Consommation totale par vecteur énergétique 2022	Électricité	Gaz	Réseau de chaleur ou de froid	Fioul / gazole / diesel / essence	Autres	Total
(en GWh _{ef})	5 661	1 779	159	5 052	294	12 945
(% dans le total)	(44 %)	(14 %)	(1 %)	(39 %)	(2 %)	(100 %)

Périmètre : Caisse des Dépôts (incluant les données de CDC Informatique), Transdev et La Poste (activités de transport), Icade et CDC Habitat (activités immobilières), Compagnie des Alpes (activités de tourisme et de loisir), Bpifrance, La SCET et Sfil (autres).

Méthodologie : consommation énergétique issue des factures ou d'un ratio pour compléter les données manquantes pour les consommations liées aux bâtiments, et données issues des volumes de carburants consommés pour les consommations liées aux flottes de véhicules. Les données de CDC Habitat concernent les bâtiments administratifs et sont des données estimées par rapport aux données de consommation d'énergie primaire du portefeuille, ce qui a conduit à une reprise des données d'historique. À l'exception de Transdev, les consommations liées à la flotte de véhicules électriques sont comptabilisées dans les consommations liées aux bâtiments.

	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022-2021	Cible
Activités immobilières						
Consommation d'énergie moyenne par m² (en kWh_{ep}/m²)						
• CDC Habitat (logements)	150	144	137	134	- 2 %	80 kWh _{ep} /m ² /an d'ici à 2050
• Icade (foncière tertiaire)	401	347	366	340	- 7 %	
• Icade (foncière santé)	528	520	500	472	- 6 %	
• Groupe La Poste (tertiaire)	-	-	-	118	-	
Activités de tourisme et loisirs						
Consommation d'énergie moyenne par journée client (en kWh_{ef}/journée client)						
• Domaines skiabiles	12	12,7	NS	11,7		- 10 % en 10 ans
• Destinations loisirs	9,5	13,1	13,3	9,2	- 31 %	- 20 % en 10 ans

Pour CDC Habitat : données calculées d'après les usages du diagnostic de performance énergétique sur le périmètre de CDC Habitat, CDC Habitat Social et Sainte-Barbe.

Pour Icade : données calculées à partir des consommations réelles non corrigées du climat. Pour la Foncière Tertiaire, la baisse de l'intensité énergétique observée sur cette période s'explique par la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et l'évolution du facteur de conversion de l'énergie finale en énergie primaire pour l'électricité. Pour la Foncière Santé, la baisse de l'intensité énergétique observée sur cette période s'explique par l'évolution du facteur de conversion de l'énergie finale en énergie primaire pour l'électricité et la mise en place de mesures d'efficacité énergétique.

Pour Compagnie des Alpes : les années 2020 et 2021 sont atypiques du fait de l'impact de la pandémie de Covid sur la fréquentation des sites. Le chiffre pour les parcs de loisir inclut le nombre de visiteurs des parcs et le nombre de nuitées hôtelières dans les établissements gérés par la Compagnie des Alpes.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts s'est fixé une cible de réduction des consommations d'énergie finale de 16 % entre 2019 et 2024, hors data centers, avant même les efforts de sobriété demandés en 2022 suite au conflit en Ukraine.

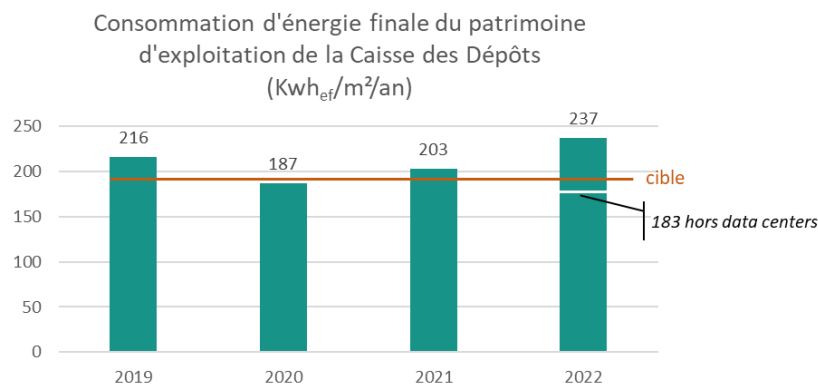
Les efforts déployés depuis quelques années sur les exploitations comme sur les usages, à isopérimètre continuent de porter leurs fruits :

- mise en service de nouveaux équipements en 2018 (gestion technique des bâtiments, dispositifs de comptages, amélioration des régulations et remplacements de certains équipements de chauffage et de climatisation, éclairages LED, etc.) ;
- déploiement d'un outil de suivi des données énergétiques, lancé au premier semestre 2021 dans le cadre de la mise en place du dispositif éco-énergie tertiaire, qui permettra une meilleure connaissance des consommations énergétiques locales et

nationales et qui soutiendra la prise de décision d'actions en faveur de la réduction des consommations ;

- schéma directeur (« Stratégie 2050 ») de la direction de l'immobilier qui permettra d'assurer la conformité des implantations de l'Établissement public aux objectifs nationaux de décarbonation (alignement 1,5 °C) grâce un vaste programme de réimplantation des services.

En 2022, la Caisse des Dépôts a participé à l'effort européen de **sobriété énergétique**. Elle a signé la charte EcoWatt, dispositif développé par RTE, une participation stratégique du Groupe, en partenariat avec l'Ademe, et amplifié sa démarche de consommation d'énergie raisonnée à travers un plan d'action « Sobriété », sans que cette recherche de sobriété énergétique ne soit toutefois une nouveauté.



La hausse des consommations constatées en 2022 est due à la consolidation des données de CDC Informatique avec celles de l'Établissement public (y compris les consommations liées aux *data centers*) : en réintégrant ces consommations dans l'historique, on constate en effet une baisse globale de 10 % par rapport à 2021, prolongeant une tendance de long terme (- 13 % par rapport à 2019 et - 17 % par rapport à 2018).

Hors data centers la consommation d'électricité diminue en particulier de 19 % par rapport à 2021 et de 30 % par rapport à 2019 (- 5 % pour les data centers). La consommation de gaz retrouve son niveau de 2018, avant

l'emménagement des équipes d'Angers sur le site de Quatuor gare (nouveau site chauffé au gaz), soit une baisse de 22 % par rapport à 2021.

L'augmentation des consommations de la flotte automobile, traduit certes l'augmentation du nombre de véhicules de la flotte, principalement en région, mais également est le fruit du remplacement des véhicules diesel par des hybrides essence (par nature les moteurs à essence consomment plus que les moteurs diesel car ils sont plus lourds lorsqu'ils sont utilisés en mode thermique).

La Caisse des Dépôts vise également à accroître le **recours aux énergies**

renouvelables dans son approvisionnement énergétique pour atteindre 75 % d'ici à 2025, contre 69 % en 2020. Le taux d'EnR dans les consommations de la CDC, s'élève en 2022 à 73 %, en légère progression par rapport à

2021 (71 %), à la suite notamment de l'intégration des consommations d'électricité des data centers, issue à 100 % de sources renouvelables.

Performance énergétique de la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	2018	2019	2020	2021	2022	Cible
Consommation totale des bâtiments (en MWh_{ef})	43 506	40 759	35 397	38 641	52 631	
• dont électricité	22 512	20 776	17 120	17 171	29 933	Réduction de 10 % entre 2019 et 2025
• dont gaz	5 433	5 715	6 180	7 349	7 001	
• dont réseau de vapeur ou de froid	15 501	14 235	12 032	14 072	15 626	
• dont fioul/gazole	58	33	65	49	71	
Intensité surfacique (en kWh _{ef} /m ²)	233	216	190	203	237	
Intensité par collaborateur (en kWh _{ef} /ETP)	7 146	6 558	5 669	6 028	7 037	
Part d'énergie consommée issue des sources renouvelables (en % de la consommation des bâtiments)	71 %	69 %	68 %	71 %	73 %	75 % d'ici à 2025
Consommations totales de la flotte (en MWh_{ef})		4 079	3 107	2 634	4 507	

(1) L'Établissement public consolide désormais les données de CDC Informatique

Périmètre : ensemble des sites de l'Établissement public. Intégration des consommations de CDC I (y compris les data centers) dans le périmètre de l'EP à partir de 2022.

4.4.3.2 Eau

Groupe

À l'échelle du Groupe, l'essentiel des consommations des ressources en eau provient :

- des activités touristiques et de loisirs de la Compagnie des Alpes ;
- de la consommation d'eau par les occupants des immeubles loués dans le cadre des activités immobilières (Icade et CDC Habitat) ;

- du lavage des véhicules dans les activités de transport et de logistique (Transdev et le groupe La Poste).

En 2022, la consommation d'eau du Groupe s'élève à plus de 17 millions de m³, dont seulement 0,4 % est liée à l'Établissement public (incluant les consommations de CDC Informatique). La majorité de cette eau (près des trois quarts) correspond à de l'eau de distribution.

Consommation d'eau (en m ³)	2019	2020 ⁽²⁾	2021	2022	Évolution 2022-2021 ⁽²⁾
Établissement public ⁽³⁾	88 778	60 442	57 257	73 325	28 %
Reste du Groupe ⁽¹⁾	13 480 228	14 320 095	19 965 413	17 846 124	- 11 %
• dont fonctionnement interne	139 081				N/D
• dont activités immobilières	7 746 007	8 789 829	9 593 030	10 073 099	5 %
• dont activités de tourisme et loisirs	4 449 600	3 955 001	3 317 245	4 727 627	43 %
• dont activités de transport et logistique	1 145 540	1 575 265	7 055 137	3 045 398	- 57 %
Total Groupe*	13 569 006	14 380 537	20 022 670	17 919 449	- 11 %

(1) Consolide le groupe La Poste à partir de 2021.

(2) Les données 2019, 2020 et 2021 ont été modifiées post publication suite à des corrections apportées sur une partie du périmètre.

(3) L'Établissement public consolide désormais les données de CDC Informatique

* En 2022 la donnée Groupe inclut la Caisse des Dépôts (qui englobe les consommations de CDC Informatique), Icade et CDC Habitat social, Sainte Barbe (soit 34,66 % du patrimoine, parties privatives et parties communes).

Méthodologie :

CDC Habitat : les consommations liées à l'exploitation représentent 7 942 449 m³ (eau de distribution) pour CDC Habitat, CDC Habitat social, Sainte Barbe (soit 34,66 % du patrimoine, parties privatives et parties communes).

Icade : La baisse constatée s'explique par l'entrée en patrimoine de développements dont la performance est meilleure que la moyenne des actifs et la cession de bâtiments plus consommateurs d'eau que la moyenne, ainsi que par la mise en place de mesures de sobriété.

Compagnie des Alpes : dans les domaines skiables, l'eau est principalement utilisée pour produire de la neige de culture. 90 % de l'eau prélevée pour cet usage reste disponible sur le bassin-versant avec le même niveau de qualité qu'au départ, uniquement avec un décalage temporel de quelques mois entre son prélèvement et sa restitution.

Transdev : la consommation d'eau se répartit entre eaux de pluie récupérées (20 %) et eau de distribution (80 %).

Les principales actions mises en œuvre portent sur trois types d'action.

1. L'usage raisonné de la ressource en eau dans les activités loisirs et les domaines skiables (Compagnie des Alpes)

En domaine skiable : Les volumes d'eau utilisés sont sensibles aux quantités et périodes de chute de neige, principalement en prévision de l'ouverture des domaines skiables en fin d'année civile. Depuis plusieurs années, les domaines skiables utilisent des techniques de préparation et de damage des pistes qui permettent de limiter la quantité de neige nécessaire à la pratique du ski tout en assurant une qualité de service très élevée. L'utilisation de radars, le travail des surfaces des pistes par un profilage idéal et un bon engazonnement permettent également de diminuer la quantité de neige nécessaire à l'ouverture d'une piste. L'objectif poursuivi est la production de « juste quantité » de neige de culture.

Les Parcs de loisirs veillent à un usage raisonné de la ressource en eau par des actions telles que le repérage des fuites (par exemple via la mise en place de sous-compteurs) ou

l'installation de robinets mousseurs, temporisés ou infrarouge, de chasses double flux mais aussi la récupération d'eaux pluviales pour alimenter les sanitaires ou arroser les espaces verts.

2. La réduction de la consommation d'énergie des patrimoines immobiliers

C'est lors de la phase d'exploitation des logements que la consommation d'eau est la plus importante. Aussi, le groupe CDC Habitat s'efforce de maîtriser la consommation d'eau potable à travers plusieurs actions, comme l'installation d'équipements hydro-économiques sur le neuf et l'existant, la limitation de l'arrosage en choisissant des plantes peu consommatrices en eau et adaptées au climat, ou la communication auprès des utilisateurs sur les gestes simples permettant de réduire leur consommation (livret gestes verts locataire, etc.).

Icade a élaboré un catalogue interne de solutions de gestion de l'eau qui rassemble un ensemble de bonnes pratiques et de retours d'expérience concernant la gestion des eaux usées, la récupération des eaux pluviales et la

réduction des consommations. Ces solutions sont progressivement déployées sur le patrimoine et les nouvelles opérations.

Différents outils de mesure et de pilotage sont mis en œuvre sur le patrimoine de la foncière Tertiaire afin de limiter la consommation d'eau. En 2022, on observe une baisse de la consommation d'eau de 43 % par rapport à 2015 (en m³/m²/an) et de 10 % entre 2021 et 2022. Du côté du pôle promotion, la certification NF, généralisée à toutes les

nouvelles constructions d'lcade, comporte des exigences élevées en matière de gestion de l'eau, qu'il s'agisse des consommations d'eau en phase d'exploitation ou de l'impact des projets en phase chantier.

3. L'usage raisonné dans les activités de transport

Les actions consistent principalement en l'installation de station à eaux de lavage recyclable, en particulier dans les pays ayant des réglementations de régulation d'eaux.

Caisse des Dépôts

Les consommations de l'Établissement public apparaissent en hausse sur 2022, du fait de l'intégration de CDC Informatique dans le périmètre et du retour à un niveau d'activité à la « normale » des restaurants d'entreprise.

Les consommations demeurent toutefois inférieures de 18 % par rapport à 2019.

Consommation d'eau de la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022-2021
Consommations totales (en m ³)	74 106	88 778	60 442	57 257	73 325	28 %
Intensité par collaborateur (en m ³ /ETP)	12,17	14,28	9,68	8,93	9,80	10 %

Consommation d'eau issue à 100 % d'eau de distribution.

Source : données issues des factures.

(1) L'Établissement public consolide désormais les données de CDC Informatique

4.4.3.3 Déchets et économie circulaire

Caisse des Dépôts

La production de déchets de l'Établissement public concerne principalement les déchets de bureau et les déchets du restaurant d'entreprise.

En 2022, plusieurs facteurs expliquent la hausse significative observée de la production de déchets :

- un élargissement du périmètre reporté tout d'abord, les données de l'Établissement public incluant désormais les déchets de CDC Informatique ainsi que les déchets informatiques ;
- une hausse plus exogène, due à la production de déchets du chantier du site de Bordeaux.

Les 1 400 collaborateurs concernés ont en effet rejoint en décembre 2022 leur nouveau bâtiment qui a reçu la double certification HQE (haute qualité environnementale) « Excellent » et BREEAM « Very good » pour sa phase de conception, complété du label de performance énergétique Bepos Effinergie. Il est également labellisé BREEAM In-Use sur l'exploitation, WELL sur le bâtiment de bureaux et Biodiversity® pour l'intégration globale du projet.

Au total, 100 % des déchets de la Caisse des Dépôts font l'objet d'une valorisation, dont 76 % matière (recyclage ou compostage) et 24 % énergétique.

Production et traitement des déchets de la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022-2021
Poids total de déchets produits (en tonnes)	1 192	915	744	754	2 840	277 %
• dont part de déchets dangereux	0,80 %	0,70 %	1,00 %	1,50 %	0,39 %	- 74 %
Répartition des déchets par mode de traitement :						
• part de déchets recyclés	47 %	47 %	53 %	53 %	72 %	36 %
• part de déchets compostés	22 %	18 %	9 %	11 %	4 %	- 67 %
• part de déchets valorisés énergétiquement	24 %	35 %	38 %	36 %	24 %	- 32 %
• part autres	7 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Source : tonnages déclarés par les prestataires en charge de l'enlèvement, ou par des estimations d'après sondages lorsque l'enlèvement des déchets est réalisé par les collectivités.

Définition : les déchets dangereux recouvrent les DASRIA, les D3E, les piles, les huiles de vidange et déchets des ateliers mécaniques ainsi que les déchets de chantier dangereux (aérosols, déchets amiantés, bois traité, réfrigérateurs, solvants et peintures).

(1) L'Établissement public consolide désormais les données de CDC Informatique ainsi que les déchets informatiques

En matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'Association pour la Gestion des Restaurants (AGR) du groupe Caisse des Dépôts (incluant aussi CNP Assurances et CDC Informatique) qui assure le service de cantine collective, a mis en place une approche globale.

L'AGR établit des trames de menus basées sur les cycles saisonniers. Chaque année, les recettes y sont adaptées ou remplacées, tout en préservant l'équilibre alimentaire déterminé avec des diététiciennes.

Les taux de prise de chaque plat sont analysés ce qui permet de déterminer les quantités nécessaires et d'adapter la production en fonction de la fréquentation prévisionnelle. Durant le service, les cuisines suivent, à l'aide d'un écran de suivi, les ventes en temps réel permettant une anticipation des ruptures de stocks. Cela permet de ne produire le matin que 70 % du besoin, réduisant ainsi le volume des déchets.

Enfin, l'AGR réutilise les restes pour élaborer d'autres préparations dans le respect des

consignes sanitaires et utilise des digesteurs permettant de réduire la quantité de biodéchets et d'en améliorer la valorisation.

Des contenants réutilisables avec un système de consigne ont en outre remplacé les contenants en plastique à usage unique pour l'offre en restauration rapide et en *click and collect* afin d'éviter chaque année 3 tonnes d'emballages jetables.

Dans le cadre de sa politique biodiversité, le Groupe a pris des engagements pour :

- tendre les approvisionnements de notre restauration d'entreprise vers 100 % de produits issus de la pêche et de l'aquaculture responsables ;
- diminuer de 30 % notre production de déchets d'activité économique (DAE) et des déchets ménagers et assimilés (DMA) à l'horizon 2030 par rapport à 2019 ;
- réduire notre gaspillage alimentaire en visant 50 g/repas/convive à l'horizon 2030 (en 2021 : 117 g/repas).

Filiales et participations stratégiques

À l'échelle des filiales, la production de déchets est liée à l'activité propre de chacune d'entre elle et concerne principalement :

- les déchets liés à l'**exploitation des parcs de loisirs et des domaines skiables de la Compagnie des Alpes**, qui s'est fixé l'objectif d'atteindre le zéro déchet non Valorisé en 2030. Cet objectif suppose une

réduction à la source des déchets produits, une amélioration du tri des déchets produits, et une meilleure valorisation des déchets dans les chaînes de traitement aval ;

En 2022, 100 % des sites parcs de loisir et domaines skiables ont mis en place le tri des principaux déchets générés dans le cadre de l'exploitation courante ou des travaux du site (ensuite apportés à des filières de valorisation adaptées).

40 % des parcs de loisirs ont également mis en place un tri et une collecte sélective auprès des clients dans les allées des parcs et ont initié des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, et la moitié d'entre eux ont en outre mis en place la pesée et la séparation des biodéchets de préparation de cuisine et retours d'assiettes sur la plupart des unités de restauration, afin d'alimenter des sites de valorisation (246 tonnes de biodéchets).

Enfin des efforts sont déployés en matière d'entretien, de maintenance et de réparation des installations et équipements pour prolonger leur durée de vie en bon état d'exploitation, en conformité avec les réglementations. L'activité de modification et de déplacement de remontées mécaniques démarrée en 2011 avec la filiale Ingélo, permet de, recycler et réutiliser au mieux les anciens équipements en les réinstallant sur de nouvelles implantations, en lieu et place d'un matériel neuf ;

- les déchets d'exploitation des occupants des immeubles gérés par CDC Habitat et Icade. Cette dernière travaille par exemple en collaboration avec ses prestataires de gestion des déchets et implique ses locataires pour améliorer la qualité du tri et la valorisation des déchets sur site. Elle encourage également le développement des filières de réemploi lors des opérations de travaux de remise en état locatif, rénovation ou démolition ;
- les déchets sur les réseaux de transport opérés par Transdev avec le déploiement de contrats-cadres pour permettre à ses entités de bénéficier des réseaux nationaux de fournisseurs et ainsi garantir un niveau homogène de traitement des

déchets, comme pour le traitement des huiles usagées, aérosols, chiffons souillés, etc. ;

- les déchets dans les bureaux de poste du groupe La Poste (enveloppes, colis postaux) avec par exemple le remplacement en 2022 dans la gamme d'emballages préaffranchis destinés aux particuliers, de l'intégralité des pochettes Colissimo en plastique à usage unique par des pochettes à double usage, recyclables à 100 % et composées à 70 % de matières recyclées.

- les déchets de chantier des travaux immobiliers (Icade et CDC Habitat).

Des démarches d'écoconception et de réemploi sont mises en place pour optimiser/réduire les déchets de construction ainsi que des démarches « chantier propre » pour demander aux entreprises de travaux de réduire et suivre les déchets de chantier.

CDC Habitat a lancé en 2021 la réalisation d'un diagnostic « ressources » ou produit équipements matériaux déchets sur une opération de démolition en vue de quantifier et d'évaluer le potentiel de réemploi et réutilisation, et déployer plus largement en 2023 ce diagnostic aux opérations de démolition et de réhabilitation.

La gestion des déchets de chantier est encadrée chez Icade Promotion par le système de management de la qualité. Cette démarche couvre en particulier les thématiques de chantiers propres et de maîtrise des risques opérationnels (sites et sols pollués, santé et sécurité, etc.). En 2022, 100 % des démolitions de plus de 5 000 m² intègrent une démarche de réemploi des matériaux déconstruits. Icade a en outre développé un outil de dématérialisation des bordereaux de suivi des déchets de chantier qui permet de suivre précisément la quantité, le type et le mode de traitement des déchets et de réaliser ses déclarations sur la plateforme gouvernementale Trackdéchets pour le suivi des déchets dangereux. En 2023, cet outil permettra le suivi des terres excavées et leur déclaration sur la plateforme

gouvernementale RNDTS (Registre National des Déchets, Terres excavées et Sédiments).

Pour les autres entités, il s'agit essentiellement de production de déchets dans le cadre du fonctionnement interne, pour lesquels des actions de tri et de sensibilisation des collaborateurs sont généralement menées.

4.4.3.4 Papier

Groupe

En 2022, les consommations de papier du Groupe ⁽¹⁾, consolidées pour la première année, représentent 15 037 tonnes, dont 2 % pour les consommations de l'Établissement public. Conformément à la politique biodiversité adoptée en 2022, le Groupe prend l'engagement de tendre vers 100 %

d'approvisionnement en papier durable et d'éliminer le risque de déforestation dans sa chaîne d'approvisionnement.

(1) La donnée 2022 inclut la Caisse des Dépôts, Transdev, La Poste, CDC Informatique, Icade, Bpifrance, Compagnie des Alpes et CDC Habitat.

Caisse des Dépôts

Les consommations de papier de l'Établissement public ont baissé de 65 tonnes entre 2021 et 2022, à la suite des efforts de réduction et de dématérialisation mis en œuvre depuis plusieurs années :

- diminution et dématérialisation des publications d'entreprise ;
- baisse de la consommation des papiers bureautique ;

- réduction de l'utilisation des enveloppes ;
- poursuite de la baisse des moyens de paiement imprimés.

Cette baisse traduit ainsi des changements profonds de pratiques.

À noter qu'en 2022 des tensions sur l'approvisionnement ont freiné le recours au papier recyclé.

Consommation totale de papier	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022-2021
Consommation totale (en tonnes)	642	537	352	399	334	- 16 %
• dont papier labélisé ⁽¹⁾ (en %)	70 %	97 %	74 %	49 %	67 %	
• dont papier recyclé (en %)	23 %	8 %	26 %	33 %	30 %	

Le périmètre est plus large que celui de la déclaration Citeo car il englobe également les papiers bureautiques, les produits papetiers et d'impressions réalisées par CDC Informatique (et ses sous-traitants), les enveloppes.

(1) Papier issu de forêts gérées durablement, faisant l'objet d'une certification PEFC ou FSC.

4.4.3.5 Transports et déplacements

Groupe

Les enjeux liés à l'impact et aux déplacements varient fortement selon les entités, entre les filiales dédiées à des activités de transport et logistique (Transdev et le groupe La Poste), et les autres.

Pour les premières, les stratégies de réduction de l'impact des flottes de véhicules sont au cœur des stratégies environnementales, tant pour réduire la consommation d'énergie de la flotte, que pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants (CO,

Nox, PM). Le principal levier d'action est le renouvellement progressif des flottes.

Pour les autres, le sujet est essentiellement traité par des plans de mobilité entreprise.

Caisse des Dépôts

Les déplacements professionnels et domicile-travail sont suivis dans le cadre du [plan de mobilité](#) qui vise à optimiser les déplacements induits par l'activité de l'entreprise dans une perspective de baisse des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques.

Ce plan de mobilité 2018-2023 fixe comme objectifs :

- la réduction des besoins de déplacement (télétravail, bureaux partagés, services de proximité...);
- l'optimisation des déplacements (covoiturage, horaires flexibles...);
- le transfert des déplacements vers des modes alternatifs à la voiture individuelle (autopartage, stationnements pour vélos, indemnité vélo, abonnements aux transports en commun...).

La Caisse des Dépôts s'est également dotée d'une **charte des déplacements professionnels** qui priorise le recours aux transports en commun. Les trajets aller-retour

inférieurs à 6 heures doivent notamment s'effectuer en train afin de diminuer significativement le recours à l'avion.

En termes de flotte automobile, la Caisse des Dépôts mène une **politique de renouvellement de la flotte** avec l'augmentation du nombre de véhicules hybrides et électriques. En 2021, la flotte est composée de 60 véhicules diesel, 139 véhicules essence, 128 véhicules hybrides et 2 véhicules électriques.

La forte augmentation constatée en 2022 pour les déplacements domicile-travail s'explique non seulement par la consolidation de Informatique CDC et de l'association pour la gestion des restaurants (AGR⁶) mais aussi par un retour "à la normale" post crise sanitaire après deux années atypiques, et par la prise en compte des compléments de trajet réalisés en voiture par les utilisateurs de transport en commun.

Émissions de gaz à effet de serre de la Caisse des Dépôts générées par les déplacements (en tCO _{2e})	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022-2021
Déplacements domicile-travail	4 509	1 323	1 321	3 733	183 %
Déplacements professionnels	3 154	1 427	1 598	2 062	29 %

Trajets domicile-travail : mise à jour avec les valeurs 2022 y compris CDC Informatique et l'AGR, incluant les déplacements des intérimaires. Précisions sur le calcul 2022 : Méthode Bilan Carbone® V.8.8. Les déplacements domicile-travail en TGV ne sont pas connus ; les données de l'EP et de l'AGR ont été obtenues à partir des distances entre les domiciles et les sites de travail (source : MAP'S), complétées des résultats de l'enquête déplacements 2023 ; les données de CDC Informatique sont une actualisation des résultats de l'enquête réalisée pour le calcul du Beges 2020.

Déplacements professionnels : les émissions 2022 incluent les déplacements en train de CDC Informatique. la méthode utilisée est la méthode Bilan Carbone® V8.8. Les déplacements en transport en commun locaux ne sont pas disponibles, sauf pour la partie remboursée en notes de frais (estimées à 3 tCO_{2e}, incluses dans les émissions du train).

Part de véhicules propres dans la flotte totale (en %)	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022-2021	Cible
Transdev	45 %	54 %	61 %	69,9 %	+ 15 %	+ 50 % 2017-2030
Groupe La Poste	N/A	N/A	24,8 %	26,4 %	+ 6 %	

Pour Transdev ; la flotte propre comptabilisée inclut véhicules Euro VI, hybrides, GNV, biogaz, électrique, biodiesel et hydrogène. Pour le groupe La Poste : la flotte propre comptabilisée inclut véhicules électriques, hybrides et GNV principalement.

6 L'AGR a pour objet d'assurer la restauration collective de la Caisse des Dépôts, ainsi que les services de cafétéria, restauration rapide, click & collect et click & deliver et Club de Direction.

Sommaire

Être un employeur responsable

96

Être un acteur de la cohésion sociale et territoriale

120

Soutenir le développement et la souveraineté économiques

141

5 Axe transformation sociale

5.1 Être un employeur responsable

Convaincu qu'une gestion socialement responsable des ressources humaines est indispensable à sa performance et à l'atteinte de ses ambitions stratégiques, le groupe Caisse des Dépôts se positionne résolument en employeur responsable.

L'attachement du Groupe à la promotion et au respect de l'égalité professionnelle F/H, de l'égalité des chances, à la qualité des conditions

de travail, aux droits humains et aux libertés fondamentales de ses collaborateurs est rappelé dans sa déclaration « Employeur responsable » publiée en 2022. Le Groupe s'y engage notamment à respecter les principes et droits fondamentaux proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations unies ainsi que la Déclaration et les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

5.1.1 Effectifs

5.1.1.1 Répartition par entité – pays – genre – statut

Hors effectifs du groupe La Poste, les effectifs du Groupe ont diminué de 5 % entre 2021 et 2022, ce qui s'explique principalement par la sortie d'Egis du périmètre du Groupe.

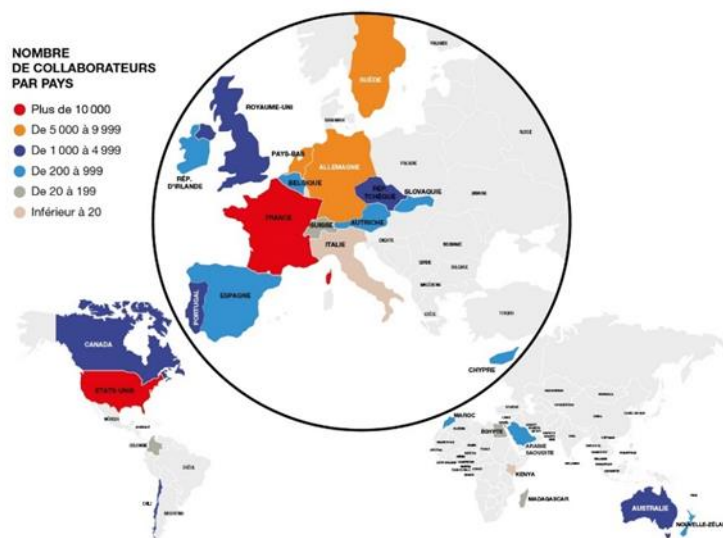
Sur le périmètre consolidé, le groupe Caisse des Dépôts emploie plus de 355 000 collaborateurs (en incluant les effectifs du groupe La Poste), dont 68 % en France. Seules quatre des 13 entités consolidées affichent des effectifs à l'étranger : le groupe La Poste, la Compagnie des Alpes, Icade et Transdev.

Le groupe La Poste représente à lui seul 68 % des effectifs du Groupe, et Transdev, 24 %.

Au total, le Groupe est désormais présent dans 22 pays, hors la France principalement aux États-Unis (13 181 collaborateurs) et en Allemagne (8 646 collaborateurs). La diminution significative de la présence du Groupe à l'étranger fait suite à la sortie d'Egis, très présent en Asie notamment.

L'Établissement public emploie 7 171 collaborateurs, uniquement en France.

Carte des implantations internationales du Groupe (hors groupe La Poste) :



Effectif total par entité (Monde, au 31.12.2022)	2018	2019	2020	2021	2022			
	Total	Total	Total	Total	France	Étranger	Total	Évolution 2022-2021
Caisse des Dépôts (EP)*	6 646	6 767	6 883	7 033	7 171	0	7 171	2 %
Autres entités rattachées à l'EP**	468	448	415	419	423	0	423	1 %
Bpifrance	3 018	3 258	3 479	3 706	3 832	0	3 832	3 %
CDC Biodiversité	44	42	44	60	75	0	75	25 %
CDC Habitat	7 509	7 525	9 110	9 368	9 522	0	9 522	2 %
CNP Assurances et filiales	5 260	5 370	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Compagnie des Alpes	4 890	5 239	5 211	5 149	3 385	2 966	6 351	23 %
Egis et filiales	9 056	9 148	9 064	9 993	N/A	N/A	N/A	N/A
Icade et filiales	1 186	1 174	1 189	1 232	1 235	5	1 240	1 %
Informatique CDC	1 210	1 276	1 379	990	1 032	0	1 032	4 %
La SCET et filiales	392	349	326	270	275	0	275	2 %
SFIL	N/A	N/A	394	391	390	0	390	0 %
Société Forestière	181	172	170	162	177	0	177	9 %
Transdev	81 782	84 714	83 112	81 715	31 690	52 345	84 035	3 %
Groupe – Effectif total hors LP	N/A	N/A	N/A	120 488	59 207	55 316	114 523	- 5 %
Groupe La Poste	N/A	N/A	N/A	244 980			238 033	- 2,8 %

* Effectif total géré.

** Au 31 décembre 2022, inclut STOA, AGR, Cosog, SEGTC, GPC, SAF Environnement, CDC Investissement immobilier, CDC Placement, CDC Croissance, Tonus Territoires, Logivolt territoires, Movivolt et Novethic.

Répartition de l'effectif total géré par genre et statut (France, au 31.12.2022)	Cadres		Non-cadres		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Caisse des Dépôts (EP)	46 %	54 %	27 %	73 %	39 %	61 %
Bpifrance	44 %	56 %	43 %	57 %	44 %	56 %
CDC Biodiversité	40 %	60 %	20 %	80 %	37 %	63 %
CDC Habitat	43 %	57 %	40 %	60 %	41 %	59 %
Compagnie des Alpes	57 %	43 %	58 %	42 %	58 %	42 %
Icade et filiales	55 %	45 %	25 %	75 %	47 %	53 %
CDC Informatique	72 %	28 %	62 %	38 %	72 %	28 %
La SCET et filiales	42 %	58 %	16 %	84 %	39 %	61 %
SFIL	54 %	46 %	41 %	59 %	53 %	47 %
Société Forestière	72 %	28 %	63 %	37 %	68 %	32 %
Transdev	63 %	37 %	75 %	25 %	74 %	26 %
Groupe hors La Poste	50 %	50 %	64 %	36 %	60 %	40 %

La répartition concernant les effectifs du groupe La Poste (Monde) est la suivante : 52,70 % d'hommes et 47,30 % de femmes.

5.1.1.2 Entrées, sorties et turnover

Le Groupe s'attache à prendre soin de ses collaborateurs et de son capital humain avec des stratégies d'attractivité et de rétention des collaborateurs qu'elle forme.

Le groupe La Poste est l'un des premiers acteurs du marché de l'emploi en France et figure parmi les dix premières entreprises françaises recruteuses.

Le turnover, ou taux de rotation de ses effectifs, peut cependant fortement varier du fait de la

nature des activités, avec notamment des taux plus élevés pour les activités touristiques et de loisirs, par définition, fortement saisonnières.

Le turnover est ainsi structurellement plus important pour la Compagnie des Alpes du fait du recours aux CDD saisonniers pour les activités de tourisme et de loisirs.

Le turnover du Groupe reflète donc naturellement ces taux différents par activités

Nombre d'entrées/sorties (Monde)	2020		2021		2022	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Caisse des Dépôts (EP)	626	488	774	475	867	573
Entités rattachées à l'EP	154	184	226	267	302	228
Bpifrance	652	492	779	553	826	690
CDC Habitat	2 289	1 965	2 547	2 289	2 709	2 555
Compagnie des Alpes	12 699	13 012	10 335	9 744	16 414	15 474
Egis et filiales*	667	676	701	499	N/A	N/A
Icade et filiales	195	180	257	152	294	283
CDC Informatique	204	101	115	76	145	103
La Poste	N/A	N/A	17 925	26 201	23 962	30 596
Transdev	21 124	23 145	20 729	23 738	26 848	26 896
Total	38 610	40 243	54 388	63 994	72 367	77 398

* Périmètre France.

Entrées = recrutements CDI et CDD (y compris contrats d'aide à l'insertion), mobilités Groupe, hors gains de marchés.

Sorties = démissions, licenciements, fins de CDD, rupture conventionnelle, retraite et préretraites, décès, rupture période d'essai, mobilités Groupe, hors cessions/perdes de marchés.

<input checked="" type="checkbox"/> Turnover – Périmètre Monde	2020	2021	2022
Caisse des Dépôts	5 %	5 %	7 %
Entités rattachées à l'EP	15 %	15 %	12 %
Bpifrance	8 %	8 %	11 %
Compagnie des Alpes	40 %	52 %	53 %
Egis et filiales*	13 %	10 %	N/A
Icade et filiales	10 %	12 %	18 %
CDC Informatique	4 %	5 %	6 %
CDC Habitat	7 %	8 %	9 %
Transdev	20 %	23 %	27 %
Groupe hors La Poste	18 %	20 %	24 %
La Poste (Europe)	N/A	9 %	10,5 %

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

* Périmètre France.

Méthode : sommes des départs CDI et CDD (hors fins de CDD et pertes de marchés) / effectif moyen mensuel CDI. Sont comptabilisés dans les départs : démissions, licenciements économiques ou autre, ruptures conventionnelles individuelles et collectives, départs en retraite ou préretraite, décès.

5.1.2 Qualité du dialogue social

Groupe

Deux instances organisent le dialogue social au niveau de l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts, hors groupe La Poste, qui dispose de ses propres instances de représentation. Ces instances ont été mises en place par l'accord du 2 octobre 2001, dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques (loi NRE) du 15 mai 2001. Elles couvrent un périmètre d'environ 30 000 collaborateurs répartis dans environ soixante entités du Groupe, sur la base de critères d'appartenance définis dans cet accord :

- le comité mixte d'information et de concertation (CMIC), lieu d'information et de concertation entre la direction générale et les représentants du personnel des entités du Groupe sur l'actualité stratégique, économique, financière et sociale du Groupe. Présidé par le directeur général, il est composé d'une délégation du personnel et de représentants des organisations syndicales représentatives dans le Groupe ;
- les délégués syndicaux du Groupe : désignés par les organisations syndicales

représentatives parmi les collaborateurs des entités du Groupe, ils sont compétents pour négocier des accords Groupe.

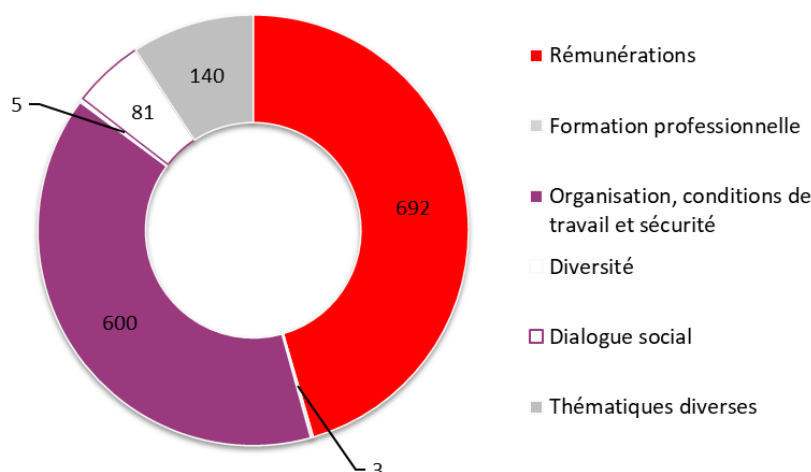
Des rencontres périodiques sont également organisées entre la directrice des ressources humaines du Groupe et les délégués syndicaux Groupe afin d'évoquer l'actualité sociale.

Les filiales et partenaires stratégiques organisent en outre leur propre dialogue social dans le cadre d'instances de représentation du personnel qui leur sont spécifiques.

Avec près d'un millier d'accords signés chaque année à l'échelle du Groupe, de l'Établissement public et/ou de ses filiales spécifiques, le dialogue social s'inscrit dans un cadre dynamique et constructif.

En 2022, ce sont ainsi 1 521 accords ou relevés de décisions qui ont été établis à l'échelle du Groupe (hors groupe La Poste) sur le périmètre Monde, dont la majorité a concerné la rémunération et l'organisation du travail.

Répartition par thèmes des accords et relevés de décision établis en 2022 Groupe (hors groupe La Poste)



Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts dispose d'une instance unique de représentation des personnels de droit public et de droit privé : le comité unique de l'Établissement public (CUEP). Cette instance comprend, en son sein, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT). Mise en place en 2018, l'instance a vu ses compétences réaménagées en 2022 par le décret 2022-1148 du 11 août 2022 afin de l'adapter au nouveau cadre légal et réglementaire issu de la loi

n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de fonction publique et du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif au comités sociaux d'administration.

La Caisse des Dépôts continue, par ailleurs, d'être habilitée à conclure des accords collectifs applicables à la fois aux fonctionnaires et aux salariés afin d'assurer la mise en cohérence des règles sociales dont relèvent les personnels.

5.1.3 Diversité et égalité des chances

5.1.3.1 De l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à l'égalité des chances pour toutes et tous

Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts s'est profondément engagé dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Au-delà du respect du cadre réglementaire français et international (OIT), cet engagement s'inscrit dans une démarche volontariste.

Dès 2004, le Groupe s'est engagé en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes (F/H) par la signature d'un accord-cadre Groupe, auxquels les entités ont adjoint leurs propres accords et plans d'actions. En complément de l'accord Groupe, les filiales adoptent des accords et plans d'action qui leur sont propres.

Les entités de la Caisse des Dépôts s'attachent toutes à lutter, à leur manière, contre toutes les formes de discrimination qui peuvent survenir au travail. Cet engagement est rappelé dans la déclaration sociale du Groupe, mise à jour sous forme de la déclaration employeur responsable en 2022.

Plusieurs d'entre elles – représentant 95 % des effectifs du Groupe – disposent d'ailleurs d'un engagement formel en la matière et/ou ont signé la Charte de la diversité (voir la section 2.1.2 « Principaux engagements du Groupe »).

Opérationnellement, de multiples leviers d'actions sont mobilisés :

- **les recrutements et les promotions**, avec des actions de sensibilisation et formation à destination des recruteurs pour lutter contre les discriminations et lutter contre les biais auxquels ils sont confrontés. Plusieurs entités ont notamment mis en place une politique de parité au niveau des managers et des dirigeants de leurs entreprises. Transdev vise ainsi à atteindre 50 % de femmes parmi les dirigeants du Groupe à horizon 2025 ;
- **l'égalité salariale**, avec une évaluation des écarts de salaires pour toutes les entités de plus de 50 salariés, conformément à la réglementation et un **score moyen au niveau du Groupe de 91,5 %** pour l'index d'égalité professionnelle. La quasi-totalité des filiales procède à des **évaluations d'écart de salaire** hommes-femmes dans les rémunérations. Certaines d'entre elles prévoient chaque année des enveloppes budgétaires afin de procéder à d'éventuels rééquilibrages des rémunérations femmes / hommes ;

- **le soutien à la parentalité** (voir la section 5.1.4.3 « Équilibre entre vie privée et vie professionnelle ») ;
- **la lutte contre les discriminations**, le sexisme, le harcèlement et les violences au travail.

De manière plus générale, la **sensibilisation** et la **formation** des collaborateurs et/ou des managers se déploient à travers des actions – en présentiel ou en e-learning – sur les thématiques d'égalité des genres, d'inclusion de la diversité, de lutte contre le sexisme ordinaire et de la prise en compte des situations de handicap.

À la Compagnie des Alpes, par exemple, un guide pratique a été mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs français afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Il met en avant les stéréotypes existants, les statistiques ainsi que l'importance stratégique et les facteurs clés de succès d'une politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Des fiches pratiques sur l'ensemble des thèmes liés à l'égalité tels que le recrutement, la formation, la rémunération ou la communication, sont mises à disposition de tous.

Alter Égales – le réseau de mixité du groupe Caisse des Dépôts

Présidé par Virginie Chapron-du Jeu, directrice des risques du Groupe et membre du comité exécutif du Groupe, le réseau de mixité du Groupe Alter Égales réunit plus de 2 400 collaborateurs. Il a pour ambition de débattre, partager et impulser les actions en faveur de la mixité, de la solidarité et de l'inclusion.

Disposant de relais dans toutes les directions régionales de la Caisse des Dépôts ainsi que dans l'ensemble des filiales du Groupe, ouvert aux hommes et aux femmes, il vise à favoriser l'altérité, à promouvoir l'égalité et à valoriser la diversité à travers le Groupe.

Le réseau organise des webinaires, des ateliers, des projets de solidarité et a mis en place un dispositif de mentorat (42 binômes en 2022).

Il a participé à la conception de l'e-learning « agir contre le sexisme ordinaire » qui se diffuse progressivement au sein de toutes les entités du Groupe.

Pour en savoir plus : <https://www.alter-egales.fr/qui-sommes-nous>.

Enfin, des **dispositifs d'alerte et/ou de signalement** des comportements ou des situations inappropriés sont mis en place dans huit entités – Caisse des Dépôts, CDC Informatique, Sfil, Société Forestière, Bpifrance, Transdev, La Poste et Icade.

Sfil, par exemple, qui avait déjà mis en place les dispositifs Allodiscrim et Allosexism, a enrichi en 2022 son dispositif avec une ligne d'écoute anonyme SOS homophobie.

Caisse des Dépôts

Signataire de la Charte de la diversité et de la nouvelle charte de la parentalité, la Caisse des Dépôts s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination relatives aux différents critères de loi et à la parentalité au travail.

Dans le cadre de sa politique anti-discrimination, la Caisse des Dépôts a mis en œuvre des actions concrètes, en se concentrant sur trois critères : le genre, l'âge et le handicap.

Concernant plus spécifiquement l'égalité professionnelle Femme/Homme, des engagements ont été pris dès 2004 par la signature d'un accord-cadre Groupe. Ils ont été renforcés, en novembre 2022, par la signature d'un avenant renforçant la place de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au cœur de la politique de ressources humaines de la Caisse des Dépôts.

Cet avenant

- réaffirme la place de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au cœur de la politique de ressources humaines de la Caisse des Dépôts ;
- renforce l'action de l'Établissement public face aux discriminations, aux stéréotypes et à toutes les formes de violence ;
- engage celui-ci en faveur de l'égalité des chances et de la diversité ;
- réaffirme l'objectif de représentation d'au moins 40 % de personnes de chaque sexe dans la composition des instances de direction ;
- inclut un volet contre les violences, le harcèlement et tout agissement sexiste ou discriminatoire avec l'affirmation d'un principe de tolérance zéro, dès le premier acte répréhensible ;
- prévoit notamment un plan de progrès visant à approfondir la politique d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes avec une augmentation de 40 % de l'enveloppe de rattrapage en matière d'égalité salariale.

Le développement de la politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes repose sur quatre axes :

- **la mixité des emplois** avec une attention particulière portée aux filières « Investissements et marchés financiers », et « Relations clientèles, commerciales et marketing » ;
- **la rémunération et les promotions** avec l'identification des écarts et la proposition de mesures correctives, ainsi que des dispositifs d'analyse des méthodes actuelles ;
- **l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, et l'exercice de la responsabilité parentale** avec la refonte du guide de la parentalité et la sensibilisation aux stéréotypes persistants qui peuvent desservir aussi bien les hommes que les femmes ;
- **la lutte contre les agissements sexistes, le harcèlement et les violences sexuelles** avec un dispositif comportant toutes les garanties nécessaires en matière d'accueil, de confidentialité, d'expertise et de qualité de traitement des situations individuelles.

Depuis 2019, la Caisse des Dépôts calcule et publie de manière volontaire l'index sur l'égalité professionnelle femmes-hommes – calculé pour l'ensemble des personnels, fonctionnaires et salariés en tenant compte de son double statut public-privé – afin d'évaluer sa progression, de la comparer à celle des autres entreprises et de déterminer les plans d'action à mener pour s'améliorer. Le score de 2022 est stable par rapport aux années précédentes.

En 2022, 5 614 collaborateurs ont suivi le module d'*e-learning* « Agir contre le sexisme » pour permettre de dépasser le stade de la simple sensibilisation et transmettre concrètement un mode d'action dans des situations réelles. Ce module de formation a été intégré aux objectifs de l'intéressement 2022.

Pourcentage de femmes	2020	2021	2022
Dans les recrutements ⁽¹⁾			
Caisse des Dépôts	59 %	62 %	59 %
Groupe*	38 %	38 %	39 %
☑ Dans les comex ou assimilés			
Caisse des Dépôts	36 %	36 %	45 %
Groupe*	32 %	31 %	43 %
Dans les cadres de direction			
Caisse des Dépôts	44 %	43 %	41 %
Dans primo nomination de cadres de direction			
Caisse des Dépôts	46 %	48 %	48 %

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

* inclut en 2022 Caisse des Dépôts, Société Forestière, Scet, Novethic, Sfil, CDC Informatique, Icade, Transdev, Compagnie des Alpes, Bpifrance

Méthode : sont comptabilisés les recrutements en CDI, CDD et CDP.

Index égalité femmes-hommes	2020	2021	2022
Caisse des Dépôts	92 %	92 %	92 %
Moyenne Groupe ⁽¹⁾ – Raison d'être	91 %	91 %	91,5 %

INDICATEUR RAISON D'ETRE

(1) Moyenne des index des entités du Groupe incluant en 2022 : Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Biodiversité, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Informatique, La Poste, La SCET, SFIL, Transdev.

5.1.3.2. Insertion des collaborateurs en situation de handicap

Groupe

Les entités du Groupe mettent en place des mesures en faveur de l'insertion des collaborateurs en situation de handicap, par le biais d'accords ou de politiques dédiés, de mesures d'accompagnement et d'actions de sensibilisation.

Huit des entités consolidées du Groupe (Caisse des Dépôts, CDC Habitat, Bpifrance, CDC Informatique, Icade, La Poste, SFIL, Transdev), représentant 67 % des effectifs France du Groupe, disposent d'un accord dédié à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en vigueur pour 2022.

Sur le volet de l'emploi des personnes en situation de handicap, les politiques des filiales et participations stratégiques se déploient en s'appuyant sur des actions visant à :

- **favoriser l'emploi direct de personnes en situation de handicap** : le groupe La Poste en particulier, avec 14 000 postiers en situation de handicap, est le premier employeur de personnes handicapées en France. Sur la période 2019-2022, il aura consacré 23 millions d'euros à la politique handicap ;
- **sensibiliser leurs collaborateurs** notamment lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, ou par l'accueil lors de la Journée du DuoDay de personnes en situation de handicap. À noter que Transdev, au-delà de la sensibilisation de ses collaborateurs, a mis en œuvre des actions de sensibilisation à destination de ses passagers ;
- **promouvoir l'emploi indirect via des partenariats avec des associations spécialisées** : SFIL collabore ainsi avec la cellule d'aide aux blessés de l'armée de

terre (Cabat) ainsi qu'avec Défense mobilité afin de favoriser la réinsertion professionnelle dans la vie civile de militaires blessés en situation de handicap. Transdev œuvre pour la sensibilisation à la diversité et à l'inclusion via l'animation d'une communauté internationale et le développement de campagnes de communication et de sensibilisation au niveau local afin de sensibiliser les

collaborateurs et le grand public au handicap dans les transports. Icade communique et sensibilise pour changer le regard sur le handicap. En 2022, les équipes Icade ont participé au challenge Streetco en contribuant bénévolement à ce GPS piéton qui permet de signaler des obstacles et d'améliorer l'accessibilité des territoire

☑ Taux d'emploi direct – France – Raison d'être	2018	2019	2020	2021	2022
Caisse des Dépôts	6,0 %	6,0 %	5,7 %	5,8 %	6,2 %
Entités rattachées à l'EP	4,1 %	3,7 %	3,7 %	3,7 %	4,0 %
Bpifrance	2,2 %	2,3 %	2,0 %	2,1 %	2,0 %
CDC Habitat	5,6 %	5,5 %	6,7 %	6,3 %	7,0 %
Compagnie des Alpes	2,8 %	1,9 %	3,1 %	3,2 %	2,6 %
Icade et filiales	4,0 %	5,9 %	5,5 %	4,9 %	5,4 %
Informatique CDC	4,3 %	4,8 %	5,9 %	5,8 %	6,4 %
La Poste*	N/A	N/A	N/A	8,6 %	8,8 %
Transdev			4,4 %	4,5 %	4,4 %

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ETRE

Définition du taux d'emploi direct : nombre d'emploi direct de bénéficiaires / effectif moyen annuel

Pour Transdev : nombre de salariés en situation de handicap / effectif total au 31/12.

** Données relatives à La Poste SA.*

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est soucieuse d'offrir aux personnes en situation de handicap des perspectives d'emploi et de parcours professionnels dans un environnement de travail inclusif et adapté.

Le service handicap au sein de la direction des ressources humaines structure, pilote, coordonne et met en œuvre la politique handicap sur le périmètre de l'Établissement public. Celle-ci s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue articulée autour de cinq enjeux principaux :

1. renforcer la dynamique de recrutement et d'intégration ;
2. optimiser et développer les dispositifs de maintien dans l'emploi ;
3. renforcer l'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap ;
4. sensibiliser et former les collectifs de travail ;

5. renforcer l'appréhension des handicaps invisibles.

La Caisse des Dépôts a notamment l'ambition d'atteindre un taux d'emploi direct supérieur à 6 % en prenant les engagements suivants :

- recruter au minimum 20 collaborateurs en situation de handicap par an ;
- accueillir 10 apprentis en situation de handicap et en pérenniser a minima 3 par an ;
- renforcer l'intégration des nouveaux arrivants par un meilleur accompagnement de ces derniers et de leurs responsables et/ou équipes (exemples : rendez-vous systématique à l'arrivée avec le correspondant handicap ou le service égalité, diversité et handicap, parrainage, documentation adaptée, visite des locaux en amont pour les personnes à mobilité réduite, etc.).

Pour mener à bien son action, le service handicap s'appuie sur les correspondants handicap, dont il anime le réseau. Ceux-ci, présents dans les directions opérationnelles de l'Établissement public, mettent en œuvre les mesures en faveur de l'emploi des agents en situation de handicap. Ils assurent en outre un relais entre le service handicap et ces personnels.

La Caisse des Dépôts a poursuivi en 2022 la mise en œuvre de nos engagements tels qu'issus de l'accord handicap couvrant la période 2021-2024.

Focus sur une action structurante sur l'axe emploi/recrutement

Dans la perspective de favoriser le développement de carrière des agents en situation de handicap, l'Établissement public a expérimenté en décembre 2021 le décret du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Forte du succès de cette expérimentation, celle-ci a été renouvelée en 2022 et le sera également en 2023.

Focus sur une action incontournable sur l'axe communication

La direction des ressources humaines de l'Établissement public a réalisé de la

communication interne et externe sur ce dispositif. Afin d'encourager les agents concernés par une situation de handicap et n'osant faire la démarche auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), ils ont créé et diffusé une plaquette d'information dédiée expliquant la démarche de déclaration et l'intérêt de celle-ci. Le rôle de la DRH, outre celui d'aider à l'insertion des agents en situation de handicap et de les accompagner dans leur maintien dans l'emploi, est de contribuer à la déconstruction des stéréotypes entourant la dimension du handicap. Le renforcement de leur communication interne et externe en 2022 a permis de tendre vers cet objectif. Elle a par ailleurs encouragé davantage d'agents à déclarer leur situation de handicap.

Focus sur une action essentielle sur l'axe maintien dans l'emploi

L'Établissement public a constaté en 2022 une forte hausse des demandes d'accompagnements en matière de compensations techniques, humaines et organisationnelles. Le renforcement des collaborations externes et des coopérations internes (médecins de prévention, assistantes sociales, référents RH, correspondants handicap, équipe emploi, plateforme pluridisciplinaire...) ont permis de proposer des solutions aux différents agents afin qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions.

5.1.3.3 Diversité des âges, politique intergénérationnelle et insertion des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville

Groupe

Très présente au sein de la politique des ressources humaines de la Caisse des Dépôts et de ses filiales, la question des âges se situe au croisement des politiques d'emploi, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et de qualité de vie au travail (QVT).

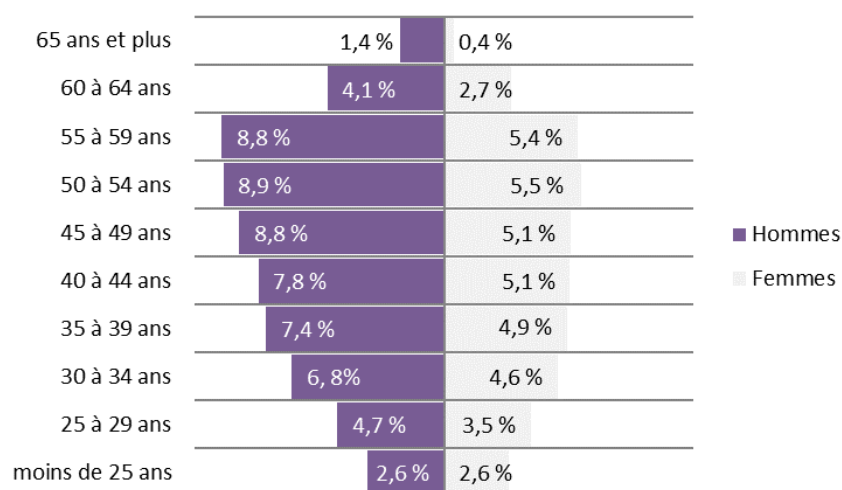
Les mesures mises en œuvre portent à la fois sur :

- l'insertion durable des jeunes dans le marché de l'emploi ;

- le maintien de l'emploi des seniors ;
- la transmission des savoirs entre les générations.

En 2022, six entités du Groupe, représentant 98 % des collaborateurs France du Groupe (91 % hors groupe La Poste), ont intégré le sujet de l'intergénérationnel dans un accord dédié ou dans un autre accord plus général (notamment accord GPEC ou QVT).

Pyramide des âges du Groupe (France au 31 décembre 2022), hors groupe La Poste)



	2018		2019		2020		2021		2022	
	Moins de 30 ans	Plus de 50 ans	Moins de 30 ans	Moins de 30 ans	Moins de 30 ans	Plus de 50 ans	Moins de 30 ans	Plus de 50 ans	Moins de 30 ans	Plus de 50 ans
Part de moins de 30 ans et de plus de 55 ans parmi les effectifs recrutés – France (en %)										
Caisse des Dépôts	25 %	6 %	27 %	24 %	24 %	2 %	24 %	3 %	23 %	3 %
Bpifrance	60 %	1 %	73 %	61 %	61 %	1 %	61 %	< 1 %	62 %	< 1 %
CDC Habitat	44 %	4 %	40 %	45 %	45 %	4 %	45 %	5 %	46 %	5 %
Compagnie des Alpes	50 %	13 %	53 %	50 %	50 %	9 %	50 %	10 %	62 %	8 %
Egis et filiales	48 %	5 %	50 %	57 %	57 %	6 %	57 %	3 %	N/A	N/A
Entités rattachées à l'EP	54 %	4 %	57 %	47 %	47 %	4 %	47 %	1 %	42 %	4 %
Icade et filiales	46 %	3 %	26 %	28 %	28 %	2 %	28 %	2 %	33 %	2 %
CDC Informatique	59 %	3 %	49 %	40 %	40 %	3 %	40 %	9 %	18 %	1 %
Transdev	28 %	14 %	28 %	28 %	28 %	14 %	28 %	19 %	29 %	20 %
Total Groupe hors La Poste			41 %	40 %	40 %	10 %	40 %	12 %	39 %	5,5 %

En 2022, dans le groupe La Poste (périmètre Monde), la part des moins de 25 ans dans les

effectifs recrutés s'élevaient à 23,4 % et à 7,2 % pour les plus de 50 ans.

Caisse des Dépôts

Dans le cadre de son accord « Emploi, parcours, compétences » signé en 2022, la Caisse des Dépôts a souhaité renforcer son engagement en faveur de l'intergénérationnel et en soutien à la politique publique d'emploi suite

à l'impact de la crise Covid-19 sur les jeunes et les seniors.

Les actions reposent sur 2 axes :

- **favoriser l'employabilité par un accompagnement personnalisé tout au long de la vie professionnelle**, visant le développement de compétences et l'évolution professionnelle. Une attention particulière est accordée à la transition entre vie professionnelle et retraite au regard de l'enjeu de transmission des savoirs et de continuité de service, mais aussi en termes d'aménagement du temps de travail et conciliation des temps de vie avant le départ. Il s'agit de permettre aux collaborateurs en fin de carrière de consacrer les 3 derniers mois de leur activité professionnelle à la transmission des savoirs, à l'intégration des nouvelles recrues et à l'accompagnement des jeunes dans leur insertion professionnelle (apprentis et stagiaires notamment) mais aussi de renforcer le dispositif MATT (mesure d'aménagement du temps de travail) comme un levier de facilitation de la transition vie professionnelle – retraite.

Résolument engagée dans l'emploi des seniors, la CDC a signé en mars 2022, la charte du Club Landoy et contribue ainsi par divers travaux à la réflexion lancée par celui-ci ;

- **conduire une politique d'emploi résolument engagée en faveur des jeunes** avec une politique en faveur des jeunes qui s'articule autour de 2 volets : développement de l'apprentissage et

amplification des actions en faveur des jeunes. L'objectif est d'une part de favoriser l'amplification de l'offre de postes en alternance et dans une perspective accrue d'emploi à l'issue de la période de formation, et d'autre part contribuer à l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi et développer la marque employeur Caisse des Dépôts auprès des jeunes dans un objectif d'emploi futur. En 2022, 120 jeunes en contrat d'apprentissage ont été recrutés. Afin d'en mesurer l'impact, des indicateurs de suivi ont été intégrés au plan de progrès 2022-2024.

En parallèle, la Caisse des Dépôts poursuit ses partenariats historiques pour l'emploi des jeunes issus des milieux défavorisés, avec l'association NQT (Nos quartiers ont des talents), qui accompagne des jeunes issus de quartiers prioritaires dans leur recherche d'emploi. Mozaïk RH, l'association Les entretiens de l'excellence permettent à une vingtaine de lycéens en classe de seconde d'une zone d'éducation prioritaire d'être accompagnés par des cadres de haut niveau du Groupe pendant au moins trois ans, ou encore l'Association française des managers de la diversité (AFMD).

Enfin la Caisse des Dépôts a participé en 2022 à l'événement du premier sommet de l'inclusion économique.

5.1.4 Santé et qualité de vie au travail

5.1.4.1 Santé et sécurité au travail

Groupe

Les enjeux en matière de santé et de sécurité au travail varient en fonction des métiers et des secteurs d'activité des entités du Groupe, illustrant la pluralité de leurs activités et leur exposition inégale à l'international.

Elles suivent leurs risques professionnels – physiques et psychosociaux – et travaillent avec leurs services de santé au travail à la prévention santé de leurs collaborateurs, et à la réduction de l'absentéisme. Pour les entités les plus exposées, des politiques structurées en matière de santé au travail et de management de la sécurité sont formalisées.

Prévention des risques physiques et sécurité au travail

Sept entités – la Caisse des Dépôts, La Poste, Icade, Compagnie des Alpes, Transdev, Bpifrance et SFIL – disposent d'un système de management formalisé sur la sécurité au travail.

C'est un sujet prioritaire en particulier pour deux sociétés du Groupe :

- Transdev, dont le système de management de la sécurité (SMS) est conforme à la norme ISO 45001, et fournit une approche de gestion structurée pour identifier, surveiller et contrôler les risques de santé et de sécurité dans les activités du Groupe ;

- la Compagnie des Alpes dont la démarche « Ambition zéro accident » a été lancée au niveau du Groupe dès 2021 avec l'objectif que ce sujet, qui était déjà une préoccupation évidente, devienne pour chacun un véritable réflexe culturel. En 2022, les formations relatives à la sécurité au travail ont représenté un total de 26 608 heures, soit 47 % de l'ensemble des formations dispensées.

L'absence de système de management formel sur la sécurité au travail ne se traduit pas par l'absence de dispositifs de prévention : la Société Forestière, par exemple, dispose d'un plan de prévention des risques professionnels qui couvre l'ensemble des effectifs. Il implique que tous les forestiers bénéficient d'une formation obligatoire de secouriste et soient équipés de balises de secours satellite. Le programme annuel 2022 des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail portait, entre autres, sur la formation SST-Incendie, l'information sur Lyme ou sur la chenille processionnaire.

Prévention des risques psychosociaux (RPS)

Face aux conséquences du confinement et de la généralisation rapide du télétravail, la moitié des entités incluses dans ce reporting ont fait appel de manière accrue à des dispositifs de soutien psychologique. En 2022, ces dispositifs perdurent et sont même approfondis. Ils concernent huit entités, soit la quasi-totalité des effectifs du Groupe (Caisse des Dépôts, CDC Informatique, Icade, Transdev, Compagnie des Alpes, La Poste, CDC Habitat et Bpifrance).

Campagne de prévention santé

La quasi-totalité des entités mettent en outre en place des **campagnes de prévention santé**, comme CDC Habitat qui a mis en place en 2022 une campagne de prévention à destination des collaborateurs du siège social. Elle couvre les sujets nutrition, prévention solaire, activités physiques, prévention des maladies cardiovasculaires et prévention contre le tabagisme au niveau du Groupe incluant divers outils mis à disposition afin d'aider à arrêter de fumer.

Audit externe en matière de santé sécurité

La démarche est en place pour 4 entités du Groupe : Transdev, Compagnie des Alpes, La Poste et Icade.

Accidents du travail dans le Groupe – Monde au 31.12.2022	Taux de fréquence					Taux de gravité				
	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022
Caisse des Dépôts	4,52	1,81	0,31	1,6	1,87	0,28	0,02	0,004	0,045	0,02
Groupe*	40,06	20,72	22,48	24,89	28,35	–	–	–		

* Cette donnée inclut l'Établissement public et entités rattachées (Novethic, STOA, SFIL, SCET, Sté Forestière), CDC Informatique, CDC Habitat, Icade, Transdev, Compagnie des Alpes, Bpifrance.

Taux de fréquence = (nombre d'accidents du travail avec arrêt (hors trajet) / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000.

Taux de gravité EP depuis 2019 = nombre de jours d'arrêt pour accident de travail / nombre d'heures réelles travaillées x 1 000 heures travaillées. Taux de gravité EP 2018 = (nombre de jours perdus accident travail et trajet / nombre d'heures travaillées théorique) x 1 000 heures travaillées.

Le groupe La Poste affiche (périmètre Monde) un taux de fréquence des accidents du travail de 18,95.

<input checked="" type="checkbox"/> Taux d'absentéisme maladie – France	2018	2019	2020	2021	2022
Caisse des Dépôts	3,3 %	3,2 %	2,8 %	2,8 %	2,7 %
Entités rattachées à l'EP	3,5 %	3,4 %	3,4 %	2,7 %	3,7 %
Bpifrance	1,8 %	2,1 %	1,6 %	1,5 %	1,9 %
CNP Assurances (SA)	5,2 %	5,5 %	N/A	N/A	N/A
Compagnie des Alpes	4,5 %	2,3 %	2,7 %	2,6 %	3,7 %
Egis et filiales	1,7 %	1,6 %	1,6 %	1,5 %	N/A
Icade et filiales	3,9 %	4,4 %	4,3 %	4,6 %	4,8 %
CDC Informatique	2,8 %	2,4 %	1,5 %	2,1 %	2,2 %
CDC Habitat	6,3 %	6,5 %	8,4 %	7,0 %	7,7 %
Transdev	6,3 %	5,6 %	7,9 %	7,1 %	7,5 %
Total Groupe hors La Poste	5,2 %	4,8 %	6,2 %	5,6 %	6,2 %
Groupe La Poste**	N/A	N/A	N/A	7,3 %	7,2 %

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

** Périmètre Monde.

Méthode : nombre de jours d'absences maladie / nombre de jours théoriques travaillés = nombre de jours d'absences maladie / nombre de jours théoriques de présence x effectif moyen.

Caisse des Dépôts

Le programme annuel de prévention

Le programme annuel de prévention (PAP) des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail de l'Établissement public pour 2022-2023 définit les axes de la politique de prévention des risques de la Caisse des Dépôts dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Cette politique vise à conforter tous les dispositifs favorables à la protection de la santé physique et psychique des personnels dans tous les services, sous l'impulsion des chefs de service désignés en matière d'hygiène et de sécurité.

Pour 2022, il a été établi à partir de l'évaluation des risques professionnels réalisée en 2022, les résultats de l'enquête de climat social de mars 2022, des éléments du Rapport annuel santé et sécurité au travail 2021 (SST), des recommandations de l'audit interne « Santé et sécurité au travail – Document unique CDC », de l'accord QVT (plan de progrès 2020-2023), et diverses mesures gouvernementales notamment liées à la pandémie de Covid-19.

Le PAP est mis en œuvre par les chefs de service sur l'ensemble des services de l'Établissement public. Il comporte deux axes.

Le premier axe concerne le volet « santé au travail ». Il comprend 10 actions visant à :

- améliorer les démarches de prévention afin de maintenir et accroître la mobilisation des chefs de service ;
- reprendre des actions de formations et de sensibilisation des personnels et des managers sur les risques psychosociaux ainsi que sur l'hyperconnexion et la sur-sollicitation numérique ;
- accompagner de façon renforcée des situations à risque.

L'axe 2 concerne plus spécifiquement les risques physiques et vise à :

- l'adaptation du dispositif lié à la crise sanitaire de Covid-19 ;
- l'amélioration de l'environnement physique du poste de travail,
- la poursuite des formations de secourisme pour répondre à la circulaire du 2 octobre 2018 du ministère de l'Action et des Comptes publics visant à former 80 % des personnels aux gestes de premiers secours et la poursuite de la mise en œuvre du nouveau dispositif de prévention sur les risques incendie-évacuation au regard des nouveaux modes de travail favorisant le travail à distance,

- la prévention des risques routiers avec la poursuite des formations pour les personnels utilisant un véhicule lors de déplacements professionnels et des risques liés aux déplacements doux en raison d'une augmentation de déclarations AT/AS (accident du travail, accident de service) lors des trajets domicile-travail à vélo, trottinette ou autres engins de déplacement personnel motorisé (EDPM).

Le dispositif de la Caisse des Dépôts en matière de santé et sécurité au travail

Le dispositif de la Caisse des Dépôts en matière de santé et sécurité au travail repose sur :

- des acteurs et relais en charge de la santé et sécurité des personnels : DRH, inspecteur santé et sécurité au travail, FSSSCT (Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail), médecine de prévention et du travail, plateforme pluridisciplinaire, assistants de prévention... ;
- des dispositifs internes de signalements en matière de gestion des risques de sécurité au travail : registre santé et sécurité au travail (RSST), danger grave et imminent (DGI), procédure violence et harcèlement au travail, signalements remontés par la médecine de prévention et du travail et les assistants de prévention ;
- le contrôle interne en matière de sécurité de premier niveau (DRH) et la réalisation par l'audit interne de deux audits : un audit de gestion de la crise Covid Établissement public ainsi qu'un audit organisation Santé et sécurité au travail ;
- le volet information et communication a été renforcé par la mise en place de flash infos services pour une meilleure information des personnels. Des actions de formation et de sensibilisation ont été mises en place sur le travail à distance.

Un dispositif d'aide et de soutien psychologique, individualisé, anonyme et confidentiel est en place pour permettre d'aborder avec un psychologue clinicien extérieur tous les sujets d'ordre professionnel ou personnel. Ce service est traité par la société externe Pros-Consulte, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 via un numéro de téléphone gratuit.

La plateforme pluridisciplinaire intervient à la demande (saisine individuelle ou alerte des acteurs) pour améliorer les situations de travail dans leurs dimensions individuelles et collectives. Composée d'experts, elle accompagne des collectifs de travail en situation de tension sociale et des personnes en difficulté dans leur activité dans le cadre d'une fonction de médiation.

Un processus dédié à la prévention et au traitement des situations de harcèlement et de violence au travail vise en outre à mieux accompagner et prendre en charge les collaborateurs s'estimant victimes d'une situation de violence ou de harcèlement.

En 2022, ont été comptabilisés :

- **31 observations** relatives aux risques psychosociaux ont été déposées dont 7 concernent les exigences au travail, 1 sur les exigences émotionnelles et 23 sur les rapports sociaux et relations au travail.
- **27 signalements** de cas de harcèlement – violence au travail, dont 20 signalements concernaient des accusations de harcèlement moral ; 1 concernait des accusations pour harcèlement sexuel ; 2 pour propos sexistes classés sans suite car propos jugés et non reconnus sexistes ; 4 pour violences physiques et/ou psychologiques (aucune reconnaissance en ce sens pour 3 signalements).

Une meilleure connaissance et information sur le dispositif auprès de l'ensemble des collaborateurs, ainsi qu'une parole plus libérée pourraient expliquer le nombre croissant de signalement en 2022. Il existe aujourd'hui un fort enjeu d'accompagnement par la médecine de prévention et du travail ainsi que des psychologues du travail.

Un dispositif expérimental de médiation interne destiné aux collaborateurs sera mis en place en 2023. Ce nouveau dispositif DRH à destination de l'ensemble des collaborateurs de l'Établissement public vise à favoriser par la médiation la construction de relations interpersonnelles sereines et responsables. Il propose ainsi aux collaborateurs et aux collectifs de travail des outils les aidant à traiter les situations difficiles ou conflictuelles.

Enfin, un réseau de partage au niveau du Groupe a été créé en 2022 et propose la présentation des procédures de l'EP et de

chaque filiale, des ateliers d'échanges trimestriels.

5.1.4.2 Politiques transversales en matière de qualité de vie au travail

Groupe

Les différentes entités ont à cœur de mettre la qualité de vie au travail (QVT) au cœur de leur politique à l'égard de leurs collaborateurs. Cet engagement se formalise dans la signature d'accords dédiés.

En 2022, la **quasi-totalité des entités de premier rang du Groupe de plus de 50 collaborateurs disposent d'accords**

signés intégrant au moins une partie des enjeux de qualité de vie au travail (prévention santé au travail, équilibre des temps de vie...).

Par ailleurs, début 2022, un réseau des référents chargés de traiter les signalements en matière de harcèlement à l'échelle du Groupe a été mis en place.

Caisse des Dépôts

Convaincue qu'une bonne qualité de vie au travail de l'ensemble de ses collaborateurs est indispensable à sa performance sociale et donc globale, la Caisse des Dépôts a fait de la qualité de vie au travail (QVT) un engagement clé en faveur d'un « mieux vivre et d'un mieux travailler ensemble ».

Après un premier accord signé en 2016, qui a permis de fédérer la politique sociale autour de la notion de qualité de vie au travail, un nouvel élan a été donné en 2020 avec la signature d'un accord à durée indéterminée qui garantit notamment le caractère socialement responsable des démarches de transformation menées en interne.

Pour mieux satisfaire les attentes des collaborateurs comme des candidats, ainsi que renforcer sa performance collective grâce à une plus grande mixité dans les équipes et à une meilleure qualité de vie au travail, la Caisse des Dépôts déploie une nouvelle politique inclusive de soutien et d'accompagnement à la parentalité au travail.

En 2022, sa politique de soutien et d'accompagnement à la parentalité au travail s'est articulée autour des deux axes que sont l'équilibre des temps de vie et l'exercice de la responsabilité parentale et familiale et de la solidarité familiale. La Caisse des Dépôts réaffirme sa volonté de :

- mieux prendre en compte la situation de parent et/ou de proche aidant ;
- réduire les risques de discrimination liée à la parentalité au travail ;
- faciliter la conciliation entre vie, professionnelle et vie privée ;
- renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour y parvenir, elle accorde une attention particulière à la situation de chacune des situations familiales, ainsi qu'aux événements difficiles liés à la parentalité (maladie, hospitalisation, etc.).

En complément des dispositifs d'aménagement du temps de travail susmentionnés, la Caisse des Dépôts a déployé – via notamment la mission sociale Groupe et le Cosog (comité d'entreprise de la Caisse des Dépôts proposant des activités et prestations sociales et culturelles) – une offre sociale de services et de prestations visant à soutenir la parentalité au travail : réservation de places en crèche, accompagnement du service social (voir encadré « Vous rencontrez une situation difficile ? »), prestations pour les enfants, etc.

Enfin, elle prévoit – dès novembre 2022 puis en 2023 – des actions de sensibilisation et de formation auprès :

- des parents, via un programme annuel de conférences sur les problématiques

soulevées par la crise sanitaire en lien avec la parentalité (ex. : décrochage scolaire, harcèlement scolaire, écrans et réseaux sociaux, etc.) ;

- des équipes RH et des managers, afin de faire évoluer notre culture managériale.

5.1.4.3 Équilibre entre vie privée et vie professionnelle

Groupe

Toutes les entités du groupe Caisse des Dépôts s'attachent à trouver le juste équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de leurs collaborateurs. Parmi les principales mesures figurent notamment :

- **la mise en place du télétravail formalisé.** La quasi-totalité des entités du Groupe – 11 des 13 entités incluses dans le périmètre de reporting – ont pérennisé les modes de travail hybrides mis en place à la faveur de la crise sanitaire avec notamment un **accès facilité au télétravail** quand le poste le permet. Les modalités varient selon les entités, avec des nombres de jours qui peuvent aller en moyenne jusqu'à 2 ou 3 jours fixes par semaine ;

- **le soutien à la parentalité.** Toutes les filiales à l'exception de la Compagnie des Alpes proposent un **soutien financier et/ou matériel à la parentalité**. Ces aides prennent des formes variées : places en crèche, maintien du salaire pendant le congé maternité et/ou paternité, augmentation forfaitaire au retour de congé maternité ou en cas d'adoption par exemple. Des **jours enfants malades et des congés pour motifs familiaux allant au-delà** du cadre légal sont également octroyés dans plusieurs filiales et permettent ainsi aux collaborateurs de répondre à une urgence personnelle sans perte de salaire ;
- **le soutien aux proches aidants.**

Pourcentage de télétravailleurs – France	2020	2021	2022
Caisse des Dépôts	11 %	79 %	88 %
Bpifrance	9 %	65 %	61 %
CDC Habitat	6 %	28 %	31 %
Compagnie des Alpes	N/D	N/D	N/D
Entités rattachées à l'EP	37 %	68 %	66 %
Icade et filiales	26 %	13 %	16 %
CDC Informatique	73 %	80 %	80 %
Transdev	N/D	N/D	N/D
Groupe hors La Poste*	27 %	55,5 %	57 %

*La donnée Groupe correspond à une moyenne des taux de télétravail des entités listées dans le tableau.

Définition : Collaborateur en télétravail régulier (avenant au contrat ou accord d'entreprise), hors travail à distance lié à la crise sanitaire ou télétravail occasionnel. Ces chiffres ne reflètent donc pas la part de collaborateurs en travail à distance pendant la crise sanitaire.

Caisse des Dépôts

La politique en faveur de l'équilibre vie privée-vie professionnelle de l'Établissement public est portée par l'accord égalité professionnelle F/H, et enrichie par un corpus d'accords signés en 2020 : l'accord qualité de vie au travail, avenant à l'accord télétravail (2020) et l'accord dons de

jours de repos non pris. L'accent est fortement mis sur la conciliation vie professionnelle-personnelle et familiale, qui permet notamment de développer cet axe sous l'angle de la responsabilité parentale et familiale et de la solidarité familiale : pérennisation de la

semaine de quatre jours, soutien et accompagnement des collaborateurs en situation de proche aidant, accompagnement des agents en retour de longue maladie...

En 2022, et dans le cadre d'un groupe de travail avec les organisations syndicales, a été définie et formalisée une nouvelle politique inclusive de soutien et d'accompagnement à la parentalité 360° (de la naissance au vieillissement), avec une offre d'appui élargie proposée à l'ensemble des collaborateurs. La Caisse des Dépôts renforce ainsi son engagement pris en faveur de la lutte contre la discrimination à la parentalité au travail.

En complément et dans le cadre de l'accord qualité de vie au travail (QVT), la politique RH a mis en place la refonte et dématérialisation du guide de la parentalité, la signature de la charte de la parentalité en partenariat avec l'observatoire de la QVT en mai 2022 et la signature prévue en 2023 des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie.

Sur le projet d'accompagnement et soutien des collaborateurs en situation d'aidant, en 2022, une première expérimentation intitulée Café des aidants® a été lancée, en partenariat avec l'Association française des aidants (AFA) et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la protection de ses collaborateurs en matière de santé et de sécurité sur site et à distance, la Caisse des Dépôts a renforcé son engagement en matière de déconnexion en intégrant au document unique et au programme annuel de prévention les deux nouveaux risques psychosociaux identifiés (hyper-connexion et sur-sollicitation numérique).

Deux modules de formation dédiés ont été lancés en janvier 2023, à destination de l'ensemble des collaborateurs : un module généraliste et un module spécifique aux risques psychosociaux (hyperconnexion et sur-sollicitation numérique).

Le nouvel avenant à l'égalité professionnelle femmes-hommes et égalité des chances, signé fin 2022, a permis d'établir de nouvelles actions pour 2022-2025. Sur le volet égalité femmes-hommes, les principaux objectifs déployés à partir de 2023 visant à favoriser une conciliation entre les sphères professionnelle et personnelle plus mixtes au quotidien et tout au long de la carrière sont :

- un accompagnement à la parentalité, et plus spécifiquement à la maternité, pérennisant l'obligation d'entretiens ante et post-congé avec les managers pour tous les futurs parents ;
- le remplacement des congés liés à l'accueil d'un enfant si le manager l'estime nécessaire ;
- la prise en compte des nouvelles cellules familiales (monoparentalité, homoparentalité) ;
- une analyse sur l'impact du temps partiel.

Dans le cadre du nouvel avenant télétravail signé fin 2022, un nouveau dispositif a été mis en place avec l'élargissement des modalités et d'accès au télétravail, le doublement du volume de jours flottants en télétravail (90 jours par an au lieu de 45) tout en maintenant le dispositif de jours fixes (de 1 à 3 jours par semaine). **Une attention particulière est portée aux femmes enceintes et proches aidants, qui pourront demander le passage jusqu'à 5 jours de télétravail, sur une période de 3 mois renouvelable.**

5.1.4.4 Satisfaction des collaborateurs

Groupe

Toutes les entités du Groupe cherchent à améliorer la vie au travail de leurs collaborateurs et en mesurent leur satisfaction par le biais d'enquêtes.

99 % des effectifs du Groupe ⁽¹⁾ sont rattachés à une entité ayant mené une enquête de

satisfaction des collaborateurs pendant l'exercice.

(1) Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Biodiversité, CDC Habitat, CDC Informatique, Compagnie des Alpes. Icade, La Poste, Sctet, Sfil, Société Forestière et Transdev.

Caisse des Dépôts

En 2022, deux enquêtes de climat social ont été menées au sein de l'Établissement public.

La première a été lancée en mars 2022 auprès de tous les collaborateurs, permanents et non permanents de l'Établissement public. Les thèmes abordés concernaient les exigences (émotionnelles) au travail, l'autonomie, le sens du travail-conflits de valeurs, le niveau de stress, les rapports sociaux au travail-interaction-/isolement, la sécurité-insécurité de la situation au travail, l'impact sur la santé et les KPI (motivation au travail et niveau de stress). Près de 60 % des collaborateurs ont participé à cette enquête.

La seconde enquête de climat social a été lancée à la rentrée 2022 et visait à évaluer, au niveau de l'Établissement public (6 240 questionnaires adressés), des indicateurs macro tels que la motivation ou l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, l'ancrage de différentes pratiques

managériales et RH telles que le feed-back ou les dialogues collectifs. Cette deuxième enquête affiche un taux de participation de 50,1 %.

Cette seconde enquête a notamment montré une nette amélioration sur le sujet de l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle (pour lequel la note augmente sensiblement entre mars et septembre). Elle révèle en outre que le télétravail, systématisé à marche forcée lors du premier confinement, en mars 2020, est désormais une pratique largement ancrée et approuvée par les collaborateurs. La quasi-totalité des répondants affirme se sentir autonome, être capable de bien organiser ses journées en télétravail et disposer d'un endroit calme pour travailler.

Les résultats de ces deux enquêtes ont été partagés avec l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet.

5.1.5 Développement et renouvellement des compétences

Groupe

À l'échelle du Groupe, la direction des ressources humaines a élaboré une politique relative à la mobilité des collaborateurs, ainsi qu'un accompagnement transversal des jeunes potentiels et des cadres de direction, commun à l'ensemble des entités.

Le dispositif Vivier perspectives Groupe accompagne les jeunes collaborateurs, présentant une perspective d'évolution, dans leur développement de carrière, les aide à gagner en responsabilité et identifie les relais de la transformation du Groupe.

Parallèlement, dans le cadre du dispositif Ressources dirigeantes, les cadres plus confirmés et présentant un potentiel d'évolution rapide vers des postes de cadres de direction sont suivis par l'équipe Développement des dirigeants et du management, qui les accompagne individuellement pour les conseiller et les orienter dans leur parcours professionnel, notamment par le biais de l'université CDC.

Au-delà, chaque entité du groupe Caisse des Dépôts accompagne ses collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel par la mise en place de dispositifs propres, incluant entretiens d'évaluation et entretiens professionnels.

Elles proposent également à leurs collaborateurs des formations pour développer les compétences des collaborateurs et favoriser leur épanouissement professionnel. Enfin, pour veiller à l'adéquation entre les besoins et l'offre de formation, accompagner les parcours professionnels et développer l'employabilité des collaborateurs, toutes les entités du périmètre consolidé s'appuient sur une politique de formation.

Pour accompagner les parcours professionnels de leurs collaborateurs tout en répondant aux évolutions dans les besoins de compétences, toutes les filiales disposent d'une politique de formation formalisée, et huit d'entre elles – Bpifrance, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Informatique, La SCET, Société Forestière, Sfil

et La Poste – formalisent un plan annuel de formation.

Compagnie des Alpes, a en outre mis en place depuis 2015 un programme de formation certifiante préalable à l'embauche pour les nouveaux collaborateurs saisonniers, sous forme d'une préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC).

Ce programme, proposé sur plusieurs sites (Parc Astérix, Walibi Rhône-Alpes et Futuroscope), permet d'acquérir une double certification – certificat de compétence

professionnelle, certificat de qualification professionnelle.

Dans les Domaines skiabiles, l'accent continue d'être mis sur les actions de formation liées à la sécurité, aux habilitations, ainsi qu'au développement de compétences au service de nos clients (accueil, langues).

Ainsi, au cours de l'année 2021, les collaborateurs du Groupe Compagnie des Alpes ont obtenu 1 093 certifications professionnelles et habilitations certifiantes reconnues (dont 46 % par des saisonniers) leur permettant de développer leur employabilité.

<input checked="" type="checkbox"/> Part de la masse salariale consacrée à la formation continue	2018	2019	2020	2021	2022
Caisse des Dépôts	4,3 %	3,4 %	2,7 %	4,0 %	3,2 %
Entités rattachées à l'EP ⁽¹⁾	1,0 % à 3,1 %	0,6 % à 3,2 %	0,6 % à 3 %	1 % à 4,7 %	0,4 % à 4,83 %
Bpifrance ⁽¹⁾	149 % à 4,75 %	3,3 % à 4,6 %	3 % à 3,6 %	2,9 % à 4,3 %	3,2 % à 5,1 %
CDC Habitat	4,2 %	3,5 %	2,2 %	2,7 %	3,6 %
Compagnie des Alpes	-	1,4 %	1,1 %	0,8 %	1,1 %
Icade et filiales	3,0 %	3,2 %	2,5 %	2,8 %	2,7 %
CDC Informatique	6,3 %	6,0 %	5,0 %	5,3 %	6,0 %
Transdev	2,6 %	2,7 %	2,2 %	2,3 %	2,3 %
Groupe La Poste	N/A	N/A	N/A	4,8 %	4,1 %

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

(1) Les obligations légales de formation diffèrent d'une entité à l'autre, une fourchette est donc indiquée.

Taux d'accès à la formation – France	2018	2019	2020	2021	2022
Caisse des Dépôts	90 %	80 %	89 %	99,8 %	99,2 %
Bpifrance ⁽¹⁾	91 %	94 %	100 %	100 %	100 %
CDC Habitat	79 %	62 %	59 %	73,5 %	83,6 %
CNP Assurances SA	96 %	96 %	N/A	N/A	N/A
Compagnie des Alpes			100 %	97,9 %	100 %
Egis et filiales	58 %	58 %	49 %	89,7 %	N/A
Entités rattachées à l'EP ⁽³⁾	59 %	57 %	63 %	67,2 %	75,7 %
Icade et filiales	100 %	91 %	99 %	100 %	100 %
CDC Informatique	83 %	82 %	69 %	74,7 %	92,0 %
Transdev	61 %	59 %	45 %	64,6 %	57,0 %
Groupe hors La Poste		66 %	60 %	75,5 %	88,4 %
La Poste SA	N/A	N/A	N/A	92,0 %	91 %

Taux accès à la formation :

• avant 2020 : nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation / effectif total au 31 décembre ;

• à partir de 2020 : nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation / effectif moyen mensuel CDI-CDD.

(1) Les obligations légales de formation diffèrent d'une entité à l'autre, une fourchette est donc indiquée.

Nombre de stagiaires et heures de formation – France	2018	2019*	2020	2021	2022
Nombre de stagiaires hors La Poste *	82 041	93 949	95 727	134 882	130 051
Volume total d'heures de formation hors La Poste *	1 045 602	1 123 597	793 530	1 010 407	961 926
Volume total d'heures de formation La Poste	N/A	N/A	N/A	5 518 097	3 847 891
Durée moyenne des formations (en heures) hors La Poste *	12,74	11,96	8,29	7,49	7,40

Stagiaire : salarié ayant suivi un stage de formation (un salarié qui a suivi trois stages de nature différente est comptabilisé comme trois stagiaires).

* inclut en 2022 la Caisse des Dépôts et entités rattachées (dont Sfil, CDC Biodiversité, SCET, Société Forestière), CDC Informatique, CDC Habitat, Icade, Transdev, Compagnie des Alpes, Bpifrance.

Caisse des Dépôts

Dans le cadre de la loi Pacte (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) du 22 mai 2019 et la loi relative à la transformation de la fonction publique du 6 août 2019, un nouveau dispositif en faveur du renouvellement des compétences a été créé au sein de la Caisse des Dépôts.

Afin de permettre **une gestion proactive des compétences et des parcours professionnels**, des outils sont également à disposition de tous les collaborateurs :

- **Mobil&vous** qui permet une meilleure gestion des mobilités et recrutements ;
- **Talent&vous** qui permet via l'intelligence artificielle et l'analyse de données d'aider à

identifier les portefeuilles de compétences des agents et la construction de leur parcours ;

- **Form&vous**, un portail numérique dédié à la formation qui leur permet de s'informer sur les dispositifs existants, de s'inscrire aux sessions à venir, de suivre l'état d'avancement de leurs demandes, ou encore de bénéficier de nouveaux modes d'apprentissage : e-learning, classes virtuelles, formations en libre-service notamment.

L'accompagnement des collaborateurs est prioritairement réalisé par les conseillers RH de proximité. Depuis juin 2021, un dispositif d'accompagnement transverse a été mis en œuvre pour proposer aux collaborateurs et managers d'effectuer des bilans professionnels approfondis, de réaliser des accompagnements pour les collaborateurs en situation particulière, d'évaluer des compétences managériales en situation de mobilité, de conseiller et d'apporter des regards croisés, avec pour objectif d'aider les évolutions de carrière.

Le dispositif d'entretiens de carrière de la Caisse des Dépôts prévoit trois types d'entretiens :

- l'entretien professionnel annuel, permettant d'évaluer les compétences et d'échanger sur les souhaits de mobilité du collaborateur ;
- l'entretien à la demande du collaborateur, pouvant intervenir à tout moment de la carrière et réalisé en proximité par le conseiller RH ;
- l'entretien au terme d'une affectation de cinq ans sur le même emploi, permettant de dresser pour le collaborateur, le bilan des compétences acquises et identifier des pistes de mobilités possibles.

L'accord-cadre emploi-parcours-compétences, signé en 2022, promeut une offre de développement des compétences par la formation pour tous, évolutive et adaptée, tant aux enjeux collectifs qu'aux aspirations individuelles. Le plan triennal de développement des compétences s'inscrit pleinement dans ces orientations et vise à les décliner de manière opérationnelle et prospective en matière de développement des compétences.

L'université CDC constitue l'outil fondamental de cette ambition. Elle porte l'offre de développement des compétences sous toutes ses formes. D'ici à 2024, l'université CDC doit répondre à plusieurs enjeux :

- favoriser l'employabilité des agents en étant le vecteur de développement des compétences nécessaires aux métiers de demain au sein de l'Établissement public ;
- contribuer dans son domaine, au développement des synergies du Groupe ;
- proposer des parcours de formation « sans couture », accessibles, efficaces et modulables répondant au meilleur standard ;
- mieux évaluer et valoriser les compétences et les acquis de l'expérience ;
- s'inscrire dans une démarche constante d'écoute des besoins et d'amélioration continue, pour susciter sur la durée la confiance des différents acteurs en la capacité de l'Université à accompagner la formation professionnelle et le développement de carrière tout au long de la vie professionnelle ;
- se déployer comme un espace d'innovation pédagogique et sociale.

5.1.6 Rémunérations et partage de la valeur

5.1.6.1 Rémunération moyenne annuelle brute et rapport interdécile

Rémunération moyenne annuelle brute – France	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022-2021
Caisse des Dépôts et entités rattachées	61 382 €	61 607 €	63 381 €	64 461 €	65 759 €	2,0 %
Bpifrance	68 194 €	68 451 €	69 609 €	70 408 €	72 164 €	2,5 %
CDC Habitat	35 384 €	35 809 €	38 046 €	39 067 €	40 644 €	4,0 %
Compagnie des Alpes	45 260 €	45 687 €	58 188 €	75 949 €	44 823 €	-41 %
Icade et filiales	69 464 €	72 025 €	73 302 €	74 717 €	76 921 €	2,9 %

CDC Informatique	69 129 €	69 224 €	70 087 €	67 544 €	71 206 €	5,4 %	
La Poste	Groupe				33 258 €	34 848 €	4,8 %
Europe							
Transdev*	32 090 €	32 762 €	30 867 €	32 424 €	33 845 €	4,4 %	

CDI présents toute l'année à temps plein (périmètre France).

* Y compris CDD et temps partiel.

Ratio interdécile	2020	2021	2022
Caisse des Dépôts	5,03	4,87	4,9
Bpifrance	de 3,18 à 5,9	de 3,2 à 5,8	de 3,3 à 6,0
CDC Habitat	3,1	3,2	3,0
Compagnie des Alpes	N/D	N/D	N/D
Entités rattachées à l'EP	de 1,8 à 6,1	de 2,2 à 6,1	de 2,3 à 4,9
Icade	6,69	5,5	8,0
CDC Informatique	2,5	2,6	2,5
Transdev	N/D	N/D	N/D

Définition : rapport entre la moyenne des rémunérations brutes des 10 % des salariés percevant les rémunérations les plus élevées et des 10 % des salariés percevant les rémunérations les moins élevées.

5.1.6.2 Partage de la valeur

Au sein de l'Établissement public, les avantages monétaires incluent une participation aux résultats à travers une prime d'intéressement annuelle, un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite collectif (pour les CDI, CDD, alternants et fonctionnaires avec trois mois d'ancienneté), lesquels sont abondés par l'employeur.

Des avantages existent également au sein des filiales du Groupe. La Poste, Icade et Compagnie des Alpes en particulier disposent de dispositifs de participation, d'intéressement et d'épargne salariale.

Des dispositifs d'actionnariat salarié existent en outre au sein des sociétés cotées Compagnie des Alpes et Icade.

Avec la forte inflation rencontrée en 2022, certaines entités du Groupe ont souhaité soutenir le pouvoir d'achat de leurs employés en leur offrant des primes exceptionnelles. Icade par exemple, afin de tenir compte du contexte exceptionnel et en vue de renforcer la cohésion sociale, a décidé de verser en 2022 un complément de salaire au travers d'une prime de partage de la valeur à 660 collaborateurs (54 % de l'effectif) pour un montant total d'environ 1 million d'euros en

application d'une disposition du gouvernement portant sur des mesures d'urgence économiques et sociales.

Nombre des collaborateurs concernés par des dispositifs d'intéressement – RAISON D'ETRE	2022
Caisse des Dépôts (EP)	6 009
Bpifrance	4 031
Compagnie des Alpes	6 972
Icade	1 339
CDC Informatique	1 007
CDC Habitat	9 951
CDC Biodiversité	62
Scet	0
Sfil	434
Société Forestière	179
Transdev	24 183
La Poste	190 000
Total	244 167

INDICATEUR RAISON D'ETRE

Le nombre de bénéficiaires de l'intéressement versé au titre de N-1 peut excéder les effectifs au 31 décembre N car il n'est pas nécessaire d'être encore dans les effectifs au 31 décembre pour bénéficier de l'intéressement, au prorata de sa présence dans les effectifs le cas échéant.

5.1.6.3 Autres avantages

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts permet à ses collaborateurs de bénéficier d'avantages sociaux dans le cadre de sa politique sociale et permet aux collaborateurs d'accéder à une offre renouvelée de prêts immobiliers et de prêts à la consommation via la Mission Sociale Groupe. Elle conduit également une politique d'accès au logement locatif (social et intermédiaire) pour les collaborateurs éligibles et répondant aux critères.

Afin de garantir la santé et le bien-être de ses collaborateurs, la Caisse des Dépôts propose également une couverture en matière de santé et de prévoyance.

Cette dernière offre également la possibilité de bénéficier d'autorisations d'absences liés à la parentalité. Ces autorisations d'absences sont accordées sur production d'un justificatif. Tous ses collaborateurs ont également la possibilité de bénéficier d'un compte épargne temps (CET) après un an d'ancienneté.

Enfin, l'Établissement public dispose d'un comité d'entreprise, le Cosog, proposant une offre étendue en matière de prestations sociales et culturelles pour les collaborateurs.

5.2 Être un acteur de la cohésion sociale et territoriale

Le groupe Caisse des Dépôts est un acteur historique des politiques sociales, qui accompagne les Français tout au long de leur parcours de vie. Il agit sur tous les territoires, en appui des politiques publiques et auprès du secteur public local.

En tant que tiers de confiance, la Caisse des Dépôts exerce, depuis 1816, le métier de gestionnaire sous mandat d'institutions sociales, et de tiers de confiance pour des plateformes d'intérêt général. Il intervient en particulier sur les champs des retraites, de la formation professionnelle et du handicap.

Le Groupe intervient également sur toute la chaîne du logement social et sur la politique de la ville, en tant que financeur des bailleurs sociaux et opérateur de logement social via sa filiale CDC Habitat en particulier.

Dans son rôle de financeur et d'investisseur d'intérêt général, le Groupe est également actif

dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la prise en compte du vieillissement, ainsi que pour développer l'accès aux services essentiels (services publics, numérique, transports, ...)

Enfin, il intervient également en tant qu'opérateur sur ces différentes dimensions au travers de ses filiales.

A travers ses missions et les mandats qui lui sont confiés, le groupe Caisse des Dépôts agit ainsi sur **différents vecteurs d'inclusion sociale**. Plusieurs activités sont ainsi directement ciblées sur des catégories de personnes vulnérables (personnes âgées et personnes en situation de handicap, personnes éloignées de l'emploi ou en vulnérabilité financière), et certains territoires qui concentrent les facteurs d'exclusion sociale (quartiers prioritaires pour la politique de la ville en particulier).

5.2.1 Accompagner les parcours de vie par des mandats de confiance

5.2.1.1 Le gestionnaire de référence des régimes publics et spéciaux de retraites

Gestionnaire et opérateur de référence pour les régimes publics et spéciaux, la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts gère six régimes de retraites obligatoires et les retraites additionnelles ou complémentaires des fonctionnaires et des agents non titulaires des trois fonctions publiques. Ce qui représente 55 000 employeurs publics et 7,6 millions d'actifs cotisant à un ou plusieurs régimes.

La Caisse des Dépôts est le gestionnaire de la retraite publique d'un Français sur cinq.

Dans sa gestion des régimes de retraite, la Caisse des Dépôts recouvre les cotisations des employeurs et des actifs, calcule et verse les pensions des retraités et assure l'information des employeurs, actifs et retraités. Elle maîtrise

ainsi l'ensemble des processus de gestion (affiliation des assurés ou bénéficiaires, recouvrement des cotisations ou contributions, tenue de compte, calcul des droits, paiement des pensions et des aides), le pilotage juridique et la gestion administrative dans le respect de l'identité des fonds gérés.

En 2022, 34 milliards d'euros de pensions ont ainsi été versés à 4,3 millions de pensionnés. En outre, en février 2022, 465 000 indemnités d'inflation ont été versées aux pensionnés des régimes gérés par la DPS.

Pleinement investie au sein du GIP Union Retraite, la Caisse des Dépôts est au cœur des projets de simplification et de mutualisation inter-régimes.

Pour moderniser ses services aux bénéficiaires, elle développe des plateformes numériques, dont sa plateforme Affiliés à destination des assurés des régimes de retraites (CNRACL, Ircantec, FSPOEIE, Mines, RAFF, Banque de France), ou encore la plateforme PEP's lancée en juin 2020 pour simplifier les démarches des 55 000 employeurs publics et de leurs utilisateurs, actifs ou retraités.

En 2022, les travaux de mutualisation des systèmes d'information engagés dans le cadre du partenariat avec le Service des retraites de l'État (SRE) se sont poursuivis avec par exemple la création d'un référentiel client unique.

La DPS gère également différents fonds notamment pour l'indemnisation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP).

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	2022	Cible
Nombre de retraités dont la retraite est gérée par la CDC (en millions)	DPS	4,1	4,3	4,2	4,3	
Nombre d'utilisateurs des portails employeurs et affiliés (en millions) (stock) ¹	DPS	1,3	2,5	2,8	2,9	4,4 millions d'ici à 2025



(1) Nombre de comptes inscrits et actifs sur les portails employeurs et affiliés (PEP's, SARA, MAREP à partir de 2022).

5.2.1.2 Faciliter le quotidien et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

La Caisse des Dépôts, via sa direction des politiques sociales, gère le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), qui a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des trois fonctions publiques.

La Caisse des Dépôts a également développé, pour le compte de l'État et en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la plateforme nationale Mon Parcours Handicap. Opérationnelle depuis

2020, cette plateforme d'information, d'orientation et de services vise à faciliter le quotidien et les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs aidants en proposant des informations sur les droits et démarches, l'emploi et la formation, la scolarisation et les études supérieures.

En 2022, dans une logique d'amélioration continue, la plateforme s'est enrichie d'une série de contenus consacrés à la scolarité et aux études supérieures. Un nouvel annuaire des acteurs du handicap enrichi avec Maboussoleaidants.fr a été déployé.

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	2022
Nombre d'employeurs publics ayant demandé des aides au handicap ⁽¹⁾	DPS	11 160	11 581	12 206	12 155
Nombre de visites unitaires annuelles sur la plateforme Mon Parcours Handicap ⁽²⁾	DPS		150 000	965 000	2 430 000

(1) Le FIPHFP est un fonds dont la seule ressource est la contribution versée par les employeurs ne respectant pas l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. L'action positive du FIPHFP sur le taux d'emploi a conduit mécaniquement à une réduction des recettes et corrélativement à une réduction des financements accordés aux employeurs. Parallèlement, l'offre de service sur la plateforme à destination notamment des petits employeurs permet d'avoir une dynamique importante sur la demande d'aides au handicap.

(2) Chiffres arrondis au millier. La plateforme n'a été mise en service qu'à compter de mai 2020.

5.2.1.3 Gestion des avoirs de confiance pour la protection de tiers

Consignations

La mission de gestion des consignations est constitutive de l'identité même de la Caisse des Dépôts depuis sa création en 1818 et est inscrite dans le Code monétaire et financier. Tiers de confiance, l'Établissement public conserve en toute sécurité les montants qui lui sont confiés (par un texte légal ou réglementaire, une décision administrative, ou bien une décision de justice), pour les restituer à un bénéficiaire identifié ou à l'État lorsque le délai de déchéance est atteint.

En 2022, le département des consignations et dépôts spécialisés gère ainsi les revenus de 173 000 enfants.

Avoirs en déshérence

L'Établissement public gère également les avoirs en déshérence, correspondant à des sommes non réclamées ou oubliées issues de comptes bancaires, de comptes d'épargne

salariale et de contrats d'assurance-vie, inactifs et transférés par les établissements financiers à la Caisse des Dépôts.

Le site Ciclade.fr permet de rechercher des sommes en déshérence et d'en faire une éventuelle demande de restitution. Les personnes qui recherchent des avoirs en déshérence peuvent également bénéficier d'un accompagnement du centre de contact au besoin.

En 2022, près de 3 millions de recherches ont été effectuées depuis l'ouverture du site et de nouvelles fonctionnalités ont été développées pour effectuer des requêtes par numéro de compte bancaire.

En 2022, 632 M€ d'encours de consignations et dépôts spécialisés ont ainsi été collectés, et plus de 1 Md€ ont pu être restitués aux bénéficiaires et à l'État, en particulier grâce à Ciclade.

Indicateurs	Périmètre	2020	2021	2022
Encours de consignations et dépôts spécialisés collectés, dont Ciclade (flux, en millions d'euros) ⁽¹⁾	BDT	670	696	632
Montant des restitutions consignations et dépôts spécialisés (dont Ciclade) aux bénéficiaires et déchéance au profit de l'État, (flux, en millions d'euros) ⁽²⁾	BDT	1 383	1 214	1 054

(1) Cet indicateur englobe le dispositif Ciclade, pour les avoirs en déshérence issus de comptes bancaires, de comptes d'épargne salariale et de contrats d'assurance-vie, inactifs et transférés à la Caisse des Dépôts.

(2) Cet indicateur englobe la restitution des montants en déshérence (Ciclade) et le paiement des consignations aux bénéficiaires ainsi que la déchéance de ces deux dispositifs au profit de l'État pour les montants n'ayant pas fait l'objet de restitution passée la date limite.

5.2.2 Développer la formation professionnelle et soutenir le secteur éducatif

5.2.2.1 Employabilité et formation professionnelle

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est un acteur de référence dans le monde de la formation professionnelle avec le développement et la gestion du compte personnel de formation (CPF) et son service numérique, Mon compte formation.

Dans le cadre de ce mandat confié par l'État, la Caisse des Dépôts calcule les droits acquis au titre du CPF qui permet aux salariés, aux travailleurs indépendants et aux demandeurs d'emploi de trouver une formation certifiante, de s'inscrire, de solliciter un financement complémentaire et de payer en ligne.

La direction des politiques sociales a développé et gère la plateforme Mon compte formation avec comme objectif de proposer, un véritable parcours d'achat direct pour l'utilisateur. Mon compte formation permet ainsi aux actifs (salariés des secteurs privé et public, demandeurs d'emploi) de consulter leurs droits à formation, de rechercher, de s'inscrire et de payer une formation parmi plus le catalogue de formations dispensées sur l'ensemble du territoire.

Les mandats en matière de formation ont été élargis avec l'ouverture du service Mon compte élu pour le compte du ministère de la cohésion du territoire et des relations avec les collectivités territoriales dont l'objectif est de faciliter l'accès des élus à leurs droits à la formation pour leur permettre d'accomplir leurs missions électives et/ou de préparer leur réinsertion professionnelle à l'issue de leur mandat. Début 2022, Mon compte élu a été intégré dans le portail Mon compte formation.

En 2022 :

- 2,08 millions de dossiers de formation ont été validés, pour un coût pédagogique estimé à 3 milliards d'euros ;
- le prix moyen par dossier de formation s'élève à 1 438 euros ;
- 3,3 % des dossiers de formation ont bénéficié d'abondements (État, Pôle emploi, régions, branches professionnelles, entreprises) ;
- 7 salariés sur 10 appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle ouvrier ou employé, et 1 personne sur 5 a plus de 50 ans.


Renforcer l'inclusion sociale par le retour à l'emploi

Près de 4 ans après sa création, Mon Compte Formation est devenu un outil d'égalité d'accès à la formation, en particulier pour les personnes les moins qualifiées et les personnes éloignées de l'emploi. En 2022, 3 achats de formation réalisés sur 10 concernent des demandeurs d'emploi, avec la possibilité de bénéficier d'abondement pôle Emploi pour couvrir le reste à payer, ainsi que des dispositifs d'abondement ciblés alimentés par certaines régions (Hauts de France, Guadeloupe, Pays de la Loire).

En 2022, des mesures pour améliorer la qualité de l'offre de la formation et pour lutter contre la fraude ont été mises en œuvre : régulation et sécurisation de l'offre de formation, contrôle de 4 590 organismes de formation, campagne de sensibilisation grand public, développement des synergies avec l'écosystème de lutte contre la fraude. Ces mesures expliquent la baisse constatée sur 2022 du nombre d'utilisateurs de la plateforme.

Début 2023, enfin, une nouvelle plateforme SOLTéA a été ouverte pour la répartition du solde de la taxe d'apprentissage. Développée et gérée par la Caisse des Dépôts, elle vise à simplifier et à sécuriser en amont le choix des employeurs et en aval le paiement des subventions aux établissements bénéficiaires.

En complément, la Banque des Territoires intervient en tant qu'opérateur du plan d'investissement dans les compétences (PIC) et de France 2030 pour respectivement remobiliser les personnes fortement éloignées de l'emploi (chômeurs de longue durée, réfugiés, jeunes ni en études, ni en emploi ni en formation...) et soutenir la formation aux métiers d'avenir.

Indicateurs	Périmètre	2020	2021	2022	Cible	
<input checked="" type="checkbox"/> Nombre de formations Mon compte formation financées (en milliers) ⁽¹⁾	DPS	1 013	2 080	1 800	3 millions (2020-2022)	
Nombre d'utilisateurs du portail Mon compte formation (en millions) ⁽²⁾	DPS	7,2	7,5	3,1		
Nombre de profils activés sur Mon compte formation depuis le démarrage de la plateforme (novembre 2019) (en milliers) RAISON D'ETRE	DPS		10 500	12 300		

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ETRE

(1) L'indicateur prend en compte les formations du dispositif Mon compte formation ainsi que des dispositifs qui l'ont précédé pour le bon suivi de la formation professionnelle. Il s'agit du nombre de formations validées hors annulations.

(2) Validation des CGU (comptage unique par individu) dans l'année. Les mesures de régulation en vue de rendre l'offre plus qualitative et la mise en place de l'identité numérique pour sécuriser la plateforme ont, de fait, limité le nombre d'utilisateurs. Le plafond de fréquentation a été atteint en 2021 suite au lancement du dispositif MC, les nouveaux titulaires (encore jamais venus sur la plateforme depuis son lancement) sont donc de moins en moins nombreux.

5.2.2.2 Éducation

Groupe

Le Groupe intervient pour l'éducation au travers du financement des établissements d'enseignement par la Banque des Territoires, du dispositif Sfil-La Banque Postale et du soutien aux entreprises du secteur éducatif par Bpifrance.

Consciente de l'importance stratégique de l'éducation, cette dernière souhaite faire émerger des champions français de l'éducation, leaders à l'international, notamment issus d'un écosystème dynamique de l'EdTech. Pour cela, elle investit notamment pour :

- participer à la structuration de la filière autour d'acteurs français disposant d'une marque forte ;
- soutenir des stratégies de développement à l'international ;
- faire émerger de nouveaux acteurs apportant des offres innovantes, au niveau technologique comme pédagogique ;
- soutenir l'écosystème de l'EdTech.

Entre 2019 et 2024, Bpifrance souhaite accroître sa mobilisation annuelle en faveur du numérique éducatif pour atteindre 130 millions d'euros en 2024.

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires finance la construction et la rénovation des établissements d'enseignement, au travers notamment d'une offre dédiée, Éduprêt, et plus largement au travers de ses offres de financement, d'investissement et d'accompagnement des acteurs publics locaux.

En 2022, elle a ainsi financé 70 établissements d'enseignement (regroupant plus de 40 000 élèves et étudiants).

Par ailleurs, elle s'engage pour le numérique éducatif, au travers notamment d'un partenariat sur 2018-2022, pour accompagner la transition numérique de l'école et repenser l'aménagement des espaces scolaires dans tous les territoires.

5.2.3 Se mobiliser en faveur de la santé et du bien vieillir

Groupe

L'évolution démographique et la crise sanitaire ont mis en lumière l'importance de transformer les services à la population vieillissante en faisant converger le développement humain, l'amélioration de la qualité des prestations, et une meilleure prise en charge économique.

La direction des politiques sociales coordonne l'engagement du Groupe en faveur du grand âge et de la santé et veille à l'alignement stratégique des actions menées par les différentes entités du Groupe.

En 2022 celui-ci a renforcé ses actions dans le champ du grand âge et de la santé afin d'accélérer la structuration du secteur, d'améliorer l'offre de soins et de services, et de contribuer au virage domiciliaire pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Pour ce faire, il s'appuie sur ses différents métiers – financeur, investisseur et opérateur – en soutien des trois secteurs : publics, non lucratif et lucratif.

SFIL et La Banque Postale restent en particulier le premier financeur des hôpitaux publics. En novembre 2022, un partenariat a été conclu entre SFIL et la Banque des Territoires visant à mettre en place un nouveau dispositif de financement à très long terme des hôpitaux publics, complémentaire du dispositif existant, pour accompagner le déploiement progressif du plan Ségur et soutenir le service public hospitalier dans ses transformations.

Le groupe est également gestionnaire de résidences pour personnes âgées au travers de sa filiale Arpavie. Premier groupe associatif français, gestionnaire d'établissements pour personnes âgées, leader dans le secteur non lucratif, Arpavie gère 78 résidences autonomie et une résidence locative avec services ainsi que 47 résidences médicalisées et un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Favoriser le développement d'habitats adaptés

Le Groupe vise en particulier la modernisation et à la restructuration de la filière immobilière des résidences spécialisées et accompagne les évolutions sur le virage domiciliaire. Il soutient notamment l'émergence d'habitats inclusifs et le développement de services de maintien à

domicile, tout en proposant des solutions de financement aux personnes âgées.

Ses filiales immobilières investissent dans les Ehpad, les résidences sociales ainsi que dans les murs des cliniques privées.

En matière d'habitat inclusif, l'association Habitat accompagné partagé et inséré (Hapi), créée fin 2021 aux côtés de la fondation les Petits Frères des pauvres, et du réseau Habitat partagé et accompagné (Hapa), a lancé début 2022 sa plateforme monhabitatinclusif.fr pour soutenir le déploiement d'alternatives pour accompagner les personnes vulnérables et leur permettre un choix. 110 porteurs de projets ont ainsi été orientés vers des financeurs via la plateforme en moins d'un an.

Innover pour la santé

Face aux déserts médicaux, notamment en zones rurales, et à la saturation des établissements de santé, la Banque des Territoires a poursuivi sa mobilisation pour le déploiement de solutions de télémédecine en soutenant les entreprises de l'e-santé et en portant des projets territoriaux d'innovation, via l'association Assist créée avec le Groupe VYV. En 2022, Assist a par exemple accompagné dans les Pays de la Loire l'expérimentation et l'évaluation d'un outil digital mobile au service des professionnels et des proches aidants pour leur permettre de comprendre, de se faire comprendre et d'apaiser les personnes âgées dys-communicantes.

Une action en faveur de la télémédecine renforcée par Bpifrance qui se mobilise dans le secteur de la santé avec une stratégie en deux axes :

- soutenir l'écosystème d'innovation en santé : renforcer le continuum de soutien à l'innovation, agir en soutien de la transformation du secteur, et soutenir l'écosystème des fonds de capital investissement ;
- renforcer le soutien aux entreprises matures : sécuriser les approvisionnements, ou relocaliser en France ou en Europe certains éléments de la chaîne de valeur, consolider, internationaliser et digitaliser les acteurs de

services de santé, et enfin, accompagner les entreprises du mieux vieillir et de la prise en charge de la dépendance.



Enfin le Groupe s'est également attaché à développer en 2022 des solutions innovantes pour limiter la perte d'autonomie, à travers notamment le pôle d'activité Santé et autonomie du groupe La Poste : lancement d'une plateforme de livraison à domicile nommée « Mes médicaments chez moi » destinée aux patients dans l'impossibilité de se rendre en pharmacie, accompagnement des politiques locales de santé en matière de prévention et développement des services favorisant l'autonomie et le « bien vieillir à domicile » par exemple. Ce pôle d'activité Santé et autonomie a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 224 millions d'euros. (pour plus d'information, se reporter au document d'enregistrement universel 2022 du groupe La Poste).

Favoriser la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

La direction des politiques sociales gère des mandats pour lesquels le champ de la santé relève directement de la responsabilité de ses mandants, notamment pour réduire le nombre d'accidents et de maladies professionnelles, par le financement de plan de prévention en particulier.

Transformer et revaloriser les métiers de ceux qui soignent

La direction des politiques sociales agit également pour transformer et valoriser les métiers de ceux qui soignent en développant des formations, et en promouvant des carrières plus attractives.

Indicateurs	Périmètre	2020	2021	2022	Cible	
<input checked="" type="checkbox"/> Montant mobilisé dans le secteur de la santé et du vieillissement (en milliards d'euros) ⁽¹⁾ – Raison d'être						
- établissements de santé	BDT-Sfil-LBP-Icade	2,4	2,7	2,4	16 Md€ (2021-2025)	
- entreprises de santé	BPI	1,4	2,4	2,3 ⁽²⁾		
- total	BDT-Sfil-LBP-Icade-BPI	3,8	5,1	4,7		
Nombre de lits dans les établissements pour personnes âgées (RSS, Ehpad, Epha) financés (construits ou acquis) ⁽³⁾	BDT-LBP-Icade	8 300	11 110	8 700	50 000 (2021-2025)	
Nombre de lits dans les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), cliniques, hôpitaux et centres de soins financés, refinancés, construits ou acquis	BDT-Sfil-Icade - LP		69 232	75 711		

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ÊTRE

⁽¹⁾ Montant des financements auprès des hôpitaux et des opérateurs de la santé (cliniques, centres de soin, ...), et des entreprises du secteur de la santé par Bpifrance. Les montants pour 2020, 2021 et 2022 sont calculés en excluant CDC Habitat.

⁽²⁾ Pour Bpifrance et la ligne métier fonds de fonds, les données portent sur un périmètre restreint représentant 92,1% des montants des souscriptions Bpifrance, associés à au moins une entreprise du secteur santé et vieillissement, en raison de l'indisponibilité de certains rapports de fonds, sur lesquels Bpifrance s'appuie pour calculer l'indicateur.

⁽³⁾ Donnée La Banque Postale incluse à partir de 2020. Les données portent sur le périmètre monde.

5.2.4 Agir pour l'inclusion et l'accessibilité financière

Caisse des Dépôts

Pour favoriser l'inclusion financière auprès de ses clients, la Banque des Territoires propose des conditions attractives dans l'octroi de ses

prêts (une durée de prêt adaptée aux projets, des taux compétitifs, etc.).

Conformément à sa doctrine d'intervention, la Banque des Territoires intervient en complément du marché et/ou lorsque des objectifs de politique publique rendent son intervention pertinente. Lorsqu'elle intervient en tant que prêteur sur Fonds d'épargne, ses financements doivent apporter aux emprunteurs « un bénéfice particulier que le marché n'est pas en mesure de leur apporter », bénéfice dont la nature peut être variable.

La Banque des Territoires applique un principe d'équité et de non-discrimination quant à la situation géographique ou la qualité de crédit de l'emprunteur, matérialisé par un taux unique. Les taux d'intérêt pratiqués sont modulés en fonction du caractère social ou environnemental du projet financé. La tarification participe ainsi à l'équilibre économique du projet.

La Banque des Territoires soutient également des structures d'appui pour le microcrédit personnel pour permettre aux plus fragiles d'accéder à des financements leur permettant de réaliser leurs projets.

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Conformément à sa doctrine d'intervention qui précise que : « Sa stature publique implique également un accueil particulier des entreprises dans chaque région, une recherche de solutions auprès de tous les partenaires, davantage de patience, une rémunération adaptée », Bpifrance vise à intervenir au plus près des territoires pour financer les entreprises de toute taille, notamment TPE, PME et ETI, selon des conditions adaptées.

La reprise par Bpifrance, à compter du 1^{er} janvier 2019, de l'ensemble des missions de l'Agence France entrepreneur (AFE) ainsi que celles de la Caisse des Dépôts en faveur de la création d'entreprises, a donné lieu à un large déploiement d'actions, afin d'informer l'écosystème en région de cette reprise d'activités et de mettre en place toutes les conditions de l'entrepreneuriat pour tous, en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance.

Par ailleurs, dans le prolongement de la loi de 2007, la direction des clientèles bancaires a adapté son offre aux personnes protégées par la loi (PPL) afin de leur offrir une gamme de produits et services adaptés à leurs besoins à des tarifs préférentiels. Elle propose, par exemple, une carte bancaire de retrait à interrogation de solde et plafonnée selon les besoins et les capacités de la personne protégée. Sur sollicitation, la direction des clientèles bancaires présente sa doctrine d'intervention sur cette clientèle PPL auprès des tribunaux pour renforcer la culture financière de ces publics.

La direction des clientèles bancaires propose également une assistance client à destination de l'enfance protégée (enfants du spectacle et du mannequinat et enfants placés en famille d'accueil pour lesquels la Caisse des Dépôts reçoit l'allocation de rentrée scolaire). Ce public peut désormais facilement effectuer ses démarches de restitution directement en ligne à partir du site consignations.fr.

Groupe La Poste

La Banque Postale est la seule banque à laquelle a été confiée la mission de service public d'accessibilité bancaire. Cette mission permet, à toute personne qui en fait la demande, de domicilier ses prestations sociales, de bénéficier de chèques de banque et de réaliser des retraits d'espèces dans les automates ou au guichet des bureaux de poste, au travers du Livret A. En 2022, La Banque Postale compte 1,4 millions de clients dans le cadre de cette mission de service public.

Elle agit également quotidiennement pour l'accompagnement des clients en situation de fragilité financière. Elle détient ainsi la part la plus importante de cette clientèle avec 1,7 million de clients en situation de fragilité financière, sur les 4,1 millions de clients financièrement fragiles que l'Observatoire de l'inclusion bancaire a recensés fin 2021. Ces clients bénéficient du plafonnement des frais d'incidents bancaires (25 euros maximum par mois). Depuis le 1^{er} novembre 2020, date d'entrée en vigueur du décret n° 2020-889 du 20 juillet 2020, La Banque Postale a fait évoluer sa définition de la fragilité financière (dont les critères sont publiés sur son site institutionnel)

et a accéléré la détection et le plafonnement des frais d'incidents.

Elle a en outre mis en place un plan d'inclusion bancaire par le numérique avec le soutien de la start-up sociale *WeTechCare*. Ce programme vise à identifier les clients éloignés du numérique, leur apporter l'accompagnement nécessaire en bureau de poste et les orienter vers l'aidant numérique le plus adapté en proximité du bureau de poste via un atelier de formation spécifique (2 500 clients formés en 2022).

Enfin elle soutient l'Action Tank Entreprise et Pauvreté, association loi 1901 à but non lucratif, dont l'objectif est de favoriser le développement de projets expérimentaux d'entreprises ayant un impact sur la réduction de la pauvreté et de l'exclusion en France. Elle a rejoint, en 2021, le *PRB Commitment to Financial Health and Inclusion*, une initiative des Principes pour une banque responsable (*Principles for responsible banking*) visant à encourager les institutions bancaires à accélérer leurs actions en faveur d'une finance plus inclusive.

CNP Assurances s'attache à offrir des solutions d'épargne accessibles au plus grand nombre :

certaines contrats d'assurance vie distribués en France demandent un montant minimum à la souscription de 75 euros. Elle propose depuis plusieurs années des contrats dépendance mutualisés. La particularité de ces contrats, dits par répartition, est leur accessibilité maximale. Grâce à la mutualisation inter-risque et intergénérationnelle, la garantie est proposée sans sélection médicale à tous les membres du groupe assuré (seuls les risques déjà survenus sont écartés). La tarification assise sur l'ensemble de la population couverte et par grande tranche d'âge permet des montants de primes modérées à la portée du plus grand nombre. Ce type de dispositif garantit ainsi un premier niveau de protection face à la perte d'autonomie.

CNP Assurances est aussi membre fondateur de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, destinée à favoriser l'assurance de créateurs d'entreprise, et co-assureur de la garantie prévoyance et santé « Trousse première assurance ». Il propose avec ATD Quart Monde depuis 2016 un contrat obsèques destiné aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Indicateurs	Périmètre	2021	2022
Nombre de bénéficiaires de la mission de service public d'accessibilité bancaire (en millions)	LBP	1,40	1,38
Nombre de clients fragiles bénéficiant de services bancaires adaptés et d'un accompagnement (en millions)	LBP	1,60	1,67

5.2.5 Agir pour l'accès aux services publics et l'inclusion numérique

Dans ses différentes activités, le groupe Caisse des Dépôts s'attache à simplifier la relation des usagers aux services publics, que ce soit au travers d'un maillage de points d'accès physiques ou par un accès à une aide dématérialisée et un accompagnement à l'usage du numérique, et au-delà, accélérer l'inclusion numérique. Il agit ainsi sur tous les

territoires, en appui des politiques publiques et, et s'engage pour l'égalité d'accès aux services publics.

Depuis 2020, le rapprochement avec le groupe La Poste a notamment accru la mobilisation du Groupe en faveur de l'accès aux services publics et de l'inclusion numérique

Groupe

Le Groupe, via la Banque des Territoires et La Poste, déploie et anime le dispositif **France Services** destiné à maintenir et développer les

services publics sur l'ensemble du territoire. Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées

« France services » se compose de guichets uniques de proximité (2 538 guichets en France en 2022) regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour permettre aux citoyens d'être accompagnés au plus près de chez eux dans leurs démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite, l'emploi...

Les agents France services fournissent également un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...), ainsi qu'une aide aux démarches en ligne.

En incluant les multiples dispositifs d'accompagnement, de formation et d'accès aux équipements proposés par la Banque des Territoires et La Poste, ce sont ainsi près de 1,3 million de personnes qui ont été accompagnées par le Groupe dans leur usage du numérique en 2022, soit plus de 50 % par rapport à 2021.

Enfin en 2022 le groupe Caisse des Dépôts a également participé à la levée de fonds d'1,1 million d'euros de la société POP, entreprise à impact qui lutte contre l'illectronisme.

Groupe La Poste

Pour contribuer à l'aménagement du territoire et conformément au contrat de présence postale, le groupe La Poste a pour objectif d'atteindre 90 % de la population à moins de 5 kilomètres et à moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact La Poste. En 2021, le Groupe dépasse cet objectif, avec une couverture de 97,1 %.



Déjà présente aux côtés des collectivités et de tous les Français, le groupe La Poste souhaite consolider son empreinte dans les territoires, et se fixe pour objectif de passer en 2025 à 40 000 points d'accès physiques à un service du Groupe. Toujours plus présent, le bureau de poste vise à aller au domicile des Français grâce aux réseaux en mouvement (facteurs disponibles sur rendez-vous, forces de vente mobiles, bureaux éphémères, drives, trucks...) et aux services en ligne (mobile, Internet).

Par la capillarité de ses réseaux, sa proximité et ses savoir-faire en matière d'inclusion, le groupe La Poste se positionne en outre comme un partenaire privilégié de l'État et des collectivités pour accélérer la mise en œuvre d'actions permettant de réduire la fracture numérique. La Poste accompagne la dynamique lancée par le gouvernement français en contribuant activement au dispositif des conseillers numériques France services aux côtés de la Banque des Territoires. En 2022, 473 734 personnes en situation d'illectronisme ont ainsi été accompagnées par La Poste et ses partenaires.

La Poste facilite en outre l'accès aux usages numériques via deux outils :

- le coffre-fort numérique Digiposte, qui simplifie la conservation et l'accès aux documents administratifs. Pour que l'accès à ces outils soit possible à tous, au-delà de leur gratuité, La Poste travaille avec les acteurs de l'action sociale et lutte contre l'exclusion en mettant son coffre-fort numérique à disposition des publics fragiles au travers de partenariats avec l'AP-HP et la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ;
- une identité numérique, vérifiée en face-à-face par un facteur ou un guichetier en bureau de poste, véritable levier de simplification des démarches administratives.

En 2022, le nombre de clients actifs Digiposte et Identités numériques est de 9 631 154.

Indicateurs	Périmètre	2020	2021	2022	Cible	ODD
Nombre d'espaces France services financés/animés par le Groupe (stock)	BDT	856	1 745	2 538	2 000 (2020-2024) (stock)	
Nombre de points d'accès physiques à des services de proximité proposés par La Poste - RAISON D'ÊTRE	La Poste		34 653	35 768	40 000 d'ici à 2025 (stock)	
Nombre de personnes accompagnées dans leur usage du numérique sur l'année écoulée ⁽¹⁾ - RAISON D'ÊTRE	La Poste	250 000	236 085	473 763	1 000 000 / an d'ici à 2025	
	BDT		70 265	805 354		

INDICATEUR RAISON D'ÊTRE

(1) Forte hausse en 2022 liée à la démultiplication des canaux d'intervention, avec en particulier le déploiement plus rapide qu'attendu du dispositif conseillers numériques de la Banque des Territoires, qui n'avait fait l'objet d'une comptabilisation 2021 que partielle. Les données 2021 ont fait l'objet d'une modification post clôture.

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires a pour positionnement stratégique de permettre à chacun en tout point du territoire d'être écouté, de bénéficier d'un égal accès aux services publics et d'être acteur des projets de son territoire. Cela se traduit dans son plan stratégique et de transformation par une mobilisation forte dans les champs d'intervention suivants : habitat, santé et publics fragiles, protection des fonds et patrimoine, relation au citoyen. Cet objectif se concrétise en particulier par son action de déploiement et d'animation des espaces France services (voir ci-avant).

Par ailleurs, en tant que banquier du service public de la justice, et afin de garantir un maillage territorial complet, la Banque des Territoires accompagne l'installation de

professions juridiques dans toutes les régions, à hauteur de 300 millions d'euros en 2021.

La Banque des Territoires soutient l'inclusion numérique et l'accès de tous aux services numériques. Pour cela, elle met à disposition des acteurs de l'inclusion numérique des investissements directs en fonds propres et/ou quasi-fonds propres, notamment :

- participation à des regroupements d'acteurs tels que les hubs territoriaux pour un numérique inclusif ;
- mise en œuvre de programmes et schémas directeurs territoriaux telle que la stratégie nationale pour un numérique inclusif ;
- utilisation d'outils numériques tels que le Pass numérique.

5.2.6 Soutenir le logement abordable pour tous

Groupe

Le Groupe se mobilise sur l'ensemble de la chaîne du logement abordable, de logement social et très social au logement libre. Il soutient en particulier l'habitat spécifique, notamment les logements pour les étudiants et les jeunes travailleurs ainsi que les personnes

défavorisées (personnes en insertion, ménages en difficulté, travailleurs migrants...) souvent exclus du logement social classique.

Il est le premier financeur du logement social et s'engage sur le long terme auprès des acteurs

du secteur. Il intervient principalement au travers des prêts de la Banque des Territoires sur ressources des Fonds d'épargne, de

l'activité de CDC Habitat, et des prêts aux bailleurs sociaux de La Banque Postale.

Le rôle du fonds d'épargne pour le financement du logement social

Le modèle du Fonds d'épargne géré par la Caisse des Dépôts joue un rôle très important dans le modèle économique du financement du logement social. Au-delà des financements eux-mêmes, la maturité très longue des prêts accordés permet en effet d'étaler la charge financière. En outre, les taux des prêts, inférieurs aux prêts classiques, représentent un avantage de taux considérable qui accroît d'autant le nombre de logements qui peuvent être construits à charge financière constante.

Un contexte économique et financier bouleversé en 2022

Marquée par la guerre en Ukraine et la crise énergétique, l'année 2022 a connu un retour massif de l'inflation et la sortie du contexte de taux bas persistant dans lequel s'exerçait notre activité depuis dix ans. Cette évolution constitue un bouleversement profond de la toile de fond, avec une multiplication par quatre en un an du taux du Livret A, qui impacte tant le coût de la ressource que le niveau de nos prêts.

Chiffres clés 2022

- 11,5 milliards d'euros de nouveaux prêts en faveur du logement social et de la politique de la ville.
- 84 517 nouveaux logements sociaux financés.
- 79 125 logements réhabilités.

Pour en savoir plus, voir le rapport du fond d'épargne 2022.

Dans le cadre du plan de relance 2020-2024, le Groupe vise le financement de 500 000 logements sociaux, et 30 000 logements intermédiaires via l'action de la Banque des Territoires, soit la possibilité de loger 1,2 million de personnes supplémentaires.

En 2022, via les prêts de la Banque des Territoires, les investissements en fonds propres de CDC Habitat et les prêts aux bailleurs sociaux de La Banque Postale, 16,7 milliards d'euros ont été mobilisés pour le secteur. En particulier, l'intervention de la Banque des Territoires et de CDC Habitat a permis la construction et l'acquisition de 70 714 nouveaux logements sociaux, 5 791 nouveaux logements intermédiaires, et 14 884 habitats spécifiques (logements pour jeunes travailleurs et étudiants, hébergements d'urgence...).

En tant qu'opérateur, le Groupe via sa filiale CDC Habitat s'attache à favoriser la mobilité et l'accession sociale à la propriété, à lutter contre le mal-logement en revalorisant les copropriétés dégradées en développement et gérant des hébergements d'urgence.

En 2022, CDC Habitat couvre l'intégralité de l'offre résidentielle ; il gère en particulier :

- 354 000 logements sociaux pour les ménages aux ressources modestes ;

- 18 000 logements intermédiaires, en dessous des prix de marché pour les ménages issus des classes moyennes ;
- 16 770 places d'hébergements, respectivement pour les publics en difficulté ;
- 27 000 logements étudiants et jeunes travailleurs.

D'ici à 2031, le groupe CDC Habitat vise la livraison de plus de 53 000 logements sociaux, 34 000 logements intermédiaires, 42 000 logements en Outre-mer et 38 000 logements très sociaux. À l'occasion du Congrès HLM 2022, la Croix-Rouge française et le groupe CDC Habitat ont signé un partenariat en faveur de l'habitat ultra-marin dont l'objectif est de contribuer au développement de l'offre de logements à destination des personnes vulnérables dans les territoires d'Outre-mer.

CDC Habitat propose en outre un accompagnement social à ses locataires tout au long de leur parcours logement. Au-delà de l'accompagnement au quotidien par les équipes de proximité – gardiens, employés d'immeuble, chargés de clientèle en agence – elle s'est dotée d'une direction de la cohésion sociale et territoriale qui a pour rôle de structurer et coordonner l'activité du Groupe dans le domaine des politiques sociales, de capitaliser les expériences et de les valoriser tout en professionnalisant les collaborateurs du Groupe

sur leur mission d'accompagnement des publics fragiles. En 2021, un nouveau service avait été proposé par le groupe CDC Habitat aux locataires les plus fragiles en 2021, le simulateur d'aide en ligne proposé par Toutes Mes Aides, qui participe à la réduction du non-recours des aides sociales, participe à la baisse des impayés locatifs en augmentant le pouvoir d'achat des locataires.

L'autre filiale immobilière du Groupe, Icade, agit également pour favoriser l'accès à des logements abordables et de qualité et s'attache à favoriser le lien social et la mixité dans les quartiers qu'il développe. Avec "Icade Pierre Pour Tous", un organisme foncier solidaire permettant de lancer des projets en bail réel solidaire, Icade Promotion ambitionne de commercialiser 10 % de sa production de logement neuf en bail réel solidaire (BRS) d'ici 2026, soit 600 à 700 logements par an afin de favoriser l'accès à la propriété.

Également consciente des difficultés rencontrées par les plus jeunes pour accéder à la propriété, La Banque Postale permet aux moins de 36 ans de bénéficier d'une offre de prêt immobilier sans apport personnel. Elle a également élargi l'accès au crédit avec une

offre de prêts d'accession sociale à la propriété (PAS). En matière de crédit immobilier classique, 17,6 % des ménages emprunteurs ont des revenus mensuels inférieurs à deux SMIC nets fin 2022.

Plus globalement, elle est la banque de 8 bailleurs sociaux sur 10, ce qui représente 90 % du parc de logement social (5,3 millions de logements sociaux), et le deuxième prêteur sur le marché du logement social avec une offre globale allant de la gestion des flux et des placements (solutions d'encaissement des loyers, Livret A, etc.) jusqu'aux solutions de financement à court et long termes, bancaire et obligataire.

La Poste et la Caisse des Dépôts ont en outre signé un partenariat permettant de proposer aux postiers une offre de logements intermédiaires. Ces logements proposés par CDC Habitat viennent compléter l'offre de logement des bailleurs sociaux à loyers modérés. En décembre 2022, La Poste a en outre signé avec Poste Habitat une convention de financement et de réservations locatives pour les personnels de La Poste pour une durée de trois ans.

Des solutions adaptées à des publics cibles fragiles

Pour certains publics, l'offre de logement commun du parc social ou à prix libre est inadaptée car elle ne répond pas à **des fragilités et précarités spécifiques et fortes** : jeunes en insertion, travailleurs précaires ou bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs migrants, mineurs isolés... Le logement **très social et/ou d'urgence** est une réponse aux besoins de personnes les plus fragiles. Le Groupe se mobilise sur ces sujets, en particulier avec en 2022 :

- 16 770 places de logements d'urgence gérés par CDC Habitat
- 14 884 nouveaux habitats spécifiques (médico-social, logement pour les mineurs en difficultés, habitat pour personnes démunies, ...). financés

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	2022	Cibles
Montant annuel en faveur du logement social et intermédiaire et de l'habitat spécifique (en milliards d'euros)	BDT	11,5	10,7	11,4	11,4	
	Groupe*	13,3	12,3	19	16,7	1 ^{er} financeur du logement social
☑ Nombre de personnes logées dans les logements sociaux financés (acquis ou construits) dans l'année	BDT	-	-	166 888	157 926	
Raison d'être						
Nombre de logements financés, construits ou acquis dans l'année :	BDT CDC H	93 548	86 738	93 539	91 389	
– Logements sociaux et habitats spécifiques		77 483	83 388	88 078	85 598	500 000 (2020-2024)
– Logements intermédiaires		5 084	3 581	5 461	5 791	30 000 (2020-2024)
Nombre de logements sociaux réhabilités	BDT CDC H	100 522	88 250	94 998	86 141	
Nombre de logements (sociaux, intermédiaires, libres) gérés :		512 081	525 000	531 845	544 556	
– Logements sociaux		341 518	349 152	351 265	354 290	1 ^{er} bailleur social de France
– Logements intermédiaires	CDC Habitat	7 626	10 440	14 634	18 013	
– Hébergements d'urgence		14 945	16 190	15 784	16 770	
– Autres		147 992	149 218	124 207	155 483	

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Indicateur RAISON D'ÊTRE

Périmètre : dans le Groupe, le financement des logements sociaux et intermédiaires concerne principalement la Banque des Territoires et CDC Habitat. Le métier Gestions d'actifs peut également avoir une activité ; son poids étant bien moindre, il n'est ici pas comptabilisé. L'activité d'Icade, en tant que promotion et non investissement, n'est également pas incluse. À compter de 2021, l'activité de La Banque Postale est également incluse.

CDC H : CDC Habitat, BDT Banque des Territoires.

Méthode : Les données de la Banque des Territoires sont comptabilisées en nombre de signatures alors que celles de CDC Habitat sont comptabilisées en ordres de service.

Caisse des Dépôts

Face au déficit de logements en France, la Banque des Territoires intervient aux côtés des pouvoirs publics et des acteurs de l'habitat pour soutenir la production de nouveaux logements sociaux et de nouveaux projets urbains d'envergure :

- la direction des prêts finance, en grande partie sur ressources des Fonds d'épargne, la construction des logements sociaux neufs ainsi que les logements intermédiaires dédiés aux travailleurs clés, une part importante de la réhabilitation des logements sociaux (en particulier via l'Écoprêt), l'habitat spécifique (logements

étudiants et adaptés aux personnes âgées, logement d'urgence, foyers...), et le secteur médico-social ;

- la direction de l'investissement finance, de son côté, des logements libres.

Résultats Banque des Territoires 2022

- **85 300** nouveaux logements sociaux et très sociaux financés, soit **1 logement sur 4** construits en France
- **81 600** réhabilitations financées

À la suite de la crise sanitaire, l'année 2021 a vu le déploiement du plan de relance de la Banque des Territoires pour l'habitat avec comme objectif de :

- développer la construction et rénovation de logements (prêt Booster, prêt haut de bilan, Écoprêt, etc.), notamment concernant l'habitat des travailleurs clés et le logement à loyer intermédiaire (prêt PLI et PLF) ;
- redynamiser les territoires (prêt copro dégradé, revitalisation des centres-villes et QPV) ;
- soutenir le secteur du logement social, via notamment une distribution de titres

participatifs, une simplification des procédures de demande de prêt et un accompagnement financier pour la reprise des chantiers.

En novembre 2022, illustration concrète de son soutien auprès des bailleurs sociaux dans le cadre de son plan de relance pour l'habitat, la Banque des Territoires et le bailleur social Domial, filiale du groupe Action Logement, ont signé un partenariat de financement destiné à accompagner à hauteur de 75 % le programme prévisionnel du bailleur social, soit une enveloppe de prêts de 214 millions d'euros. L'objectif : pouvoir proposer 1 493 nouveaux logements et 590 logements réhabilités d'ici à 2024.

En 2022, 11,4 milliards d'euros de nouveaux prêts ont été signés en faveur du logement social, très social et intermédiaire ;

Pour en savoir plus, voir le Rapport annuel fonds d'épargne.

5.2.7 Soutenir tous les territoires

5.2.7.1 Financer et accompagner les collectivités

Groupe

Premier financeur des collectivités et du secteur public local, le Groupe propose au secteur public local, et plus spécifiquement aux collectivités, des offres répondant à tous leurs besoins, de l'ingénierie jusqu'au financement court et long terme, au travers de la Banque des Territoires, de Sfil et de La Banque Postale.

Le dispositif Sfil / La Banque Postale

L'offre de prêts proposée par le dispositif Sfil-LBP s'adresse à tous les types de collectivités locales, des plus petites communes aux plus grandes structures intercommunales ou régions, afin d'accompagner au plus près le développement de l'ensemble du territoire français. Les financements accordés concernent tous les aspects du développement local : services publics locaux (gestion de l'eau, des déchets ou des transports notamment), voirie, équipements publics de proximité (enseignement, culturel, sportif), réseaux de très haut débit, développement économique, activités sociales et médico-sociales.

En 2022, La Banque Postale et Sfil ont lancé une nouvelle offre de prêts sociaux destinés aux collectivités locales, dédiée aux investissements socialement utiles portés par les collectivités locales (action sanitaire, sociale et familiale, enseignement et formation professionnelle, sport, culture et vie associative, programme de renouvellement et de revitalisation, services départements d'incendie et de secours).

Depuis près de dix ans, ce dispositif a pleinement joué ce rôle en accompagnant plus de 7 700 collectivités locales et 341 établissements publics de santé au moyen d'une offre financière simple et transparente, allant jusqu'à trente ans de maturité.

En 2022, le dispositif Sfil-LBP a poursuivi son activité avec 4,1 Mds€ de financements accordés au secteur public local (collectivités locales et établissements publics de santé), dont 774 M€ de prêts verts.

En octobre 2022, le dispositif a enrichi son offre avec des prêts sociaux visant à financer des

projets ayant un impact positif sur la société comme l'éducation, la santé ou la cohésion des territoires, accessibles dès 300 000 euros.

En novembre 2022, un nouveau partenariat entre Sfil et la Banque des Territoires a été conclu, visant à mettre en place un nouveau dispositif de financement à très long terme des collectivités locales et des hôpitaux publics français, complémentaire du dispositif existant.

Le premier prêteur bancaire du secteur public local

La Banque Postale, est le premier prêteur bancaire des collectivités locales et des hôpitaux publics. Elle a octroyé en 2022 au secteur public local près de 14 milliards d'euros de financement à plus de 4 300 organismes territoriaux (collectivités, bailleurs sociaux, entreprises publiques locales, établissements de santé).

Parce que les collectivités locales jouent un rôle de premier plan dans la transition énergétique, La BFI a développé une offre de financements responsables en format bancaire (prêt vert) et obligatoire (*green and sustainable bond*) destinée à financer les projets écologiques

(assainissement, gestion des déchets, mobilité douce, énergie renouvelable, etc.).

En 2022, elle a également lancé un service d'accompagnement à la recherche et à la gestion de subventions, Subzen, de manière à optimiser le plan de financement des collectivités locales.

Cette activité de prêteur bancaire connaît depuis son lancement une croissance forte, qui se confirme encore sur l'année 2022 : les encours de financement au secteur public local atteignent 20,4 milliards d'euros (+ 0,7 %), et les encours de financement des PME-ETI progressent de 14,5 % à 10,9 milliards d'euros.

Au-delà de ces activités bancaires, La Banque Postale agit également auprès des collectivités locales en matière d'action sociale, via sa filiale Domiserve, et ce, sur trois plans : le financement (émission de Cesu préfinancés, outil de règlement des services à la personne), la gestion des plans d'aide et l'organisation de prestations de services à la personne. Domiserve gère les dispositifs d'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et la PCH (prestation de compensation du handicap).

Indicateurs	Périmètre	2020	2021	2022
☑ Montant annuel des financements réalisés auprès du secteur public local (en millions d'euros) ⁽¹⁾ – RAISON D'ETRE	BDT	1 123	1 037	2 163*
	Groupe**	6 723	14 250	16 016
Montants des crédits d'ingénierie engagés en faveur des collectivités locales (en millions d'euros) ⁽²⁾	BDT	23	99	59

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ETRE

* Dont 1,1 milliard d'euros à destination du secteur public local et 1 milliard d'euros à destination de la société du Grand Paris. Plus d'informations dans le rapport annuel du Fonds d'épargne 2022.

** En 2022, inclus la Banque des Territoires, Sfil, La Poste.

(1) Dans le Groupe, le financement des logements sociaux et intermédiaires concerne principalement la Banque des Territoires, et le dispositif La Banque Postale-Sfil. À compter de 2021, l'activité de La Banque Postale hors dispositif LBP-SFIL est également incluse.

(2) Les crédits d'ingénierie correspondent aux cofinancements d'étude et aux crédits d'ingénierie accordés dans le cadre des programmes territoriaux notamment ACV, puis à partir de 2023 Petites villes de demain et Territoires d'industrie.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts apporte, à travers la Banque des Territoires, des solutions concrètes de conseil et de financement aux projets des collectivités territoriales et aux entreprises publiques locales.

La Banque des Territoires finance les collectivités au travers notamment des prêts

accordés au secteur public local sur Fonds d'épargne. Ces prêts sont dédiés au financement des projets de long terme (jusqu'à 50 ans) des collectivités dans les domaines suivants : équipements publics (Éduprêt, GPI Ambre...), infrastructures et aménagements urbains, transport (Mobiprêt),

assainissement (Aquaprêt), valorisation des déchets, infrastructures numériques, infrastructures hospitalières, système de production et de distribution de chaleur et d'ENR...

En 2022, l'Aquaprêt et l'Éduprêt ont notamment atteint respectivement 270 millions d'euros et 176 millions d'euros.

Dans le cadre du plan de relance, l'offre de prêts au secteur public local de la Banque des Territoires a été profondément revisitée, avec un élargissement des contreparties éligibles, une amélioration de la tarification, et le lancement de nouvelles offres thématiques dont :

- prêt relance verte, dédié à la transformation écologique (projets liés aux énergies renouvelables, à la valorisation des déchets, à la biodiversité, à la construction de bâtiments passifs ou à énergie positive) ;
- prêt relance tourisme, dédié au financement des infrastructures de tourisme et au soutien des acteurs du secteur ;
- prêt Gaïa, dédié au portage foncier et à l'aménagement urbain pour soutenir le renouveau industriel local.

En 2022, 1,11 Md€ ont été accordés sur des projets locaux d'intérêt général au secteur public local, en hausse de 7,5 % par rapport à 2021, dont 936 M€ aux investissements des collectivités et de leurs satellites, et 178 M€ aux prêts aux collectivités pour des aménagements en matière de politique de la ville, notamment en territoires Action Cœur de Ville. En outre, une ligne de 1 Md€ a été octroyée à la Société du Grand Paris.

Enfin, les prêts aux collectivités et satellites ont bénéficié de ressources européennes de financement, en particulier de la Banque européenne d'investissement ; 368 millions d'euros de ces prêts ont été accordés grâce à cette ressource, soit 33 % des prêts 2022 sur ce segment.

Outre ses offres de prêts, la Banque des Territoires accompagne également les collectivités par des appuis en ingénierie et du conseil, au travers notamment du service d'ingénierie et expertises territoires qui accompagne les directions régionales dans le cofinancement d'études en lien avec les collectivités, ainsi que des crédits d'ingénierie octroyés dans les programmes territoriaux.

Le Programme d'investissement d'avenir

Depuis son lancement en 2010, le groupe Caisse des Dépôts gère, pour le compte de l'État, les mandats du Programme d'investissements d'avenir (PIA), qui finance des investissements prometteurs et innovants sur l'ensemble du territoire et dans des secteurs stratégiques (transition écologique, compétitivité, enseignement supérieur et recherche, souverainetés) ; ainsi que celui du plan d'investissement dans les compétences (PIC) qui a pour objectif de renforcer les compétences et améliorer la qualification par la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi, pour permettre un retour à l'emploi.

Au total, à fin 2022, ce sont plus de 10 milliards d'euros et 2 435 projets qui ont été engagés depuis le lancement des programmes grâce au soutien du groupe Caisse des Dépôts, et notamment de BPI France, dont 1,5 milliard d'euros engagés en 2022, principalement dans :

- l'éducation et la formation (595,5 millions d'euros) ;
- les infrastructures numériques et les services (380,7 millions d'euros) ;
- ou encore dans l'aménagement et le développement économique (257,2 millions d'euros).

5.2.7.2 Soutenir les territoires fragiles, en particulier les QPV

Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts accompagne la politique de la ville au travers de programmes de renouvellement urbain déployés par la Banque

des Territoires, dont le programme Action cœur de ville.

Le Groupe est également présent pour soutenir les entrepreneurs et les entreprises sur les

quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), sans oublier les partenariats associatifs que peuvent lier les entités sur ces territoires :

- le groupe CDC Habitat propose ainsi aux habitants des QPV un service gratuit d'accompagnement pour les aider dans leur recherche d'emploi et de formation, avec des partenaires qui assurent des permanences gratuites dans des locaux mis à disposition, en pied d'immeuble ;
- Bpifrance s'est engagé dans un programme de soutien à l'entrepreneuriat pour tous en direction des QPV, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et de l'État avec 153 CitéLabs et 9 bus de l'entrepreneuriat en 2022 ;

Caisse des Dépôts

Convention avec l'État sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Depuis fin 2020, la direction des prêts assure la **coordination transversale de la politique de la ville au sein de la Caisse des Dépôts et de ses filiales** (Bpifrance, CDC Habitat, La SCET...). La convention 2021-2023 réaffirme l'engagement de la Banque des Territoires pour la politique de la ville. Alors que l'impact de la crise sanitaire et économique est particulièrement fort sur les 5,4 millions d'habitants des quartiers, l'enjeu est de renforcer encore la mobilisation pour les politiques d'insertion, d'emploi et de développement économique au bénéfice des quartiers et de leurs habitants.

En 2022, la direction des prêts a consenti 1,4 milliard d'euros de prêts sur Fonds d'épargne dans les QPV ou quartiers en veille active, dont 1 237 millions d'euros pour le logement locatif social et l'habitat spécifique et 162 millions d'euros pour les projets urbains et les projets portés par les collectivités locales.

Programme NPRU

Pour accentuer la revalorisation des 1 514 quartiers de la politique de la ville (QPV), l'Établissement public **accélère le déploiement du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)** lancé en 2014 au travers de la mobilisation de prêts sur Fonds d'épargne pour la transformation profonde des quartiers prioritaires. Près de 450 quartiers ont vu leur

- à travers ses 400 bureaux de poste labellisés France Services, La Poste participe au maintien ou retour des grands opérateurs publics dans les zones rurales et dans les QPV. Dans ces derniers, La Poste est également présente avec ses 1 782 bureaux de poste ;
- enfin, en tant qu'employeur, plusieurs entités du Groupe recrutent des jeunes issus des QPV. C'est le cas par exemple d'Icade (18 % des CDI, 18 % des stagiaires et 23 % des alternants recrutés issus des QPV en 2022) ou du groupe La Poste (premier recruteur d'alternants en France, dot 23 % issus des QPV).

projet validé, et les chantiers ont commencé dans 416 d'entre eux.

Programme Action cœur de ville

Les villes moyennes concentrent près d'un quart de la population française et jouent un rôle essentiel au sein des régions. Certaines présentent des signes de dévitalisation, d'autres sont en plein essor. Le gouvernement a décidé d'engager 5 milliards d'euros sur cinq ans (2018-2022) pour réaffirmer le rôle des villes moyennes et de leur centre-ville dans le paysage territorial de demain.

En tant que partenaire privilégié de ce programme national, la Banque des Territoires accompagne la **revitalisation de villes moyennes et de petites villes** en apportant des solutions sur-mesure en financements, conseils et ingénierie.

Résultats Banque des Territoires 2022



3 326 projets urbains soutenus dans le cadre du programme Action cœur de ville depuis 2018.

En 2023 la 2^e phase du programme Action cœur de ville, a été enclenchée avec une enveloppe minimum de 5 milliards d'euros sur quatre ans. La Caisse des Dépôts et ses filiales vont déployer près de 2,5 milliards d'euros sur quatre ans. Cette enveloppe comprend près de 1,8 milliard d'euros en fonds propres, dont :

- 1,2 milliard d'euros pour la transformation de 8 000 logements (CDC Habitat) ;
- 90 millions d'euros de subventions d'ingénierie (Banque des Territoires) dont 60 % dans la transition écologique ;

- 350 millions d'euros d'investissements ;
- 150 millions d'euros pour les foncières.

Enfin, 700 millions d'euros seront déployés via des prêts sur Fonds d'épargne.

Indicateurs	Périmètre	2020	2021	2022	Cible
Montant des financements en faveur des QPV (en millions d'euros)	BDT	872	1 090	1 399	
Montant des prêts dédiés à la politique de la ville et aux projets urbains (en millions d'euros)	BDT	102	139	162	
Nombre de projets Action cœur de ville (ACV) soutenus depuis le début du programme	BDT	2 181	2 916	3 326	5 000 d'ici à 2025 (stock) 
Nombre de projets de programmes territoriaux accompagnés dans l'année ⁽¹⁾ – RAISON D'ÊTRE	BDT	-	1 706	2 041	
<i>dont Action Cœur de ville</i>		-	735	410	
<i>dont Petite Ville de Demain</i>		-	879	1533	
<i>dont territoires d'industrie+ territoires d'innovation</i>		-	53	59	
Nombre de TPE et PME accélérées issues des QPV	BPI	44	34	25	3 000 (2020-2023) ⁽²⁾ 

INDICATEUR RAISON D'ÊTRE

(1) Nombre de projets soutenus chaque année par la Banque des Territoires dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD) ; Territoires d'Industrie, Territoires d'innovation et Villes Durables.

(2) Les données ne permettent pas un suivi robuste de cette cible, malgré les différentes actions opérées par Bpifrance.

5.2.8 Annexe – Synthèse des principaux produits et services en faveur de la cohésion sociale et territoriale

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2022
Retraites	Dir pol. sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire des mandats publics de 55 000 employeurs publics (recouvrement des cotisations des employeurs et des actifs, calcul et versement des pensions, information des employeurs, retraités et actifs) • Opérateurs de plateformes numériques à destination des affiliés pour simplifier l'accès aux services 	<ul style="list-style-type: none"> • 4,3 millions de retraités dont la retraite est gérée par la CDC • 1,4 millions d'utilisateurs des plateformes à destination des affiliés
Handicap	Dir pol. sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire du FIPHFP pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes situation de handicap chez les employeurs publics 	<ul style="list-style-type: none"> • 12 155 employeurs publics ayant demandé des aides • 2 430 000 utilisateurs de la plateforme

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2022
Formation et éducation	Dir pol. sociales	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur de la plateforme Mon Parcours Handicap pour faciliter le quotidien et les démarches des personnes en situation de handicap Service d'autodiagnostic pour les employeurs 	<ul style="list-style-type: none"> 1,8 million de formations financées 3,1 millions d'utilisateurs de la plateforme
		<ul style="list-style-type: none"> Opérateur de Mon compte formation pour le financement des formations professionnelles Opérateur de la plateforme Mon compte formation pour l'information des droits de formation, la recherche et le paiement des formations pour les actifs 	
	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Financement et investissement dans la construction et la rénovation des établissements d'enseignement Financement et investissement dans des projets territoriaux sur le numérique éducatif 	<ul style="list-style-type: none"> 70 établissements financés
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Investissement et financement dans les entreprises du secteur du numérique éducatif 	<ul style="list-style-type: none">
	Sfil	<ul style="list-style-type: none"> Offre de financement pour les collectivités notamment pour la construction et la rénovation de leurs établissements d'enseignement, dans le cadre du dispositif SFIL-LBP 	<ul style="list-style-type: none"> 444 millions d'euros mobilisés
Consignations et dépôts spécialisés	Caisse des Dépôts	<ul style="list-style-type: none"> Collecte et gestion des avoirs en déshérence, et outil de recherche pour leur restitution (ciclade.fr) Gestion des consignations 	<ul style="list-style-type: none"> 632 millions d'euros de nouveaux encours de consignations et dépôts spécialisés
Santé et bien vieillir	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Financement des acteurs de la santé et du médico-social, dont prêt relance santé, GPI Ambre, offre d'intracring pour les hôpitaux Financement et investissements pour accompagner le déploiement de l'e-santé Plateforme avec l'association Hapi pour développer l'habitat inclusif Lancement de l'offre de prêts sur Fonds d'épargne viager social pour répondre à la demande croissante de maintien à domicile des personnes âgées autonomes et améliorer leurs conditions de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Près de 7 440 places dans des établissements pour personnes âgées
		Bpifrance	
	Icade	<ul style="list-style-type: none"> Investissement dans des murs de cliniques privés et des services de santé et d'hébergement pour personnes âgées 	
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> Offres de services de santé à domicile par le Pôle silver économie et santé de la branche Courrier-Colis, dont l'offre « Veiller sur mes parents » Financement des hôpitaux et des établissements de santé Service sur la confiance numérique via la filiale Docaposte Offre d'assurance santé 	<ul style="list-style-type: none"> 235 millions d'euros de chiffres d'affaires par le Pôle Silver économie
	Sfil	<ul style="list-style-type: none"> Offre de financement pour les hôpitaux et établissements de santé, dans le cadre du dispositif SFIL-LBP 	<ul style="list-style-type: none"> 60 établissements soutenus à hauteur de 622 millions d'euros
Inclusion financière	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Gammes de services adaptés aux besoins des personnes protégées par la loi Assistance client à destination de l'enfance protégée 	<ul style="list-style-type: none"> 173 000 enfants dont le pécule est protégé
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> Service public d'accessibilité bancaire, au travers du Livret A Compte Simplicité avec frais calculés au plus juste et plafonnés pour les clients financièrement fragiles Solutions de microcrédit Appui, plateforme visant à accompagner les clients en difficultés financières Contrats d'assurance vie accessibles au plus grand nombre chez CNP Assurances 	<ul style="list-style-type: none"> 1,38 million de bénéficiaires du service d'accessibilité 1,6 million de clients financièrement fragiles

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2022
Inclusion numérique	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement du dispositif de conseiller numérique pour accompagner les personnes dans leur usage du numérique 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 875 000 personnes accompagnées
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement numérique par les postiers se rendant à domicile, et par la mobilisation des points du réseau, notamment les maisons de services au public et les espaces France Services 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 473 000 personnes accompagnées
Logement social et abordable	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Prêts pour la construction des logements sociaux, intermédiaires et des habitats spécifiques : PLUS, PLAI, PLI, PLU, Booster Prêts pour la rénovation des logements sociaux, intermédiaires et des habitats spécifiques : PLS, PLI, PSLA, Écoprêt Prêts pour le refinancement : PT, Phare, etc. Financement de logements libres 	<ul style="list-style-type: none"> 82 490 logements sociaux et très sociaux financés 79 200 réhabilitations financées
	CDC Habitat	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de logements sociaux, intermédiaires et abordables Accompagnement des locataires 	<ul style="list-style-type: none"> 544 560 logements gérés
	Icade	<ul style="list-style-type: none"> Offres de promotion intégrant des critères de mixité sociale et fonctionnelle Offre dédiée « Habitats inclusifs by Icade » Icade Pierre pour tous », un organisme foncier solidaire permettant de lancer des projets en bail réel solidaire. 	<ul style="list-style-type: none"> 38 % de logements inclusifs et abordables
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> Prêts pour les bailleurs sociaux : gamme de prêts classiques, prêts verts Prêts immobiliers pour les particuliers, dont offre de prêts sans apport personnel pour les moins de 36 ans, prêts d'accession sociale à la propriété (PAS), prêts pour la rénovation énergétique Bail réel et solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> Financement de 8 bailleurs sociaux sur 10
Secteur public local	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Offre de prêts pour le secteur public local dont : Éduprêt, Aquaprêt, Mobiprêt, prêt relance verte dédié à la transition écologique, prêt relance tourisme, prêt Gaïa au soutien du renouveau industriel local Crédits d'ingénierie pour des projets territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> 2,2 milliards d'euros de financement
	SFIL	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif Sfil-LBP proposant une offre de financement (allant de dix à trente ans), aux collectivités locales, leurs groupements et les établissements de santé, de toutes tailles et sur l'ensemble du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> 4,1 milliards d'euros de financement
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> Prêts aux organismes territoriaux (collectivités, bailleurs sociaux, entreprises publiques locales, établissements de santé), dont une partie via le dispositif Sfil-LBP Services pour les collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 6 520 organismes territoriaux financés
	La SCET	<ul style="list-style-type: none"> Missions d'ingénierie ou de conseils en faveur de collectivités locales 	<ul style="list-style-type: none"> 350 entreprises publiques et bailleurs adhérents au réseau
Accès aux services publics	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement et d'animation des espaces France Services 	<ul style="list-style-type: none"> 2 538 points de contact animés
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> Points d'accès physiques aux services du Groupe Offres aux collectivités pour simplifier la relation citoyen : solution de gestion de la relation aux citoyens, Proxi contact, Proxi data, Proxi Vigie, 	<ul style="list-style-type: none"> 35 768 points d'accès physiques
	CDC Habitat	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif, Axel, vos services pour l'emploi, service gratuit pour aider les locataires dans leur recherche d'emploi et de formation 	<ul style="list-style-type: none"> 26 antennes Axel sur le périmètre CDCH Sainte Barbe / CDC H HS

5.3 Soutenir le développement et la souveraineté économiques

En 2022, le groupe Caisse des Dépôts a amplifié son soutien au développement et à la transformation de nos PME, TPE et ETI, et au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). Grâce à l'action de Bpifrance et de La Banque Postale et à l'offre de services

adaptés à tous leurs besoins – prêts, garanties, prises de participations, conseil et accompagnement – le Groupe a pu contribuer en 2022 à renforcer leur compétitivité, leur capacité d'innovation, leur souveraineté et leur résilience.

5.3.1 Soutenir les PME et les TPE

Groupe

Investisseur responsable de long terme et financeur des entreprises de toute taille, le Groupe intervient massivement pour soutenir le développement économique du pays. **Son modèle unique lui permet d'agir de manière contracyclique et d'exercer un effet de levier pour favoriser une croissance plus inclusive.**

Il est présent auprès d'entreprises de toute taille, en particulier les PME et TPE, pour répondre à des besoins de financement à court, moyen et long terme, et à des besoins d'accompagnement dans les projets de création et d'export, en particulier à travers Bpifrance et le groupe La Poste.

Bpifrance

Bpifrance propose un continuum de solutions (crédits, garanties, fonds propre, conseil) pour accompagner les entreprises de toute taille dans leur projet de financement, de développement et d'export, selon des principes formalisés dans une doctrine publique.

En 2022, Bpifrance a injecté 34 milliards d'euros, pour soutenir environ 80 000 entreprises, dont 17 milliards d'euros de financements (+ 15,5 %) pour près de 13 000 entreprises, et 4,9 milliards d'euros (+ 11 %) en investissement direct et indirect en soutien des entreprises stratégiques pour l'avenir de la nation. Dans le domaine du financement de l'innovation, elle a injecté 4,5 milliards d'euros, avec une attention particulière sur l'industrie, l'innovation

technologique et la transition énergétique et environnementale. Bpifrance a également réalisé plus de 4 000 missions de conseil et innovation et a déployé 33 milliards d'euros d'assurances export en 2022 pour contribuer à relancer le tissu des PME et des ETI françaises sur le chemin de l'international. Un chiffre en nette progression par rapport à 2021 (+ 59 %).

Groupe La Poste

La Banque Postale compte actuellement plus de 11 900 clients PME/ETI. En 2022, les encours de financements aux PME/ETI progressent significativement de 14,5 % à 10,9 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2022, les prêts accordés au titre des Prêts Participatifs de Relance (PPR) représentent 11,5 millions d'euros sur 43 contreparties. Ce dispositif est destiné à renforcer la structure financière et accompagner la croissance de la PME ou ETI bénéficiaire et à financer ses dépenses d'investissement, dont ceux favorisant la transition écologique ou numérique.

La Banque Postale soutient également l'économie collaborative et plus particulièrement le financement participatif, dans lequel elle est fortement impliquée. KissKissBankBank & Co., filiale à 100 % de La Banque Postale, et un des leaders du financement participatif en Europe (regroupe les quatre plateformes : KissKissBankBank, Goodeed, Lendopolis et depuis mi-2020 microDon).

Indicateurs	Périmètre	2020	2021	2022
Montant annuel des financements et investissements en faveur des PME / TPE (en milliards d'euros) ^{(1) (2)}	BPI	28	29	34
	Groupe*		33	39
☑ Nombre de PME/ETI/TPE soutenues financièrement (financements, investissements, garanties) dans l'année (en milliers) ⁽¹⁾	BPI	66,5	68,1	79,7
	Groupe*		79,2	87,3
Nombre de PME/ETI/TPE et structures d'ESS accompagnées (financements, investissements, garanties, accompagnement, partenariats) sur l'année écoulée - RAISON D'ÊTRE	BPI-BDT-LP ⁽³⁾ - GDA	67 021	85 184	88 136
Nombre d'entreprises soutenues dans leurs projets d'export	BPI-SFIL	956	572	547
Nombre de nouvelles entreprises accélérées	BPI	430	856	ND

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ÊTRE

(1) Hors assurances export et accompagnement non financier. Au niveau Groupe, à la mobilisation de Bpifrance, s'ajoutent les investissements des gestions d'actifs (GDA) et les financements de La Banque Postale.

(2) En 2020, les montants mobilisés sont plus importants (28,6 milliards d'euros en 2020 contre 26,5 milliards d'euros en 2019) pour un nombre cependant plus faible d'entreprises. Ce nombre ne prend en outre pas en compte les entreprises bénéficiaires des PGE dont Bpifrance est opérateur pour le compte de l'État.

(3) Donnée La Poste consolidée à partir de 2021, non disponible en 2022.

** La donnée Groupe inclut en 2022 Bpifrance, La Banque Postale et les gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts.*

Caisse des Dépôts

Les gestions d'actifs détiennent sur le long terme des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises.

Elles avaient lancé avec la Fédération française des assureurs (FFA) les fonds relance durable France, dans l'optique de renforcer la souveraineté sanitaire, de contribuer à la relance du tourisme et de soutenir les PME et ETI de l'industrie et du service en s'engageant auprès des entreprises dans la durée.

Outre la prolongation de ses investissements dans ces fonds, les gestions d'actifs ont poursuivi en 2022 son engagement dans le financement des entreprises technologiques. En 2020, dans la suite du rapport Tibi, les institutionnels français s'étaient engagés à investir 6 milliards d'euros dans les entreprises technologiques, avec un engagement de 400 millions d'euros pour la Caisse des Dépôts.

À fin 2022, la direction des gestions d'actifs aura engagé 440 millions d'euros dans la première génération de fonds Tibi, au travers de 25 fonds cotés et 45 fonds non cotés, et en premier lieu CDC Tech Croissance. Par ailleurs, son programme Innovation et opportunités a été doté de 50 millions d'euros supplémentaires.

Le Caisse des Dépôts, par le biais de sa filiale CDC Croissance, a également participé en 2022, à hauteur de 300 millions d'euros, au lancement du fonds Tech premium destiné à renforcer l'attractivité de la Place de Paris pour les sociétés tech en forte croissance. La Banque Postale a également confirmé son implication et son rôle de partenaire de confiance des entreprises. Fort de ses 11 000 clients PME et ETI, elle a l'ambition de doubler le nombre de clients et de multiplier par 2,5 le volume de flux traités d'ici à 2025.

5.3.2 Soutenir l'économie sociale et solidaire

Groupe

Le Groupe intervient à deux niveaux en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS), d'une part en soutenant le dispositif local d'accompagnement des structures de l'ESS, d'autre part en finançant directement et indirectement les structures, associations et entreprises de l'ESS.

Au sein du Groupe, Bpifrance soutient l'ESS au travers d'investissements et de divers dispositifs de financement génériques ou dédiés au secteur. Pour suivre sa contribution au secteur, Bpifrance utilise deux listings officiels : la liste nationale certifiée CNCRESS qui recense les entreprises de l'ESS pouvant être bénéficiaires de la collecte du Livret développement durable et solidaire – soit plus de 250 000 entreprises – et une liste recensant les entreprises solidaires d'utilité sociale.

La Banque Postale demeure un partenaire légitime de l'économie sociale et solidaire : une association sur dix est cliente de La Banque

Postale. Ses chargés d'affaires répartis en centres d'affaires sur tout le territoire accompagnent 4 000 des principales associations (fondations, santé, enseignement, associations caritatives ou à vocation sociale). Lancée en 2020, son offre « avance sur subvention » permet aux associations de bénéficier d'une trésorerie anticipée, dans l'attente du versement effectif par les pouvoirs publics nationaux, voire européens. Ainsi, les acteurs de l'économie sociale et solidaire continuent de se développer, de financer leurs besoins, de soutenir leurs missions d'intérêt général.

Au-delà, plusieurs entités du Groupe font appel de manière volontariste, dans leurs processus d'achats, à des ESS. C'est par exemple le cas de La Banque Postale dont la direction des achats a fait appel en 2022 aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, à hauteur de 4 880 000 euros HT.

Indicateurs	Périmètre	2020	2021	2022
Montant annuel en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) (en millions d'euros)	BDT – BPI	609	707	600
Nombre de structures Économie Sociale et Solidaire (ESS) financées ⁽¹⁾	BDT – BPI	330	1026	819

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires joue un rôle important dans le développement de l'économie sociale et solidaire, et constitue un partenaire privilégié pour le milieu associatif.

Elle est ainsi à l'origine de la création et le premier actionnaire de NovESS, un fonds d'investissement doté de 70 millions d'euros dédié aux structures de l'ESS.

Elle intervient en direct en investissant dans des entreprises du secteur, sur cinq domaines prioritaires : inclusion numérique, transition alimentaire, développement économique territorial, éducation et formation

professionnelle. Entre 2020 et 2022, elle s'est engagée à mobiliser 300 millions d'euros d'investissement, dans le cadre d'un pacte de relance de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. Elle finance également des projets en prêts de long terme sur ces secteurs.

Elle investit en outre dans des projets sociaux et solidaires via l'accompagnement des acteurs de l'ESS par les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) dont l'objectif est de soutenir des structures de l'ESS créatrices d'emplois : investissements directs, en fonds propres et quasi-fonds propres dans les structures de projet ou intermédiés via les outils

financiers créés ou abondés par la Banque des Territoires, ingénierie de projet...

Enfin, elle intervient via des financements plus classiques sur ces autres produits.

5.3.3 Développer des solutions de mobilités et de logistiques vertes

Le groupe Caisse des Dépôts intervient dans la conception, le financement et l'exploitation d'infrastructures et d'équipements de mobilité, au travers de la Banque des Territoires, Bpifrance, Sfil, STOA et le groupe Transdev.

En tant que partenaire des collectivités locales et des entreprises, ce dernier, en particulier, a pour vocation d'offrir à ses clients et passagers une mobilité fiable et innovante et ainsi de contribuer à des territoires plus durables et plus inclusifs.

Transdev joue un rôle majeur dans le développement économique et social des territoires que le Groupe dessert : en tant qu'intégrateur des mobilités, son action permet aux millions de voyageurs qui empruntent ses lignes au quotidien d'accéder à l'emploi, à la formation, à la vie sociale et aux loisirs.

En 2022, Transdev exploite 16 modes de transport différents, principalement des transports en commun urbains et interurbains (bus, cars, tramway) et du ferroviaire, ainsi que des services de transport à la demande ou des ferries, des vélos en libre-service ou des

services ambulanciers et de transport pour les institutions de santé.

Pour accroître son impact positif sur la planète, le groupe Transdev s'est **engagé à augmenter de 50 % sa flotte alternative et à réduire de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport à 2018.**

Le groupe La Poste assure l'interconnexion des territoires grâce à ses réseaux physiques et numériques, et ce jusqu'au dernier kilomètre. En matière de logistique, le groupe La Poste se positionne comme le numéro un de la livraison écologique en France et en Europe.

En 2022, ce sont ainsi 17 milliards d'objets qui ont été livrés par les entités du Groupe.

Le Groupe veut conforter sa place de **leader de la logistique urbaine durable**, qui permet de désengorger les villes et de les rendre plus respirables. Dans le cadre de son plan stratégique 2030, il se fixe pour objectif d'assurer une livraison 100 % propre (zéro et faible émission) dans 225 villes en Europe dont 22 métropoles françaises, à horizon 2025.

Indicateurs	Périmètre	2020	2021	2022	Cible
Nombre moyen de passagers transportés sur les réseaux et véhicules opérés dans le monde (en millions par jour)	Transdev	6,2	7,9	8,8	
Nombre de centres urbains en livraison 100 % propre	La Poste		51	91	225 villes en Europe dont 22 métropoles d'ici à 2025

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires vise à permettre à chacun, en tout point du territoire, de pouvoir se déplacer en limitant son impact sur l'environnement. Pour mener à bien cette orientation stratégique, elle dispose notamment d'un département spécifiquement dédié au déploiement de solutions de transport et de

mobilité plus propres et plus inclusives, et d'offres de prêts.

Les interventions de la Banque des Territoires incluent notamment une offre de prêts dédiée (Mobiprêt) à destination du secteur public local, des solutions d'ingénierie territoriale de la mobilité verte et résiliente, le financement des

flottes de bus verts (Oblibus), l'investissement dans les systèmes de mobilité durable en particulier dans la mobilité hydrogène, le financement des infrastructures d'avitaillement GNV et le financement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) dans les territoires et dans les copropriétés.

Sur l'année 2022, la Banque des Territoires a ainsi financé, par exemple :

- **5 064 véhicules propres**, avec un rapide gain en maturité sur ce sujet nouveau pour l'Établissement public, et le lancement de Movivolt avec le groupe La Poste dans un contexte de forte hausse de la demande ;
- **127 335 bornes de recharge**, dépassant les objectifs de 50 000 d'ici à 2024 fixés, grâce au succès des engagements dans les parkings résidentiels (plateforme Logivolt) et les premiers projets de déploiement territoriaux.

5.3.4 Souveraineté économique

Groupe

Le Groupe consolide son orientation vers les infrastructures essentielles pour accompagner les politiques publiques et la transformation écologique, renforcer la sécurité énergétique et la souveraineté.

Dans les secteurs de l'eau et l'environnement, le Groupe est ainsi entré au capital de Suez – à hauteur de 20 % –, grande entreprise leader historique dans la gestion de l'eau et des déchets. Dans le secteur de l'énergie, en plus des parts dont il dispose dans RTE et la Compagnie nationale du Rhône, il a acquis une participation complémentaire de 11,5 % au capital de GRT Gaz. Enfin, pour renforcer la stabilité de la Place de Paris, le Groupe a notamment apporté 100 millions d'euros en capital à Euronext.

Dans un monde toujours plus « numérisé », le groupe Caisse des Dépôts a également renforcé ses actions au service d'une plus grande souveraineté numérique, que ce soit à l'échelle nationale ou européenne. La Caisse des Dépôts s'est ainsi associée en 2022 avec Docaposte (filiale numérique du groupe La Poste et chef de file du projet) pour créer NumSpot, qui développera une offre complète de services européens de cloud souverain, totalement créée et hébergée en France. Elle

s'est également associée à Orange pour créer Hexadone et proposer aux collectivités locales une plateforme permettant de gérer et de valoriser « souverainement » les données territoriales. Enfin, Bpifrance a travaillé en 2022 au rapprochement du réseau européen Eutelsat, avec le réseau OneWeb, pour que l'UE puisse détenir sa propre constellation de satellites.

En matière de souveraineté des infrastructures financières enfin, l'entrée de la Caisse des Dépôts au capital d'Euroclear pour 0,5 milliard d'euros (7,9 % du capital détenu au 31 décembre 2022) réaffirme l'engagement du groupe Caisse des Dépôts en faveur du développement et du renforcement de la place financière française et européenne.

En faveur de l'innovation et de l'industrie, Bpifrance, de son côté, a largement participé à la réindustrialisation en mobilisant 7,3 milliards d'euros pour la transformation du secteur en 2022. Elle a également soutenu l'émergence de projets industriels grâce au plan deep tech, en lien avec France 2030, ou encore au lancement du plan start-up et PME industrielles qui ambitionne de créer 100 nouveaux sites industriels par an d'ici à 2025.

Indicateurs	Périmètre	2020	2021	2022	Cible
Montant annuel des investissements et financements dans le secteur industriel (French fab) (en milliards d'euros) ⁽¹⁾	BPI	8,2	8,7	7,3	8 Md€/an d'ici à 2024

Indicateurs	Périmètre	2020	2021	2022	Cible
Montant annuel à destination des entreprises innovantes (en milliards d'euros) ⁽¹⁾	BPI	3,0	4,4	6,6	2,2 Md€ /an d'ici à 2024
Nombre des projets industriels soutenus par la Banque des Territoires (stock)	BDT	56	73	69	520 (2021-2025)

(1) Changement des méthodologies de calcul avec un maillage plus fin des activités conduisant à une évolution du suivi par rapport aux cibles initialement fixées.

5.3.5 Annexe – Synthèse des principaux produits et services en faveur du développement économique inclusif

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2022
PME, TPE, ETI	Gestions d'actifs	<ul style="list-style-type: none"> Fonds d'investissement dédiés gérés par CDC Croissance Investissement dans fonds relance durable 	
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Financement court terme et moyen terme avec et sans garantie Investissement en fonds propres en direct et en indirect Crédit-bail immobilier Offre d'accompagnement non financier dont accélérateurs Solutions pour l'export : assurance, crédit, accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> 79 710 PME, TPE et ETI soutenus financièrement
	La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> Offre de financement court et moyen terme, donc crédits à impact Financement participatif proposé par la filiale KisskissBankBank & Co. 	<ul style="list-style-type: none"> 7 487 clients PME-TPE
Industrie	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Financement et appui à des projets industriels territoriaux, dont programme territoires d'industrie Engagement dans le dispositif Rebond industriel de France 2030 aux côtés de Bpifrance 	<ul style="list-style-type: none"> 70 projets industriels territoriaux
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Offre de financement investissement en fonds propres dans les entreprises du secteur, plan French Fab, deep tech Accélérateurs dédiés aux filières industrielles Engagement dans le dispositif Rebond industriel de France 2030 aux côtés de la Banque des Territoires 	<ul style="list-style-type: none"> 10 071 entreprises soutenues
	Sfil	<ul style="list-style-type: none"> Contribution des contrats de crédit-export à l'économie des biens et des services réalisés en France 	<ul style="list-style-type: none"> 1,4 milliard d'euros versé
Tourisme	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Prêts et investissement en fonds propres dans des projets territoriaux touristiques le cadre du plan tourisme Plateforme tourisme Alentour, qui vise à soutenir le tourisme local Accélérateur tourisme et loisirs visant à accompagner les entreprises de la filière pour réussir leur stratégie de rebond et développer leur attractivité 	<ul style="list-style-type: none"> 3 840 lits touristiques
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Prêts et investissement en fonds propres dans des entreprises du secteur, en particulier dans le cadre du plan Tourisme 	

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2022
	Compagnie des Alpes	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement, exploitation et gestion de domaines skiables dans les Alpes françaises et parcs de loisirs diversité Maintien et développement de « lits chauds en station » via la Foncière rénovation montagne Réseau d'agences immobilières montagne 	<ul style="list-style-type: none"> 12 parcs de loisirs 10 domaines skiables
Commerces	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Offre de financement, d'investissement en fonds propres et d'appui en ingénierie pour la structuration de foncières pour les commerces de centre-ville ou encore l'appui à des canaux de diffusion digitaux 	<ul style="list-style-type: none"> 86 foncières territoriales structurées
Numérique	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Investissement et prêts à des projets d'infrastructure et de services numériques 	<ul style="list-style-type: none"> 2,2 millions de locaux raccordables financés
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Prêts et investissement en fonds propres dans des entreprises du secteur, en particulier dans le cadre du plan deep tech Outil d'autodiagnostic sur la maturité numérique d'une entreprise, le « digitalomètre » Offre d'accompagnement non financier dont accélérateur, formation en e-learning 	<ul style="list-style-type: none"> 6 872 projets et entreprises soutenues financièrement
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> Coffre-fort numérique Digiposte pour simplifier la conservation et l'accès aux documents administratifs, accessible à tous Service d'identité numérique pour permettre à tous les citoyens d'avoir une identité numérique vérifiée en face-à-face par un facteur ou un guichetier en bureau de poste 	<ul style="list-style-type: none"> 9,6 millions de clients actifs Digiposte et Identité numérique
	Sfil	<ul style="list-style-type: none"> Investissement et prêts à des projets d'infrastructure numérique des collectivités dans le cadre du dispositif Sfil-LBP 	<ul style="list-style-type: none"> 32 millions d'euros mobilisés
Transport et logistique	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Offre de financement à destination du secteur public local pour la mobilité dans les territoires, dont Mobiprêts Investissement en fonds propres dans des projets d'infrastructure et de services de mobilité Dispositif rebond industriel de France 2030 doté de 100 millions d'euros aux côtés de Bpifrance pour accompagner les mutations de la filière automobile 	<ul style="list-style-type: none"> 5 064 véhicules propres et 127 335 bornes de recharge financés
	Transdev	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation de différents modes de transport, principalement des transports en commun urbains et interurbains : bus, tramway, ferroviaire... Services de transport à la demande Offre de vélos en libre-service... 	<ul style="list-style-type: none"> 46 669 véhicules exploités 362 réseaux de transports publics exploités en France
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> Service de logistique urbaine, avec objectif de 225 villes en livraison 100 % propre en Europe 	<ul style="list-style-type: none"> 199,3 millions d'euros de chiffre d'affaires
	Sfil	<ul style="list-style-type: none"> Investissement et prêts à des projets d'infrastructure de transport des collectivités locales, dans le cadre du dispositif Sfil-LBP 	<ul style="list-style-type: none"> 149 millions d'euros mobilisés
Économie sociale et solidaire (ESS)	Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> Investissement en direct dans des projets ESS Investissement indirect dans des fonds dédiés dont le fonds NovESS et le fonds i Soutien aux dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) 	<ul style="list-style-type: none"> 172 millions d'euros en fonds propres dans des projets
	Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> Prêts et investissement en fonds propres dans des entreprises du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> 767 entreprises ESS financées

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2022
	Groupe La Poste	<ul style="list-style-type: none"> • Offres de financement et d'accompagnement pour les associations, dont prêts classiques et offre « Avance sur subvention » • Filiale Goodeed pour aider les opérations dans leurs opérations de collecte • Partenariats locaux de La Poste avec des acteurs de l'ESS 	

Sommaire

Un modèle de
gouvernance unique

150

Éthique des affaires
et transparence

162

Une gestion
responsable de nos tiers

179

De multiples
actions de mécénat

189

**6 Les leviers
internes au
service de notre
performance
extra-financière**

6.1 Un modèle de gouvernance unique

La Caisse des Dépôts est placée « de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative ». Cela signifie que le Parlement exerce le contrôle

de ses activités, tout en garantissant son autonomie, afin notamment qu'elle puisse gérer des fonds privés nécessitant une protection particulière.

6.1.1 Gouvernance de l'organisation

Les règles de gouvernance de la Caisse des Dépôts répondent à deux principes : l'indépendance de la Commission de surveillance, d'une part, l'autonomie du directeur général d'autre part.

Le directeur général dispose de pouvoirs de gestion étendus et d'une grande autonomie vis-à-vis de l'exécutif qui ne peut le relever de ses fonctions qu'après avis de la Commission de surveillance ou sur proposition de celle-ci. Il est nommé pour un mandat de cinq ans par décret du président de la République, après avis des commissions des finances du Parlement. Il est personnellement responsable de la gestion des fonds confiés à la Caisse des Dépôts. Il préside le comité exécutif, principal organe de pilotage du groupe Caisse des Dépôts.

La Commission de surveillance veille à la bonne gestion du Groupe et à la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général. Ses compétences sont fixées par le Code monétaire et financier. Son rôle a été renforcé par la loi Pacte de 2019, qui a modifié sa composition. Son règlement intérieur – consultable [sur le site Internet de la Caisse des Dépôts](#) – en précise les compétences :

- elle assure le contrôle permanent de la gestion de la Caisse des Dépôts ;
- elle délibère sur le plan à moyen terme et approuve les opérations individuelles et les programmes d'investissement ou de désinvestissement à partir de seuils et selon des modalités définies dans son règlement intérieur ;
- elle adopte, sur proposition du directeur général, le budget de l'Établissement

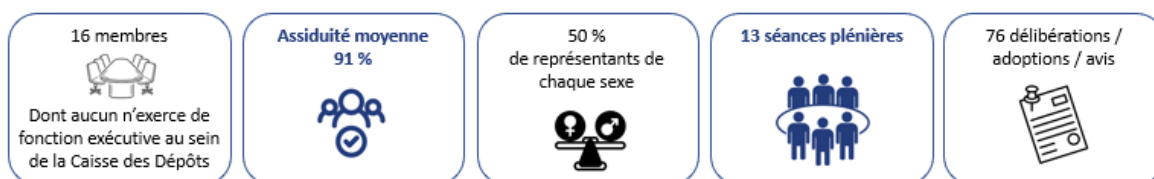
public, qui est soumis à l'approbation du ministre chargé de l'Économie ;

- elle approuve les comptes sociaux et consolidés ainsi que leurs annexes préalablement arrêtés par le directeur général et elle examine les comptes prévisionnels que ce dernier élabore ;
- elle délibère sur les orientations stratégiques, la politique durable et l'appétence en matière de risques ;
- elle fixe le besoin de fonds propres et de liquidité adaptés au risque, en se référant à un modèle prudentiel qu'elle détermine ;
- elle approuve des limites globales d'exposition au risque et en assure la surveillance. Elle approuve en particulier le programme d'émission de titres de créance de l'Établissement public et leur encours maximal annuel ;
- elle approuve l'organisation générale et les orientations du dispositif de contrôle interne du Groupe proposées par le directeur général ;
- elle délibère sur la politique de la Caisse des Dépôts en matière d'égalité professionnelle et salariale entre tous les salariés et entre les hommes et les femmes.

La Commission de surveillance est placée sous l'autorité de son président, qui rend compte au Parlement, au moins une fois par an, des travaux réalisés en son sein au travers d'un rapport dédié (document consultable sur le site Internet de la Caisse des Dépôts <https://www.caissedesdepots.fr/modele-unique/gouvernance>).

Elle se réunit régulièrement en séance plénière ou en formation resserrée au sein de comités

spécialisés qui préparent les délibérations, avis et observations.



Au 31.12.2022	Structure juridique	Instances	Exécutif	Comités spécialisés
Caisse des Dépôts	Depuis 1816 sous « la surveillance et la garantie de l'autorité législative »	Commission de surveillance + Comex	Président de la Commission de surveillance + DG	Comité d'audit et des risques Comité du Fonds d'épargne Comité des investissements Comité des nominations et des rémunérations Comité stratégique Comité RSE et éthique
Bpifrance	SA	CA + Comex + Comités d'orientation, national et régionaux	Pdt + DG	Comité d'orientation Comité d'audit Comité des risques Comités des nominations Comité des rémunérations Comité climat
CDC Biodiversité	SAS	CA + Codir + CoCoord	Pdt + directeur (pas mandataire social)	Comité scientifique Comité de mission Comité de pilotage Mission Économie de la Biodiversité Comité de pilotage Programme Nature 2050 Comité d'engagement et d'investissement Comité des risques
CDC Habitat	SEM	CS + directoire + Comex + Codir + « Top 40 » (instance d'information et d'échanges opérationnels)	Pdt + DG du directoire + DGA	Comité d'audit Comité d'orientation stratégique Comité de sélection et des rémunérations
Compagnie des Alpes	SA	CA + Comex + Comité opérationnel	Pdt + DG	Comité de la stratégie Comité d'audit et des comptes Comité des nominations et des rémunérations
Icade	SA	CA + Comex	Pdt + DG	Comité d'audit et des risques Comité des nominations et des rémunérations Comité stratégie et investissements Comité innovation et RSE
CDC Informatique	GIE	Codir	Pdt + DG + DGA	N/A

Au 31.12.2022	Structure juridique	Instances	Exécutif	Comités spécialisés
La SCET	SA	CA + Comex	Pdt + DG	Comité des risques Comité des nominations et rémunérations
Sfil	SA	CA	Pdt + DG	Comité des comptes Comité des risques et du contrôle interne (CRCI) Comité des rémunérations Comité de gouvernance, des nominations et de la RSE
Société Forestière	SA	CA + Codir	PDG + DG déléguée	Comité d'audit et stratégie Comité des nominations et rémunérations
Transdev	SA	CA + Comex	PDG	Comité stratégique Comité des nominations et des rémunérations Comité d'audit Comité des investissements Comité RSE Comité interne Comité d'engagement (Groupe, zone, local)
La Poste	SA	CA + Comex	PDG	Comité d'audit Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance Comité de la stratégie et des investissements Comité qualité et développement durable Comité des missions de service public

AG : Assemblée Générale
CA : Conseil d'administration
Codir : Comité de direction
Comex : Comité exécutif
Cocoord : Comité de coordination
CS : Conseil de surveillance
DG : Directeur général
DGA : Directeur général adjoint

GIE : Groupement d'intérêt économique
PDG : Président-directeur général
Pdt : Président
SA : Société anonyme
SAS : Société par actions simplifiée
SEM : Société d'économie mixte

Il est à noter qu'en devenant société à mission en juin 2021, le groupe La Poste a complété sa gouvernance (conformément aux exigences de la loi Pacte) par la mise en place d'un comité de mission composé de huit membres issus de son conseil d'administration et de neuf membres qui sont des personnalités qualifiées externes à l'entreprise.

6.1.2 Composition des instances de gouvernance

Groupe

La composition de la Commission de surveillance est fixée par la loi Pacte du 22 mai 2019, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle comprend :

- **cinq parlementaires** : trois députés (dont un au moins appartenant à un groupe ayant déclaré ne pas soutenir le Gouvernement) et deux sénateurs ;
- **cinq personnalités qualifiées**, dont trois désignées par le président de l'Assemblée

nationale et deux désignées par le président du Sénat ;

- **un représentant de l'État** : le directeur général du Trésor ou son représentant ;
- **trois personnalités qualifiées** désignées par le gouvernement ;
- **deux représentants du personnel** de la Caisse des Dépôts et de ses filiales (un homme et une femme).

Les commissaires surveillants sont nommés pour une durée de trois ans – à l'exception du

directeur général du Trésor, membre de droit sans limitation de durée.

13 des 16 commissaires surveillants sont indépendants. En outre, la proportion des commissaires surveillants de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 %. Sur proposition de son président, la Commission de surveillance nomme les présidents, les membres et les rapporteurs des comités spécialisés (voir le tableau ci-après).

Le cycle de formations initié en 2020 s'est poursuivi sur 2022 avec quatre sessions sur les activités bancaires et les marchés financiers ; la conformité bancaire et financière, les risques de bilan, et la cybersécurité.

PRENOM – NOM Mandat et/ou fonction exercés (au 31.12.2022)	Rôles						
	Comité d'audit et des risques (CAR)	Comité du Fonds d'épargne (CFE)	Comité des investissements (CDI)	Comité des nominations et des rémunérations (CNR)	Comité stratégique (CoStrat)	Comité RSE et éthique	Indépendance
ALEXANDRE HOLROYD président de la Commission – député de la 3 ^e circonscription des Français de l'étranger			Président	Président	Président		1
ANNE-LAURENCE PETEL députée de la 14 ^e circonscription des Bouches-du-Rhône	x					x	1
MARC LE FUR député de la 3 ^e circonscription des Côtes-d'Armor					X		1
JEROME BASCHER sénateur de l'Oise (membre depuis février 2019)	Président		x	x	x		1
VIVIANE ARTIGALAS sénatrice des Hautes-Pyrénées	x				x	x	1
EMMANUEL MOULIN directeur général du Trésor représenté par Gabriel Cumenge	x	x		x	x	x	
CATHERINE BERGEAL conseillère d'État, personnalité qualifiée nommée par le président de l'Assemblée nationale	x	x		x	x		1
MICHELE PAPPALARDO présidente de chambre honoraire à la Cour des comptes, personnalité qualifiée nommée par le président de l'Assemblée nationale	x		x		x	x	1
JEAN PISANI-FERRY économiste, personnalité qualifiée nommée par le président de l'Assemblée nationale					x		1
JEAN-YVES PERROT conseiller maître à la Cour des comptes, personnalité qualifiée nommée par le président du Sénat	x	Président			x		1
ÉVELYNE RATTE présidente de chambre honoraire à la Cour des comptes, personnalité qualifiée désignée par le président du Sénat	x	x			x	x	1
JEAN-MARC JANAILLAC personnalité qualifiée de l'État			x		x	x	1
FRANÇOISE HOLDER personnalité qualifiée de l'État			x		x		1
CLAUDE KARPAN NAHON personnalité qualifiée de l'État	x	x	x		x	Présidente	1
BEATRICE DE KETELAERE représentante du personnel de la Caisse des Dépôts					x		
LUC DESSENNE représentant du personnel de la Caisse des Dépôts							
Total							13/16

Filiales et participations stratégiques

Au 31.12.2022	Total administrateurs	Représentants de la Caisse des Dépôts	Indépendants	Représentants des collaborateurs	Représentants de l'État	Autres administrateurs	Censeurs
Bpifrance	15	4	3	2	4	2	6
CDC Biodiversité	6	3	1			2	
CDC Habitat	19	7	6	2		4	2
Compagnie des Alpes	14	5	4	2		3	1
Icade	15	8	5			2	
CDC Informatique	1	1					
La Poste	21	1		7	1	12	3
La SCET	6	4	2				
Sfil	15	1	4	3		7	1
Société Forestière	13	4	2	2		5	
Transdev	13	7	1	2		3	1

6.1.3 Parité et diversité d'âge dans les instances de gouvernance

Indicateurs	Périmètre	2018	2019	2020	2021	2022
<input checked="" type="checkbox"/> Pourcentage de femmes dans les comités exécutifs ou assimilés ⁽¹⁾	Groupe*	33 %	28 %	32 %	32 %	43 %
Pourcentage de moins de 50 ans dans les comités exécutifs ou assimilés ⁽¹⁾	Groupe*		39 %	39 %	44 %	42 %

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

(1) Comités exécutifs ou comité de direction si l'entité ne dispose pas de comité exécutif.

* Inclus en 2022 Caisse des Dépôts, Société Forestière, Scet, Novethic, Sfil, CDC Informatique, Icade, Transdev, Compagnie des Alpes, Bpifrance

Classes d'âge dans les instances de gouvernance (au 31.12.2022)	Comité exécutif		Conseil d'administration ou assimilé		Comité de direction ou assimilé	
	[30 ;50]	[50 ; +]	[30 ;50]	[50 ; +]	[30 ;50[[50 ; +]
Caisse des Dépôts	27 %	73 %	19 %	81 %		
Bpifrance	33 %	67 %	47 %	53 %		
CDC Habitat	7 %	93 %	N/A	N/A	40 %	60 %
Compagnie des Alpes	30 %	70 %	43 %	57 %		
CDC Informatique	N/A	N/A	N/A	N/A	38 %	63 %
Icade	30 %	70 %			48 %	52 %
Sfil	30 %	70 %	7 %	93 %		
Société Forestière	50 %	50 %	N/A	N/A	60 %	40 %
La SCET	67 %	33 %	N/A	N/A		
Transdev	40 %	60 %				

N/A : non applicable.

[30 ;50] : nombre de membres entre 30 ans inclus et 50 ans non inclus.

[50 ; +] : nombre de membres ayant plus de 50 ans.

Données non disponibles pour La Poste.

Parité dans les instances de gouvernance (au 31.12.2022)	Comité exécutif		Conseil d'administration ou assimilé		Comité de direction ou assimilé	
	Parité	% F	Parité	% F	Parité	% F
Caisse des Dépôts*	5F-6H	45 %	8F-8H	50 %		
Bpifrance	3F-9H	25 %	8F-7H	53 %		
Compagnie des Alpes	4F-6H	40 %	6F-8H	43 %		
CDC Informatique					1F-7H	13 %
Icade et filiales	5F-5H	50 %	6F-9H	40 %	22F-36H	38 %
Sfil	3F-7H	30 %	7F-7H	50 %		
Société Forestière	2F-2H	50 %	1F	100 %	3F-7H	30 %
La SCET	5F-4H	56 %				
Transdev	2F-3H	40 %				

Données non disponibles pour La Poste et CDC Habitat.

F : femmes ; H : hommes ; % F : part de femmes dans les instances de gouvernance.

* La Commission de surveillance délibère après le comité des nominations et des rémunérations sur l'égalité femmes-hommes au sein du Groupe.

6.1.4 Suivi et contrôle des instances de gouvernance

Il existe un double dispositif de contrôle et d'évaluation de la Commission de surveillance.

En premier lieu, un contrôle est effectué directement par le Parlement, en application de la loi de 1816. À ce titre, une fois par an, le président de la Commission de surveillance rend compte au Parlement en remettant aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat le rapport de la Commission de surveillance sur la direction morale et la situation financière de la Caisse des Dépôts. Cette remise doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné. Elle peut être suivie d'une

présentation en commission des finances de chaque assemblée.

En second lieu, l'article 14 du règlement intérieur de la Commission de surveillance permet une auto-évaluation annuelle et une évaluation formelle triennale, avec publication des résultats au sein du rapport annuel remis au Parlement.

Un cadre complet de prévention des conflits d'intérêts par les membres de la Commission de surveillance est en outre en place :

- lors de la désignation d'un nouveau membre ou du renouvellement de son

mandat, l'autorité de nomination doit transmettre au président toute information garantissant l'absence de conflit d'intérêts ou les mesures indiquées pour circonscrire ce risque. Le secrétariat général de la Commission de surveillance s'assure du respect de cette disposition ;

- à leur entrée en fonction, les membres communiquent au président la liste des intérêts qu'ils détiennent à cette date ou au cours des deux années précédentes. Sont visés tous mandats auprès d'une personne morale ou fonctions dans une société ;

- en cas de modifications en cours d'année, la liste actualisée des intérêts doit être communiquée sous deux mois au président de l'instance ;
- lorsqu'un membre de la Commission de surveillance a un intérêt personnel dans l'une des affaires examinées en séance, notamment s'il a exercé ou exerce un mandat au sein d'une personne morale concernée, il ne doit pas participer aux débats et en informe le président de la Commission de surveillance.

ASSIDUITÉ – Taux de participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration (ou assimilé – hors comités) ⁽¹⁾	2018	2019	2020	2021	2022
Caisse des Dépôts	84 %	78 %	90 %	96 %	91 %
Bpifrance	65 %	71 %	78 %	82 %	78 %
CDC Biodiversité ⁽²⁾	89 %	100 %	100 %	100 %	100 %
CDC Habitat	79 %	80 %	94 %	92 %	92 %
Compagnie des Alpes	90 %	82 %	82 %	87 %	87 %
Icade	90 %	90 %	89 %	87 %	93 %
CDC Informatique	100 %	100 %	100 %	100 %	87 %
Groupe La Poste	N/A	N/A	N/A	85 %	91 %
La SCET	100 %	95 %	81 %	100 %	100 %
Sfil	N/A	N/A	94 %	99 %	87 %
Société Forestière	100 %	96 %	98 %	83 %	82 %
Transdev	88 %	86 %	86 %	88 %	83 %
Groupe	88 %	88 %	90 %	92 %	89 %

(1) Sauf mention contraire, le taux est calculé par la moyenne des taux de présence effective de chaque administrateur / nombre d'administrateurs.

(2) Le calcul tient compte des administrateurs présents ou représentés.

Au 31.12.2022	Existence d'un dispositif de :				
	Prévention des conflits d'intérêts au sein du CA	Suivi de la performance du CA	Représentation des salariés au CA	Recommandations au CA/CS (pour les actionnaires)	Consultation des parties prenantes (pour le CA/CS)
Caisse des Dépôts	OUI	OUI	OUI	N/A	OUI (COPP)
Bpifrance	OUI	OUI	OUI	100 % des actionnaires représentés au CA	OUI (CNO)
CDC Biodiversité	NON	NON	NON	Actionnaire unique représenté au CA	NON
CDC Habitat	OUI	OUI	OUI	Deux actionnaires uniques représentés au CA	NON
Compagnie des Alpes	OUI	OUI	OUI	100 % des principaux actionnaires représentés au CA	NON
Icade	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI (comité des parties prenantes externes)
CDC Informatique	OUI	NON	OUI	100 % des membres du GIE représentés en AG	N/A
Groupe La Poste	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
La SCET	OUI	OUI	OUI	100 % des actionnaires représentés au CA	NON
SFIL	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Société Forestière	OUI	OUI	OUI	100 % des actionnaires représentés au CA	NON
Transdev	OUI	NON	OUI	100 % des actionnaires représentés au CA	OUI
Groupe	92 %	75 %	92 %	100 %	42 %

AG : Assemblée Générale ; CA : Conseil d'administration ou assimilé ; CNO : Comité national d'orientation.

6.1.5 Rémunération des membres des instances de gouvernance

La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux est définie par les instances de gouvernance de chacune des entités du groupe Caisse des Dépôts. Les propositions de fixation et d'évolution doivent être conformes aux règles en vigueur et, tout en respectant les pratiques de marché, se situer à des niveaux raisonnables.

Le décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 a limité la rémunération des dirigeants d'entreprises publiques. Ce décret n'étant pas applicable à la Caisse des Dépôts, un décret (n° 2013-56 du 16 janvier 2013) a prévu un plafond de la rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts à un niveau identique à celui fixé pour les entreprises publiques. Même si les dirigeants du Groupe ne sont pas expressément visés par la limitation de rémunération fixée par ces deux textes (hormis la CNR), la Caisse des Dépôts a mis en place une doctrine tendant à appliquer de manière volontaire ce

plafonnement des rémunérations au sein de l'Établissement public et des filiales où elle est majoritaire.

En outre, 10 des 12 entités du Groupe incluses dans ce reporting durabilité, dont l'Établissement public, disposent d'un comité des rémunérations qui statue sur la rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants. Pour certaines d'entre elles, des parties prenantes autres que les administrateurs sont également consultées. Les actionnaires notamment sont sollicités lors des assemblées générales dans le cadre de dispositif « *say on pay* », notamment chez Icade, la Compagnie des Alpes, Sfil. Enfin, la loi de création de Bpifrance prévoit que « la rémunération des administrateurs, du président et du directeur général est soumise au contrôle de l'État dans des conditions déterminées par voie réglementaire ».

Indemnités versées aux Commissaires surveillants

Nom Prénom	Indemnités par trimestre				Total brut versé
	1 ^{er} trimestre 2022	2 ^e trimestre 2022	3 ^e trimestre 2022	4 ^e trimestre 2022	
BERGEAL Catherine	3 300 €	2 100 €	5 700 €	5 400 €	16 500 €
PAPPALARDO Michèle	5 700 €	4 200 €	3 300 €	5 400 €	18 600 €
PISANI FERRY Jean	1 200 €	1 200 €	900 €	1 200 €	4 500 €
PERROT Jean-Yves	5 400 €	3 300 €	5 400 €	6 300 €	20 400 €
RATTE Evelyne	6 600 €	3 300 €	4 200 €	6 900 €	21 000 €
HOLDER Françoise	1 800 €	3 000 €	1 800 €	3 600 €	10 200 €
JANAILLAC Jean-Marc	5 100 €	3 300 €	4 200 €	5 400 €	18 000 €
NAHON Claude	5 400 €	1 800 €	2 400 €	5 400 €	15 000 €
Total					124 200 €

Conformément au règlement intérieur dans sa version validée en janvier 2022, les membres de la Commission de surveillance – à l'exception des membres de droit et des parlementaires – perçoivent une rémunération forfaitaire fixée à 300 euros pour chaque séance de la

Commission de surveillance ou d'un comité spécialisé aux travaux desquels ils participent.

La rédaction des rapports dont ils sont chargés à tour de rôle donne lieu à une indemnité de 600 euros. Une indemnité de 1 500 euros est par ailleurs prévue pour les travaux d'expertise

qui pourraient être confiés selon les besoins à un membre de la Commission de surveillance.

Ce système est marqué par une double exigence de modération et de transparence puisqu'il prévoit un plafond maximal d'indemnités pour l'ensemble des travaux réalisés.

Conformément au décret n° 2019-1198 du 20 novembre 2019 relatif au plafonnement des indemnités des membres de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, le montant total des indemnités versées à l'ensemble des personnalités qualifiées ne peut en effet dépasser annuellement 300 000 euros. La Commission de surveillance vote par ailleurs chaque année une enveloppe maximale pour l'indemnisation de l'ensemble des travaux (200 000 euros pour 2022) ; ce dispositif est complété par la publication annuelle des montants individuels perçus par les commissaires surveillants dans le rapport au Parlement.

Rémunération des directeurs de l'Établissement public et des filiales

La nature des informations fournies sur les rémunérations des dirigeants de filiales membres du comité de direction du Groupe est identique à celle figurant dans le rapport annuel de l'agence des participations de l'État sur les dirigeants d'entreprises publiques.

[Pour plus de détail, voir le rapport financier 2022 mis à disposition sur le site Internet de la Caisse des Dépôts.]

Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts

La rémunération du directeur général intègre un montant fixe et un montant variable. La détermination du niveau d'atteinte des objectifs et du montant variable de la prime associée pouvant être versé est laissée à l'appréciation du ministre chargé de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique après consultation du président de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts.

Rémunération des directeurs de l'Établissement public, membres du comité exécutif

La rémunération intègre une part fixe et une part variable. Les modalités de détermination de la part variable tiennent compte de standards propres à la Caisse des Dépôts. Cette part variable peut, par exception, être différente en fonction du parcours et des compétences spécifiques du directeur. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés chaque année sont adaptés à chacune des directions concernées et résultent de la lettre-contrat d'objectifs déterminée pour chaque direction entre le directeur général et le directeur concerné. Les objectifs fixés intègrent un volet managérial ainsi qu'un volet lié au plan stratégique de l'entité dont des cibles extra-financières liées aux Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).

Rémunération des dirigeants du périmètre social du Groupe

La rémunération des dirigeants intègre une part fixe et une part variable détaillées dans le tableau ci-dessous

Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts au 31.12.2022 (en euros brut)

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2022 en année pleine	Rémunération variable au titre de l'exercice 2021		Indemnité de départ situation au 31.12.2022	Compléments de retraite situation au 31.12.2022	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2022	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2022	Jetons de présence au titre de l'exercice 2022	Avantages en nature au titre de l'exercice 2022
	Montant maximal	Montant versé						
400 000	50 000	(1)	néant	néant	néant	néant	néant	néant

Données en euros bruts.

(1) Choix du directeur général d'y renoncer à titre volontaire.

Modalités de détermination de la part variable : la détermination du niveau d'atteinte des objectifs et du montant de la prime pouvant être versé, variables par nature d'une année sur l'autre, sera laissée à l'appréciation du ministre chargé de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique après consultation du président de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

Rémunération des directeurs de l'Établissement public* membres du comité exécutif au 31.12.2022	Total (en euros brut)
Total des parts fixes ⁽¹⁾ de rémunération 2022 en année pleine	2 621 664
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération en cible au titre de l'exercice 2022	571 215
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération versée au titre de l'exercice 2022 ⁽²⁾	499 336
Effectif	10

* Hors directeur général de l'Établissement public.

(1) Terminologie du Code Afep-Medef.

(2) Données prorata temporis.

Rémunération des dirigeants hors périmètre social Groupe en année pleine (en euros brut)

Filiale	Nom et fonction	Rémunération fixe en 2022	Rémunération variable au titre de l'exercice 2022	
			Montant maximal	Montant versé
La Poste	Philippe WAHL, PDG	450 000 ⁽¹⁾	/	/

PDG : Président-directeur général.

(1) Aucune part variable versée au mandataire social compte tenu du plafonnement de sa rémunération à 450 000 euros.

Rémunération des dirigeants du périmètre social Groupe en année pleine (en euros brut)

Filiale	Nom et fonction	Rémunération fixe en 2022	Rémunération variable au titre de l'exercice 2022	
			Montant maximal	Montant versé ou prévu
Bpifrance	Nicolas DUFOURCQ DG	400 000	50 000	50 000
CDC Biodiversité	Marc ABADIE PDG	266 848	53 370	⁽¹⁾
CDC Habitat	Anne-Sophie GRAVE Pdt du directoire	340 000	110 000	110 000 ⁽²⁾
CDC Habitat	Clément LECUIVRE DG depuis le 31.03.2022	250 000 ⁽³⁾	112 500	103 112
Compagnie des Alpes	Dominique THILLAUD DG	400 000	50 000	50 000 ⁽⁴⁾
Icade	Olivier WIGNIOLLE DG	400 000	50 000	50 000
La SCET	Romain LUCAZEAU DG	250 000	87 500	85 138
SFIL	Philippe MILLS DG	350 000	60 000	59 460 ⁽⁵⁾
Société Forestière	Gilles SEIGLE PDG	287 400	100 590	96 566
Transdev	Thierry MALLET PDG	450 000		

PDG : président-directeur général ; DG : directeur général ; Pdt/Pdt du directoire : président/e du directoire.

(1) Montant du variable au titre de l'exercice 2022 non encore arrêté, en attente de la décision du Conseil d'administration.

(2) À compter de l'exercice au titre de 2022 le variable sera payé en une seule fois en 2023 et ne fera plus l'objet d'acompte en décembre N et solde en avril N+1.

(3) Rémunération fixe en année pleine.

(4) Montant à verser suite AG du 9 mars 2023 au titre de l'exercice fiscal 2021-2022 (du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022).

(5) Montant attribué au titre de l'année, 60 % de ce montant sera versé conformément aux principes d'étalements relatifs à la réglementation CRDV.

6.2 Éthique des affaires et transparence

En sa qualité de groupe public et de tiers de confiance placé sous le sceau de la foi publique, la Caisse des Dépôts a le devoir d'être exemplaire et d'appliquer les meilleures pratiques en vigueur en matière de déontologie, de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de protection des données personnelles.

Elle veille à l'amélioration continue de son dispositif de prévention et place la conformité et l'éthique au cœur de son action au service de l'intérêt général.

La fonction conformité met en place les dispositifs de conformité d'application Groupe en matière de déontologie, de lutte contre la corruption ainsi que de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Outre les fondements réglementaires de ces dispositifs, la fonction conformité vise la mise en œuvre de standards minimaux et de bonnes

pratiques sur toutes les entités du Groupe sous contrôle exclusif ou conjoint, y compris pour celles qui ne sont pas assujetties stricto sensu à ces réglementations.

Ces dispositifs Groupe font l'objet de contrôles de conformité annuels, dont les résultats sont présentés dans le rapport semestriel de contrôle permanent et de conformité produit par la fonction conformité à destination de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts.

Une analyse systématique sur les risques de conformité (dont BC-FT – blanchiment de capitaux et financement du terrorisme), déontologie, anticorruption) est en outre intégrée à l'instruction des dossiers présentés au comité des engagements du Groupe. Un avis défavorable ou réservé de la fonction conformité peut ainsi conduire à l'abandon de projets (par exemple au regard de l'opacité des montages juridiques retenus).

Présence du Groupe en Russie

La présence du groupe Caisse des Dépôts et de ses filiales industrielles et commerciales en Ukraine et en Russie, ainsi que dans les pays limitrophes est très limitée et l'exposition financière directe de la Section générale de la Caisse des Dépôts en Russie et Ukraine est nulle. Le conflit militaire actuel n'a pas d'impact matériel direct sur les résultats de la Caisse des Dépôts.

Parmi les filiales du Groupe, seul le groupe La Poste opère en Russie via sa filiale DPD Russie. Dès le 28 février 2022, le groupe La Poste a suspendu tous les flux en direction et en provenance de Russie. En date du 5 mai 2022, le groupe La Poste a par ailleurs acté la décision de se retirer du marché russe. Des dispositifs adaptés ont été déployés afin de s'assurer que le contenu des colis acheminés respecte le cadre des sanctions internationales sur les biens exportés et ne servent pas l'effort de guerre russe.

Les expositions directes des filiales et participations stratégiques du groupe sont limitées à des opérations de crédit export en Ukraine, au bilan de Bpifrance et de Sfil, garanties par l'État français et pour un montant global inférieur à 200 millions d'euros.

La robustesse des dispositifs de conformité et de sécurité financière a été renforcée afin d'appliquer une vigilance complémentaire sur les flux entrants et sortants depuis et/ou vers la Russie et de mettre en œuvre les mesures de sanctions et de gel des avoirs définis par les autorités européennes.

6.2.1 Déontologie et lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

La Caisse des Dépôts porte une attention permanente à l'exemplarité des pratiques de ses collaborateurs ainsi qu'aux pratiques de ses filiales et participations stratégiques. Elle

accorde en particulier la plus grande importance au respect des principes et obligations de déontologie qui leur sont applicables.

6.2.1.1. Charte et code de déontologie

Groupe

Le dispositif déontologique du Groupe repose sur une Charte de déontologie, édictée en 2018, qui constitue un socle commun de principes et de règles de bonne conduite.

Cette charte est structurée autour de 10 principes clés, indispensables à la bonne conduite des missions du Groupe :

- 1 agir dans le respect des obligations légales et réglementaires ;
- 2 respecter les obligations de discrétion professionnelle et de probité ;
- 3 garantir la confidentialité ;
- 4 prévenir et gérer les conflits d'intérêts ;
- 5 préserver l'indépendance des agents dans les relations avec les tiers ;
- 6 veiller à la protection des clients ;
- 7 appliquer les règles de déontologie financière ;
- 8 appliquer les règles relatives à l'exercice des mandats sociaux ;
- 9 agir de manière loyale ;
- 10 protéger le patrimoine.

La Charte de déontologie s'applique à l'Établissement public, aux filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ou

conjoint, ainsi qu'aux entités qui lui sont rattachées opérationnellement.

Celles-ci déclinent à leur niveau les principes qui y sont énoncés, en les adaptant à leurs activités au sein d'un document dédié, pouvant être un Code de déontologie par exemple annexé à leur règlement intérieur et opposable aux collaborateurs.



100 %

des entités consolidées dans ce reporting disposent d'une charte ou d'un code de déontologie déclinant la charte Groupe

Chaque entité nomme en outre un responsable déontologue et est tenue de mettre en place un dispositif d'alertes assurant confidentialité et protection des lanceurs d'alerte.

En 2022, le corpus déontologique Groupe a été mis à jour pour intégrer la nouvelle définition du lanceur d'alerte au sens de la loi Wasserman de mars 2022 dans la Charte de déontologie et dans la politique anticorruption du Groupe.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'un Code de déontologie dès 2012, annexé au règlement intérieur et rendu opposable à tous les collaborateurs par arrêté du directeur général.

Mis à jour en 2021, il décline les 10 principes de la Charte de déontologie du Groupe, désigne la directrice du contrôle permanent et de la conformité comme déontologue et définit les modalités d'organisation du dispositif ainsi que

les règles relatives à l'exercice du droit d'alerte au sein de l'Établissement public.

Il permet à l'ensemble des collaborateurs d'avoir connaissance des obligations légales et réglementaires auxquelles la Caisse des Dépôts est soumise, ainsi que des bonnes pratiques mises en œuvre au sein de l'Établissement public en matière de déontologie.

Y sont notamment précisés :

- la gestion stricte du risque de non-conformité au regard de la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption ;
- des principes de prévention et de gestion des conflits d'intérêts et d'indépendance en encadrant les relations avec les tiers ;
- des règles spécifiques de déontologie financière applicables à certaines catégories de collaborateurs identifiés comme exerçant des fonctions « sensibles » ou « très sensibles », de ce fait soumis à des règles en matière de déclaration de comptes-titres personnels, fondées sur le règlement général de l'Autorité des marchés financiers – AMF ;
- des règles de comportement, qui incluent des éléments sur l'obligation de confidentialité, la loyauté et l'accomplissement du service, ainsi que sur la protection des intérêts du Groupe, de ses clients, de ses partenaires ;
- le dispositif d'alerte éthique et les modalités de protection des lanceurs d'alerte.

Le Code de déontologie est transmis à tous les collaborateurs de la Caisse des Dépôts lors de la première connexion à leur session Windows, ainsi qu'à chaque nouvelle mise à jour.

Un **module en e-learning** dédié aux fondamentaux du code de déontologie est déployé sur la plateforme de formation interne. Les nouveaux arrivants y sont inscrits de manière automatique et tous les collaborateurs doivent suivre le module tous les trois ans.

Une adresse courriel générique permet aux collaborateurs de saisir l'équipe du déontologue pour toute question relative à l'application du dispositif de déontologie.

Enfin, l'Établissement public s'assure que les dispositions du code de déontologie applicables aux prestataires et intérimaires sont reprises dans les documents contractuels qui le lient à ses sociétés de prestation externe ou de travail temporaire, notamment lorsque les personnes sont susceptibles d'avoir accès à des informations privilégiées au sens de la réglementation en vigueur.

6.2.1.2 Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Groupe

Le Groupe a mis en place une **politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts** requérant pour chaque entité :

- la mise en place d'un dispositif de prévention, détection et de gestion des conflits d'intérêts ;
- la nomination d'un responsable déontologue indépendant ;
- l'établissement d'un référentiel des conflits d'intérêts ;

- la tenue d'un registre centralisé documentant les situations de conflit d'intérêts potentiel ;
- des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs.

Chaque filiale dispose de ses propres lignes de conduites et procédures pour décliner la politique Groupe en matière de conflits d'intérêts.

Pour opérationnaliser la politique, les entités passent généralement par des formulaires de déclaration de situations de conflits d'intérêts.

Caisse des Dépôts

Le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est animé par la fonction conformité qui a la responsabilité de la tenue du registre des situations de conflits d'intérêts et de l'instruction des cas se présentant.

L'Établissement public a en outre décliné les exigences réglementaires applicables en matière de déclaration d'intérêts et de déclarations de situations patrimoniales par les agents occupant des fonctions dirigeantes exposées.

Une politique relative à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts et des règles de déontologie financières (prévention des abus de

marché) s'applique en outre aux collaborateurs des métiers concernés de l'Établissement public.

6.2.1.3 Lutte contre la corruption

Groupe

À l'issue des travaux engagés dès 2016 sur la loi Sapin II, le groupe Caisse des Dépôts s'est doté en 2017 d'une politique anticorruption qui s'applique à l'Établissement public et à toutes ses entités sous contrôle exclusif ou conjoint, quel que soit leur assujettissement à la réglementation ⁽⁷⁾.



Cette politique affirme une tolérance zéro face aux faits de corruption, de trafic d'influence et à l'ensemble des manquements à la probité. Pour cela, elle encadre par des règles claires, les modalités d'octroi et de réception de cadeaux et avantages pour tous les collaborateurs et dirigeants, en particulier :

- refus des cadeaux ou avantages susceptibles de compromettre ou de donner l'illusion de compromettre l'objectivité et l'indépendance de jugement ;
- interdiction de proposer directement ou indirectement des avantages à un tiers pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir une action ;
- interdiction d'abuser de son influence réelle ou supposée en vue d'en obtenir des bénéfices ;
- interdiction de solliciter directement ou indirectement une personne afin qu'elle

abuse de son influence en vue d'en obtenir des bénéfices.

Sa déclinaison opérationnelle inclut :

- une cartographie des risques de corruption. Les filiales se sont ainsi dotées de cartographies du risque de corruption, et les plus exposées sont celles qui opèrent dans des pays où les risques de corruption sont élevés et/ou dans les secteurs de l'immobilier et du tourisme ;
- des procédures d'évaluation des clients, partenaires et fournisseurs de premier rang (CDC Habitat, Icade, La Poste, Bpifrance, CDC Informatique, Société Forestière, SFIL et Transdev) ;
- des procédures de formation (voir ci-après le chapitre « Développement d'une culture de conformité »), d'alerte interne et de contrôle.

Ces dispositifs sont particulièrement renforcés pour les métiers bancaires et financiers, et pour les acquisitions de sociétés.

Sfil, par exemple, dispose d'une procédure dédiée aux opérations de refinancement et de crédit-export, sans seuil minimum. CDC Habitat de son côté a mené en 2022 trois missions de contrôle sur les activités « acquisitions » et « ventes ».

La fonction conformité déploie un contrôle annuel auprès des filiales du Groupe afin d'évaluer leur conformité aux exigences de la politique anticorruption.

(7) Sont aujourd'hui assujetties Compagnie des Alpes, La Poste, LBP, CNP Assurances, Transdev, CDC Habitat, Bpifrance et Icade.

Caisse des Dépôts

L'Établissement public, bien que non assujéti à l'article 17 de la loi Sapin II, a déployé un dispositif anticorruption inspiré des meilleures pratiques. La fonction conformité établit notamment une classification des risques de corruption, couvrant les différentes directions et activités opérationnelles de l'Établissement public. Les activités les plus exposées au risque

de corruption concernent les achats et le recours à la sous-traitance.

La Caisse des Dépôts dispose par ailleurs d'une Charte de déontologie spécifique aux achats, qui vise à renforcer ses exigences en termes de transparence, de probité et d'intégrité, de confidentialité, d'égalité et de responsabilité tout au long du cycle achats.

6.2.1.4 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Groupe

Le dispositif LCB-FT du Groupe est encadré par la charte de déontologie et une politique dédiée d'application Groupe adoptée en 2018 et régulièrement mise à jour (dernière version publiée en janvier 2022).

Cette politique affirme le principe d'une tolérance zéro au risque de non-conformité LCB-FT et dote le Groupe :

- de règles partagées pour identifier, évaluer et maîtriser le risque BC-FT, à l'aide d'une classification des risques BC-FT Groupe et d'un corpus normatif édictant les standards minimaux applicables ;
- d'outils de reporting pour suivre l'exposition au risque BC-FT des entités ;
- d'un dispositif de partage d'informations LCB-FT, notamment sur les clients ou prospects considérés comme à risque et sur lesquels les entités sont tenues de mettre en œuvre une vigilance renforcée ;
- d'une gouvernance fonctionnelle permettant un partage d'informations régulier et un niveau décisionnel adapté.

La Caisse des Dépôts ainsi que l'ensemble de ses filiales – y compris celles non soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), de la DGCCRF (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) ou de l'AMF – doivent, en application de la politique du Groupe, se doter d'un dispositif de LCB-FT adapté à la nature des risques auxquels elles sont exposées respectant les principes suivants :

- respect des sanctions internationales (gel des avoirs et embargo) ;
- prise en compte de la classification pays LCB-FT Caisse des Dépôts ;
- identification des bénéficiaires effectifs des opérations, vigilance face aux structurations juridiques complexes comme les montages offshore ;
- encadrement du recours aux espèces et moyens de paiement favorisant l'anonymat.

Deux niveaux de mise en œuvre opérationnelle sont prévus :

- pour les entités assujétiées : principes issus de la réglementation ;
- pour les autres entités : l'appartenance au groupe Caisse des Dépôts implique une vigilance au risque de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme (BC-FT) et de réputation associé.

Filiales et partenaires stratégiques inclus dans ce reporting – à l'exception de CDC Biodiversité qui reste peu exposée dans son activité – ont mené un exercice de cartographie des risques LCB-FT.

Des évaluations systématiques des tiers sont en outre réalisées par huit d'entre elles (CDC Habitat, La Poste, Icade, Bpifrance, CDC Informatique, Société Forestière, Sfil et Transdev). Une neuvième est en cours de mise en œuvre de ce type de dispositif (Compagnie des Alpes).

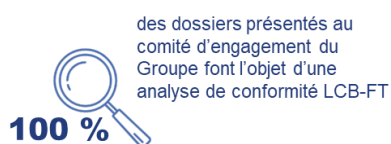
La fonction conformité déploie un contrôle annuel auprès des filiales du Groupe afin d'évaluer leur conformité aux exigences de la politique LCB-FT.

Elle établit une classification de l'exposition du groupe Caisse des Dépôts aux risques BC-FT permettant de mesurer son degré d'exposition à ce risque, d'en informer la gouvernance et d'adapter en conséquence le dispositif LCB-FT du Groupe. Elle a vocation à être actualisée chaque année sur la base des clients, activités et opérations réalisées l'année précédente. Les principales activités exposées aux risques de BC-FT au sein des entités du Groupe sont les activités d'investissements, notamment dans des actifs non cotés.

Une appréciation de niveau de risque de blanchiment/financement du terrorisme est faite pour chaque nouvelle entrée en relation d'affaires, et une liste des pays où les investissements sont prohibés est établie (cf. la section 6.2.2.2 « Lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale »).

La comitologie d'engagement du Groupe intègre en outre la fonction conformité afin qu'une analyse soit produite et un avis rendu le cas échéant sur les risques de non-conformité (LCB-FT, déontologie, corruption).

Pour tous les projets y compris des filiales passant en comités d'engagement au niveau du Groupe, l'analyse LCB-FT incluant ces sujets est remontée dans les avis de conformité.



L'analyse globale des enjeux éthiques est renforcée grâce au déploiement initié en 2022 des grilles de cotation ESG.

Caisse des Dépôts

L'Établissement public est assujéti à la réglementation LCB-FT et a une responsabilité réglementaire de pilotage du Groupe en la matière.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'une politique LCB-FT, affirmant une tolérance zéro au risque de non-conformité LCB-FT, ainsi que d'un dispositif LCB-FT dont les principes ont été validés par le comité exécutif.

Chaque nouveau projet d'entrée en relation d'affaires implique ainsi la réalisation de diligences adaptées au niveau de risque, avec une revue systématique de l'ensemble des partenaires d'affaires. **Un avis de conformité LCB-FT**, formalisé et émis par un département en charge de la sécurité financière, est requis en comité d'engagement en cas d'identification d'un risque fort.

Dans le cas d'opérations complexes ou atypiques, la Caisse des Dépôts a également recours à des enquêtes de notoriété réalisées par des prestataires d'intelligence économique spécialisés dans les investigations approfondies, qui complètent ainsi les analyses conduites en interne.

Dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, et afin de se conformer aux sanctions économiques et financières internationales, la Caisse des Dépôts dispose également d'un dispositif de filtrage quotidien de ses flux et de ses bases tiers en conformité avec la réglementation et les meilleures pratiques de la place. Une attention particulière est portée aux risques liés aux pays et territoires.

Depuis 2009, le comité exécutif de la Caisse des Dépôts valide la méthodologie d'évaluation des risques de BC-FT des pays et territoires, à partir notamment de l'appréciation des éléments constitutifs de ces risques (risques de fraude fiscale et de corruption inclus). Cette classification des pays et territoires s'appuie sur une sélection de listes ou d'évaluations publiées par des institutions officielles ou des organismes de référence comme la liste des « pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales », adoptée par l'Union européenne depuis décembre 2017. Le suivi et l'actualisation régulière sont assurés par le comité « pays sensibles ».

6.2.1.5 Systèmes d'alerte éthique et dispositifs de gestion des incidents

Groupe

Conformément à la Charte de déontologie du Groupe, à la politique anticorruption et à la réglementation en vigueur (loi Sapin II), un dispositif d'alerte est déployé au sein de chacune des entités du Groupe, afin de permettre le recueil des signalements émanant d'employés relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires aux principes énoncés dans le document déclinant la Charte de déontologie du Groupe.



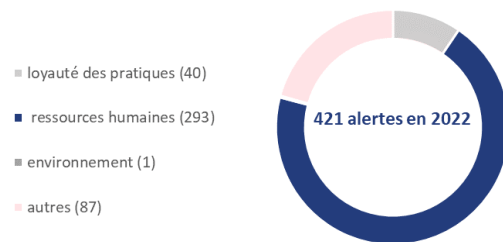
Ce dispositif d'alerte éthique est complété par des canaux propres aux alertes RH (voir le chapitre 5.1 Employeur responsable). Les procédures mises en œuvre pour recueillir les signalements garantissent une stricte confidentialité des lanceurs d'alerte, auteurs du signalement, des personnes visées par celui-ci et des informations recueillies par l'ensemble des destinataires du signalement.

Plusieurs ont recours à une plateforme en ligne externalisée garantissant l'anonymat : Transdev, La Poste, Icade, Compagnie des Alpes, Bpifrance.

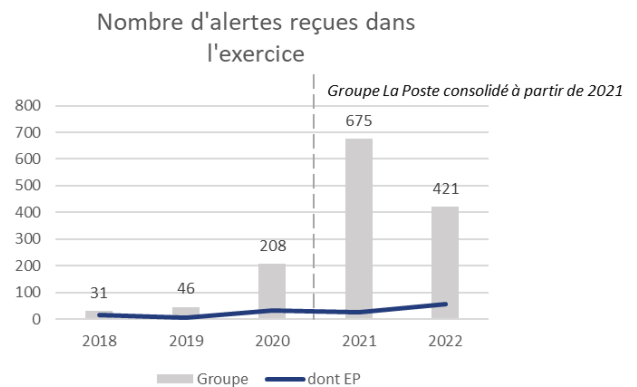
Les autres filiales (CDC Habitat, CDC Biodiversité, Société Forestière et La SCET) ont adopté une boîte mail générique à destination du déontologue de l'entité concernée, comme CDC Habitat ou La SCET, par exemple.

Les alertes peuvent être déposées par tous les collaborateurs et, pour certaines entités, également par des parties prenantes externes.

Au total, en 2022, 421 alertes éthiques ont été remontées (dont 190 pour le groupe La Poste), toujours majoritairement (70 %) liées à des thématiques ressources humaines (discrimination, harcèlement au travail, santé et sécurité au travail).



Ce chiffre, en nette hausse pour la seconde année consécutive traduit la vitalité des dispositifs en place qui se substituent progressivement à des canaux de communication plus officieux qui préexistaient.



Chacune des alertes fait l'objet d'une analyse pour en vérifier la recevabilité et mettre en œuvre les correctifs nécessaires le cas échéant.

<input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'alertes reçues et traitées au cours de l'année écoulée	2018 ⁽¹⁾	2019 ⁽¹⁾	2020 ⁽¹⁾	2021 ⁽¹⁾	2022
Établissement public	16	6	32	25	58
Reste du Groupe hors La Poste	15	40	176	262	173
Total Groupe* hors La Poste	31	46	208	287	231
La Poste				388	190

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

* Bpifrance, Caisse des Dépôts, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, CDC Biodiversité, Icade, Sfil, LA SCET, Société Forestière, Transdev.

(1) Donnée non disponible pour Bpifrance et CDC Informatique.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts dispose de plusieurs canaux d'alerte :

- le dispositif d'alerte « éthique » conforme aux dispositions réglementaires (articles 6 et suivants de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « loi Sapin II ») en application d'un arrêté du directeur général garantissant la confidentialité et la protection des lanceurs d'alerte. L'alerte s'effectue via une boîte générique à accès restreint suivie par la direction du contrôle permanent et de la conformité, conformément à la procédure dédiée disponible sur la plateforme collaborative interne ;
- la saisine directe de la déontologue pour toute question de déontologie professionnelle et personnelle (dysfonctionnements et manquements aux règles internes dont la lutte contre la corruption), qui présente les mêmes garanties que le dispositif d'alerte éthique ci-dessus. Ces saisines peuvent également concerner des situations dans les filiales

(saisine d'un dirigeant de filiale ou d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts par exemple) ;

- la saisine des RH pour toute question relative aux conditions de travail ou des assistants de prévention pour les questions de sécurité (cf. la section 5.1.4.1 « Santé et sécurité au travail »).

Le traitement des situations s'opère au cas par cas, en lien avec la direction juridique, la direction des risques et la direction des ressources humaines et toute autre direction concernée. Une cellule de crise peut être activée en cas de besoin et des investigations conduites.

Outre le dispositif d'alerte, en matière de **gestion des incidents** opérationnels, la Caisse des Dépôts fixe le principe selon lequel les incidents relatifs à la fraude, à la LCB-FT, à la déontologie et à la corruption sont réputés comme significatifs et doivent faire l'objet d'un plan d'action suivi en comité des risques du métier concerné et d'une remontée à la gouvernance.

6.2.1.6 Développement d'une culture de conformité

6.2.1.6.1. Formation et sensibilisation des collaborateurs

Groupe

Tous les membres des instances de gouvernance de la Caisse des Dépôts sont sensibilisés à la prévention des risques de BC-FT et de corruption.

Les politiques et procédures sont présentées en comité de contrôle permanent et de conformité.

Les entités du Groupe veillent à communiquer au mieux sur leurs politiques en matière d'éthique et de déontologie, principalement en

diffusant largement les documents de référence sur ces sujets, que ce soit par une mise à disposition sur l'intranet ou des remises plus formelles à destination notamment des nouveaux collaborateurs.

Des actions de formation et de sensibilisation sont organisées en particulier – mais pas exclusivement – par les entités concernées par la loi Sapin II ou soumises à la réglementation LCB-FT. Ces formations s'inscrivent soit dans

des sessions reconduites annuellement, soit dans des programmes de formation pluriannuels pour toucher à terme l'ensemble de la population cible.

Enfin, La Poste réalise depuis plusieurs années déjà un baromètre annuel du climat éthique permettant de mesurer le niveau de sensibilisation des collaborateurs à l'éthique et à la déontologie.

Part des entités du Groupe* ayant déployé un dispositif de formation des collaborateurs (en %)	2019	2020	2021	2022
Sur les sujets LCB-FT	77 %	77 %	79 %	75 %
Sur les sujets de corruption	54 %	69 %	79 %	67 %
Sur le sujet déontologie				50 %

Définition : dispositif de formation/sensibilisation dédié et organisé dans le cadre d'un cycle régulier.

** En 2022 : Bpifrance, Caisse des Dépôts, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, CDC Biodiversité, La Poste (La Poste Immobilier, LBP et filiales hors CNP pour les sujets LCB-FT, La Poste SA, LBP SA, La Poste Immobilier et Geopost pour les sujets corruption, LBP pour les sujets déontologie), Icade, CDC Informatique, Sfil, La SCET, Société Forestière, Transdev.*

Caisse des Dépôts

Formation des collaborateurs

Le code de déontologie est transmis à tous les collaborateurs de la Caisse des Dépôts lors de la première connexion à leur session Windows. Une mise à jour du code fin 2021 a donné lieu à un nouvel envoi à tous les collaborateurs début 2022.

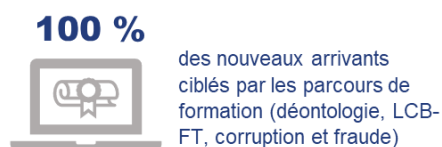
Un parcours de formation de conformité sous format e-learning a été mis en place et sa validation est obligatoire pour tous les collaborateurs de l'Établissement public (avec renouvellement tous les trois ans).

Ce parcours de formation, en libre accès pour tous les collaborateurs sur le catalogue de formations internes, est obligatoire pour tout nouvel arrivant, puis à nouveau tous les 3 ans. Il inclut :

- un module sur la déontologie ;
- un module sur les risques de BC-FT, avec un module d'e-learning sur les risques de BC-FT pour tous les collaborateurs et des formations en présentiel systématiques pour les collaborateurs identifiés comme

exerçant une activité exposée au risque de BC-FT ;

- un module sur la corruption, rendu obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs de la Caisse des Dépôts en 2021 ;
- un module dédié à la prévention du risque de fraude ;
- un e-learning RGPD, charte de contrôle permanent et Plan d'urgence et de poursuite de l'activité (Pupa).



Ainsi en 2022 :

- 1 169 collaborateurs ont validé l'e-learning « les fondamentaux du nouveau Code de déontologie » ;
- 982 collaborateurs ont suivi l'e-learning « LCB-FT » ;

- 1 276 collaborateurs ont validé l'e-learning « Lutte contre la corruption et le trafic d'influence ».

Une communauté de travail « Conformité » sur l'intranet est en outre ouverte à l'ensemble des collaborateurs de l'Établissement public et participe à la diffusion de la culture de conformité au sein de la Caisse des Dépôts. Elle propose notamment une base documentaire à jour (politiques, procédures, classifications, etc.) et une animation via des actualités relatives à la conformité.

Les équipes de la fonction conformité organisent également régulièrement des sessions de

sensibilisation relatives aux procédures de conformité (notamment sur la prévention des conflits d'intérêts) à destination des publics exposés.

Accompagnement des administrateurs

Les administrateurs de la Caisse des Dépôts bénéficient d'une formation de la part de la direction juridique et fiscale incluant un module dédié à la prévention et la gestion des conflits d'intérêts. Les administrateurs des filiales et participations stratégiques bénéficient d'au moins deux sessions de formation par an incluant des sujets éthiques.

6.2.1.6.2. Communication des procédures aux partenaires

Groupe

Chaque entité doit s'assurer que les documents contractuels qui la lient aux sociétés de prestation externe et de travail temporaire intègrent les principes rappelés dans la Charte de déontologie du Groupe.

Plus de la moitié des entités consolidées dans ce reporting ESG (7 entités sur 12) prévoient des clauses spécifiques visant à lutter contre la corruption, le blanchiment et le financement du terrorisme pour les métiers concernés dans leurs contrats, parfois au-delà d'un certain seuil.

Certaines entités communiquent certains documents aux fournisseurs et aux prestataires : charte achats responsables et charte éthique chez Icade ou charte des achats responsables intégrant des paragraphes spécifiques en matière d'éthique et lutte anticorruption pour le groupe La Poste par exemple.

La Caisse des Dépôts rappelle le respect de la réglementation LCB-FT et anticorruption ainsi que l'existence d'un dispositif d'alerte éthique dans l'ensemble de ses contrats depuis la mise en place du nouveau code de déontologie.

Un questionnaire relatif aux exigences de la loi Sapin II est adressé à l'ensemble des titulaires pressentis avant notification de leur marché.

Par ailleurs, une réflexion est menée sur 2023 entre la fonction conformité et la direction des achats pour la mise en œuvre d'un outil d'évaluation des fournisseurs au regard du risque de corruption et autres manquements à la probité, l'objectif étant d'identifier les tiers présentant des risques élevés et devant faire l'objet de vigilances approfondies.

6.2.2 Responsabilité fiscale

6.2.2.1 Contribution à l'État

La Caisse des Dépôts, Établissement public à caractère spécial, n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés, mais à un régime particulier d'impôt direct : la contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS).

Cette contribution, citée à l'article L. 518-16 du Code monétaire et financier, est déterminée selon les règles de droit commun propres à

l'impôt sur les sociétés, notamment celles applicables au secteur bancaire.

La Caisse des Dépôts est par ailleurs assujettie à la TVA et aux droits d'enregistrement dans les conditions de droit commun. Chaque année, elle fait l'objet d'un audit fiscal, conformément au protocole conclu en 2006 avec l'administration fiscale française.

En 2022, la Caisse des Dépôts a versé à l'État une contribution de 2 429 millions d'euros, dont 1 630 millions d'euros au titre du résultat de la Section générale, 199 millions d'euros au titre de

la contribution représentative de l'impôt sur les sociétés et 600 millions d'euros de prélèvement sur Fonds d'épargne.

Contribution au budget de l'État (en milliards d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022
Caisse des Dépôts	1,6	1,4	0,5	2,5	2,4

Le principe de subsidiarité s'applique concernant la responsabilité fiscale de ses filiales et participations stratégiques.

Les filiales concernées – Icade et Transdev – transmettent notamment un reporting pays par pays (Country by Country Report) à

l'administration fiscale et documentent les prix de transfert en conformité avec les administrations fiscales, l'action 13 du projet *Base Erosion and Profit Shifting* (BEPS) de l'OCDE et du G20 et de l'*Anti-Tax Avoidance Directive* (ATAD).

6.2.2.2 Lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale

Groupe

En tant que groupe public au service de l'intérêt général, le groupe Caisse des Dépôts veille scrupuleusement à lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscale tant pour ses opérations financières (pour compte propre ou compte de tiers) que pour ses filiales opérationnelles.

Pour cela, le Groupe dispose notamment d'un **dispositif pays**, mis en vigueur et suivi dans le cadre de sa politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). Ce dispositif interdit tout investissement dans les pays identifiés sur la liste noire du GAFI (groupe d'action financière), dite « GAFI 1 » et tout investissement purement financier dans un actif domicilié dans les pays listés comme États et territoires non coopératifs (ETNC) par l'administration française et l'Union européenne. Sont également identifiés dans le dispositif pays les « pays tiers à haut risque » (PTHR) définis par la Commission européenne. Toute relation d'affaires avec un PTHR doit faire l'objet d'une vigilance renforcée et implique la validation de l'organe de gouvernance de l'entité concernée et l'information de la fonction conformité de la Caisse des Dépôts.

La fonction conformité sollicite annuellement les filiales pour disposer de leur exposition dans les

pays classés ETNC, PTHR, GAFI, faisant l'objet d'un embargo sectoriel UE/France, ainsi que Cuba et la Crimée.

Pour chaque nouvelle opération, il est également demandé « d'apporter une vigilance particulière **dans l'examen des structurations complexes des relations d'affaires**, notamment lorsqu'elles impliquent des centres offshores ».

Lorsque le Groupe, via ses filiales présentes à l'international, exerce des activités dans des États où le taux d'impôt sur les sociétés est inférieur à celui pratiqué en France, le Groupe est à même de justifier qu'il exerce une réelle activité commerciale et qu'il y dispose d'une substance économique.

Les filiales exerçant des activités au niveau international se conforment à la réglementation locale et sont particulièrement vigilantes sur ces sujets. Leur contribution fiscale est localisée dans ces pays et respecte les règles fiscales locales et internationales. Elles disposent de politique de lutte contre la fraude fiscale qui leur sont propres, dans le respect des standards de l'OCDE en matière de fiscalité.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts n'exerce aucune activité opérationnelle à l'étranger, et aucune activité dans les paradis fiscaux visés notamment dans la liste française (arrêté ECOE2036563A du 26 février 2021) des États et territoires non coopératifs (ETNC). Elle n'a pas d'activité bancaire offshore pour compte propre ou pour compte de tiers, et ses opérations d'investissement sont encadrées par le dispositif de LCB-FT décrit ci-avant (cf. la section 6.2.1.4 « Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme »). Dans ce dispositif, une analyse est effectuée sur la complexité juridique du montage des opérations (c'est-à-dire tout élément de structuration opacifiant et

rendant complexe l'identification de la chaîne de détention actionnariale).

À l'échelle de ses investissements dans des multinationales spécifiquement, les sujets de politique fiscale sont inclus dans sa prise en compte des sujets ESG et dans sa politique de vote pour promouvoir une meilleure transparence sur les politiques fiscales.

Compte tenu de son activité, elle n'est pas concernée par la réglementation des prix de transfert.

En revanche, elle est assujettie à l'obligation de déclaration de soupçon (y compris de fraude fiscale) auprès de Tracfin.

6.2.3 Neutralité politique et stratégie d'influence

Le Code monétaire et financier définit le groupe Caisse des Dépôts comme « un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles. » Elle n'est ni une personne morale de droit privé ni un établissement public industriel et commercial. Elle n'est donc pas un défenseur d'intérêt au sens de la loi Sapin II.

Au niveau européen, sa stratégie d'influence est élaborée et mise en œuvre par le département Europe de la direction des relations institutionnelles, internationales et européennes (*confer* le chapitre 1.3.2 « Relations institutionnelles »), constitué d'une dizaine de personnes réparties entre Paris et les locaux de la représentation permanente de Bruxelles.

L'intervention de la Caisse des Dépôts peut prendre des formes très variées, être portée au nom du groupe ou bien par des associations partenaires (l'association européenne des investisseurs de long terme ou l'association européenne des banques publiques par exemple) et se traduire par des réponses formelles et informelles dans le cadre de consultations publiques de la Commission européenne.

La Caisse des Dépôts est enregistrée au registre des représentants d'intérêt (ou registre de transparence) de la Commission européenne et adhère au code de conduite adopté par cette dernière. Les moyens mobilisés dans le cadre de la stratégie d'influence de la Caisse des Dépôts au niveau communautaire, déclarés au registre de transparence de l'Union européenne, se situent dans la tranche 700 000 euros à 800 000 euros.

Les activités de cette direction sont couvertes par la politique anticorruption qui s'applique à l'Établissement public et à toutes ses entités sous contrôle exclusif ou conjoint. Cette politique affirme une tolérance zéro face aux faits de corruption, de trafic d'influence et à l'ensemble des manquements à la probité. Pour cela, elle encadre par des règles claires, les modalités d'octroi et de réception de cadeaux et avantages pour tous les collaborateurs et dirigeants, en particulier :

- refus des cadeaux ou avantages susceptibles de compromettre ou de donner l'illusion de compromettre l'objectivité et l'indépendance de jugement ;
- interdiction de proposer directement ou indirectement des avantages à un tiers pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir une action ;

- interdiction d'abuser de son influence réelle ou supposée en vue d'en obtenir des bénéfices ;
- interdiction de solliciter directement ou indirectement une personne afin qu'elle abuse de son influence en vue d'en obtenir des bénéfices.

En 2022, comme les années précédentes, aucune entité n'a pratiqué une quelconque contribution ou don aux partis politiques, aux personnalités politiques et aux institutions connexes en France.

6.2.4 Respect des règles de concurrence

Groupe

« La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles » (article L. 518-2 du Code monétaire et financier, modifié par la loi de modernisation de l'économie en 2008).

Le Groupe a séparé ses missions d'intérêt général de ses activités commerciales en logeant ces dernières dans des filiales dédiées. Le Groupe La Poste, en particulier, réalise toutefois des activités concurrentielles et des missions de service publiques, aussi bien pour ses activités historiques que pour ses activités bancaires.

Conformément à sa charte de déontologie, il respecte les règles et principes légaux visant à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles et / ou déloyales, et exige de ses partenaires qu'ils fassent de même.

Les activités de financement de **Bpifrance, autre entité du Groupe assurant des missions d'intérêt général**, sont encadrées par le principe de co-intervention, prévenant tout risque de concurrence déloyale envers les autres établissements financiers. Selon ce principe, Bpifrance intervient autant que possible en partenariat avec un acteur de l'écosystème de l'entreprise dans le plan de financement, ou en co-investissement, et ne se positionne donc pas en concurrent du financement, de l'investissement ou de l'accompagnement des entreprises. Il est en outre transparent sur l'ensemble de ses offres, dont les

caractéristiques par taille d'entreprise, finalité et besoin sont disponibles sur le site Bpifrance.fr.

Concernant les activités d'assurance export, Bpifrance s'engage auprès des autres pays membres de l'OCDE à respecter l'arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

Concernant les activités de la société de gestion de portefeuille, Bpifrance veille à respecter l'intégrité du marché et à ne pas entraver son fonctionnement.

Du côté du groupe La Poste, depuis 2021, le domaine de la conformité concurrence est rattaché à la direction de la Conformité Groupe ainsi qu'au directeur général adjoint en charge de la direction services publics et régulation. Le programme de conformité concurrence couvre toutes les activités en France et est intégré au sein du dispositif de contrôle interne.

Pour les filiales exerçant des activités concurrentielles, le respect de la libre concurrence passe par :

- l'inscription du respect du droit de la concurrence dans les dispositifs éthiques : code de conduite anticorruption de CDC Habitat, code d'éthique du groupe Transdev, charte de déontologie de Compagnie des Alpes, charte d'éthique et charte d'achats responsables d'Icade, politique de concurrence et code concurrence pour le groupe La Poste ;
- des actions de formation et/ou de sensibilisation relatives à la concurrence déloyale et au respect de la libre concurrence sont organisées à la Compagnie des Alpes et à La Poste où,

à fin 2022, près de 4 900 collaborateurs ont été formés au droit de la concurrence.

Nombre de contentieux concernant un comportement anticoncurrentiel	2018	2019	2020	2021	2022
Groupe hors La Poste ⁽¹⁾	1	1	1 ⁽²⁾	0	0
Groupe La Poste	N/A	N/A	N/A	N/A	3 ⁽³⁾

(1) Les données 2022 incluent la Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité, CDC Habitat, CDC Informatique, BpiFrance, Icade, Compagnie des Alpes, La SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev.

(2) Le contentieux listé est le même pour les trois années : par décision en date du 6 décembre 2016, l'Autorité de la concurrence a condamné la Caisse des Dépôts (en tant qu'entité mère) avec sa filiale La SCET à 560 000 euros d'amende pour des faits d'entente horizontale avec la société SETIS lors de la passation du marché de l'assistance foncière de l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). La Caisse des Dépôts et La SCET ont déposé un recours en annulation de cette décision devant la cour d'appel de Paris. La cour d'appel de Paris a confirmé cette décision par arrêt du 26 octobre 2017. La SCET et la Caisse des Dépôts ont formé un pourvoi en cassation qui a été rejeté par un arrêt du 24 juin 2020 confirmant ainsi la condamnation de la Caisse des Dépôts et de La SCET à 560 000 euros d'amende.

(3) Se reporter au Document d'enregistrement universel 2022 du groupe La Poste, section 3.4 « Procédures judiciaires et d'arbitrage ».

Caisse des Dépôts

Afin de ne pas fausser le jeu de la concurrence mis en œuvre par les acteurs privés sur les marchés où elle est présente, la Caisse des Dépôts associe systématiquement une exigence de rentabilité, même de long terme, à ses interventions. Soucieuse de prévenir toute concurrence déloyale, la Caisse des Dépôts n'intervient en correction des défaillances de marché qu'en cas de nécessité et de manière proportionnée. Elle favorise ainsi l'entrée de

nouveaux opérateurs privés et veille à ne pas évincer les opérateurs existants.

L'Établissement public et ses agents agissent dans le respect des règles afférentes à la commande publique, des pratiques commerciales et du droit de la concurrence.

Au-delà de la conformité réglementaire, elle veille à ne pas privilégier un partenaire plutôt qu'un autre.

6.2.5 Sécurité des données et protection de la vie privée

La sécurité et la protection des données sont des risques opérationnels auxquels les entités du groupe Caisse des Dépôts attachent une vigilance constante :

- **en assurant la sécurité des systèmes d'information** afin de maîtriser les risques de cyberattaques

et d'assurer la bonne continuité des opérations et la qualité de service aux clients ;

- **en protégeant les données personnelles** afin de protéger la vie privée, ce qui est un droit humain fondamental.

6.2.5.1 Sécurité des systèmes d'information

Groupe

La cybersécurité fait intégralement partie de la gestion globale des risques du groupe Caisse des Dépôts, et des dispositifs de suivi et de contrôle associés.

Afin de se protéger contre les risques de fuite des données sensibles (stratégiques et/ou personnelles) et d'intrusion sur son système d'information, le groupe Caisse des Dépôts dispose d'un **système de management de la**

sécurité des systèmes d'information piloté par une fonction de Responsable des systèmes d'information (RSSI), au sein de la direction des risques du Groupe. Le RSSI a pour rôle de définir la politique du Groupe, d'établir la cartographie des risques, d'animer le réseau des acteurs, d'organiser les actions de formation et de sensibilisation et de définir les plans de contrôle.

La **politique Groupe en matière de sécurité des systèmes d'information** (SSI), validée par le comité exécutif en 2021, reprend les principes du référentiel de certification ISO 27001, et comprend trois lignes de défense :

- une première ligne de contrôle et de défense (gestion d'alertes, tests d'intrusion...) assurée par les Computer Emergency Response Team (CERT) et Security Operation Center (SOC) des métiers et filiales opérationnelles ;
- une seconde ligne de contrôle et de défense (tests, audits...) réalisée par le RSSI du Groupe ;

Caisse des Dépôts

En alignement avec la politique Groupe, l'Établissement public a mis en place un système de management de la sécurité des SI et un processus de prévention de la fuite des données sensibles.

En matière d'identification des vulnérabilités, l'Établissement public réalise des audits de code, des tests d'intrusion, ainsi que des audits de red team par des prestataires externes depuis 2019. Il a également mis en place une politique de Bug bounty visant à récompenser les individus externes qui identifieraient d'éventuelles failles.

En matière de sécurisation des accès, l'Établissement public déploie une politique stricte de contrôle d'accès sur l'ensemble de ses applicatifs. Le CERT CDCFR – Computer Emergency Response Team, équipe d'experts en charge de la résolution des incidents de cybersécurité – est reconnu comme membre actif de l'interCERT par l'Autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information (ANSSI). Deux outils clés ont également été reconnus par l'ANSSI : l'outil de parapheur électronique ainsi que le service

- un contrôle périodique effectué par l'audit interne.

Chaque filiale consolidée du Groupe est tenue d'appliquer la politique Groupe, en réalisant notamment des tests d'intrusion et de contrôle, en déclinant une charte d'utilisation des ressources des systèmes d'information, en évaluant leurs vulnérabilités et mettant en place des mesures de remédiation, en sensibilisant leurs collaborateurs ;

Un plan de travail commun annuel est défini, incluant, en particulier pour 2021-2022, la définition d'une cartographie commune des risques opérationnels, la mise en place d'une doctrine *cloud* propre à chaque entité pour les filiales financières, un partage des bonnes pratiques et d'outils communs en matière de *forensics*.

Pour chaque entité, le Groupe suit les incidents en matière de sécurité, les alertes sur des vulnérabilités et fuites potentielles d'informations, ainsi que l'avancement des plans de corrections pour corriger d'éventuelles vulnérabilités.

CDC Legalia pour la délivrance de certificats de signatures électroniques.

En matière de sécurisation des données hébergées par des tiers, en 2021, une doctrine en matière de conformité Cloud a été validée et partagée avec l'ensemble des filiales et il est demandé à chaque filiale financière d'élaborer sa propre doctrine en accord avec celle de l'Établissement public.

En matière de sensibilisation, l'Établissement public s'est doté d'un plan de sensibilisation fédérale SSI pour la période 2020-2022, afin d'assurer une sensibilisation continue de tous ses collaborateurs et un respect des règles édictées par la charte d'utilisation des ressources des systèmes d'information. Ce plan inclut des fiches de sensibilisation, une formation obligatoire pour tout nouvel arrivant, des actions ciblées de sensibilisation (passeport cyber), la mise en ligne d'e-learning, etc. En 2021, des communications spécifiques ont été faites sur les risques liés au télétravail avec des tests réalisés directement auprès des collaborateurs pour les sensibiliser aux pratiques d'hameçonnage (*phishing*). Un bandeau attire maintenant l'attention sur

tous les courriels provenant de l'extérieur afin de renforcer la vigilance des collaborateurs.

6.2.5.2 Protection des données personnelles

Groupe

Dans le cadre de leurs activités, les entités du groupe Caisse des Dépôts sont amenées à collecter et à traiter des données à caractère personnel relatives notamment à leurs clients, leurs collaborateurs, leurs partenaires, leurs fournisseurs et leurs prestataires. Soucieux de poursuivre avec ces derniers des relations de confiance, le Groupe a mis en œuvre un dispositif de protection des données à caractère personnel en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, notamment le règlement général de protection des données personnelles (RGPD).

Un réseau rassemblant les différents délégués à la protection des données personnelles (DPO) des filiales et participations stratégiques vient renforcer la gouvernance de ces sujets au niveau Groupe, et favoriser le partage de bonnes pratiques.

Toutes les filiales incluses dans le périmètre de ce reporting durabilité disposent de leurs propres politiques conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Plusieurs types d'actions sont à noter au sein des entités, et en particulier :

- des **campagnes de formation et/ou de sensibilisation** sur les exigences réglementaires et les dispositifs en place pour près de la moitié des entités, à savoir Bpifrance, Sfil, La SCET, La Poste (39 384 personnes formées en 2022), Icade (94 % des collaborateurs exposés formés en 2022) et Transdev (formation des correspondants pays) ;
- la **prise en compte de la protection des données dans le cadre des relations avec les sous-traitants et les fournisseurs** avec la charte d'achats responsables d'Icade, le memento sur les annexes RGPD « fournisseurs » à destination des opérationnels de CDC Informatique, ou le « clausier RGPD » pour les contrats avec les sous-traitants de La Poste ;
- des **audits et/ou tests d'intrusion** pour Bpifrance, Compagnie des Alpes et CDC Biodiversité.

☑ Nombre de plaintes en matière de protection des données à caractère personnel déposées auprès de la CNIL (dont % traité)	2019 ⁽¹⁾	2020 ⁽²⁾	2021 ⁽⁴⁾	2022
Caisse des Dépôts	2 (100 %)	2 (100 %)	1 (100 %)	1 (100 %)
Reste du Groupe	7 (100 %)	4 (100 %)	0 ⁽⁶⁾	52 (100 %)
Total Groupe *	9 (100 %)	6 (100 %)	1 (100 %)	53 (100 %)

Nombre de violations en matière de données à caractère personnel notifiées par l'organisation à la CNIL (dont % traité)	2019 ⁽³⁾	2020 ⁽²⁾	2021 ⁽⁴⁾	2022
Caisse des Dépôts	1 (100 %)	6 (100 %)	1 (100 %)	4 (100 %)
Reste du Groupe	19 (100 %)	22 (100 %)	8 ⁽⁵⁾ (100 %)	48 (100 %)
Total Groupe *	20 (100 %)	28 (100 %)	9 (100 %)	52 (100 %)

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

* En 2022 inclut Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Biodiversité, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Informatique, La Poste, La SCET, Sfil, Transdev.

(1) Données non disponibles pour CDC Biodiversité et STOA.

(2) Données non disponibles pour STOA, consolidant nouvellement Sfil.

(3) Données non disponibles pour CDC Habitat, CDC Biodiversité et STOA.

(4) Données non disponibles pour CDC Habitat, STOA, Bpifrance et La Poste à la date de publication.

(5) 33 en incluant a posteriori les données relatives à La Poste

(6) 26 en incluant a posteriori les données relatives à La Poste

Caisse des Dépôts

Afin de préciser la déclinaison de la gouvernance des données personnelles, telle qu'établie par sa politique générale de protection des données à caractère personnel, la Caisse des Dépôts a publié en 2021 deux arrêtés de délégation de signature en matière de protection des données personnelles. Les arrêtés précisent comment, dans chaque direction de la Caisse des Dépôts, les directeurs sont responsables de la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre au sein de leur direction ou service respectif, dans le respect des règles en vigueur à la Caisse des Dépôts, ainsi que du maintien de cette conformité dans le temps.

En 2022, la Caisse des Dépôts a effectué une revue d'ensemble de son dispositif de protection des données à caractère personnel. À cette occasion, la déléguée à la protection des données à caractère personnel (Data Protection Officer – DPO) de la Caisse des Dépôts a animé 3 comités de pilotage afin d'identifier toutes les actions menées et à mener dans le cadre du programme Codop (conformité données personnelles). La gouvernance du RGPD est sponsorisée par la directrice générale adjointe, directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle qui présente les comptes rendus des comités de pilotage au comité exécutif de la Caisse des Dépôts.

6.3 Une gestion responsable de nos tiers

6.3.1 Médiation du Groupe

Une instance de médiation du Groupe a été créée en 1997 sur recommandation du Médiateur de la République pour offrir la possibilité d'une résolution amiable des différends aux personnes bénéficiant de prestations de services proposées par le Groupe et ses entités : la médiation est ouverte à toutes les parties prenantes du Groupe, elle n'est pas ouverte aux collaborateurs dans le cadre de leurs relations avec la hiérarchie.

La médiatrice du Groupe accomplit essentiellement une mission de médiation institutionnelle. Elle intervient depuis 2017, de façon plus marginale, en tant que médiatrice de la consommation.

- Confidentielle, volontaire et gratuite, la médiation est un processus dont les parties peuvent se retirer à tout moment. Elles peuvent saisir la médiatrice sans être assistées par un avocat.
- Les parties en litige avec une entité du Groupe acceptent les termes de la charte, transmettent les documents nécessaires au traitement de leur demande, et s'engagent à coopérer de bonne foi.
- La médiatrice propose une solution fondée sur le droit positif et sur des considérations liées à l'équité.

Un statut garant de l'indépendance de la médiatrice :

- nomination d'Anne Guillaumat de Blignièrès en tant que médiatrice institutionnelle en juin 2015, par le directeur général, après consultation du président du comité consultatif du secteur financier (CCSF) ;
- désignation comme médiatrice de la consommation par un organe collégial paritaire en 2017, renouvelée en 2020 pour un mandat de trois ans ; référencement en 2018 par la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC) renouvelé en 2022.

La médiatrice n'est pas révocable, n'est assujettie à aucun lien hiérarchique, et ne reçoit aucune directive de quiconque. Elle dispose d'une équipe et des moyens propres adaptés à l'accomplissement de sa mission. Sa rémunération est sans lien avec le résultat des médiations.

Son indépendance est une source de confiance pour les parties prenantes.

Une Charte de la médiation du Groupe a été adoptée en 2016, pour porter à la connaissance du public les caractéristiques de la médiation du Groupe, tant dans son volet « médiation institutionnelle » que « médiation de la consommation ».

Elle permet de rappeler les valeurs et les principes cardinaux que la médiatrice s'engage à respecter :

- foi publique : depuis 1816, la devise de la Caisse des Dépôts rappelle la valeur constitutive de l'institution qui est la confiance, fondement même du principe de médiation ;
- équité : les avis émis par la médiatrice prennent en compte le contexte propre à chaque cas ;
- neutralité et impartialité : la médiatrice est impartiale par rapport aux parties et s'interdit toute situation de conflit d'intérêts. Elle s'engage à traiter en permanence toutes les parties d'une manière équitable dans le cadre de la médiation. Avec l'indépendance, ces valeurs sont également celles du club des médiateurs de services au public dont la médiatrice est membre.

Un plan de développement et de sensibilisation autour de la médiation est déployé au sein du Groupe depuis 2018.

Pour en savoir plus, consulter la Charte de la médiation du Groupe et le rapport annuel de la médiatrice disponibles sur le site

de la médiation du Groupe <https://www.caissedesdepots.fr/mediation>.

Après plusieurs années de hausse du nombre de saisines, principalement imputables à la

plateforme "Mon compte formation", ce nombre de saisines connaît une relative stabilisation en 2022, suite aux mesures mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'offre de la formation et pour lutter contre la fraude.

Nombre de saisines reçues dans l'année par la médiation du Groupe	2018	2019	2020	2021	2022
Groupe	348	287	999	1 999	1 828

Le groupe La Poste dispose de son propre dispositif de médiation : le médiateur de la consommation du groupe La Poste peut être saisi de tout litige déroulant de l'offre des produits ou services de La Poste et de ses filiales. En 2022, il a été saisi à 13 340 reprises, ce qui a conduit à 5 280 dossiers recevables.

CDC Habitat dispose d'un médiateur indépendant compétent pour tout litige de

nature contractuelle persistant entre un locataire et le groupe CDC Habitat, pour tous les logements familiaux, conventionnés ou non (soit environ 135 000 logements). Cette médiation est encadrée par une charte de la médiation et fait l'objet d'un rapport d'activité annuel.

La Société Forestière enfin affiche la possibilité pour ses clients de saisir la médiation de l'AMF.

6.3.2 Gestion et mesure de la satisfaction client

Groupe

Pour le groupe Caisse des Dépôts, la notion de client renvoie à un large spectre d'acteurs de natures très diverses (clients particuliers, professionnels ou institutionnels, mandants, bénéficiaires des mandats gérés, etc.) dans une grande variété de secteurs de l'économie française.

Dans toutes ses activités, le Groupe s'attache à mettre en place une relation client éthique et de qualité, fondée sur la confiance et la transparence.

- **Loyauté des pratiques envers les clients** : la Charte de déontologie du Groupe impose que « les entités s'assurent de la protection de leur clientèle en veillant à la primauté des intérêts de leurs clients et en traitant avec diligence leurs réclamations. » Pour cela, le Groupe vise à informer et communiquer avec ses clients de manière la plus transparente et exhaustive possible sur ses offres au travers notamment des sites Internet de

ses entités, et à s'assurer de la loyauté et de la clarté de ses contrats.

- **Orientation client** : l'orientation client fait partie des principaux leviers du plan stratégique, avec comme double objectif, d'une part faciliter les échanges et créer plus de proximité avec les clients pour mieux répondre à leurs besoins, via des implantations territoriales et des plateformes digitales omnicanales, d'autre part développer les partenariats et mobiliser l'écosystème pour proposer une offre la plus complète possible, intégrant les partenaires au parcours client.
- **Réclamations et services clients** : la moitié des entités (Établissement public, Bpifrance, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, Icade, CDC Informatique, Société Forestière) présentent des dispositifs de réclamation spécifiques et/ou de services clients.
- **Mesure de la satisfaction client** : dix entités ont en outre recours à un dispositif

formalisé de mesure de la satisfaction de leurs clients, au moins pour leurs principales activités. En fonction de la nature des activités, ces dispositifs

revêtent diverses formes (voir ci-après). Plusieurs d'entre elles s'appuient en particulier sur le Net Promoter Score (NPS).

☑ Part des entités ayant formalisé un dispositif de mesure de la satisfaction client / nombre total entités considérées	2018	2019	2020	2021	2022
Groupe*	8/12	9/12	8/12	9/14	10/12

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe.

Définition : Présence d'un dispositif formalisé de mesure de la satisfaction clients ayant vocation à couvrir une section représentative des clients (ex. : enquête transmise à l'ensemble des clients, sondage, échantillonnage), au moins pour les activités principales de l'entité. Des études et enquêtes réalisées ponctuellement ne sont pas prises.

** En 2022 inclut la Banque des Territoires, la direction des politiques sociales, Bpifrance, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, Icade, CDC Informatique, La Poste, La SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev.*

Montant des amendes relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des produits et services (en euros)	2018	2019	2020	2021	2022
Groupe*	0	0	0	0	0

** Les données 2022 incluent la Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité, CDC Habitat, CDC Informatique, Bpifrance, Icade, Compagnie des Alpes, La SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev. groupe La Poste.*

Caisse des Dépôts

Banque des Territoires

Dans ses relations avec les clients, la Banque des Territoires vise à informer et communiquer avec ses clients de manière exhaustive.

En 2022, l'équipe études et connaissance client a réitéré son baromètre de satisfaction des clientèles bancaires afin de mesurer les évolutions réalisées tant au niveau national que par direction régionale et par centre de services bancaires (CSB). Les résultats de cette étude ont été présentés lors de « L'instant bancaire » de décembre et du séminaire des centres de services bancaires, et le seront prochainement dans les comités de direction des directions régionales qui en ont exprimé le souhait. Des plans d'actions pourront être mis en place au niveau territorial.

Par ailleurs, le baromètre NPS mesure l'engagement des clients, prospects et partenaires envers la Banque des Territoires. Les résultats de cette étude ont été présentés dans différents comités et seront prochainement partagés à l'ensemble des collaborateurs via l'intranet.

Enfin, dans une logique d'amélioration continue, les parcours digitaux ont été évalués grâce à des études à chaud de satisfaction

et/ou des trackings via notre outil Matomo (ex. : textmiming, parcours garants...).

La direction du réseau a renforcé sa direction clients et sa mobilisation pour améliorer le niveau de service apporté aux acteurs de territoires. Afin d'être au plus près de l'accompagnement client, un interlocuteur référent pour chaque client a été mis en place en direction régionale. Deux projets phares en matière de relation client initiés en 2021 ont été poursuivis en 2022 : outils de gestion de la relation client (D'CLiC) avec le déploiement du processus de réclamation, et plateforme numérique pour développer l'information au service des clients, accès rapide à l'offre et évaluation de l'efficacité.

Au sein des autres métiers de la Banque des Territoires, plusieurs pratiques sont mises en place autour de la satisfaction client :

- démarche commerciale et d'appui des clientèles structurée ;
- existence d'un centre de contacts pour accompagner l'utilisation des parcours en ligne et faciliter les restitutions des consignations et des dépôts spécialisés (Ciclade, enfants du spectacle, enfants placés bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire...);

- réalisation d'enquêtes de satisfaction régulières pour identifier les améliorations à développer ;
- traitement structuré des réclamations, et mobilisation de la médiation du Groupe (cf. ci-avant la section 6.3.1 « Médiation du Groupe »), de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) et du défenseur des droits pour les dossiers le nécessitant.

Direction des politiques sociales

L'accès aux services essentiels, l'information, l'accompagnement des mandants et des assurés sont au cœur des services de la relation client (DSC) de la direction des politiques sociales.

Concrètement, il s'agit de :

- répondre à toutes les demandes sur les canaux habituels de la relation client (courriers, téléphone, courriels, face à face) ;
- communiquer de manière adaptée en fonction des différents profils de clients ;

- mettre à disposition toute l'information utile sur le site Internet et sur les espaces clients ;
- faciliter l'autonomie des clients dans la recherche d'informations dans les domaines de la retraite, des activités sociales, de la gestion des fonds en déshérence (Ciclade) et de la formation professionnelle.

La DSC prend en charge chaque année le pilotage et la réalisation des enquêtes relatives aux usages des services dématérialisés :

- services en ligne destinés aux actifs et aux retraités de la direction des politiques sociales (Marep) ;
- services en ligne destinés aux employeurs de la direction des politiques sociales (plateforme employeurs publics PEP's) ;
- sites Internet des fonds CNRACL et Ircantec, destiné aux actifs, retraités et aux employeurs.

Ces trois enquêtes constituent le baromètre services dématérialisés. Elles sont systématiquement présentées aux métiers et les suggestions d'amélioration sont partagées avec les responsables concernés.

6.3.3 Protection de la santé et de la sécurité des clients

La Caisse des Dépôts est rarement en contact direct avec les bénéficiaires finaux de ses interventions, et elle n'exerce pas d'activité d'exploitation.

En revanche, les produits et services qu'elle met à la disposition de ses clients et mandants visent indubitablement à améliorer la santé et la sécurité de leurs bénéficiaires.

Par exemple, au sein de la direction des prêts, l'Écoprêt pour la réhabilitation thermique des bâtiments intègre depuis 2019 un bonus amiante pour des réhabilitations intégrant ce sujet. En ce qui concerne le métier de gestion de mandats de retraites, la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), dont la gestion a été confiée à la Caisse des Dépôts, se mobilise pour mettre en place des actions destinées à réduire le nombre d'accidents et de maladies professionnelles et à assurer de meilleures conditions de travail pour les agents territoriaux et hospitaliers. C'est

dans cette optique qu'est né, en 2001, le Fonds national de prévention (FNP) des accidents du travail et des maladies professionnelles qui a pour missions essentielles :

- d'établir, sur le plan national, les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles constatées dans les collectivités territoriales et établissements publics de santé ;
- de participer au financement, sous la forme de subventions, des mesures de prévention décidées par les collectivités et les établissements qui sont conformes au programme d'actions du Fonds ;
- d'élaborer des recommandations d'actions en matière de prévention, par la capitalisation des expériences et la diffusion des bonnes pratiques.

Au sein du Groupe, les enjeux de santé et de sécurité des clients sont particulièrement

matériels pour la Compagnie des Alpes et pour Transdev.

Compagnie des Alpes

Pour le Groupe, la sécurité et l'intégrité de ses employés et de ses clients sont considérées comme des priorités.

Des formations sont organisées pour veiller à la sécurité et à la qualité de l'accueil des clients, mais aussi pour l'apprentissage des procédures d'exploitation, de prévention et des conduites à tenir en cas d'incident.

Des actions de prévention spécifiques sont menées dans les sociétés du Groupe comme le développement de zones de ski tranquilles ou familiales, la sécurisation de l'embarquement sur télésiège, la sensibilisation aux risques d'avalanches et à l'utilisation de matériel d'aide à la recherche de victimes, l'apposition de pictogrammes et rappels des consignes et comportements sur les attractions, et la surveillance accrue des opérateurs.

À la suite de la pandémie de 2019-2020, un dispositif spécifique a été déployé, incluant la nomination d'un référent Covid dans chaque site, une structure d'animation des référents et un reporting au niveau du Groupe.

Transdev

La politique de santé et de sécurité du groupe Transdev date de 2014. Elle traduit la

philosophie du Groupe en matière de santé et sécurité, qui pourraient être décrite comme tout danger lié à nos activités qui menace la santé humaine et l'intégrité corporelle et qui ne résulte pas d'une intention ou d'une action malveillante.

Cette politique s'applique à toutes les entités dans lesquelles Transdev détient plus de 50 % ou sur lesquelles elle exerce un contrôle effectif et/ou qui sont consolidées par intégration globale. Dans les autres entités, le représentant de Transdev doit proposer la mise en place d'une politique de sécurité équivalente. Lorsque cela n'est pas possible, la direction de la sécurité du groupe Transdev doit en être formellement informée.

Le système de management de la sécurité (SMS) de Transdev, conforme à la norme ISO 45001, comprend environ 90 exigences liées à la bonne gestion de la sécurité au sein de l'entreprise. Il fournit une approche de gestion structurée pour identifier, surveiller et contrôler les risques de santé et de sécurité dans nos activités.

Revenu à une « nouvelle normalité » post-Covid-19, le groupe Transdev renforce le message de « la sécurité avant tout » comme sa priorité numéro un. Pour la deuxième fois, le 28 avril 2022, Transdev Group a réuni toutes les équipes des pays où il opère pour la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail.

6.3.4 Politique achats responsables

Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts veille à mettre en œuvre des pratiques d'achats responsables pour intégrer ses impacts sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement et construire des relations mutuellement bénéfiques avec ses fournisseurs et sous-traitants.

Politique achats responsables

Près des trois quarts des entités ont formalisé une politique d'achats responsables. Pour le reste des entités, des bonnes pratiques sont mises en place quoique non formalisées dans un document, et deux entités se sont engagées à aboutir à court ou moyen terme, à une politique d'achats responsables formalisée.

Les politiques d'achats responsables incluent un large spectre de thématiques d'engagement selon les entités. Icade a, par exemple, choisi de faire figurer les catégories suivantes : l'éthique des affaires, le respect des normes de travail, des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des droits humains, l'emploi et l'insertion, la réduction des risques de dépendance économique, la sécurité et la protection de la santé, la sécurité et la protection des données, la protection de l'environnement.

Société Forestière et La SCET intègrent par ailleurs régulièrement le groupement d'achat

constitué autour de la Caisse des Dépôts, alignant ainsi leurs exigences avec celles de l'Établissement public.

<input checked="" type="checkbox"/> Part des entités du Groupe ayant formalisé une politique d'achats responsables, ramené au nombre total d'entités	2019	2020	2021	2022
Groupe*	6/13	7/13	8/14	7/10

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe.

Définition : présence d'une politique formalisée d'achats responsables (charte, guide ou autre document formalisé précisant la prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans les processus d'achats).

** En 2022 inclut la Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Informatique, La Poste, La SCET, Société Forestière et Transdev.*

Sélection des fournisseurs et clauses RSE dans les contrats

Certaines filiales intègrent des critères RSE dans les cahiers des charges et/ou les critères de sélection pour le choix de leurs fournisseurs. Il s'agit souvent d'intégrer des considérations environnementales ou sociales dans les cahiers des charges ou les appels d'offres portant sur certaines catégories d'achats (renouvellement de la flotte immobilière, consommables), et dans les achats métiers les plus directement concernés (chantiers immobiliers notamment).

Les filiales immobilières ont également recours à des clauses sociales d'insertion dans le cadre de leurs opérations.

Pour Société Forestière, les marchés de travaux passés pour le compte des propriétaires forestiers institutionnels sont contractualisés dans le cadre de leurs engagements de certification de gestion durable PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), requérant les entrepreneurs de travaux forestiers de respecter les cahiers des charges PEFC.

Suivi et contrôle RSE des fournisseurs et sous-traitants

Peu d'entités objet de ce reporting disposent à date d'un dispositif d'évaluations ex post sur des critères ESG de leurs fournisseurs et sous-traitants.

Les plus avancées en la matière sont le groupe La Poste et Icade (se reporter à leurs documents d'enregistrement universel 2022 respectif).

La Société Forestière de son côté privilégie une approche d'accompagnement de ses fournisseurs plutôt que d'évaluation. En s'appuyant sur sa charte achats responsable, elle demande ainsi à ses principaux fournisseurs (représentant plus de 1 % du total des achats de l'année) de renseigner un certain nombre d'indicateurs RSE. Ces données seront analysées chaque année de manière à s'inscrire dans une démarche de progression continue. De la même façon, des entretiens avec les principales entreprises de travaux forestiers qui interviennent pour la Société Forestière seront organisés en 2023 pour évaluer leur maturité en termes de RSE et les accompagner si nécessaire sur la base d'un guide d'entretien réalisé en 2022.

Achats auprès du secteur protégé

De nombreuses entités du Groupe font appel à des fournisseurs et prestataires issus du secteur protégé et adapté, pour l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

La forte hausse constatée en 2022 est imputable à la prise en compte des données de Transdev, qui n'était pas consolidées en 2021.

Montant des achats auprès des entreprises du secteur protégé et adapté (en millions d'euros HT)	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022-2021
Caisse des Dépôts	0,79	0,60	0,90	0,60	0,61	2 %
Reste du Groupe hors La Poste	2,84	3,21	1,12	1,68	6,24	272 %
Total Groupe* hors La Poste	3,63	3,81	2,02	2,28	6,86	201 %
Total Groupe* incluant La Poste	N/A	N/A	N/A	18,58	23,29	25 %

* En 2022 le Groupe inclut : Caisse des Dépôts, CDC Habitat, Société Forestière, Icade, Bpifrance et Transdev.
À noter que la donnée du groupe La Poste pour 2021 a été corrigée post-publication.

Caisse des Dépôts

Pouvoir adjudicateur soumis au code de la commande publique, l'Établissement public a publié début 2021 son nouveau Schéma de promotion des achats publics socialement responsable 2021-2023, étendant son premier schéma 2017-2020 et réaffirmant sa volonté de renforcer :

- la contribution en matière de progrès social, avec notamment la volonté de s'interroger systématiquement sur les objectifs à dimension sociale qui peuvent être portés dans les contrats, la possibilité de formuler des clauses sociales et de recourir au secteur adapté et protégé, et de favoriser le recours aux PME et TPE avec une cible de 60 % en nombre et 40 % en encours ;
- la contribution en faveur de la réduction de l'impact environnemental, avec la volonté de s'interroger systématiquement sur des objectifs à dimension environnementale dans les contrats, tels que réduire l'impact des consommables ou la production de déchets emballages et autres contenants, ou prioriser l'utilisation de matériaux en cohérence avec l'économie circulaire ;
- les actions en faveur d'une relation équilibrée avec les parties prenantes en termes de transparence, de simplification des procédures et d'entraînement des prestataires dans la démarche. Un comité de suivi intégrant les différentes parties prenantes internes a d'ailleurs été mis en place en 2021.

En lien avec ces engagements, la stratégie d'achats responsables de la Caisse des Dépôts repose sur :

- **la connaissance des fournisseurs et la collecte d'informations telles que des**

bilans de gaz à effet de serre par exemple. Depuis 2022, il est demandé à tous les titulaires, à la notification de leur marché, de renseigner un formulaire RSE permettant de connaître la maturité de la société sur les enjeux RSE (outil Provigis) ;

- **l'insertion** de critères d'attribution et/ou des clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges et/ou dans les dossiers de consultation avec l'objet même du marché (produit à faible impact environnemental par exemple) ou bien en lien avec les prestations à réaliser ou à livrer, comme la recherche matériaux à faible impact environnemental, l'incitation à la dématérialisation, à l'usage de véhicules propres, le recyclage et valorisation des déchets ;

Tous les achats généraux et immobiliers intègrent en 2022 des critères d'achats responsables et des clauses contraignantes dans les cahiers des charges techniques et administratifs.

L'objectif est ensuite d'introduire des clauses RSE, et notamment sociétales, dans les marchés de services et de prestations intellectuelles.

- **le suivi de la réalisation des prestations** pour en améliorer le pilotage et vérifier le respect des engagements des fournisseurs ainsi que la bonne application des clauses du cahier des charges. Un questionnaire RSE est ainsi envoyé systématiquement aux prestataires dont les marchés sont en cours d'exécution de manière à vérifier si les clauses RSE sont bien mises en œuvre et des contrôles ciblés sont programmés sur des marchés

significatifs. (marché de nettoyage et entretien des locaux par exemple).

- **la montée en compétences de tous les acteurs.** La Caisse des Dépôts est par ailleurs investie dans le développement économique et inclusif des territoires. Dans son accord triennal handicap, elle s'est engagée à favoriser le recours aux prestations du secteur adapté et du

secteur protégé. En 2022, le montant de ses achats auprès des entreprises du secteur protégé et adapté se montait à plus de 610 000 euros, par exemple pour l'entretien espaces verts, la saisie de données comptables et financières, les achats promotionnels, le traitement des petits déchets électriques, des prestations d'intérim ou de traiteur. Il s'agit de lots réservés dans la consultation.

6.3.5 Respect des droits humains

Signataire du Pacte mondial des Nations unies, la Caisse des Dépôts veille au strict respect des droits humains et libertés syndicales dans ses financements, sa politique RH et sur l'ensemble de la chaîne de valeur des activités de ses filiales et participations stratégiques. Avec ces dernières, elle respecte la réglementation française en matière de droit du travail, ainsi que les grandes déclarations et conventions internationales en la matière. Aucune des entités du Groupe n'a recours ni ne soutient le travail forcé ou le travail des enfants.

Respect des droits humains et libertés syndicales dans les activités de financements :

Au-delà, des actions d'engagement actionnarial peuvent également être menées en cas de manquement constaté. La Charte investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts énonce en particulier que « dans le cadre de son activité, la Caisse des Dépôts se réfère aux grands principes reconnus par la communauté internationale, dont :

- le respect des droits de l'Homme, de la liberté d'association et du droit à la négociation collective ;
- l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et des discriminations en matière professionnelle ;
- la protection de l'environnement et l'usage modéré des ressources naturelles ;
- la lutte contre le blanchiment et la corruption ».

En 2022, la charte investissement responsable a été refondue en une charte financement responsable applicable en 2023 à tous les financements. Cette Charte s'appuie sur

6 principes et une liste d'exclusions renforcée sur les aspects sociaux et éthiques, en particulier :

- les activités impliquant du travail forcé, du travail d'enfants ou de la traite des êtres humains, le plus loin possible sur la chaîne de valeur ;
- les expulsions forcées (au sens de l'ONU).

Elle prévoit également un **traitement des controverses renforcé** :

- avant l'investissement ou le financement, afin de vérifier que l'entreprise n'est pas impliquée dans une controverse ESG ;
- dans le cadre du suivi de l'investissement.

Une grille de cotation a en outre été définie et testée en 2022, applicable aux projets passant en comité des engagements du Groupe. Cette grille inclut des critères liés aux droits humains, au devoir de vigilance et aux expropriations.

Respect des droits humains et libertés syndicales dans la politique RH

La **déclaration sociale du Groupe** énonce notamment que le groupe Caisse des Dépôts est « attaché à la promotion et au respect des grands principes internationaux sur les droits humains dans tous ses domaines d'activité et ses sphères d'influence, qu'il s'agisse des principes et droits fondamentaux proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration et les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes du Pacte mondial des Nations unies dont la Caisse des Dépôts est signataire ».

Respect des droits humains et libertés syndicales dans la chaîne de valeur des

activités de ses filiales et participations stratégiques

Politiques d'achats responsables, politique LCB-FT et dispositif déontologique pour les sujets concernant les **fournisseurs et sous-traitants** permettent de s'assurer de ne pas être directement ou indirectement complice involontaire de violations des droits de l'Homme dans le cadre de sa chaîne de sous-traitance.

Conformément à la charte de déontologie du Groupe, celles-ci s'assurent « que [leurs] sous-

traitants et fournisseurs mettent en place les dispositifs permettant l'identification et la prévention des atteintes au respect des droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement ».

En 2022, aucun des litiges ou contentieux engagés contre une entité du Groupe ne concernait de sujets liés aux droits humains.

6.3.6 Suivi des remontées des parties prenantes : griefs, plaintes et amendes

Les clients et parties prenantes du Groupe peuvent adresser leurs griefs au travers de différents mécanismes, dont la médiatrice du Groupe (cf. ci-avant la section « Médiation du Groupe »).

En cas de litiges, les sujets sont directement suivis par la direction juridique du Groupe et les directions juridiques respectives des différentes entités.

Nombre de litiges et contentieux contre une entité du Groupe concernant ses impacts extra-financiers

	2018	2019	2020	2021	2022					
	Total	Total	Total	Total	Total ⁽¹⁾	dont environnement	dont société	dont droits humains	dont corruption	dont RH
Caisse des Dépôts	1	1	1	1	23	0	1	0	0	22
Reste du Groupe	4	2	2	7	11	2	9	0	0	0
Total Groupe*	5	3	3	8	34	2	10	0	0	22

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Définition : tous contentieux juridiques directement déposés contre l'une ou l'autre des entités dont la direction juridique du Groupe aurait connaissance, soit a minima tout contentieux dont l'enjeu est supérieur à 10 millions d'euros ou, s'il est inférieur, significatif pour l'entité concernée en termes de montant ou d'image.

(1) En 2022, le total Groupe inclut les contentieux en matière RH qui n'étaient pas consolidés dans ce total les années passées et qui expliquent la majeure partie de la variation du nombre de contentieux entre 2021 et 2022.

* Les données 2022 incluent la Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité, CDC Habitat, CDC Informatique, Bpifrance, Icade, Compagnie des Alpes, La SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev. groupe La Poste.

Le contentieux concernant l'Établissement public en matière sociétale concerne, comme les deux précédents exercices, l'effondrement de deux immeubles situés rue d'Aubagne à Marseille appartement à la SEM Marseille Habitat dont la Caisse des Dépôts est actionnaire à 33,37 %. Marseille Habitat est

mise en examen du chef d'homicides et blessures involontaires et de mise en danger délibérée de la vie d'autrui.

S'agissant des filiales, les contentieux remontés via reporting des risques contentieux à la direction juridique du Groupe incluent notamment :

- deux contentieux ayant un impact sur l'environnement : risque de dépollution du site Connex Rhodalia (Transdev) et condamnation de la Société Forestière en première instance en raison de la destruction non autorisée de l'habitat d'une espèce animale protégée non domestique

à la suite des travaux réalisés au nom et pour le compte de la Société Forestière par des entreprises de travaux ;

- neuf contentieux ayant un impact sur la société impliquant Transdev (accidents de la circulation).

Montant des amendes relatives à des sujets extra-financiers

	2019	2020	2021	2022				
	Total	Total	Total	Total	Droit des affaires-	Produits et services	Santé-Sécurité	Environnement
Caisse des Dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Reste du Groupe	0	0	0	10 000	0	0	0	10 000
Total Groupe*	0	0	0	10 000	0	0	0	10 000

Définition : Tous montants d'amendes relatives au non-respect de la réglementation en matière d'environnement, de santé /sécurité, du droit des affaires, et de la mise à disposition et de l'utilisation des produits et services, dont les directions juridiques des entités et la direction du Groupe auraient connaissance.

* Les données 2022 incluent la Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité, CDC Habitat, CDC Informatique, Bpifrance, Icade, Compagnie des Alpes, La SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev. groupe La Poste.

L'amende correspond à un litige comptabilisé dans le tableau précédent « Nombre de litiges et contentieux contre une entité du Groupe concernant ses impacts extra-financiers ». Il s'agit de la condamnation de la Société Forestière en première instance en raison de la

destruction non autorisée de l'habitat d'une espèce animale protégée non domestique dans un massif à Nogent où des travaux ont été réalisés au nom et pour le compte de la Société Forestière par des entreprises de travaux. La Société Forestière a fait appel de cette décision.

6.4 De multiples actions de mécénat

6.4.1 Mécénat et sponsoring

Groupe

Le Groupe, via ses entités, est engagé dans diverses actions de mécénat.

En 2022, le budget cumulé au sein du Groupe (hors groupe La Poste) avoisine les 11 millions d'euros, en hausse de 30 % par rapport à

l'année 2021, et en hausse de 43 % par rapport à 2019, période de pré-pandémie⁽⁸⁾.

Le groupe La Poste affiche en outre un montant annuel de mécénat de 13 millions d'euros en 2022.

Budget dédié aux actions de mécénat (en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022-2021
Établissement public	4 119	4 238	4 831	4 745	5 781	22 %
– dont mécénat national	2 579	2 828	3 431	3 518	4 377	24 %
– dont mécénat régional	1 540	1 410	1 400	1 227	1 405	14 %
Bpifrance	154	131	134	467	787	69 %
CDC Habitat	112	70	292	242	163	– 33 %
CNP Assurances	9 700	6 000	N/A	N/A	N/A	N/A
Compagnie des Alpes	1 229	1 000	1 536	1 000	1 600	60 %
Egis	145	N/D	N/D	407	N/A	N/D
Icade	1 200	1 700	938	1 003	1 900	89 %
Transdev	373	395	283	271	362	34 %
Sfil	N/A	N/A	N/A	172	187	9 %
Groupe*	17 032	13 534	8 014	8 307	10 781	30 %

* Données 2022 incluant la Caisse des Dépôts (y compris CDC Informatique), Bpifrance, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Icade, Transdev Sfil.

Caisse des Dépôts

En cohérence avec sa mission d'intérêt général, la Caisse des Dépôts déploie en régie directe une politique de mécénat dans tous les territoires et pour le plus grand nombre.

Cette démarche permet d'enrichir et d'amplifier l'action réalisée par la Caisse des Dépôts

en matière économique, à travers le soutien au secteur artistique et culturel.

Pour répondre à cette ambition, le mécénat de la Caisse des Dépôts vise à :

(8) Si l'on neutralise la baisse liée à la sortie du périmètre de calcul de CNP Assurances en 2019.

- repérer et soutenir l'émergence, la professionnalisation et la diffusion de nouveaux talents ;
- faciliter l'accès des jeunes publics à la culture ;
- favoriser la cohésion sociale et territoriale en contribuant à la vie culturelle des territoires, leur mise en réseau et leur transition verte.

La politique de mécénat de la Caisse des Dépôts se décline à travers trois programmes qui font écho à son soutien au Théâtre des Champs-Élysées (musique classique, danse) et à son rôle majeur en matière d'aménagement durable des territoires (architecture et paysage) :

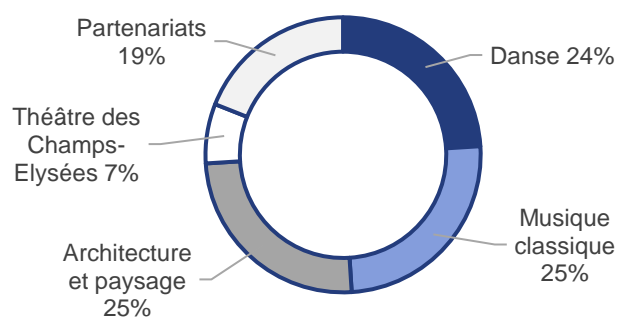
- musique classique : pour soutenir des jeunes ensembles, des dispositifs de professionnalisation, ainsi que des projets de pratique musicale dédiés aux jeunes publics en vue d'accompagner l'émergence de nouvelles générations de musiciens et la découverte de la musique classique par les plus jeunes ;

- danse : pour favoriser l'émergence de jeunes chorégraphes à travers le soutien à la création de pièces et à des dispositifs de professionnalisation, ainsi que pour développer la sensibilisation des jeunes publics grâce au soutien de projets socio-éducatifs ;
- architecture et paysage : pour faire émerger des projets contribuant à l'environnement, des projets de valorisation du patrimoine culturel, ainsi que des projets pédagogiques dédiés aux jeunes publics.

550
 **Projets soutenus sur tout le territoire en 2022 par le mécénat de la Caisse des Dépôts**

Cette politique de mécénat, définie et pilotée par le département du mécénat et des partenariats, se décline selon une stratégie unique sur l'ensemble du territoire grâce à un réseau mécénat déployé dans chaque direction régionale.

Répartition du budget du mécénat national



Pour plus d'information sur le mécénat de la Caisse des Dépôts : www.caissedesdepots.fr/mecenat

Zoom sur un projet soutenu par le mécénat de la Caisse des Dépôts en 2022

Arviva – Arts vivants, arts durables

« Pas de spectacle vivant sur une planète morte »



L'association Arviva a été fondée en 2020 afin d'inciter les professionnels du spectacle vivant à prendre la mesure de l'impact environnemental de leurs activités et à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Après trois ans d'existence, Arviva rassemble déjà 180 structures et plus de 100 professionnels, représentants de tous les métiers de la création, de la production et de la diffusion du spectacle vivant, toutes disciplines et esthétiques confondues – et dans tous les territoires.

Arviva déploie son action sur plusieurs dimensions : création d'un simulateur d'empreinte environnementale (SEEDS), organisation de formations et de rencontres nationales, création du prix des Tremplins récompensant les initiatives durables dans le spectacle vivant.

Le mécénat de la Caisse des Dépôts accompagne la structuration et le développement d'Arviva depuis 2021 à travers un partenariat pluriannuel qui entre en pleine résonance avec les priorités stratégiques de la Caisse des Dépôts et leur déclinaison à l'échelle du mécénat : accompagner la transition écologique, répondre aux besoins de formation des filières professionnelles, encourager l'innovation.

Ce soutien permet au mécénat de la Caisse des Dépôts d'accélérer son engagement en faveur de la transition écologique et énergétique, ainsi que d'enrichir son soutien au secteur du spectacle vivant en favorisant sa montée en compétences sur les enjeux de transition verte.

Pour en savoir plus : <https://arviva.org/>.

Filiales et participations stratégiques

Les filiales et participations stratégiques du Groupe dirigent leur politique de mécénat de manière autonome, souvent en lien avec leur activité.

Le secteur culturel et artistique concentre une partie importante des soutiens. CDC Habitat a par exemple soutenu la Maîtrise populaire de l'Opéra-Comique à hauteur de 50 000 euros.

L'architecture, l'urbanisme et le patrimoine sont également particulièrement ciblés, notamment en réponse aux problématiques immobilières et urbaines :

- CDC Habitat soutient par exemple la Fondation Palladio, lieu de rencontres, d'échanges, de débats et de réflexion autour des problématiques immobilière et urbaine, ainsi que la Fondation des lumières (Fondation de France) dans des actions de lutte contre la précarité ;
- la Fondation Transdev agit également en faveur de l'insertion ou la réinsertion des personnes fragilisées dans les quartiers ciblés par les politiques de la ville ou dans les territoires isolés. Depuis 2002, elle a accompagné

364 projets contribuant à la mobilité sociale. En 2022, 26 nouveaux projets ont été soutenus pour un montant de 362 257 euros. Pour la première fois, la Fondation a en outre souhaité s'engager plus fortement en proposant des subventions pluriannuelles.

En 2022, Icade a soutenu différentes organisations via des actions de mécénat et sponsoring, autour du sport, de la culture ou de la solidarité. Plus de 17 000 euros de dons ont également été collectés auprès de ses salariés au profit de la Croix-Rouge pour venir en aide aux victimes du conflit en Ukraine, dons abondés par Icade pour atteindre une somme finale de plus de 26 000 euros. Icade a également poursuivi son engagement avec la jeune pongiste Prithika Pavade, originaire de Saint-Denis, en vue de sa participation aux Jeux olympiques de 2024 à Paris. Cet engagement est représentatif du lien entre Icade et le territoire de Plaine Commune.

La majorité des actions de mécénat menées par Sfil se concentre autour des thématiques de la diversité du monde professionnel et de l'égalité des chances pour la réussite scolaire et sociale.

6.4.2 Mécénat de compétences

Caisse des Dépôts

Dans le cadre de l'accord sur la qualité de vie au travail (QVT) 2020-2023, la direction des ressources humaines du Groupe s'est engagée à renforcer son action en faveur de l'engagement des collaborateurs.

Le dispositif Facilitateur occasionnel interne a été mis en place en lien avec cet accord début 2023. Il permet aux collaborateurs qui le souhaitent de mobiliser leurs compétences (jusqu'à cinq jours de mission par an) au

bénéfice de projets collectifs concernant notamment les actions de développement des pratiques collaboratives, participatives ou s'appuyant sur l'intelligence collective (facilitateurs, animateurs d'ateliers d'intelligence collective ou d'ateliers participatifs, temps de formation à ces méthodes et pratiques).

Ce dispositif n'est pas reconduit dans le nouvel accord emploi, parcours et compétences.

Filiales et participations stratégiques

Au sein du Groupe, trois entités disposent d'un dispositif de mécénat de compétences : le groupe La Poste, Icade, Transdev.

Icade offre la possibilité à ses collaborateurs de s'engager en faveur de territoires plus inclusifs auprès d'associations, selon deux axes : mettre les compétences métier au service d'associations locales d'une part, engager les collaborateurs en faveur des publics vulnérables d'autre part. En 2022, 114 collaborateurs ont ainsi été mobilisés pour un cumul de 759 heures au profit de 9 associations dans toute la France dans le cadre de journées solidaires.

110 collaborateurs de Transdev (correspondants ou parrains) ont participé aux projets de la Fondation à raison d'un ou deux jours par mois.

Le projet mécénat de compétences de Bpifrance initié en 2021 devrait aboutir en 2023 : il permettra aux salariés de mettre à disposition leurs compétences au service d'associations déjà soutenues par Bpifrance pendant un temps dédié considéré comme du temps de travail effectif

Les collaborateurs du groupe La Poste ont réalisé 1 082 missions, pour un total de 3 655 heures de mécénat.

6.4.3 Actions de solidarité internationale

Fondée en 1985, l'association **CDC Développement solidaire** est animée par des collaborateurs bénévoles du Groupe. Elle intervient dans les pays éligibles à l'aide au développement, tel que définis par l'OCDE, en soutenant des projets dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement économique.

Parmi les nombreux critères qui président au choix des dossiers, deux sont mis en avant : la **place des femmes**, en tant qu'actrices et bénéficiaires des projets ; et **les impacts écologiques et environnementaux** de ces derniers.

CDC Développement solidaire bénéficie du soutien financier et logistique de la Caisse des Dépôts, qui double les dons des collaborateurs et retraités du Groupe.

Chiffres clés 2022

- 10 projets financés
- 28 322 bénéficiaires directs
- 124 260 euros versés

Chiffres clés depuis sa création

- 349 projets financés
- 45 pays concernés
- 3 551 180 euros versés

Exemple de projet : au Nicaragua, sécurité alimentaire pour des femmes vulnérables

Le Nicaragua est le quatrième pays au monde le plus vulnérable face aux impacts du changement climatique. La région Caraïbe concentre les populations les plus déshéritées (pas d'eau potable ni d'alimentation correcte), et 96 % des habitants de Bluefields, la capitale de la région, vivent en état de pauvreté, principalement les femmes.



Le projet accompagne un programme pilote ciblant les femmes les plus vulnérables, afin d'améliorer leur sécurité alimentaire, leur accès à l'eau potable et à la santé. Encadrées par des promotrices, 320 femmes sont formées aux pratiques agroécologiques, vont créer leurs potagers familiaux modèles et seront dotées des équipements nécessaires : filtres à eau, lavabos, outils et intrants agricoles, etc. 700 familles vont bénéficier de ces expérimentations, qui ont vocation à essaimer, auprès du voisinage et d'autres familles.

CDC Développement solidaire apporte 12 976 euros à ce projet, sur un total de 96 419 euros.

Sommaire

Note
méthodologique
du reporting
de durabilité

195

Déclaration de
performance
extra-financière

206

Note sur le
reporting
taxonomie
2022

223

Table
concordance
Pacte mondial

233

7 Annexes

7.1 Note méthodologique du reporting de durabilité

Le reporting de durabilité du groupe Caisse des Dépôts consolide l'ensemble des informations relatives aux risques, politiques et impacts en matière de durabilité des métiers et du fonctionnement interne de l'Établissement public, ainsi que de ses participations stratégiques – entités dans lesquelles la Caisse des Dépôts détient une participation supérieure à 50 % du capital – et partenaires stratégiques – entités contrôlées (ou co-contrôlées dans le cas de Bpi) et consolidées distinguées des autres filiales en raison de leur poids au sein du Groupe – incluses dans le périmètre du reporting.

Il reprend des éléments issus de la Déclaration de performance extra-financière instaurée par le décret n° 2017-1265 auquel la Caisse des Dépôts se soumet volontairement, ainsi que d'autres informations utiles au pilotage de la performance extra-financière du Groupe et aux réponses aux demandes des parties prenantes, notamment les agences de notation extra-financière.

Plusieurs filiales et participations stratégiques consolidées dans ce reporting Groupe publient, de manière autonome, des informations relatives à leurs propres enjeux de durabilité.

7.1.1 Périmètre et période de reporting

6.4.3.1 7.1.1.1 Règles applicables pour la définition du périmètre de reporting

Le reporting de durabilité porte sur l'ensemble du périmètre du groupe Caisse des Dépôts, c'est-à-dire l'Établissement public, ainsi que les filiales et participations stratégiques consolidées.

Le périmètre des filiales et participations stratégiques consolidées est défini selon les règles suivantes :

- prise en compte des participations consolidées dans le reporting comptable par intégration globale ou par mise en équivalence à condition que la Caisse des Dépôts en soit l'actionnaire de référence ou qu'elles soient détenues par la Caisse des Dépôts à parts égales avec un autre actionnaire ;
- puis exclusion des filiales et participations suivantes :
 - les sociétés de type SCI, OPCI ou SAS relatives à la location de terrains ou biens immobiliers ainsi que les foncières ;

- les sociétés en charge de la gestion des actifs de la Caisse des Dépôts ;
- les fonds gérés par une entité du Groupe, ces derniers étant traités par l'entité correspondante ;
- les sociétés sans activité pertinente au regard de leur taille (effectif et chiffre d'affaires), les entités de moins de 50 personnes assurant une activité de service pour ce qui concerne le reporting lié au fonctionnement interne.

Ces règles sont appliquées pour prendre en compte les filiales ou groupes de filiales, aussi bien de rang 1 que des suivants.

Compte tenu de la diversité caractérisant les entités du Groupe, les entités contributrices ont la possibilité de ne pas renseigner un indicateur si celui-ci n'est pas pertinent au regard de leur organisation ou de leurs activités, ou si les informations demandées ne sont pas disponibles. Le cas échéant, une note précise

les exclusions effectuées pour l'indicateur considéré.

Concernant plus particulièrement les indicateurs sociaux quantitatifs :

- certaines filiales et participations stratégiques suivent un périmètre social différent du périmètre élargi, pour publication dans leur propre rapport de gestion et/ou en raison de la présence d'effectifs à l'international (Compagnie des Alpes et Transdev) ;

- l'entité STOA est consolidée avec d'autres entités de plus petites tailles dans la ligne « Entités rattachées à l'Établissement public » ;
- le groupe La Poste n'est pas consolidé dans le bilan social du Groupe, et n'est donc pas inclus dans la collecte des données sociales. Les données quantitatives sociales de ce partenaire stratégique sont donc collectées par ailleurs, et présentées sur une ligne distincte de celle du groupe Caisse des Dépôts.

6.4.3.2 7.1.1.2 Liste des entités incluses dans le reporting au titre de l'année 2022

- Caisse des Dépôts (Établissement public)
- CDC Biodiversité
- CDC Habitat
- CDC Informatique
- Bpifrance
- Groupe La Poste
- Icade
- Compagnie des Alpes
- La SCET
- SFIL
- Société Forestière
- Transdev

■ STOA

L'entité Egis n'est plus consolidée dans le reporting durabilité au 31 décembre 2022 : en janvier 2022, Tikehau Capital a acquis une participation de 40 % dans Egis. À l'issue de cette opération, la Caisse des Dépôts conserve une participation de 34 % du capital d'Egis, désormais comptabilisée dans le poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

STOA est exclue du reporting lié aux impacts du fonctionnement interne – du fait de sa taille et son activité de service.

6.4.3.3 7.1.1.3 Précisions sur les périmètres des filiales et participations stratégiques incluses dans le reporting Groupe

Entités	Précisions sur les périmètres
Bpifrance	Périmètre retenu pour l'établissement des états financiers consolidés de Bpifrance. Le taux de couverture est de 100 % des sites et activités pour la consommation énergétique. Pour les consommations d'eau et la mesure des déchets, les données ne sont disponibles que sur le siège social, Haussmann et Drouot qui représente 56 % des surfaces.
CDC Biodiversité	Entité CDC Biodiversité
CDC Habitat	Le périmètre du reporting environnemental couvre le groupe CDC Habitat. Le périmètre du reporting sociétal couvre CDC Habitat, CDC Habitat social et Sainte-Barbe. Le périmètre du reporting social est l'UES CDC Habitat (CDC Habitat, CDC Habitat social, Sainte-Barbe, GIE centre de contact client, Ampère Gestion).

Entités	Précisions sur les périmètres
Compagnie des Alpes	<p>Périmètre de consolidation financière du groupe.</p> <p>Les données sont remontées à la date de clôture de l'exercice du groupe Compagnie des Alpes, au 30 septembre (douze mois glissants).</p>
CDC Informatique	<p>Le reporting a pour périmètre l'entité CDC Informatique et inclut les sites où sont présents les collaborateurs de CDC informatique, (Arcueil, Bordeaux et Angers), pour l'ensemble des salariés au 31 décembre 2022.</p> <p>Les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et d'eau de CDC Informatique ainsi que leur production de déchets sont incluses dans les émissions de l'Établissement public.</p>
La SCET	Les informations portent sur la société SCET.
SFIL	Les informations portent sur la société SFIL.
Société Forestière	Les informations portent sur la Société Forestière.
Transdev	<p>Le périmètre des entités retenu pour le reporting est construit à partir du périmètre retenu pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe Transdev. Ainsi, les données des sociétés intégrées globalement sont retenues en totalité, les données des activités conjointes ne sont prises en compte qu'à hauteur du taux d'intégration et les données des sociétés mises en équivalence ne sont pas retenues.</p> <p>Seules les entités qui opèrent depuis au moins douze mois sont intégrées dans le périmètre du reporting environnemental, et depuis au moins 6 mois pour ce qui concerne les autres volets du reporting.</p>
Icade	<p>Les données sociales sont consolidées pour l'ensemble des métiers et pôles d'activité d'Icade inclus dans le périmètre de consolidation financière.</p> <p>Le périmètre du reporting environnemental est décrit par pôle.</p> <p>Pôle Foncière Tertiaire : périmètre de reporting environnemental et sociétal basé sur le périmètre de reporting financier consolidé tel que défini dans le rapport de gestion. Selon les indicateurs de performance environnementale ou sociétale, le pôle Foncière Santé considère plusieurs périmètres de reporting :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le périmètre de reporting financier (1 869 965 m²) : le patrimoine du pôle Foncière Tertiaire de l'année N inclut tous les actifs détenus au 31 décembre de l'année N, définis en surfaces totales, intégrant les surfaces louables et non louables. Les indicateurs portant sur le périmètre « financier » sont notamment : l'évaluation des risques liés au changement climatique, les services à disposition des locataires, les ICPE, le Net Promoter Score clients. Certains indicateurs sont exclusivement dédiés aux parcs d'affaires (727 654 m²), le label Écojardin, les indicateurs de mesure de la biodiversité positive, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, malvoyantes et malentendantes, la certification ISO 14001 et le label Parc d'excellence ; ■ le périmètre de reporting RSE (1 787 751 m²) correspond au périmètre de reporting financier dont sont exclus les actifs dont le pôle Foncière Tertiaire n'a pas la gestion locative et/ou pour lesquels Icade est minoritaire au sein de la copropriété. Les indicateurs portant sur le périmètre RSE sont notamment : l'empreinte carbone annuelle (en absolu), l'intensité carbone, la consommation d'énergie (en absolu et en intensité), les diagnostics de performance énergétique (DPE). Les indicateurs carbone sont suivis sur ce périmètre selon les méthodes market-based (pour le suivi de la trajectoire 1,5 °C validée par la SBTi) et location-based ;

- le périmètre RSE inclut en 2022 pour la première fois l'ensemble des typologies d'actifs pour les données énergie et carbone et certains autres indicateurs environnementaux. Le périmètre de reporting appelé RSE dans les précédentes publications a été renommé périmètre bureaux ;
- le périmètre de reporting bureaux (1 196 887 m²) : le patrimoine du périmètre bureaux du pôle Foncière Tertiaire comprend exclusivement des actifs de bureaux, classés dans deux catégories : des bureaux diffus (dénommés « bureaux ») et des bureaux situés dans des parcs d'affaires (dénommés « parcs d'affaires »). Il est calculé en excluant les actifs suivants du périmètre de reporting RSE : les actifs occupés très partiellement, les actifs ayant moins d'un an d'exploitation sur une année civile complète et les actifs hors bureaux (hôtels, entrepôts, data centers, studios de télévision, activités industrielles, etc.). Les indicateurs portant sur le périmètre bureaux sont : la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, les consommations d'eau et de déchets, les certifications HQE/BREEAM et R2S, l'éclairage LED, les analyses et solutions relatives à la qualité de l'air intérieur, les solutions d'éco-mobilité, la distance du patrimoine aux transports en commun, les émissions de CO₂ liées au transport, les mesures de santé et sécurité sur les actifs et les comités environnementaux ;
- le périmètre de reporting dit corporate (24 176 m²) : il comprend les bâtiments occupés par Icade, dont certains ne sont pas détenus par Icade, comme c'est le cas pour son siège Open, cédé en 2018. De ce fait, le périmètre corporate n'est pas une sous-catégorie du périmètre RSE et de la surface cartographiée, qui ne comprennent que des bâtiments détenus par Icade, et constitue une catégorie à part.

Pôle Foncière Santé : périmètre de reporting environnemental et sociétal basé sur le périmètre de reporting financier consolidé tel que défini dans le rapport de gestion. Selon les indicateurs de performance environnementale ou sociétale, le pôle Foncière Santé considère plusieurs périmètres de reporting :

- périmètre de reporting financier (2 289 197 m²) inclut tous les établissements, détenus au 31 décembre de l'année N, définis en surfaces totales intégrant les surfaces louables (en exploitation) et non louables (en rénovation ou prochainement rénovées). Ce périmètre n'intègre ni les actifs cédés en cours d'année ni les actifs en cours de développement (constructions neuves). Il est utilisé pour certains indicateurs à l'échelle du patrimoine d'Icade, tels que : l'évaluation des risques liés au changement climatique et la mise en place de mesures d'adaptation au changement climatique, le nombre de bénéficiaires des établissements court, moyen et long séjour de la Foncière Santé en Europe ;
- périmètre « RSE » (2 228 549 m²) inclut les établissements (cliniques et Ehpad) du périmètre de reporting financier et les extensions réalisées en année N-1 sur les bâtiments existants. Sont exclus les actifs en rénovation ou prochainement rénovés, les actifs vides (non loués), les établissements ayant moins d'un an d'exploitation sur une année civile complète, les extensions livrées dans l'année et les actifs « typés » (ex. : laverie). Les indicateurs portant sur le périmètre « RSE » sont relatifs à l'empreinte carbone annuelle (en absolu), l'intensité carbone, la consommation d'énergie (en absolu et en intensité), la consommation d'eau et aux comités RSE et innovation.
- périmètre « SBTi » comprend les actifs du patrimoine RSE d'Icade Santé en France en date du 31 décembre 2021, auxquels se rajoutent chaque année les extensions, les livraisons et rachats de VEFA ayant lieu à partir de l'année 2021. Ce périmètre de reporting ne correspond donc pas à un sous-ensemble du périmètre financier. Les indicateurs suivis sur le périmètre SBTi sont : les émissions de gaz à effet de serre en absolu du patrimoine localisé en France (pour le suivi de la trajectoire 1,5 °C validée par la SBTi, qui n'intègre pas le patrimoine localisé à l'international). Nouvelles opérations de la Foncière Santé : le périmètre retenu est celui des opérations du pôle Santé dont les mises en chantier ont été lancées au cours de l'exercice (l'ordre de service a été validé). Quatre sous-périmètres existent pour définir ces opérations : les créations, qui correspondent aux nouvelles opérations

développées par la Foncière Santé ; les extensions des bâtiments existants du patrimoine ; les restructurations, qui correspondent aux modifications de la structure des bâtiments existants ; les opérations de travaux significatives de rénovation des façades et d'étanchéité. La majeure partie des indicateurs sont calculés à la validation de l'ordre de service (OS) mais quelques indicateurs spécifiques sont calculés de l'OS à la livraison (ex. : certifications HQE, impact sanitaire des matériaux) ou en phase livraison (ex. : opérations livrées en BIM, surfaces artificialisées qui font l'objet du financement de la restauration de biodiversité d'une surface équivalente). Un certain nombre d'indicateurs excluent les avenants de transfert et rachat de travaux : achats responsables, impact sanitaire des matériaux, certification HQE, solutions d'amélioration de la performance énergétique, diagnostic ressources (réemploi des matériaux).

Pôle Promotion : le périmètre de reporting s'appuie sur le périmètre de reporting financier et retient les opérations dont les mises en chantier ont été lancées au cours de l'exercice (l'ordre de service a été validé : « stade OS »). En cas d'acquisition de sociétés tierces, des plannings d'intégration spécifiques ont été définis pour chaque périmètre de reporting. Ils sont précisés dans le protocole de reporting. Les différents périmètres de reporting considérés pour Icade Promotion sont :

- périmètre de reporting carbone : correspondant aux immeubles et opérations du périmètre financier dont les mises en chantier ont été lancées au cours de l'exercice. Les indicateurs suivis sur ce périmètre de reporting sont : l'empreinte carbone en absolu pour la phase construction, dans le cadre du calcul du bilan carbone annuel d'Icade et l'intensité carbone en analyse de cycle de vie sur cinquante ans ;
- périmètre de reporting SBTi : correspond au périmètre financier dont sont exclues les sociétés de projets acquises depuis le 1^{er} janvier 2019, conformément à la méthodologie de calcul correspondant aux standards de la SBTi. Les indicateurs suivis sur le périmètre de reporting SBTi sont : les émissions de gaz à effet de serre en absolu, en analyse de cycle de vie sur cinquante ans (phase construction et exploitation), dans le cadre du suivi de la trajectoire carbone SBTi en absolu ;
- périmètre de reporting RSE : correspond au périmètre de reporting carbone dont sont exclues les opérations de co-promotion et de vente en bloc pour lesquelles Icade n'a pas la maîtrise du cahier des charges. Tous les indicateurs extra-financiers (hors émissions de GES) du pôle Promotion sont suivis sur le périmètre de reporting RSE et définis au stade « Ordre de Service », à l'exception des indicateurs suivants : part de logements abordables ou inclusifs (périmètre : réservations de l'année) ; part des logements ayant accès à l'e-learning « résilience » (périmètre : logements livrés) ; Net Promoter Score (périmètre : enquêtes clients réalisés dans l'année après livraison).

Le périmètre de reporting RSE d'Icade Promotion au 31 décembre 2022 correspond à 51 opérations représentant 64 % de la surface SHON RT du périmètre de reporting financier carbone (74 opérations représentant 518 491 m² SHON RT). Pour le pôle Promotion, les indicateurs se calculent selon la surface SHON RT (surface hors œuvre nette réglementation thermique), à l'exception des indicateurs carbone qui le sont selon la surface habitable pour les actifs résidentiels et la surface utile pour les actifs de bureaux et tertiaires.

Le périmètre du reporting sociétal est défini par thématiques :

- droits de l'homme : ensemble des collaborateurs, clients, fournisseurs et des sous-traitants ;
- responsabilité fiscale : prend compte l'ensemble des activités d'Icade ;
- protection et relation clients : ensemble des clients d'Icade ;
- achats responsables : contrats de prestation de services de la Foncière Tertiaire et de travaux de la Foncière Santé et pour les chantiers du pôle Promotion en dehors des opérations de co-promotion dont la gestion administrative et/ou technique n'est pas contrôlée par Icade.

6.4.3.4 7.1.1.4 – Période de reporting

La période retenue pour le présent exercice de reporting est l'année calendaire, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

7.1.2 Méthodes de collecte et de consolidation

6.4.3.5 7.1.2.1 Cadre de référence pour les indicateurs de durabilité

Le référentiel de reporting durabilité du Groupe s'appuie sur les référentiels externes suivants :

- informations attendues dans le cadre de la DPEF et de la sélection des risques de durabilité qui en découlent ;
- informations prévues par l'article 29 de la loi Énergie-climat ;
- lignes directrices GRI-G4 et indicateurs associés ;
- questionnaire des PRI dont la Caisse des Dépôts est adhérente ;

- informations demandées par les agences de notation extra-financière non prises en compte par ailleurs.

Il s'articule en outre avec des référentiels internes complémentaires :

- indicateurs de suivi des engagements pris en lien avec la raison d'être du Groupe ;
- feuille de route prioritaire Groupe sur les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) ;
- référentiel de reporting dédié au pilotage stratégique et financier du Groupe.

6.4.3.6 7.1.2.2 Collecte des indicateurs de durabilité

La collecte des données extra-financières provient de plusieurs campagnes de reporting interconnectées :

1. campagne « Reporting RSE Groupe » pour les données environnementales, sociales (qualitatives), sociétales et de gouvernance, réalisée à l'aide de la plateforme interne RstratE par le département « Politique durable » au niveau du Groupe. Au sein de l'Établissement public, une campagne de reporting « Reporting RSE Établissement public » pilotée par une équipe dédiée du Secrétariat général du Groupe dans le cadre du programme « Ecotidien, ensemble plus responsables » permet de collecter au sein des différents services les données de fonctionnement interne pour l'Établissement public, qui une fois consolidées se déversent dans le reporting Groupe ;
2. campagne de reporting stratégique : depuis 2020, les indicateurs durabilité les plus significatifs pour l'activité des métiers sont collectés lors de la campagne de

reporting stratégique du Groupe, réalisée à l'aide de la plateforme RstratE par l'équipe de la planification stratégique et mutualisée avec l'équipe de la politique durable. Cette campagne porte à la fois sur le réalisé de l'année écoulée et pour la plupart des indicateurs sur des prévisionnels à cinq ans à des fins de pilotage ;

3. campagne pour les données relatives à la finance responsable du Groupe, réalisée à l'aide de la plateforme RstratE par le département « Politique durable » ;
4. campagne « Reporting Social » pour le bilan social, réalisée à travers la plateforme Pilotis par le département « Gestion administrative et données sociales » de la direction des ressources humaines du Groupe (hors La Poste).

Au sein de chacune de ces campagnes, les indicateurs sont collectés auprès d'un réseau de correspondants dans les directions, métiers et filiales, avec pour chaque entité une saisie par un contributeur puis une validation par un valideur distinct.

6.4.3.7 7.1.2.3 Consolidation du reporting

Pour les indicateurs portant sur les activités métiers et leurs contributions stratégiques, la consolidation des indicateurs est réalisée en prenant en compte l'intégralité du périmètre de reporting sur laquelle la donnée est pertinente et disponible.

- Les indicateurs financiers correspondent aux montants d'investissement engagés et/ou aux volumes de prêts signés sur la période. L'indicateur Groupe est calculé en sommant les mobilisations de chaque entité consolidée, à l'exception de Sfil et La Banque Postale où une attention particulière est apportée pour éviter de double compter les montants distribués par La Banque Postale qui seraient passés au bilan de Caffil (Sfil).
- Les indicateurs extra-financiers sont calculés à partir des informations lors de l'engagement en considérant l'ensemble du projet auquel les mobilisations financières des entités du Groupe ont contribué (calcul sans quote-part). Sauf cas précisé en commentaires, l'indicateur groupe est calculé en sommant les contributions de chaque entité consolidée.

Pour les indicateurs portant sur les opérations et le fonctionnement interne, les données sont agrégées par type de secteur d'activité au sein du Groupe. En particulier :

- les métiers financiers regroupent les métiers gestions d'actifs et Banque des Territoires de l'Établissement public, Bpifrance, Sfil, La Banque Postale et ses filiales, La Banque Postale AM et CNP Assurances. Les impacts du fonctionnement interne des filiales financières, peu significatives, sont généralement consolidés dans « Autres » quand la donnée est disponible ;
- les activités immobilières regroupent Icade et CDC Habitat ;

- les activités de transport et logistique regroupent Transdev, le groupe La Poste (activités industrielles) ;
- les activités de tourisme et loisirs concernent essentiellement la Compagnie des Alpes ;
- les activités d'ingénierie et de conseil concernent La SCET.

Pour les informations qualitatives portant sur les politiques, la consolidation est réalisée en considérant le déploiement de bonnes pratiques à l'échelle des entités, soit par rapport à une politique Groupe, soit par rapport à des politiques propres à chaque entité.

Pour les données du reporting social, la diversité des pays d'implantation du Groupe peut entraîner une hétérogénéité dans la compréhension des indicateurs qui peuvent être interprétés différemment selon le contexte local (législation ou pratiques nationales). Par exemple, certaines notions françaises telles que les « cadres » ou les « contrats à durée indéterminée » ne sont pas définies de la même manière dans d'autres pays. La Caisse des Dépôts s'efforce toutefois d'harmoniser ces définitions.

Dans certains cas, les informations relatives aux entités implantées à l'international ne sont pas disponibles avec le niveau de détail demandé par le groupe Caisse des Dépôts. Les données sont donc consolidées en fonction du taux de couverture de l'indicateur sur le périmètre France.

Enfin, du fait de la variété des métiers et modes d'intervention des entités, il n'est pas encore possible, pour certains indicateurs, de fournir des données quantitatives pertinentes consolidées au niveau du Groupe. Un travail d'harmonisation et de mise en place de définitions communes à chacune des entités est donc mené en continu pour améliorer la consolidation.

7.1.3 Précisions méthodologiques

6.4.3.8 7.1.3.1 Financement de la transformation écologique (flux TE)

L'indicateur « flux TE » traduit la contribution du Groupe au financement de la transition écologique et énergétique (mobilisation de financements et d'investissements).

La définition des flux TE suite des principes au niveau Groupe indiquant quels secteurs sont

éligibles. En revanche les critères d'éligibilité sont définis par chaque métier dans le cadre de ses axes stratégiques. Les principaux postes des flux TE recouvrent les secteurs et thèmes suivants :

Énergies renouvelables	Investissements et financements alloués aux énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement, notamment celles d'origine solaire, éolienne, hydraulique, géothermique ou végétale (bois, biocarburants, etc.). Cela comprend la production d'électricité et de chaleur solaire, éolienne, hydraulique, marine, géothermique, la cogénération d'électricité et de gaz à partir de biomasse agricole et forestière, la production de biogaz et biocarburant, le transport et la distribution d'énergie renouvelable ou bas carbone, la production, le transport et le stockage d'hydrogène renouvelable, la production de chaleur et de froid à partir de chaleur fatale, les réseaux de chaleur et de froid alimentés à 65 % par de l'énergie renouvelable, les pompes à chaleur et le stockage d'énergie renouvelable et bas carbone.
Constructions exemplaires	Investissements et financements dédiés à la construction de bâtiments allant au-delà de la réglementation thermique en vigueur à la date du permis de construire, tel qu'attesté par la présence d'un label ou d'une certification
Rénovation énergétique des bâtiments	Investissements et financements alloués à la rénovation de bâtiments incluant une amélioration énergétique significative,
Transports bas carbone	Investissements et financements dédiés aux infrastructures et services de transports de voyageurs et de marchandises bas carbone. Pour les transports de voyageurs, cela comprend les infrastructures et services de transport en commun, notamment urbain, ou d'intermodalité, de transport ferroviaire, bornes de recharge électriques ou d'avitaillement en gaz ou hydrogène bas carbone. Pour les infrastructures et services de mobilité douce ou active, cela inclut par exemple les pistes cyclables, etc. Pour les transports de marchandises, sont intégrés les infrastructures de logistique bas carbone, notamment ferroviaire ou fluviale, les bornes de recharge électriques ou d'avitaillement en gaz ou hydrogène bas carbone. Pour les services de transport ferroviaire ou fluvial, sont inclus ceux utilisant des carburants bas carbone, ou la mobilité active (vélo-cargo, etc.)
Industries (dont Green Tech)	Investissements et financements alloués à l'accompagnement à la décarbonisation des industries et à l'accompagnement des green tech.
Actifs verts non répartis sectoriellement	Cela inclut en particulier les investissements dans des green bonds pour lequel le secteur n'a pas pu être identifié ou les fonds labellisés ou fonds climat.
Biodiversité	Investissements et financements qui améliorent la santé des écosystèmes, réduisent les pressions qu'ils subissent et/ou soutiennent les services qu'ils rendent (dont forêts).
Eau	Investissements et financements dédiés aux réseaux d'eau (potable et épuration), à la réduction des besoins en eau ou encore au recyclage des eaux usées.

Économie circulaire	Investissements et financements qui contribuent à réduire les besoins en ressources naturelles, et à circulariser l'économie notamment par le prolongement de la vie des produits et infrastructure ou encore par leur recyclage.
Adaptation	Investissements et financements qui visent à réduire les risques physiques liés au changement climatique (à partir de 2023).

Les flux TE sont consolidés sur le périmètre suivant : Établissement public de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires et gestions d'actifs notamment – Bpifrance, La Banque Postale, CNP Assurances et SFIL.

Pour les métiers prêteurs, les flux consolidés correspondent aux montants des prêts signés lors de l'exercice correspondant à des offres de prêts dédiés au financement de la transformation écologique (par exemple les prêts de Bpifrance pour le financement de projets d'énergies renouvelables), dont les critères d'attribution incluent des critères en lien avec la transformation écologique (par exemple les Écoprêts de la Banque des Territoires

octroyés sur la base du critère d'efficacité énergétique).

Pour les métiers investisseurs, les flux consolidés correspondent aux montants des investissements approuvés dans l'exercice dans des secteurs en lien avec la transformation écologique, ou dans des actifs fléchés comme les nouveaux achats d'émissions vertes, éventuellement nets des cessions réalisées (par exemple placements immobiliers performants). Le versement effectif du prêt ou la réalisation effective des investissements sont donc postérieurs à la comptabilisation des flux.

6.4.3.9 7.1.3.2 Émissions de gaz à effet de serre

Le groupe Caisse des Dépôts est constitué de l'Établissement public et de diverses entités filiales, dans lesquelles la CDC exerce un contrôle financier et parfois opérationnel, éventuellement conjoint avec l'État dans le cas de Bpifrance. Les émissions opérationnelles des filiales sont alors prises à 100 % dans la consolidation des émissions opérationnelles du Groupe.

Lorsque la Caisse des Dépôts détient du capital mais n'exerce pas de contrôle financier ou opérationnel, les émissions des participations correspondantes sont alors considérées comme des émissions financées par l'Établissement public et comptabilisées au prorata de la détention du capital.

La méthode globale de consolidation est représentée par le tableau suivant :

Nature des entités	Entités	Type de contrôle	Périmètre de consolidation	Intégration des émissions
Entité mère	Caisse des Dépôts	Opérationnel	Émissions opérationnelles Émissions financées	100 % dans émissions opérationnelles 100 % dans émissions financées
Filiale opératrice industrielle et financière	Groupe La Poste	Financier	Émissions opérationnelles Émissions financées	100 % dans émissions opérationnelles 100 % dans émissions financées
Filiales financières	Bpifrance, Sfil, CDC Croissance, CDC Invest Immobilier	Financier	Émissions opérationnelles Émissions financées	100 % dans émissions opérationnelles 100 % dans émissions financées

Nature des entités	Entités	Type de contrôle	Périmètre de consolidation	Intégration des émissions
Filiales opératrices industrielles ou de service	Transdev, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Habitat, La SCET*, CDC Biodiversité, Société Forestière	Financier ou opérationnel	Émissions opérationnelles	100 % dans émissions opérationnelles
Participations stratégiques	Grtgaz, RTE, CNR, Egis, Euronext...	Non contrôlées	Émissions opérationnelles	Au prorata du capital détenu dans émissions financées

* En 2022, les émissions de La SCET ne sont pas disponibles.

7.1.3.2.1 Calcul de l’empreinte carbone opérationnelle du Groupe

Le bilan de gaz à effet de serre du groupe Caisse des Dépôts recense les émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement interne et aux activités (hors émissions induites par les financements et les investissements), sur les trois scopes définis par les standards internationaux et pour les six gaz à effet de serre suivants : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde de diazote (N₂O), hexafluorure de soufre (SF₆), hydrofluorocarbures (HFC) et perfluorocarbures (PFC).

Les entités contributrices doivent renseigner leurs émissions poste par poste, selon le cadre de la méthode du Bilan de Gaz à effet de serre réglementaire (bilan GES). Pour calculer les émissions, chacune est libre de suivre la méthodologie de son choix, pour autant qu’elle soit reconnue (méthode réglementaire, outil Bilan Carbone®, ou GHG Protocol) et précisée lors de la collecte.

Les émissions évitées, séquestrées, compensées ou stockées ne peuvent venir en soustraction des quantités de GES émises par l’entité et doivent faire l’objet d’une remontée séparée. À noter que les séquestrations opérées en propres par la Caisse des Dépôts via la Société Forestière sont collectées via l’indicateur « Tonnes de CO₂ séquestrées sur le patrimoine Caisse des Dépôts ».

Pour prendre en compte la forte hétérogénéité du niveau de maîtrise des postes sur le scope 3 entre les entités du Groupe et éviter les effets déformants associés dans le poids relatif des entités dans le résultat final, sont consolidés dans un scope 3 dit « pilotable », les postes disponibles les plus significatifs et sur lesquels les entités disposent d’un **contrôle opérationnel**.

7.1.3.2.2 Calcul de la part des émissions de GES couvertes par une cible de réduction alignée avec les objectifs de l’Accord de Paris

L’indicateur « **part des émissions de GES couvertes par une cible de réduction alignée avec les objectifs de l’Accord de Paris** » est calculé au niveau Groupe de la manière suivante :

- numérateur : somme sur toutes les entités consolidées des émissions de l’exercice (scopes 1, 2 et 3 pilotable) pour lesquelles une cible de réduction compatible avec les

accords de Paris (2 °C ou moins) a été fixée ;

- dénominateur : émissions de GES consolidées à l’échelle du Groupe sur les scopes 1, 2 et 3 pilotable.

Les cibles prises en compte sont progressivement en cours de mise à jour pour être alignées sur des scénarios 1,5°C.

6.4.3.10 7.1.3.3 Calcul de la part des financements couverts par des cibles alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris

Les entités consolidées dans le calcul de la part des actifs financiers alignés ou couverts par des cibles alignées avec l'Accord de Paris correspondent aux entités et métiers financiers du Groupe : Établissement public (gestions d'actifs, Banque des Territoires et pilotage des participations stratégiques), Bpifrance,

La Banque Postale, La Banque Postale Asset Management, CNP Assurances et Sfil.

L'indicateur concerne la part des financements et investissements, en valeur au 31 décembre respectant l'un des trois critères suivants :

Critère	Exemple
Relever d'un portefeuille pour lequel une cible de décarbonation alignée avec l'accord de Paris (i.e. avec un scénario 2°C ou moins) est fixée selon une méthodologie reconnue, et, lorsque cela est possible, validée par un tiers.	Montants investis en actions et obligations cotées couvertes par les cibles de décarbonation validées par le comité scientifique de la NZAOA.
Relever de contreparties qui se sont elles-mêmes fixé des cibles de décarbonation alignées avec l'accord de Paris (i.e. avec un scénario 2°C ou moins) et, lorsque cela est possible, validée par un tiers,	Montants investis en titres de sociétés engagées dans une démarche SBTi avec des cibles validées. Montants investis en obligations souveraines d'une liste d'États européens.
Être fléché sur des actifs verts ou alignés par définition, notamment dans le cadre du financement de la transition écologique ou respectant les critères de la taxonomie européenne.	Encours de prêts finançant des projets d'énergies renouvelables, montants investis dans des green bonds.

Pour cette première année, chaque entité ou métier financier contribuant à l'indicateur, définit les classes d'actifs et/ou portefeuilles qui composent l'assiette de 100 % avec l'objectif que cette assiette soit la plus large possible. Un actif ne peut être compté qu'au titre d'un seul critère. Le total des actifs ainsi couvert en 2022 s'élève à 1055 Md€, correspondant à 79% du total bilan des entités concernées, calculé sans quote-part.

L'indicateur s'entend en « valeur bilan », c'est-à-dire en engagement financier effectivement réalisé/décaissé.

S'agissant du premier exercice de consolidation de cet indicateur, il pourra être affiné à l'avenir pour prendre en compte les spécificités des métiers prêteurs et investisseurs.

7.3 Déclaration de performance extra-financière

Bien que n'étant pas soumise à l'obligation de déclaration de performance extra-financière (DPEF) instaurée par le décret n° 2017-1265, la Caisse des Dépôts a choisi de s'y conformer volontairement.

La DPEF du Groupe est présentée dans le Rapport annuel et de développement durable (RADD), ainsi que le présent Rapport d'engagement sociétal, qui en détaille la méthodologie et les dispositifs de maîtrise des risques sous-jacents.

7.3.1 Méthodologie pour l'identification des risques durabilité et la collecte des informations associées

La cartographie initiale des risques durabilité a été réalisée en 2018-2019 pour le premier exercice de DPEF du Groupe. L'analyse des principaux risques s'est alors effectuée en trois temps :

1. identification de l'univers des risques : l'univers des risques a été construit à partir de l'analyse de matérialité réalisée par le groupe Caisse des Dépôts en 2016, la cartographie des risques d'activité, financiers, opérationnels et stratégiques et autres cartographies des risques existantes dans le Groupe et une revue comparative des bonnes pratiques externes ;
2. évaluation des risques : chacun des métiers de la Caisse des Dépôts, ainsi que chacune de ses filiales et participations stratégiques, a ensuite évalué chacun des risques qui lui étaient rattachés selon deux dimensions : la gravité et la fréquence du risque. Des échanges ont été réalisés par le service « Politique durable » de la direction des finances du Groupe ; ceux-ci ont conduit, dans certains cas, à ajouter à la liste des principaux risques d'un métier, des risques qui ne figuraient pas dans la zone de significativité retenue ;
3. consolidation des risques : la consolidation des évaluations obtenues s'est faite par famille de risques puis par métiers de la Caisse des Dépôts,

avec une pondération simplifiée entre les entités élaborée par rapport à leur poids au bilan consolidé. La sélection finale des risques extra-financiers a été validée par la direction des finances du Groupe.

Cette cartographie a fait l'objet d'une révision pour l'exercice 2019, qui a conduit à une évolution des cotations des entités. La méthodologie de consolidation par famille de risques a également évolué pour mieux distinguer les risques non pertinents au regard de l'entité considérée et les risques pertinents mais faibles.

En 2022, les risques de DPEF ont été intégrés à la cartographie Groupe.

La cartographie des risques Groupe est un outil de pilotage financier et opérationnel des risques du Groupe qui identifie et évalue l'ensemble des risques significatifs auxquels la Caisse des Dépôts et les entités entrant dans son périmètre de consolidation comptable et prudentiel sont exposées dans le cadre de l'exercice de son activité et de son organisation.

Choix a été fait de ne pas créer une catégorie de risques DPEF « à part », mais de répartir ceux-ci dans les différentes catégories de risques présentes dans la cartographie du Groupe :

- risques stratégiques et d'activités ;
- risques d'organisation et de gouvernance ;

- risques opérationnels ;
- risques de non-conformité.

Deux nouvelles catégories de risques ont néanmoins été créées, au sein des risques stratégiques et d'activités :

- les risques liés à la transition écologique et climatique, définis comme le risque d'une mauvaise prise en compte des enjeux de la transition climatique et écologique dans la stratégie de l'entité pouvant notamment entraîner des risques financiers dans le processus d'ajustement vers une économie compatible avec les limites planétaires ;
- les risques sociétaux, définis comme le risque d'une mauvaise prise en compte des enjeux sociaux et respect des droits humains dans la stratégie de l'entité pouvant entraîner des risques de réputation et des risques financiers.

La cartographie des risques du Groupe CDC est actualisée annuellement. La méthodologie appliquée par la direction des Risques Groupe (DRG) pour la cotation des risques combine deux approches :

- une approche *bottom up* : les risques remontés par les filiales et par les directions sollicitées de l'Établissement public sont consolidés par DRG avec

pondération par le poids des entités, afin d'identifier et d'évaluer des risques au niveau du Groupe ;

- une approche *top down* : une revue des résultats est effectuée par les propriétaires des différents domaines de risque pour affiner la cotation des risques. La vision des membres du comex est par ailleurs prise en compte afin d'actualiser l'évaluation des risques stratégiques, de gouvernance et d'organisation du Groupe.

La cartographie permet de restituer :

- une matrice de criticité brute et nette en fonction de l'impact global (financier et non financier), de la probabilité d'occurrence du risque, et du dispositif de maîtrise de risque (cf. la matrice des risques DPEF présentée dans la section 2.3 relative à un pilotage intégré de la durabilité du présent document) ;
- les risques à prioriser en termes de plans d'actions et de mesures correctrices pour réduire le risque.

Les correspondants RSE de l'ensemble des entités du Groupe ont été invités à se rapprocher des correspondants risque pour réaliser la cotation des catégories de risques de la cartographie des risques qui avaient été au préalable identifiés comme des risques DPEF.

7.3.2 Vérification externe

La Caisse des Dépôts, en tant qu'établissement public, n'est pas tenue de faire vérifier sa DPEF par un organisme tiers indépendant (OTI).

Il a cependant été décidé, au niveau du Groupe, de réaliser une vérification volontaire de cette DPEF par les Commissaires aux comptes de l'Établissement public, en tant qu'OTI.

Les indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification sont signalés dans les pages du présent document par le signe ☑.

7.3.3 Synthèse des risques DPEF

Le tableau ci-dessous présente les risques extra-financiers principaux qui ont été retenus au titre de la DPEF du Groupe. Les indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant sont indiqués en gras dans la colonne associée.

Famille de risques	Descriptifs des risques associés	Types d'impacts	Dispositifs de maîtrise de risques	Indicateurs vérifiés par les OTI	Périmètre	Pages
Éthique affaires	des Pratiques non éthiques ou non déontologiques (corruption, ententes illicites, conflits d'intérêts, fraude, blanchiment de capitaux et/ou de financement du terrorisme, transparence fiscale, respect de la libre concurrence, transparence des activités de lobbying...) de la part des collaborateurs et/ou dirigeants du Groupe.	Financier Humain Juridique Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> Charte de déontologie du Groupe, et déclinaisons associées des entités Politiques Groupe : prévention et gestion des conflits d'intérêts, lutte contre la corruption et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT) Dispositifs d'alertes professionnelles Modules associés de formation des collaborateurs Dispositif de contrôle et d'audit interne du Groupe 	Nombre d'alertes reçues et traitées au cours de l'année écoulée	CDC, Bpifrance, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, CDC Biodiversité, Icade, La Poste, SFIL, La SCET, Société Forestière, Transdev	p. 169
Satisfaction des parties prenantes	Non réponse aux attentes des parties prenantes pouvant conduire à des réclamations, des litiges, des atteintes réputationnelles.	Financier Humain Environnemental Juridique Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> Relations institutionnelles et politique partenariale Médiatrice du Groupe et charte de la médiation Comités des parties prenantes, dont le comité du Groupe présidé par le directeur général Politique durable 	Nombre de litiges et contentieux contre une entité du Groupe concernant ses impacts extra-financiers (impacts sur l'environnement, la société, les droits de l'Homme, les sujets RH ou des pratiques de corruption)	CDC, CDC Biodiversité, CDC Habitat, CDC Informatique, Bpifrance, Icade, Compagnie des Alpes, La SCET, SFIL, Société Forestière, Transdev. La Poste	p. 187

Famille de risques	Descriptifs des risques associés	Types d'impacts	Dispositifs de maîtrise de risques	Indicateurs vérifiés par les OTI	Périmètre	Pages
Qualité de l'offre et satisfaction clients	Incapacité à satisfaire les clients et/ou à jouer le rôle de tiers de confiance, non-respect des engagements pris auprès des clients et/ou bénéficiaires finaux.	Financier Juridique Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Médiatrice du Groupe et charte de la médiation • Dispositif déontologique Groupe incluant la loyauté en matière de relation client • Dispositifs de gestion de la relation client des entités • Enquêtes de satisfaction client des entités 	Part des entités ayant déployé un dispositif formalisé d'évaluation de la satisfaction client	Banque des Territoires, la direction des politiques Sociales, Bpifrance, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, Icade, CDC Informatique, La Poste, La SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev	p. 181
Sécurité des données et protection de la vie privée	Perte d'intégrité des systèmes d'information, défaillances dans les systèmes opérationnels, fuite de données à caractère confidentiel ou personnel.	Financier Humain Juridique Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de sécurité des systèmes d'information du Groupe et dispositifs associés (tests d'intrusion, audits, contrôle, formation des collaborateurs...) • Réseau RGPD du Groupe • Politiques RGPD de chacune des entités, et dispositifs associés 	Nombre de plaintes en matière de protection des données à caractère personnel déposées auprès de la CNIL (dont % traité)	CDC, Bpifrance, CDC Biodiversité, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Informatique, La Poste, La SCET, Sfil., Transdev	p. 177
Impacts environnementaux des opérations	Non atteinte des missions du Groupe en matière de transition écologique	Réputationnel Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • Politique climat du Groupe et ses déclinaisons sectorielles • Plan d'action « Sobriété » de la Caisse des Dépôts • Politique de réduction de la consommation d'énergie et d'approvisionnement en énergie renouvelable des entités • Plan de déplacement des entités 	Part des émissions opérationnelles faisant l'objet d'une cible alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris (en %) – RAISON D'ETRE	CDC incluant CDC Informatique, Bpifrance, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, Icade, La Poste, Sfil, Société Forestière, Transdev	p.60

Famille de risques	Descriptifs des risques associés	Types d'impacts	Dispositifs de maîtrise de risques	Indicateurs vérifiés par les OTI	Périmètre	Pages
Prise en compte de l'ESG, en particulier droits humains, dans la chaîne d'approvisionnement	Risques concernant les droits humains, la santé, la sécurité, les libertés fondamentales, ou la protection de l'environnement non maîtrisés dans notre chaîne de valeur	Environnemental Humain Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable de l'Établissement public, et politiques achats responsables propres à chaque entité 	Part des entités du Groupe ayant une politique achats responsables – RAISON D'ETRE	CDC, Bpifrance, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Informatique, La Poste, La SCET, Société Forestière, Transdev	p.184
Risques RH	Défaillances dans le développement du capital humain, difficultés à attirer ou retenir les talents.	Financier Humain Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> Politiques et dispositifs de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, dont mobilité et formation des collaborateurs Dispositifs de formation des collaborateurs, dispositifs de formation et d'accompagnement des managers Déclaration de Groupe Employeur responsable 	Part de la masse salariale consacrée à la formation	Caisse des Dépôts, Bpifrance, Compagnie des Alpes, CDC Informatique, Icade, Société Forestière, Scet, Sfil, Novethic, Transdev, La Poste	p. 115
	Discrimination à l'emploi et manque de diversité des profils, traitement inégal des collaborateurs.	Financier Humain Juridique Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> Politique relative à l'égalité professionnelle femmes-hommes (F/H) Politiques globales de diversité et d'égalité des chances des entités dont politique relative au handicap et politique intergénérationnelle de la Caisse des Dépôts Dispositifs de remontées d'alerte en matière de discrimination Réseau Groupe de promotion de la mixité et de la diversité (Alter'égales) Réseau de référents Harcèlement au niveau du Groupe Déclaration de Groupe employeur responsable 	Pourcentage de femmes dans les comités exécutifs Taux d'emploi légal de travailleurs en situation de handicap – RAISON D'ETRE	Caisse des Dépôts, Société Forestière, Scet, Novethic, Sfil, CDC Informatique, Icade, Transdev, Compagnie des Alpes, Bpifrance	p. 103 et 155
					Caisse des Dépôts, Société Forestière, Scet, Novethic, Sfil, Bpifrance, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Informatique, La Poste, Transdev	p. 104

Famille de risques	Descriptifs des risques associés	Types d'impacts	Dispositifs de maîtrise de risques	Indicateurs vérifiés par les OTI	Périmètre	Pages
	Conditions de travail menaçant l'intégrité physique et morale des collaborateurs, augmentation de la fréquence et de la gravité des accidents du travail, des risques psychosociaux et des maladies professionnelles, mauvaise qualité de dialogue social, détérioration du climat interne de l'entreprise.	Financier Humain Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques relatives à la qualité de vie au travail (QVT) des entités, dont accord QVT de la Caisse des Dépôts • Politiques en matière de santé et sécurité au travail des entités • Enquêtes de climat social menées dans les différentes entités • Déclaration de Groupe employeur responsable 	Taux d'absentéisme pour motif maladie Taux de turnover	Caisse des Dépôts, Société Forestière, Scet, Novethic, Sfil,, Bpifrance, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Informatique, Transdev, La Poste Caisse des Dépôts, Société Forestière, Scet, Novethic, Sfil,, Bpifrance, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Informatique, CDC Habitat, Transdev, La Poste Europe	p. 112 p. 99
Prise en compte de l'ESG dans les activités financières	Manque de prise en compte des critères ESG dans la prise de décision et le suivi des investissements, dans l'octroi et le suivi des prêts, dans le choix des clients, susceptible d'avoir un impact financier et extra-financier négatif et d'exposer à des risques de controverses.	Financier Environnemental Humain Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Charte financement responsable Groupe • Doctrine d'intervention intégrant des objectifs de contributions sociétales (BPI, BDT) • Analyse ESG systématique pour les comités d'investissement • Comité trimestriel des controverses des entreprises cotées (GDA) • Intégration de critères RSE dans l'intéressement de l'Établissement public • Formation des collaborateurs aux enjeux DD (module ODD) 	Part des encours d'investissement faisant l'objet d'une analyse ESG (prise de décision et suivi) – RAISON D'ETRE	GDA-DI-STOA-Société Forestière-CDC Croissance-Trésorerie	p. 45

Famille de risques	Descriptifs des risques associés	Types d'impacts	Dispositifs de maîtrise de risques	Indicateurs vérifiés par les OTI	Périmètre	Pages
	<p>Manque d'engagement en qualité d'actionnaires des sociétés/projets investis sur des sujets qui conduiront demain à des risques réglementaires et/ou financiers et/ou de réputation,</p> <p>Manque de contrôle des opérations des filiales et des participations stratégiques</p>	<p>Financier</p> <p>Environnemental</p> <p>Humain</p> <p>Réputationnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Charte financement responsable Groupe et politiques thématiques notamment politique de vote et gouvernance des entreprises cotées Comité trimestriel des controverses des entreprises cotées (GDA) Enquêtes ESG annuelles envoyées aux sociétés de gestion (BPI, GDA) Lettres d'orientation annuelles aux entités intégrant des critères ESG Dialogue et implication d'administrateurs Caisse des Dépôts dans la gouvernance incluant les sujets ESG 	<p>Part des sociétés en portefeuille ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets ESG (en %, calculé en nombre de société sur le nombre total de société du portefeuille)</p> <p>Part des encours sur le périmètre actions cotés directs et indirect et obligations d'entreprises ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets ESG</p>	<p>LBPAM – BPI</p> <p>GDA</p>	<p>p. 46</p> <p>p.46</p>
Transformation écologique (TE)	<p>Manque de prise en compte du changement climatique et de ses conséquences, non mise à disposition de services, solutions ou financements participant à la TEE, remettant en cause la réussite de projets et l'atteinte des missions du Groupe en la matière</p>	<p>Financier</p> <p>Environnemental</p> <p>Réputationnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique et feuille de route ODD du Groupe et leurs déclinaisons par entités Politique climat et politiques sectorielles du Groupe (charbon, pétrole et gaz, immobilier, transport) Plan climat de la Banque des Territoires et de Bpifrance Intégration des risques climatiques dans la gestion des risques Groupe (cartographie d'exposition du bilan, cadre d'appétit au risque, stress test) Gammes de prêts, produits et services dédiés à la transition écologique Plan d'action adaptation du Groupe Politique biodiversité Groupe 	<p>Montant annuel des financements en faveur de la TE – RAISON D'ETRE</p> <p>Part des investissements/financements alignés Accord de Paris (en %) – RAISON D'ETRE</p> <p>Nombre d'hectares renaturés financés / opérés (flux annuel) –RAISON D'ETRE (en hectares)</p>	<p>BDT, GDA, GPS, Bpi, LBP, CNP, et Sfil.</p> <p>Caisse des Dépôts (BDT, gestions d'actifs, gestion des participations stratégiques), Bpifrance, Le Groupe La Banque Postale (y compris CNP Assurances et LBPAM) et Sfil</p> <p>CDC Biodiversité</p>	<p>p. 64</p> <p>p. 61</p> <p>p.83</p>

Famille de risques	Descriptifs des risques associés	Types d'impacts	Dispositifs de maîtrise de risques	Indicateurs vérifiés par les OTI	Périmètre	Pages
Développement économique inclusif	Manque de prise en compte du sujet du développement économique inclusif, non mise à disposition de services, solutions ou financements participant au développement économique inclusif, remettant en cause la réussite projets et l'atteinte des missions du Groupe en la matière	Financier Humain Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique et feuille de route ODD du Groupe et leurs déclinaisons par entités Charte de financement responsable du Groupe Doctrines d'intervention (BPI, BDT) Gamme de prêts et dispositifs d'accompagnement pour les entreprises, en particulier les PME/TPE Grands plans thématiques pour les filières clés : numérique, industrie, commerce, tourisme... Gammes de prêts et dispositifs d'accompagnement pour les structures de l'ESS et les associations (BPI, LBP, BDT) Études d'impacts socio-économiques (BDT, BPI en particulier) 	Nombre de PME, TPE, ETI soutenues financièrement (financement, investissement, garanties, accompagnement, partenariat) dans l'année	BPI - BDT - LP - GDA	p. 142
Cohésion sociale	Manque de protection des personnes vulnérables, non mise à disposition de services, solutions ou financements participant au renforcement de la cohésion sociale et à la réduction des inégalités sociales, remettant en cause la réussite des projets et l'atteinte des missions du Groupe en la matière	Financier Humain Réputationnel	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique et feuille de route ODD du Groupe et leurs déclinaisons par entités Doctrines d'intervention de la Banque des Territoires et de Bpifrance Conventions d'objectifs en matière de politique sociale des mandats attribués à la Banque des Territoires et à la direction des politiques sociales Gammes de prêts et services à forte contribution sociale (santé, éducation, handicap, vieillissement) Mission de service public d'accessibilité bancaire par La Banque Postale 	Nombre de formations Mon Compte Formation financées sur l'année écoulée Montant annuel mobilisé dans le secteur de la santé et du vieillissement – RAISON D'ETRE	DPS BDT – SFIL – LBP – lcade - BPI	p. 124 p. 126

Famille de risques	Descriptifs des risques associés	Types d'impacts	Dispositifs de maîtrise de risques	Indicateurs vérifiés par les OTI	Périmètre	Pages
Cohésion territoriale et habitat	Défaut d'intervention sur tous les territoires, en particulier les plus fragiles, remettant en cause la réussite des projets et l'atteinte des missions du Groupe en matière de cohésion territoriale et d'habitat	Financier	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique et feuille de route ODD du Groupe et leurs déclinaisons par entités Doctrines d'intervention (BPI, BDT) Gamme de prêts et dispositifs d'accompagnement pour les collectivités, et plus globalement le secteur public local (prêts BDT, dispositif SFIL/LBP...) Gamme de prêts et dispositifs d'accompagnement pour les bailleurs sociaux (BDT, LBP) et les ménages locataires (CDC H) Maillage territorial pour l'accès au service public et l'accès aux services postaux (Espaces France Services, points d'accès physiques aux services postaux) Programmes territoriaux pour les territoires les plus fragiles (BDT) 	Montant des financements réalisés auprès du secteur public local en France – RAISON D'ETRE Nombre de personnes logées dans les logements sociaux financés sur l'année écoulée (flux annuel) – RAISON D'ETRE	Banque des Territoires, Sfil, La Poste	p. 135
		Humain Réputationnel			Banque des Territoires	p. 133

EP : Établissement public ; BPI : Bpifrance ; GDA : gestions d'actifs ; GPS : gestion des participations stratégiques ; BDT : Banque des Territoires ; DPS : direction des politiques sociales ; CDC H : CDC Habitat.

(RE) indicateurs raison d'être.

Le périmètre se rapporte au périmètre pertinent pour l'indicateur. Il se peut que l'indicateur publié ne couvre qu'une partie de ce périmètre pertinent.

7.3.4 Table de concordance DPEF

Informations	Informations présentes dans le présent Rapport d'engagement sociétal
Modèle d'affaires	1.2 « Notre raison d'être au cœur de notre modèle d'affaires »
Présentation des principaux risques extra-financiers	2.3.1 « Intégration des enjeux de durabilité à la gestion des risques du Groupe » 7.2.3. « Synthèse des risques DPEF »
Procédures de diligence raisonnable et indicateurs clés de performance	7.2. « Déclaration de performance extra-financière »
Conséquences sociales de l'activité	3. « ESG dans les activités d'investissement et de financement » 5. « Axe transformation sociale » 6.3. « Une gestion responsable de nos tiers »
Conséquences environnementales de l'activité	3. « ESG dans les activités d'investissement et de financement » 4. « Axe transformation écologique »
Changement climatique	4.1 « Être acteur de la neutralité carbone 2050 en France » 4.2 « Évaluer et gérer les risques climatiques » 4.3 « Être un Groupe résilient face aux dérèglements climatiques et acteur de l'adaptation des territoires »
Respect des droits de l'Homme	6.3.5 « Respect des droits humains »
Lutte contre la corruption	6.2.1 « Déontologie et lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme »
Lutte contre l'évasion	6.2.2 « Responsabilité fiscale »
Économie circulaire	4.4.2 « Favoriser l'économie circulaire et protéger la ressource en eau »
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	5.1.2 « Qualité du dialogue social » 5.1.4 « Santé et qualité de vie au travail »
Lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable	4.4.3.3 « Déchets et économie circulaire (lutte contre le gaspillage alimentaire) » Autres sujets : non matériel (2.3.1 « Intégration des enjeux de durabilité à la gestion des risques du Groupe »)
Lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité (incluant le handicap)	5.1.3 « Diversité et égalité des chances »
Action visant à promouvoir les pratiques d'activités physiques et sportives	Non matériel (2.3.1 « Intégration des enjeux de durabilité à la gestion des risques du Groupe »)

7.3.5 Rapport des commissaires aux comptes

Groupe Caisse des Dépôts

Personne morale de droit administratif

Siège social : 56 rue de Lille – 75007 PARIS

RCS 180 020 026

Rapport des commissaires aux comptes sur la déclaration consolidée de performance extra-financière publiée volontairement dans le Rapport d'Engagement Sociétal (RES)

Exercice clos le 31 décembre 2022

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et consignations (ci-après « la Caisse des Dépôts ») et à la suite de la demande qui nous été faite par la Caisse des Dépôts, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après la « Déclaration »), que la Caisse des Dépôts a choisi de présenter dans le Rapport d'Engagement Sociétal 2022 (ci-après le « RES ») en application volontaire des dispositions légales et réglementaires des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de Commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels (« Protocole de Reporting Bilan Social », « Protocole de Reporting Investissement Responsable » et « Protocole de Reporting RSE »).

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et en référence aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de Commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Une partie des indicateurs clés de performance est publiée sur un périmètre limité en fonction de la disponibilité des données et des différences méthodologiques entre les filiales et participations, tels que décrit au cas par cas au sein du RES. Les précisions méthodologiques relatives au reporting des indicateurs extra-financiers sont apportées dans le RES.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des

techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant aux Référentiels (« Protocole de Reporting Bilan Social », « Protocole de Reporting Investissement Responsable » et « Protocole de Reporting RSE ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Département « Politique durable » de la Direction des finances et du développement durable de la Caisse des Dépôts :

- de sélectionner ou d'établir de façon volontaire des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir de façon volontaire une Déclaration en référence aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et le cas échéant les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant les Référentiels de l'entité tels que mentionnés ci-avant.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration en référence aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en référence au 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction des finances, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement Taxonomie)) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement Taxonomie) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués en référence aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 13 personnes et se sont déroulés entre mars 2023 et juin 2023 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment le Service Politique Durable de la Direction des Finances, la Direction du contrôle permanent et de la conformité, la Direction des Risques et du Contrôle Interne, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Communication, les Responsables des investissements ainsi que les Directions Développement Durable des différentes entités, filiales et participations de la Caisse des Dépôts citées en Annexe 1.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités comme présenté en Annexe 1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices présentées en Annexe 1 et couvrent entre 43% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 30 juin 2023

MAZARS SA

Gilles Magnan

Associé

KPMG SA

Eric Amato

Associé

Annexe 1 – Liste des indicateurs clés de performance, autres résultats quantitatifs et informations qualitatives audités et entités contributrices

Thématique de risque	Indicateurs et KPIs audités	Entités auditées
Ethique	Nombre d’alertes professionnelles reçues et traitées au cours de l’année écoulée	La Poste, EP CDC, Transdev
	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l’entité concernant ses impacts sur l’environnement, sur la société, sur les droits de l’Homme, les sujets RH ou des pratiques de corruption	La Poste, EP CDC
	Part des entités ayant déployé un dispositif formalisé d’évaluation de la satisfaction clients	La Poste, BDT
	Nombre de plaintes reçues de la Cnil pour atteinte aux données personnelles	La Poste, EP CDC, BPI, Transdev, Icade
	<i>Procédures mises en place en matière de bonne conduite des affaires et de lutte contre la corruption</i> <i>Mesures engagées en faveur des droits de l'Homme</i>	<i>Informations qualitatives</i>
Social	Part de la masse salariale consacrée à la formation	La Poste, EP CDC, Transdev
	Taux de turnover (%)	La Poste, EP CDC, Transdev
	Taux d'emploi légal de travailleurs en situation de handicap	La Poste, EP CDC, Transdev
	Part de femmes dans les comités exécutifs (ou assimilés)	La Poste, EP CDC, Transdev, Icade
	Taux d’absentéisme pour maladie (en %)	La Poste, EP CDC, Transdev
	<i>Politique de gestion des compétences et de formation des salariés</i> <i>Politique de soutien et d'accompagnement à la parentalité</i> <i>Mesures prise en faveur d'un environnement inclusif dans le respect de chacun</i>	<i>Informations qualitatives</i>
Environnement, Investissement Responsable & Stratégie	Part des encours d'investissement faisant l'objet d'une analyse ESG (prise de décision et suivi)	LBP, GDA, BDT
	Nombre de formations « Mon Compte Formation » financées sur l’année écoulée	EP CDC
	Part des flux de prêts faisant l’objet d’une analyse ESG (prise de décision et suivi)	LBP, BDT
	Montant annuel des financements en faveur de la TEE (flux en Md€)	LBP, GDA, BDT, BPI
	Surfaces concernées par des opérations de renaturation	EP CDC, Société Forestière
	Part des sociétés en portefeuille/ Part des encours ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets ESG	LBP, GDA, BDT, BPI
	Montant des expositions aux énergies fossiles toute chaîne de valeur	LBP, GDA, BDT
	Part des investissements/financements alignés aux accords de Paris	LBP, GPS, GDA, BDT
	Part des émissions opérationnelles faisant l’objet d’une cible alignée avec les objectifs de l’Accord de Paris	La Poste, EP CDC, Icade
	Empreinte carbone des portefeuilles - <i>Actions cotées (tCO2e/K€ investi)</i> - <i>Obligations d’entreprises (tCO2e/K€ investi)</i> - <i>Immobilier de placement (kgCO2e/m².an)</i>	GDA, BDT
	Réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles de titres (%)	GDA
	Part des entités du Groupe ayant une politique achats responsables	La Poste, EP CDC, BPI, Transdev, Icade

	Nombre de PME/ETI/TPE soutenues financièrement (financements, investissements, garanties) dans l'année	BPI
	Nombre de personnes logées dans les logements sociaux financés sur l'année écoulée (flux annuel)	BDT
	Montant annuel mobilisé dans le secteur de la santé et vieillissement	LBP, SFIL, BDT, BPI
	Montant annuel des financements réalisés auprès du secteur public local (en M€)	BDT, SFIL
	<i>Politique climat</i> <i>Politique biodiversité</i> <i>Déclaration employeur responsable</i> <i>Notations extra-financières (ISS ESG, Sustainalytics, Moodys)</i> <i>Compensation des émissions de 2021 au travers de financement de projets internationaux Livelihoods</i> <i>Lignes sectorielles pour accompagner la décarbonation des transports</i> <i>La Caisse des Dépôts ainsi que six de ses filiales sont reconnues "Entreprises engagées pour la Nature"</i>	Informations qualitatives

7.4 Note sur le reporting taxonomie 2022

7.4.1 Contexte réglementaire de la Taxonomie Européenne

Le plan d'action de l'Union Européenne pour la finance durable fixe comme objectif partagé la réorientation des flux de capitaux vers des investissements durables en vue de parvenir à une croissance durable et inclusive. Afin de favoriser le pilotage et la transparence des acteurs financiers en matière de finance durable, la Taxonomie Européenne définit à la fois ce qu'est une activité économique durable au niveau de l'Union Européenne, et impose également aux acteurs financiers et non financiers une transparence sur le caractère durable de leurs activités et de leurs investissements.

Au titre du Règlement (UE) 2020/852, une activité peut être considérée comme durable si :

1. Elle contribue **substantiellement** à un ou plusieurs des **6 objectifs environnementaux** suivants :
 - a) L'atténuation du changement climatique,
 - b) L'adaptation au changement climatique,
 - c) L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
 - d) La transition vers une économie circulaire,
 - e) La prévention et la réduction de la pollution,
 - f) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
2. Elle ne cause **aucun préjudice important aux autres objectifs** environnementaux (DNSH) ;
3. Elle respecte **des garanties minimales en matière sociale**, dont les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes

directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la déclaration de l'organisation internationale du travail (OIT) ou encore la charte internationale des droits de l'Homme.

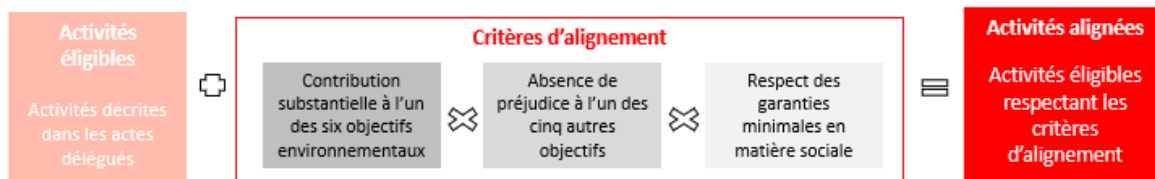
Les critères permettant d'attester de la durabilité d'une activité économique sont à ce jour décrits au sein des Règlements Délégués (UE) 2021/2139 et (UE) 2022/1214. Lorsqu'une activité économique est listée au sein de ces actes délégués, celle-ci est qualifiée d'activité « **éligible** ». Lorsqu'une activité économique éligible répond à l'ensemble des critères de durabilité cités plus haut, celle-ci est qualifiée d'activité « **alignée** ». **L'alignement traduit ainsi la durabilité environnementale d'une activité c'est-à-dire son caractère vert selon la classification européenne, tandis que l'éligibilité n'est qu'une étape préalable de calcul qui ne préjuge pas de la contribution environnementale effective de l'activité.**

A date, seuls les deux premiers objectifs ont fait l'objet d'une adoption au niveau de l'Union Européenne. En l'atteinte de l'entrée en vigueur des textes sur les autres objectifs, l'analyse de la durabilité des activités économiques est ainsi circonscrite aux critères relatifs à **l'atténuation au changement climatique** et à **l'adaptation au changement climatique**.

Le Règlement Délégué (UE) 2021/2178 impose aux entreprises soumises à l'obligation de publications d'informations extra-financières au titre de la Directive 2014/95/UE (NFRD) une publication annuelle de leurs indicateurs relatifs à la Taxonomie depuis le 1^{er} janvier 2022. Pour une phase transitoire d'un an pour les entreprises non financières, et de deux ans pour les entreprises financières, ce reporting taxonomique est circonscrit à la transparence sur les indicateurs d'éligibilité, avant un reporting plus complet sur l'alignement taxonomique. Les éléments à publier sont décrits dans le Règlement Délégué (UE)

2021/2178. La publication d'informations sur l'alignement à la Taxonomie respecte un format imposé et décrit dans les annexes du Règlement. Ce format est volontaire durant

toute la phase de préparation durant laquelle seule la publication d'informations relatives à l'éligibilité s'impose.



7.4.2 Modalités d'application pour la Caisse des Dépôts

7.3.2.1 Une application non obligatoire de la Taxonomie Européenne au titre de la NFRD

Du fait de son statut juridique particulier, la Caisse des Dépôts n'est réglementairement pas soumise à la NFRD, ni à sa transposition en droit français, la DPEF. Elle n'est donc pas tenue de réaliser un reporting Taxonomie. Cependant, depuis l'entrée en vigueur des textes, la Caisse des Dépôts a choisi de publier volontairement une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), qu'elle intègre à son rapport d'engagement sociétal. En continuité de ce choix, la Caisse des Dépôts publie volontairement un reporting taxonomique associé.

En cohérence avec la publication de ses comptes, le reporting distingue le Fonds d'épargne évalué en normes nationales et le groupe Caisse des Dépôts, consolidant la Section générale de l'Etablissement public et toutes ses filiales consolidées, évalué en normes IFRS.

Pour réaliser son reporting taxonomique, la Caisse des Dépôts utilise la structure du

template réglementaire « Etablissement de crédit » régie par les annexes V et VI du Règlement Délégué (UE) 2021/2178. Ce modèle de publication d'informations est utilisé pour élaborer le reporting de l'Etablissement public et pour collecter les données de ses filiales financières consolidées par intégration globale. Les données des filiales industrielles mises en équivalence ont été collectées au travers du modèle de publication d'informations « entités non financières » régie par les annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2178, puis ont été consolidées comme les autres participations. Pour assurer l'homogénéité des interprétations, la Caisse des Dépôts a mis en place un protocole de reporting Groupe qui s'applique à toutes les entités consolidées. Ce protocole et son application, ainsi que les indicateurs publiés dans le présent rapport, ont fait l'objet d'une revue par les organismes tiers indépendants dans le cadre de la DPEF.

7.3.2.2 Une méthodologie de calcul similaire à l'exercice 2022, mais des données en forte évolution

Au titre des instructions réglementaires du Règlement Délégué (UE) 2021/2178, le périmètre de publication d'informations relatives à la Taxonomie est celui du bilan réglementaire consolidé (FINREP). Sont exclus du périmètre les expositions aux entités souveraines, aux banques centrales et les portefeuilles de négociation, qui font l'objet d'une ventilation séparée.

Sur le fondement de cet acte délégué, seuls les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la Taxonomie Européenne :

- Les crédits immobiliers, prêts à la rénovation et prêts automobiles pour les ménages ;
- Le financement des logements sociaux et autres financements affectés à des

projets des collectivités locales éligibles ;

- Les financements et investissements dont les contreparties sont soumises à la NFRD, à proportion des indicateurs taxonomiques que l'entité publie ;

Les titres de créances destinés à financer des activités spécifiquement identifiées (e.g. green bonds), à concurrence des indicateurs taxonomiques relatifs aux activités financés, fournis par l'entité émettrice.

		Groupe CDC	Fonds d'épargne
Total des actifs	Total des actifs du bilan réglementaire FINREP	-	-
Actifs Couverts	Bilan réglementaire, dont sont exclus : - Souverains, banques centrales et émetteurs supranationaux - Portefeuille de négociation	100%	100%
Actifs inclus dans le numérateur	Bilan couvert, dont sont exclus : - Expositions aux contreparties non NFRD - Dérivés, prêts interbancaires à vue et autres actifs	61%	79%
Actifs éligibles	Analyse de l'éligibilité des actifs inclus dans le numérateur	28%	60%
Actifs alignés	Analyse de l'alignement des actifs éligibles	En 2024	En 2024

Taux d'éligibilité = $\frac{\text{Actifs éligibles}}{\text{Actifs couverts}}$	Taux d'alignement = $\frac{\text{Actifs alignés}}{\text{Actifs couverts}}$
---	--

Pourcentages renseignés sur le fondement de la méthodologie réglementaire, pondérés par le chiffre d'affaires

Dans le calcul réglementaire, en application des lignes directrices publiées par la Commission Européenne, seules les données directement issues de la contrepartie peuvent être utilisées. Le recours à des estimations est exclu. Les investissements et les prêts dirigés vers des entreprises non assujetties à la NFRD sont exclus du ratio réglementaire. Ceci ne permet ainsi pas à la Caisse des Dépôts et ses filiales de valoriser les financements et investissements territoriaux dont une partie significative est consacrée à la transformation écologique.

A ce titre, et pour éviter cet écueil, la Caisse des Dépôts a fait le choix dès l'année dernière de publier deux ratios distincts :

Un ratio réglementaire, strictement conforme aux instructions de la Commission et établi sur

le fondement des informations disponibles auprès des contreparties. Aucune estimation sectorielle n'alimente le ratio réglementaire. Lorsque la donnée taxonomique n'est pas disponible, la valeur nulle est retenue par défaut.

Un ratio volontaire plus complet, incluant les financements et investissements affectés à des projets clairement identifiés sur des secteurs éligibles (e.g. : projets dans les secteurs des énergies renouvelables, des transports ou encore du bâtiment), ainsi que l'immobilier de placement et l'investissement forestier. Le ratio volontaire peut inclure ponctuellement des estimations dans le cas où la donnée publique n'aurait pas pu être récupérée.

Expositions	Calcul réglementaire	Calcul volontaire
Ménages	Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et prêts automobiles considérés comme éligibles. Pas d'analyse de l'alignement en 2022.	<i>Même approche que le calcul réglementaire</i>
Administrations locales	Prise en compte des financements dès lors que l'usage des fonds est connu, à partir d'une analyse interne selon les documentations déjà disponibles ou l'échange avec les porteurs de projets : <ul style="list-style-type: none"> • Prêts aux administrations locales dans des projets éligibles • Prêts affectés à des logements sociaux Pas d'analyse de l'alignement en 2022.	<i>Même approche que le calcul réglementaire</i>
Entreprises (Financements non affectés)	Données publiées par les contreparties NFRD, avec le concours éventuel de fournisseurs de données. En l'absence de données publiées, le taux taxonomique utilisé est 0	<i>Même approche que le calcul réglementaire</i> + Recours à des estimations sectorielles pour les contreparties NFRD sur lesquelles la donnée publique n'est pas disponible
Entreprises (Financements affectés)	Prise en compte des financements à des contreparties NFRD dès lors que l'usage des fonds est connu, à partir d'une analyse interne selon les documentations déjà disponibles ou l'échange avec les porteurs de projets Prise en compte des green bonds pour lesquels la taxonomie est mentionnée dans l'analyse des <i>Use of Proceeds</i>	<i>Même approche que le calcul réglementaire</i> + Prise en compte des financements à des contreparties non NFRD. Ceci inclut notamment les SPV sur des projets portant sur des activités éligibles, les actifs immobiliers et forestiers, les financements de projets à l'étranger

L'assujettissement NFRD des contreparties « entreprise » a été évalué en considérant à minima la zone géographique (Union Européenne) et la taille de l'entreprise (> 500 salariés), et quand ils étaient disponibles l'information sur le bilan (>20M€) et la chiffre d'affaires (> 40M€). Le caractère NFRD fait

ensuite l'objet d'une analyse dans le courant de la campagne par les équipes en charge de l'analyse. Pour les filiales industrielles, toutes les filiales assujetties à la NFRD et de manière volontaire, celles non assujetties à la NFRD mais uniquement à sa transposition française la DPEF ont été prises en compte.

7.4.3 Résultats d'éligibilité au titre de l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852

7.3.3.1 Indicateurs d'éligibilité du Groupe Caisse des Dépôts

Montant (Md€) et part dans l'actif couvert des actifs éligibles	Ratio Réglementaire			Ratio Volontaire		
	2021 (Chiffre d'affaires)	2022 (Chiffre d'affaires)	2022 (CapEx)	2021 (Chiffre d'affaires)	2022 (Chiffre d'affaires)	2022 (CapEx)
Montant des expositions sur des activités éligibles à la Taxonomie pondérée par le chiffre d'affaires	81,4	102,9	106,9	145,3	127,2	106,9
<ul style="list-style-type: none"> Dont entreprises soumises à la NFRD (et financements affectés aux contreparties non NFRD en approche volontaire) 	9,8	24,8	28,8	69,0	44,8	43,5
<ul style="list-style-type: none"> Dont prêts aux ménages (immobilier, rénovation et automobile) 	71,6	76,2	76,2	71,6	76,3	76,2
<ul style="list-style-type: none"> Financements éligibles des administrations locales 	0	1,8	1,8	1,1	2	2
Part des expositions sur des activités éligibles à la Taxonomie	21%	28%	30%	41%	35%	35%
Part des expositions sur des activités non éligibles à la Taxonomie	77%	72%	70%	59%	65%	65%

Montant (Md€) et part dans l'actif total des actifs exclus du numérateur	2021 %	2021 Md€	2022 %	2022 Md€
Part des expositions qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	14%	79,9	16%	97,7
Part des instruments dérivés	1%	5,2	1%	4,0
Prêts interbancaires à vue	1%	7,0	>1%	1,0
Autres actifs (trésorerie, goodwill...)	3%	15,4	2%	8,0

Montant (Md€) et part dans l'actif total des actifs exclus du dénominateur et du numérateur	2021 %	2021 Md€	2022 %	2022 Md€
Part des expositions auprès des administrations centrales, des banques centrales et des émetteurs supranationaux	39%	229,8	37%	219,1
Actifs financiers détenus dans le portefeuille de négociation	0%	0	2%	10,2

L'éligibilité à la Taxonomie du Groupe est portée par les prêts immobiliers aux ménages de La Banque Postale, puis par les expositions sur des entreprises soumises à la publication d'informations non financières, en particulier de la gestion d'actifs.

La hausse des résultats d'éligibilité entre 2021 et 2022 est le fruit d'une extension du périmètre analysée, ainsi que, pour le ratio réglementaire,

d'une plus grande disponibilité des informations publiées par nos contreparties soumises à la NFRD pour l'exercice 2022. La reprise des nouvelles données publiées par les contreparties NFRD (collecte arrêtée aux données disponibles à mars 2022) a permis de réduire la part de données estimées dans le ratio volontaire au profit de la part issue de données publiques dans le ratio réglementaire.

7.3.3.2 Indicateurs d'éligibilité du Fonds d'Epargne

Montant (Md€) et part dans l'actif couvert des actifs éligibles	Ratio Réglementaire			Ratio Volontaire		
	2021 (Chiffre d'affaires)	2022 (Chiffre d'affaires)	2022 (CapEx)	2021 (Chiffre d'affaires)	2022 (Chiffre d'affaires)	2022 (CapEx)
Montant des expositions sur des activités éligibles à la Taxonomie pondérée par le chiffre d'affaires	105,7	163,6	162,1	147,0	169,4	162,7
<ul style="list-style-type: none"> • Dont entreprises soumises à la NFRD (et financements affectés aux contreparties non NFRD en approche volontaire) • Dont prêts aux ménages (immobilier, rénovation et automobile) • Financements éligibles des administrations locales 	0	18,4	17,0	41,3	24,3	17,6
Part des expositions sur des activités éligibles à la Taxonomie	42%	60%	60%	59%	63%	60%
Part des expositions sur des activités non éligibles à la Taxonomie	58%	40%	40%	41%	37%	40%

Montant (Md€) et part dans l'actif total des actifs exclus du numérateur	2021 %	2021 Md€	2022 %	2022 Md€
--	--------	----------	--------	----------

Part des expositions qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	14%	46,3	13%	47,7
Part des instruments dérivés	0%	0	0%	0
Prêts interbancaires à vue	0%	0	3%	10,7
Autres actifs (trésorerie, goodwill...)	2%	7,1	0%	0

Montant (Md€) et part dans l'actif total des actifs exclus du dénominateur et du numérateur	2021 %	2021 Md€	2022 %	2022 Md€
Part des expositions auprès des administrations centrales, des banques centrales et des émetteurs supranationaux	24%	80,1	25%	93,2
Actifs financiers détenus dans le portefeuille de négociation	0%	0	0%	0

L'éligibilité du Fonds d'Épargne (60%) est proportionnellement plus élevée que celle du Groupe (28%). Cet écart s'analyse au regard du poids dans le bilan du Fonds d'épargne du financement du logement social, lequel est considéré comme éligible dès lors que les

logements financés sont identifiés. La hausse de l'indicateur réglementaire se justifie par une meilleure identification des projets financés au sein de nos systèmes d'informations, ainsi que par la meilleure disponibilité des données publiées par nos contreparties entreprises.

7.3.3.3 Informations relatives aux activités économiques dans certains secteurs de l'énergie liés au gaz et au nucléaire concernées par la Taxonomie Européenne

Activités liées à l'énergie nucléaire		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	Oui
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	Oui
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	Oui

Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Oui
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Oui
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux	Oui

7.4.4 Première analyse de l'alignement au titre de l'article 29 de la loi Energie Climat

L'article 29 de la loi Energie Climat requiert la publication de la part des encours d'investissement alignés avec la Taxonomie. La Caisse des Dépôts, nominativement soumise à l'article 29, réalise ainsi une analyse de l'éligibilité et de l'alignement sur le périmètre de l'Etablissement public, au regard de ses encours d'investissements.

L'analyse a ainsi porté sur les seuls métiers d'investissement (Gestions d'actifs, Direction des Investissements de la Banque des Territoires et Trésorerie) de l'Etablissement public, sans séparation de la section générale et du Fonds d'épargne. Les filiales sont exclues du calcul. Toutefois, dans un souci de transparence, la Caisse des Dépôts publie de manière distincte les indicateurs d'éligibilité et d'alignement de ses principales filiales. L'analyse a été réalisée selon le même principe et la même méthodologie que l'analyse au titre de l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852. Le calcul des encours d'investissements a été effectué en ne prenant en compte que les titres de créance, les

instruments de capitaux propres, les actifs corporels (immobilier de placement et forêts) et les dérivés.

L'analyse de l'alignement pour l'exercice 2022 n'a pu être qu'un exercice exploratoire, du fait du manque de disponibilités des données :

- Les entreprises non-financières assujetties n'avaient pas toutes publiées leurs indicateurs d'alignement à la date de la collecte ;
- Les fonds d'investissements durables ne publiaient pas encore leurs indicateurs d'alignement, leur première publication n'étant attendue que de juin 2023 en conformité avec le calendrier du Règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) ;

Les entités financières ne sont tenues de publier d'indicateurs d'alignement qu'à échéance du 30 juin 2023 pour les fonds d'investissements régis par les articles 8 et 9 du Règlement 2019/2088 et de 2024 pour les entreprises financières soumises à la NFRD.

Eligibilité et alignement des investissements (pondéré par le chiffre d'affaires)		
Indicateurs	Eligibilité	Alignement
Part éligible et alignée selon la Taxonomie Européenne des activités d'investissement (ratio réglementaire)	8%	1,5%

Part éligible et alignée selon la Taxonomie Européenne des activités d'investissement (ratio volontaire)	18%	2%
--	-----	----

Les encours d'investissement éligibles de la Caisse des Dépôts correspondent principalement aux expositions éligibles. Cette première analyse de l'alignement a permis aux métiers de s'approprier la méthodologie d'analyse de la durabilité de la Taxonomie

Européenne. Les résultats obtenus ne sont que des résultats partiels faisant état des informations disponibles à date. Ces indicateurs devraient évoluer à la hausse dès l'année prochaine avec la publication des données d'alignement des contreparties.

7.4.5 Informations publiées par les filiales du Groupe

Les entités du Groupe soumises à la NFRD ont également réalisé leur propre publication. Conformément au calendrier prévu par le Règlement Délégué (UE) 2021/2178, les filiales non financières ont, pour la première année, reporté sur l'alignement de leur chiffre d'affaires et de leurs dépenses d'investissement, tandis que les filiales financières ont majoritairement continué à ne publier que sur l'éligibilité. Certaines entités du Groupe, non soumises à la NFRD, analysent néanmoins leur éligibilité et parfois leur alignement, en vue de piloter leur durabilité ou pour se préparer aux futures réglementations (CSRD, RTS SFDR...).

Éligibilité et alignement des principales filiales et participations non financières (réglementaire) ⁹				
Indicateurs	Chiffre d'affaires		CapEx	
	Éligibilité réglementaire	Alignement réglementaire	Éligibilité réglementaire	Alignement réglementaire
La Poste (entité industrielle)	85,27%	27,88%	89,67%	50,31%
CDC Habitat	90,75%	38,90%	98,43%	48,01%
ICADE	98,00%	39,00%	94,00%	43,00%
Compagnie des Alpes ¹⁰	0,02%	0%	2,25%	0%
GRT Gaz	1,99%	1,99%	17,93%	17,93%
RTE	99,38%	86,38%	99,80%	86,38%

⁹ Sur le fondement des informations publiées dans les rapports réglementés des entités ou remontées au niveau du Groupe. Certaines données ont pu être retraitées pour permettre la bonne consolidation du Groupe.

¹⁰ Les activités de la Compagnie des Alpes ne sont pour l'instant pas couvertes par les actes délégués en vigueur de la Taxonomie Européenne

Eligibilité et alignement des principales filiales et participations financières (réglementaire et volontaire) ¹¹				
Indicateurs	Chiffre d'affaires		CapEx	
	Eligibilité réglementaire	Eligibilité volontaire	Eligibilité réglementaire	Eligibilité volontaire
La Banque Postale	49,59%	52,98%	49,85%	53,24%
Bpifrance	5,02%	17,20%	5,48%	-
SFIL	3,77%	10,16%	3,77%	10,21%
CDC Croissance (fonds agrégés)	25,00%	41,00%	34,00%	32,00%
STOA	0%	68,17%	0%	68,17%

7.4.6 Traductions opérationnelles et perspectives

Au-delà de la conformité réglementaire, la Caisse des Dépôts mène différents travaux pour renforcer la transparence et accroître son pilotage de sa mobilisation en faveur de la transformation écologique à l'aide de la Taxonomie Européenne. Les actions menées en 2022 ont porté à différents niveaux :

- Travaux en cours sur un projet SI intégré pour fournir l'outillage à ce vaste chantier.
- Travaux d'appropriation à l'échelle de L'Etablissement public et du Groupe des critères de la taxonomie (critères de contribution substantielle, critères de non-nuisance, garanties minimales en matière sociale) en vue de développer des cadres communs d'analyse.
- Intégration de l'analyse taxonomique dans les grilles de cotation de tous les projets passant en comité d'engagement Groupe.
- Intégration de la taxonomie dans le nouveau cadre des émissions obligataires vertes et durables de l'Etablissement public et mise en œuvre des analyses périodiques
- Analyse préliminaire des offres de produits identifiés en interne comme « verts » au regard des critères taxonomiques.

¹¹ Les entités financières du Groupe Caisse des Dépôts ne sont soumises qu'à partir de 2024 (sur l'exercice 2023) à la publication de l'alignement à la Taxonomie. Indicateurs renseignés sur le fondement des informations publiées dans les rapports réglementés des entités ou remontés au niveau du Groupe. Certaines données ont pu être retraitées pour permettre la bonne consolidation du Groupe.

7.5 Table concordance Pacte mondial

Informations	Informations présentes dans le présent Rapport d'engagement sociétal
Gouvernance	2. Notre stratégie durable 6.1 Un modèle de gouvernance unique
Droits Humains	
• <i>Liberté d'expression</i>	6.3.5 Respect des droits humains 6.2.3 Neutralité politique et stratégie d'influence
• <i>Accès à la culture</i>	6.3.5 Respect des droits humains 6.4.1 Mécénat et sponsoring
• <i>Sécurité numérique / Confidentialité</i>	6.2.5 Sécurité des données et protection de la vie privée
• <i>Parité de genre et droits des femmes</i>	6.3.5 Respect des droits humains 5.1.3.1 De l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à l'égalité des chances pour toutes et tous
• <i>Droits des peuples autochtones</i>	Non applicable
• <i>Droits des réfugiés et des migrants</i>	Non applicable
Travail	
• <i>Liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective</i>	5.1.2 Qualité du dialogue social
• <i>Travail des enfants</i>	Non applicable
• <i>Travail forcé</i>	Non applicable
• <i>L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession</i>	5.1.3 Diversité et égalité des chances
• <i>Sécurité et santé au travail</i>	5.1.4 Santé et qualité de vie au travail
• <i>Conditions de travail</i>	5.1.4 Santé et qualité de vie au travail
Anti-corruption	6.2 Éthique des affaires et transparence
Environnement	
• <i>Changement climatique</i>	4.1 Être acteur de la neutralité carbone 2050 en France 4.2 Évaluer et gérer les risques climatiques 4.3 Être un groupe résilient face aux dérèglements climatiques et acteur de l'adaptation des territoires
• <i>Énergie et utilisation des ressources</i>	4.4.3 Faire preuve de sobriété dans l'utilisation des ressources
• <i>Eau</i>	4.4.3.2 Eau
• <i>Océans</i>	Non applicable
• <i>Forêts / Biodiversité / Utilisation des terres</i>	4.4 Être un groupe pionnier sur la préservation de la biodiversité et la sobriété dans l'utilisation des ressources
• <i>Pollution de l'air</i>	4.4.3.5 Transports et déplacements
• <i>Déchets</i>	4.4.3.3 Déchets et économie circulaire

Groupe Caisse des Dépôts
56 rue de Lille
75007 Paris
T 01 58 50 00 00

 |  |  | 
caissedesdepots.fr



Ensemble, faisons grandir la France